

L'Histoire, la mémoire et la pierre

~

*Les monuments aux morts de la Première Guerre mondiale
dans le département de l'Essonne*

Chapitre II



Mémoire de Master réalisé sous la direction de MM. Jean-Louis LOUBET et Nicolas HATZFELD

BEAUHAIRE Matthieu

Histoire contemporaine

CHAPITRE II

RÉPERTOIRE DES MONUMENTS AUX MORTS

L'idée d'introduire un répertoire dans le cadre d'une réflexion sur les monuments aux morts peut paraître superflue. Ce travail n'est pourtant pas sans intérêt. Il est même essentiel puisque c'est à partir de lui que nous pouvons amorcer une analyse, que l'on pourrait qualifier de sémiologique, des monuments commémoratifs aux morts de la guerre. La démarche est ici principalement descriptive. Il s'agit d'enregistrer un certain nombre de faits et d'indices pouvant être considérés comme les constituants de l'objet. Les données générales concernant le monument aux morts sont accompagnées d'une photographie en pied de l'édifice. Ces données sont de plusieurs types. Elles concernent en premier lieu la démographie de la commune, les pertes humaines subies au cours de la Grande Guerre, ainsi que le processus d'érection du monument. Les indications concernant la population communales sont tirées de l'ouvrage de J. Dupaquier, N. Felkay, J. Guérout, J. Jacquard, M. Lachiver, R. Lemée, C. Rollet, A. Souriac, *Paroisses et communes de France. Dictionnaire d'histoire administrative et démographique. Région parisienne*, Editions du Centre National de la Recherche Scientifique, Paris, 1974. Les données statistiques fournies dans cet ouvrage et repris dans le tableau ci-dessus correspondent au total général de la population de la commune, c'est-à-dire la population résidente et non la population présente lors du recensement. Ces chiffres

correspondent - après vérification - à ceux donnés dans les listes de dénombrement des années 1911 et 1921 consultées aux Archives départementales de Chamarande (série 6M). Le chiffre exprimé en pourcentage à la suite du nombre de soldats « Morts pour la France » relevé sur le monument représente le ratio établi entre le nombre de victimes et la population communale en 1914 (recensement de 1911). Les dates entre parenthèses correspondent quant à elle à l'année de commande ou de formulation du projet d'édification, puis à celle de son inauguration. Un point d'interrogation marque l'absence d'indications. On trouvera sous la rubrique "description " un bref descriptif des caractéristiques architecturales et ornementales de l'édifice. L'indication de l'emplacement doit être considérée avec prudence, celui-ci ayant pu être modifié en raison de l'aménagement ou de l'extension de la voirie. Cette présentation globale du monument est suivie d'un bref historique de son édification puis de sa description détaillée. Ce répertoire, non exhaustif, adopte un classement alphabétique par commune.

Index alphabétique par commune

A

Abbeville-la-Rivière	page	259
Angerville	page	262
Angervilliers	page	266
Arpajon	page	269
Arrancourt	page	276
Athis-Mons	page	279
Authon-la-Plaine	page	283
Auvernaux	page	287
Auvers-Saint-Georges	page	289
Avrainville	page	293

B

Ballainvilliers	page	297
Ballancourt-sur-Essonne	page	299
Baulne	page	306
Bièvres	page	310
Blandy	page	313
Boigneville	page	315
Boissy-la-Rivière	page	318
Boissy-le-Cutté	page	320
Boissy-le-Sec	page	323
Boissy-sous-Saint-Yon	page	326
Bondoufle	page	329
Boullay-les-Troux	page	331
Bouray-sur-Juine	page	334
Boussy-Saint-Antoine	page	337
Boutervilliers	page	339
Boutigny-sur-Essonne	page	341
Bouville	page	344
Brétigny-sur-Orge	page	347
Breuillet	page	351
Breux-Jouy	page	354
Brières-les-Scellés	page	358
Briis-sous-Forges	page	362
Brouy	page	366
Brunoy	page	368
Bruyères-le-Châtel	page	371
Buno-Bonnevaux	page	374
Bures-sur-Yvette	page	377

C

Cerny	page	381
Chalo-Saint-Mars	page	384
Chalou-Moulineux	page	391
Chamarande	page	395
Champcueil	page	397
Champlan	page	402

Champmotteux	page 405
Chatignonville	page 408
Chauffour-les-Etrechy	page 410
Cheptainville	page 412
Chevannes	page 417
Chilly-mazarin	non relevé
Congerville	page 420
Corbeil	page 423
Corbreuse	page 427
Courances	page 430
Courcouronnes	page 432
Courdimanche-sur-Essonnes	page 434
Courson-Monteloup	page 437
Crosne	page 440

D

D'Huisson-Longueville	page 443
Dannemois	page 449
Dourdan	page 453
Draveil	page 457

E

Echarçon	page 460
Egly	page 463
Epinay-sous-Sénart	page 466
Epinay-sur-Orge	page 471
Essonnes	page 475
Estouches	page 478
Etampes	page 481
Etiolles	page 490
Etréchy	page 493
Evry-Petit-Bourg	page 497

F

Fleury-Mérogis	page	499
Fontaine-la-Rivière	page	502
Fontenay-le-Vicomte	page	505
Fontenay-les-Briis	page	506
Forges-les-Bains	page	509

G

Gif-sur-Yvette	page	511
Gironville-sur-Essonne	page	514
Gometz-la-Ville	page	517
Gometz-le-Châtel	page	519
Grigny	page	521
Guibeville	page	524
Guigneville-sur-Essonne	page	527
Guillerval	page	529

I

igny	page	532
Itteville	page	535

J

Janville-sur-Juine	page	540
Janvry	page	544
Juvisy-sur-Orge	page	547

L

La Ferte-Alais	page	552
La Forêt-le-Roi	page	557
La Forêt-Sainte-Croix	page	559
La Norville	page	562
La Ville-du-Bois	page	565
Lardy	page	567

Le Coudray-Montceaux	page	572
Le Plessis-Pâté	page	574
Le Val-Saint-Germain	page	579
Les Granges-le-Roi	page	581
Les Molières	page	584
Leudeville	page	587
Leuville-sur-Orge	page	590
Limours	page	593
Linas	page	596
Lisses	page	599
Longjumeau	page	602
Longpont-sur-Orge	page	606

M

Maisse	page	608
Marcoussis	page	611
Marolles-en-Beauce	page	613
Marolles-en-Hurepoix	page	616
Massy	page	619
Mennecy	page	621
Méréville	page	623
Méroberty	page	627
Mespuits	page	630
Milly-la-Forêt	page	633
Moigny-sur-Ecole	page	639
Mondeville	page	642
Monnerville	page	645
Montgeron	page	648
Montlhéry	page	653
Morangis	page	659
Morigny-Champigny	page	662
Morsang-sur-Orge	page	666
Morsang-sur-Seine	page	668

N

Nainville-les-Roches	page 670
Nozay	page 672

O

Ollainville	page 675
Oncy-sur-Ecole	page 678
Ormoy	page 680
Ormoy-la-Rivière	page 682
Orsay	page 685
Orveau	page 688

P

Palaiseau	page 690
Paray-Vieille-Poste	page 693
Pecqueuse	page 696
Prunay-sur-Essonne	page 698
Puisselet-le-Marais	page 701
Pussay	page 704

Q

Quincy-sous-Sénart	page 707
--------------------	----------

R

Richarville	page 710
Ris-Orangis	page 712
Roinville	page 715
Roinvilliers	page 717

S

Saclas	page	719
Saclay	page	722
Saint-Aubin	page	724
Saint-Chéron	page	726
Saint-Cyr-la-Rivière	page	728
Saint-Cyr-sous-Dourdan	page	730
Saint-Escobille	page	732
Saint-Germain-lès-Arpajon	page	735
Saint-Germain-lès-Corbeil	page	737
Saint-Hilaire	page	740
Saint-Jean-de-Beauregard	page	742
Saint-Maurice-Montcouronne	page	745
Saint-Michel-sur-Orge	page	748
Saint-Pierre-du-Perray	page	751
Saint-Sulpice-de-Favières	page	754
Saint-Vrain	page	757
Saint-Yon	page	760
Sainte-Geneviève-des-Bois	page	762
Saintry-sur-Seine	page	765
Saulx-les-Chartreux	page	768
Savigny-sur-Orge	page	770
Sermaise	page	775
Soisy-sur-Ecole	page	778
Soisy-sur-Seine	page	781
Souzy-la-Briche	page	785

T

Thionville	page	787
Tigery	page	789
Torfou	page	791

V

Valpuseaux	page	793
Varenes-Jarcy	page	795
Vaugrigneuse	page	797
Vauhalla	page	800
Vayres-sur-Esson	page	802
Verrières-le-Buisson	page	805
Vert-le-Grand	page	807
Vert-le-Petit	page	810
Videlles	page	813
Vigneux-sur-Seine	page	816
Villabé	page	818
Villebon-sur-Yvette	page	821
Villeconin	page	824
Villejust	page	827
Villemoisson-sur-Orge	page	829
Villeneuve-sur-Auvers	page	832
Villiers-le-Bâcle	page	836
Villiers-sur-orge	page	838
Viry-Châtillon	page	840

W

Wissous	page	843
---------	------	-----

Y

Yerres	page	846
--------	------	-----

A

bbeville-la-Rivière et Arrancourt

Population en 1911 : 237 habitants

Population en 1921 : 241 habitants

"Morts pour la France" : 19 noms (8%)

Monument (23 avril 1920 – 2 novembre 1920)

Entrepreneur : Georges Pinturier (Etampes)

Matériau : Pierre dure d'Euville.

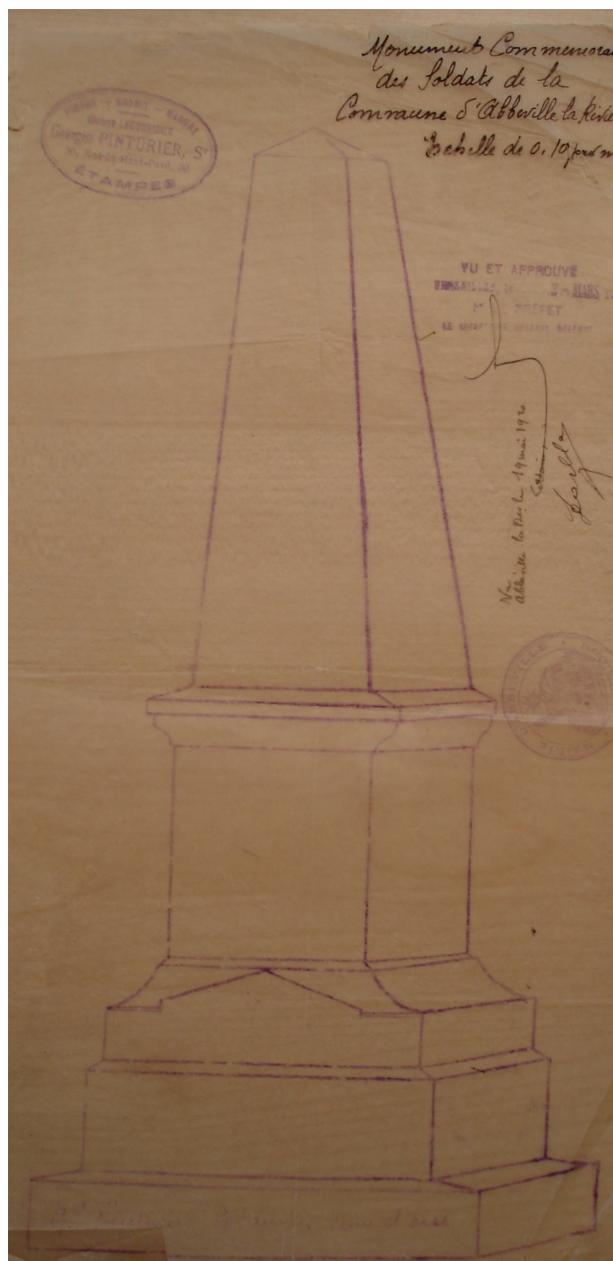
Situation : dans le cimetière d'Abbeville-la-Rivière

Description : Obélisque sur piédestal avec palme et croix de guerre.



En avril 1920, le conseil municipal d'Abbeville-la-Rivière décide d'élever un monument à la mémoire des habitants de la commune morts pour la France au cours

de la Grande Guerre. Il contacte à cette fin M. Georges Pinturier, marbrier à Etampes, qui lui fait parvenir le 17 avril 1920 un croquis du monument ainsi qu'un devis estimatif de la dépense. L'édifice, en pierre dure d'Euville avec palme et couronne, coûte 3000 francs. L'initiative du conseil fait des émules. Le 23 avril 1920, la municipalité voisine d'Arrancourt émet à son tour le souhait de construire un édifice commémoratif aux morts de la Guerre. Toutefois, devant le peu de ressources dont dispose cette dernière, le conseil municipal propose à la commune d'Abbeville de faire édifier un monument répondant « *aux besoins et aux désirs des deux communes.* » Laissant à cette dernière soin de choisir le modèle et



□ Croquis du monument aux morts de la commune d'Abbeville-la-Rivière et d'Arrancourt., établi par le Georges Pinturier, marbrier à Etampes. 19 mai 1920. A.D.

l'emplacement du monument, elle se propose en revanche de participer financièrement à son édification à une hauteur maximum de 600 francs. Ce n'est pas la première fois que les habitants de ces deux petits villages du sud de l'Essonne joignent leurs efforts. L'école est en effet commune aux deux localités et les habitants, aux dires du maire d'Arrancourt, ont des

intérêts confondus. La conduite du projet échoit à la municipalité d'Abbeville-la-Rivière, qui se charge d'effectuer les démarches nécessaires. Le 30 avril 1920, elle sollicite auprès du préfet de Seine-et-Oise l'octroi de subventions départementales et fixe l'emplacement du monument dans le cimetière communal. L'assemblée demande également le versement de la subvention de l'Etat instituée en vertu de la loi du 25 octobre 1919 sur la glorification des morts pour la France. Le 13 juillet 1920, la commission d'examen des projets émet un avis défavorable à l'encontre du projet présenté par les deux communes. Les proportions, indique la commission, doivent être modifiées. L'édification du monument est autorisée par décret présidentiel près de 7 mois plus tard, le 21 février 1921. Les travaux ont déjà commencés. Ils sont même terminés bien avant puisque le monument est inauguré en grandes pompes le 2 novembre 1920, en présence de M. Dufour, conseiller général de Seine-et-Oise et de MM. Darblay et Leduc, respectivement maire d'Abbeville et d'Arrancourt. Conformément au projet établi par les deux communes, le monument a été élevé dans le cimetière communal. Situé à l'extrémité de l'allée centrale, contre le mur, derrière le calvaire, sa présence se fait discrète. L'hommage se veut modeste. Son architecture s'écarte donc de toute forme d'ostentation. Sobre, l'édifice se présente sous la forme d'un obélisque sur piédestal – "pyramide" disent les contemporains – comportant sur sa face antérieure une palme et une croix guerre gravées dans la pierre. Une palme est également représentée sur la partie inférieure du piédestal, sous la plaque de marbre comportant la dédicace : « *Aux enfants d'Abbeville-la-Rivière et d'Arrancourt morts pour la France* ». Sur la face latérale droite du monument sont inscrits les noms et prénoms des morts de la commune d'Arrancourt (période 1914-1916, 6 noms). Sur la face latérale gauche sont inscrits les noms et prénoms des disparus de la commune d'Abbeville (période 1914-1919, 19 noms). Une inscription discrète apposée sur l'embranchement du piédestal rappelle l'identité de l'entrepreneur qui a réalisé le monument : « *G. Pinturier à Etampes* ».

A ngerville

Population en 1911 : 1677 habitants

Population en 1921 : 1565 habitants

"Morts pour la France" : 77 noms (4,6%)

Monument (20 janvier 1921¹ – 24 juillet 1921)

Entrepreneur : Henri Pinturier

Statuaire : Charles Henri Pourquet

Matériau : Pierre d'Euville.

Situation : Sur la place du Marché au blé (Place de l'Hôtel de Ville)

Description : Poilu montant la garde sur piédestal et socle.

¹ Il s'agit de la date figurée sur le décret présidentiel d'approbation. Les premières démarches effectuées par la commune en vue d'ériger un monument commémoratif datent en réalité de juin 1920.



Pour rendre hommage aux victimes de la Grande guerre, le conseil municipal d'Angerville décide en 1920 d'ériger un monument à leur mémoire. Un comité d'érection est constitué à cet effet, présidé par M. Desmolins, conseiller municipal, et composé des membres de l'assemblée communale. Contact est pris avec le sculpteur parisien Charles-Henri Pourquet, qui soumet au conseil une maquette du monument. Le 22 juin 1920, la municipalité vote une somme de 15 000 francs pour faire face à la dépense. Un emprunt du même montant est également contracté auprès du Crédit Foncier de France. En septembre 1920, Charles Pourquet demande à être fixé sur le projet du monument dont il a fourni la maquette. Les sollicitations s'accroissent en effet à son adresse pour établir des études similaires. Il devient urgent de statuer sur le projet à adopter. Le conseil se réunit donc à nouveau le 6 septembre 1920. Le président du comité d'érection rend compte des démarches effectuées auprès des entrepreneurs. Deux projets retiennent l'attention de l'assemblée. Le premier, établi par M. Georges Pinturier – marbrier à Etampes – s'élève à 20 000 francs. Le second, établi par M. Henri Pinturier, est quant à lui estimé à 17 000 francs. Après examen, le conseil rejette la



□ Croquis du monument aux morts de la commune d'Angerville, établi par Henri Pinturier, marbrier à Angerville. 21 décembre 1920. 2o 11 [4]

proposition de Georges Pinturier et accepte définitivement celle d'Henri Pinturier, entrepreneur résidant à Angerville. Le 29 novembre 1920, un marché de gré à gré est conclut



entre le premier magistrat de la ville et ce dernier pour la fourniture et la pose du monument. Le projet est ambitieux. Il fait montre d'une réelle préoccupation esthétique : « *sur un emmarchement tout en pierre d'Euville, d'un beau grain, poli, soigneusement mastiqué, de 0m.60 de hauteur, est placé un socle de 0m.70, un fût de 1m.20 sur lequel est encastré un coq gaulois aux*

ailes déployés, perché sur un canon et saluant l'aurore de la victoire. Ce trophée est encadré de feuilles de chêne et lauriers. Au-dessus est inscrite en relief cette phrase : A la Gloire des enfants d'Angerville morts pour la France. 1914-1918. Un chapiteau de 0m.55 supportant un poilu de 2m. La composition est l'œuvre du sculpteur Pourquet. » Il reste encore à définir un emplacement pour le monument.



A cette fin, le conseil municipal sollicite le conseil du sculpteur parisien, qui établit une liste de trois sites susceptibles d'accueillir l'édifice commémoratif. La mare, la place du marché au blé et la place de la Liberté sont pressentis pour servir de lieu d'implantation de l'édifice. Le 21 décembre 1920, le conseil municipal examine les propositions de M. Pourquet et adopte comme lieu d'implantation la Place du marché au blé¹. Ce choix – indique le journal L'Abeille de Seine-et-Oise – « *semble avoir recueilli l'assentiment de la population car il répond au désir exprimé à maintes reprises par les familles éprouvées de ne pas voir le monument édifié sur la Place des fêtes.*² » Le 22 janvier 1920, la commission d'examen émet

¹ En raison de la proximité de la mairie, cette place est également appelée "Place de l'Hôtel de Ville".

² L'Abeille d'Etampes, n°6, samedi 5 février 1921. Archives Départementales. JAL 19 [20]

un avis favorable à l'édification du monument aux morts, laquelle est autorisée par décret présidentiel en date du 23 avril 1921. Les travaux peuvent donc commencer. La Place du marché au blé est tout d'abord aménagée pour accueillir le monument. La construction du socle qui doit soutenir l'édifice est confiée à M. Achille Durand, entrepreneur. La grille d'entourage du monument est quant à elle réalisée par M. Camille Renard, mécanicien à Angerville. Le déplacement du manège à cheval et de la borne-fontaine sur la place du Marché-aux-Légumes est confié à M. Henri Mignon, plombier à Angerville. L'inauguration du monument à lieu près d'un mois plus tard, le 24 juillet 1921, en présence de M. Colrat, député de Seine-et-Oise et sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Intérieur ainsi que M. Léon Moine, sous-préfet d'Etampes. Le reporter du *Réveil d'Etampes* présent à la cérémonie dresse un portrait élogieux de l'édifice : « *La statue, taillée dans la pierre par M. Charles-Henri Pourquet, statuaire à Paris, apparaît alors dans toute son expressive beauté. C'est un poilu dont le col de capote, largement ouvert, découvre le cou amaigri par les fatigues de la guerre. Le front têtu, le regard sur, le menton volontaire, il tient, dans ses deux mains crispées, son fusil mis en travers et, le casque légèrement rejeté en arrière, lève la tête avec défi. Il a l'air de dire : "ils ne passeront pas" et symbolise de saisissante façon la résistance merveilleuse que nos soldats opposèrent, pendant quatre ans et demi, aux troupes de l'envahisseur. Sur le socle, face principale, ces mots sont taillés en relief :*

"A la gloire
des enfants d'Angerville
morts pour la France
1914-1918"

Au-dessous est sculpté un coq qui, dressé sur un canon, entre deux branches de chêne et de laurier, éploie fièrement ses ailes et lance son chant de victoire¹. »

¹ *Le Réveil d'Etampes*, n°31, samedi 31 juillet 1921. Archives Départementales.JAL 91 [15]

A

ngervilliers

Population en 1911 : 356 habitants

Population en 1921 : 311 habitants

"Morts pour la France" : 21 noms (5,9%)

Monument (17 juillet 1921 – ?)

Situation : dans le cimetière communal

Description : Obélisque sur piédestal avec amortissement figure (buste de soldat)



C'est le 17 juillet 1921 que le conseil municipal d'Angervilliers décide d'élever, dans le cimetière communal, un monument à la mémoire des enfants de la commune morts pour la France. Afin d'assurer le financement de l'édifice, une somme de 2000 francs est inscrite au budget additionnel de 1921. Une souscription publique est également lancée dans la commune. Lorsque le dossier du projet est transmis au sous-préfet de Rambouillet le 8 août 1921, celle-ci a produit la somme de 2772 francs, soit – avec la subvention communal – un total de 4772 francs. Le 12 novembre 1921, la commission départementale d'examen émet un



avis défavorable au projet et préconise « *d'établir le monument sur plan de section carrée [...] et de réduire de beaucoup, de saillie et d'importance, la moulure qui couronne le socle*¹. » La municipalité doit revoir sa copie. Le 14 décembre 1921, elle adresse le projet modifié suivant les recommandations de la commission au sous-préfet de Seine-et-Oise. Un buste en pierre représentant un soldat de la Grande guerre, offert par un habitant de la commune, a également été

ajouté au sommet du monument. Le dossier est transmis au préfet de Seine-et-Oise le 22 décembre 1921. Il est examiné par le ministre de l'Intérieur le 31 décembre. Le décret d'approbation présidentiel autorisant l'édification du monument est promulguée peu après, le 10 janvier 1922. L'édifice est élevé conformément aux plans insérés dans le dossier d'érection². Situé à l'intersection des deux allées principales du cimetière communal, le monument se présente sous la forme d'un obélisque sur piédestal et socle, surmonté d'un

¹ Avis de la commission d'examen des projets, 12 novembre 1921. Archives Départementales. 2o 18 [7]

² La date d'inauguration est inconnue.

buste de pierre représentant un soldat. Celui-ci porte un casque¹ lauré (photographie ci-contre). Sur sa vareuse, on note la présence d'une médaille militaire (croix de guerre) et d'un cordon au niveau de l'épaulette. L'expression du visage paraît figée malgré le réalisme des traits. Le regard est droit, les lèvres pincées, la tête légèrement inclinée vers la droite, comme emprunt d'une fierté et d'une volonté indéfectible de ne pas céder face à l'ennemi. La dédicace « *Aux enfants d'Angervilliers morts pour la France* » est gravée sur la face antérieure du piédestal. Sur la face principale de l'obélisque sont inscrits les noms et prénoms des victimes civiles et militaires de la seconde guerre mondiale. Sur le haut de la face antérieure l'obélisque est inscrite la mention

« 1914-1918 ». Sur la face latérale gauche du monument sont gravés, par année de décès (année 1914 & 1915) et par ordre alphabétique, les noms et prénoms des victimes de la Grande guerre. Sur la face latérale droite du monument sont inscrits, également par année de décès (suite de l'année 1915, année 1916, année 1917 & 1918) et par ordre alphabétique, les noms et prénoms des victimes de la Grande guerre. █

Une branche de laurier gravée dans la pierre (façade principale), associée à un casque, à un sabre et à une épée qui s'entrecroisent au niveau de ce dernier. Une croix de guerre est gravée dans la pierre sur la face gauche du



█ Monument aux morts d'Angervilliers (détail). Motif sculpté sur la face antérieure de l'obélisque, composé d'une branche de laurier, d'un casque, d'un sabre et d'une épée.

monument, au dessus de la liste des victimes de la Première guerre mondiale. Une croix de

¹ Il s'agit vraisemblablement d'un casque Adrian.

guerre est gravée dans la pierre sur la face droite du monument, au dessus de la liste des victimes de la Première guerre mondiale.

Arpajon

Population en 1911 : 3191 habitants

Population en 1921 : 3221 habitants

"Morts pour la France" : 82 noms (2,5%)

Monument (1919 – 12 septembre 1920)

Marbrier : G. Floury

Statuaire : Félix Benneteau-Desgrois

Situation : Sur la place de la mairie

Description : Poilu Victorieux sur piédestal



□Carte Postale ancienne. *La mairie et le monument aux morts d'Arpajon*. A.D. 2Fi 4/49

L'édification du monument aux morts de la guerre 1914-1918 de la commune d'Arpajon est due à l'initiative du « *Comité du Souvenir Arpajonnais* », présidé par M. Hardouin et placé sous le patronage du conseil municipal. C'est en 1919 que le comité entre en contact avec M. Gravier, architecte de la ville, pour établir les plans du monument. Contact est également pris avec le sculpteur Félix Benneteau-Desgrois, Grand prix de Rome. Le 15 novembre 1919, une convention est établie entre le comité et le sculpteur pour la fourniture d'une statue en bronze. La gravure des bas-reliefs qui doivent orner les faces du piédestal lui est également confiée. Parallèlement, une souscription publique est ouverte dans la commune pour subvenir aux dépenses d'érection de l'édifice. Bien qu'un habitant de la

commune ait assuré qu'il fournirait la somme manquante, le comité multiplie les initiatives pour récolter des fonds. Le 22 février 1920, un concert est ainsi organisé au salon de l'Union sous le patronage de la municipalité au profit du comité. La question de l'emplacement du monument est plus délicate. Après quelques tergiversations, la place de la mairie est adoptée en séance du conseil municipal de mars 1920. A la fin du mois d'août 1920, le monument est quasiment achevé. Son inauguration a lieu un mois plus tard, le 12 septembre 1920, en présence de M. Charles Reibel, député de Seine-et-Oise et sous-secrétaire d'Etat¹. Le monument est déplacé en 1989 à l'occasion du bicentenaire de la Révolution dans l'enceinte de la cour de la mairie, où il se dresse encore aujourd'hui.



□ Carte Postale ancienne. Arpajon. Le monument élevé aux morts. A.D. 2Fi 4/50

Le monument qui trône aujourd'hui dans la cour de la mairie est ceinturé par un parterre de fleurs. Quatre obus, d'une taille importante et disposés en arc de cercle devant la face principale du monument, tiennent le passant en respect. Tout aussi intimidant est le poilu victorieux de 2,4m de haut réalisé par Félix Benneteau. La dédicace «1914 1918. La ville d'Arpajon» est gravée dans la pierre sur la partie inférieure du piédestal. Elle est déployée

¹ *L'Abeille de Seine-et-Oise*, n°39, dimanche 19 septembre 1920. Archives Départementales. JAL 20 [30]

autour des armes de la ville, lesquelles sont sculptées sur une plaque en bronze. Les noms¹ des morts de la Grande guerre sont inscrits sur trois colonnes par ordre alphabétique sur les faces latérales droite et arrière du piédestal (dé).

- Le poilu victorieux -

Réalisée en bronze fondue, la statue – qui représente un poilu victorieux – est due au statuaire Félix Benneteau-Desgrois, Grand-prix de Rome. Le soldat est représenté tenant son casque de la main droite, brandissant son fusil de l'autre main. On est frappé par le réalisme de ses traits, même si son attitude est sans conteste idéalisée. Il est figuré en mouvement, mouvement suggéré par sa posture générale mais également par certains détails ; capote entrouverte à sa base, posture des jambes, expression du visage. On reconnaît également le matériel et l'armement du poilu : casque et fusil, jambières, cartouchière, sac en toile. Sur sa capote, le poilu porte une médaille (croix de guerre) ainsi qu'un cordon. Les traits de son visage sont réalistes, quoiqu'amplifiés pour donner sans doute plus de relief et d'expression à l'ensemble. La bouche grande ouverte comme pour laisser échapper un cri de joie, les yeux rivés vers le ciel, les pommettes proéminentes, le visage du poilu exprime avant tout la joie et l'exaltation de la victoire.

- Les bas-reliefs -

La statue en bronze repose sur un piédestal en pierre d'une dimension importante, puisqu'il mesure près d'un mètre quarante de haut. Il comporte quatre bas-reliefs en pierre de savonnières fine de 0,80m de hauteur illustrant la vie du combattant, depuis son départ du foyer jusqu'au retour en passant par la vie dans les tranchées et les blessures de

¹ Le nom est indiqué en entier. Seule l'initiale du prénom est gravée.

guerre. Les plaques du bas-relief sont fournies par M. G. Floury, marbrier¹. Elles sont sculptées par M. Félix Benneteau-Desgrois, qui a également réalisé la statue. Le bas-relief de la face antérieure du piédestal (dé, figure n°1) représente (personnages de gauche) le départ pour le front (départ du foyer, de la commune). Les trois hommes que l'on distingue de dos saluent vraisemblablement les soldats, que l'on peut apercevoir au centre du bas-relief. On aperçoit également un drapeau au dessus de la foule. Sur le coté droit du bas-relief, on aperçoit un conscrit (personnage avec une musette sur l'épaule) embrassant son épouse (dont la posture n'est pas sans rappeler celle de la veuve éplorée). Même la figure du chien semble attristée de ce départ : il tend la patte vers son maitre comme pour dire au revoir. A l'origine, nous dit Alain Pabiot², l'inscription "*A nos morts, à nos héros*" était gravé sur cette face de la mouluration du piédestal.



□Figure n°1. Bas-relief, face antérieure du piédestal.
Le départ pour le front.

¹ Le nom du marbrier est gravé sur la face latérale droite du monument, sur le socle.

² *Bulletin de l'association d'Art et d'Histoire du pays de Châtres*, article d'Alain Pabiot, pp.5-7

Sur la face latérale gauche du piédestal (dé, figure n°2 & n°3), le bas-relief évoque la vie dans les tranchées. La scène représente quatre poilus dans leur abri. L'un est allongé, recouvert par une couverture ou par sa capote. Son fusil est appuyé contre la paroi de la tranchée. Un autre soldat, debout, épaula son fusil derrière le parapet. Le troisième poilu est assis, le corps penché vers l'avant. Il est en train de lire ce qui semble être une lettre ou un livre. Le dernier de ces soldats semble réfléchir, son menton posé contre sa main droite, la tête regardant le sol.



□Figure n°2. Bas-relief, face latérale gauche du piédestal.
La vie dans les tranchées



□Figure n°3. Bas-relief (détail), face latérale gauche du piédestal.
Le blessé

Sur la face arrière du piédestal (dé, figure n°4), le bas-relief représente le retour d'un soldat dans son foyer. La scène a lieu à l'extérieur ; on peut apercevoir le feuillage d'un arbre et la face pavoisée d'une maison. Le soldat, portant encore son casque, tient un enfant dans ses bras tandis qu'il est étreint par sa femme. Une autre femme, plus âgée semble t-il (peut-être s'agit-il de sa mère), se tient également près de lui. Un vieillard assis à côté de la maison, portant canne et chapeau, regarde la scène. La scène est joyeuse, même si le visage du soldat semble emprunt de tristesse. Au premier plan, un enfant s'est saisi d'un clairon et joue avec.



□Figure n°4. Bas-relief, face arrière du piédestal.

Le retour au foyer

Sur la face latérale droite du piédestal (dé), le bas-relief représente un soldat blessé, étendu sur un lit de camp et veillé par deux infirmières. A l'origine, nous dit Alain Pabiot, le bas relief devait illustrer le thème de l'assaut.

Bien qu'elle ait déjà fait procéder à l'érection d'un monument commémoratif aux morts de la Grande Guerre sur la place de la mairie, la municipalité d'Arpajon décide en 1921 d'élever un nouvel édifice commémoratif. Conçu par M. Gravier, architecte de la ville, celui-ci est érigé au cimetière communal. Comportant les mêmes inscriptions que celles apposées sur l'édifice érigé sur la place de mairie, il est adossé au mur de la grille des champs, dans l'allée transversale, à gauche de l'allée principale. Le monument, tout en roche dure de Chauvigny, se présente sous la forme d'un tableau commémoratif entouré de deux colonnes, lesquelles supportent un chapiteau de style couronnant. Le sol, est-il précisé dans un descriptif paru dans la Gazette de Seine-et-Oise¹, est en mosaïque de marbre à dessin spécial. Des parpaings surmonté de dèss de pierre et reliés par des chaines constituent l'entourage du

¹ *La Gazette de Seine-et-Oise*, n°37, jeudi 1^{er} septembre 1921. Archives Départementales. JAL 22 [2]

monument. Son inauguration a lieu le jour de la fête de l'armistice, le 11 novembre 1922. Notons qu'une plaque est également apposée dans l'Hôtel de Ville.



□ *"Le poilu victorieux"*. Monument aux morts d'Arpajon.
Félix Benneteau-Desgrois. Bronze fondue. 1920.

Arrancourt et Abbeville-la-Rivière

Population en 1911 : 71 habitants

Population en 1921 : 56 habitants

"Morts pour la France" : 6 noms (8,4%)

Monument (25 avril 1920 – 2 novembre 1920)

Entrepreneur : Georges Pinturier

Matériau : Pierre dure d'Euville.

Situation : dans le cimetière d'Abbeville-la-Rivière

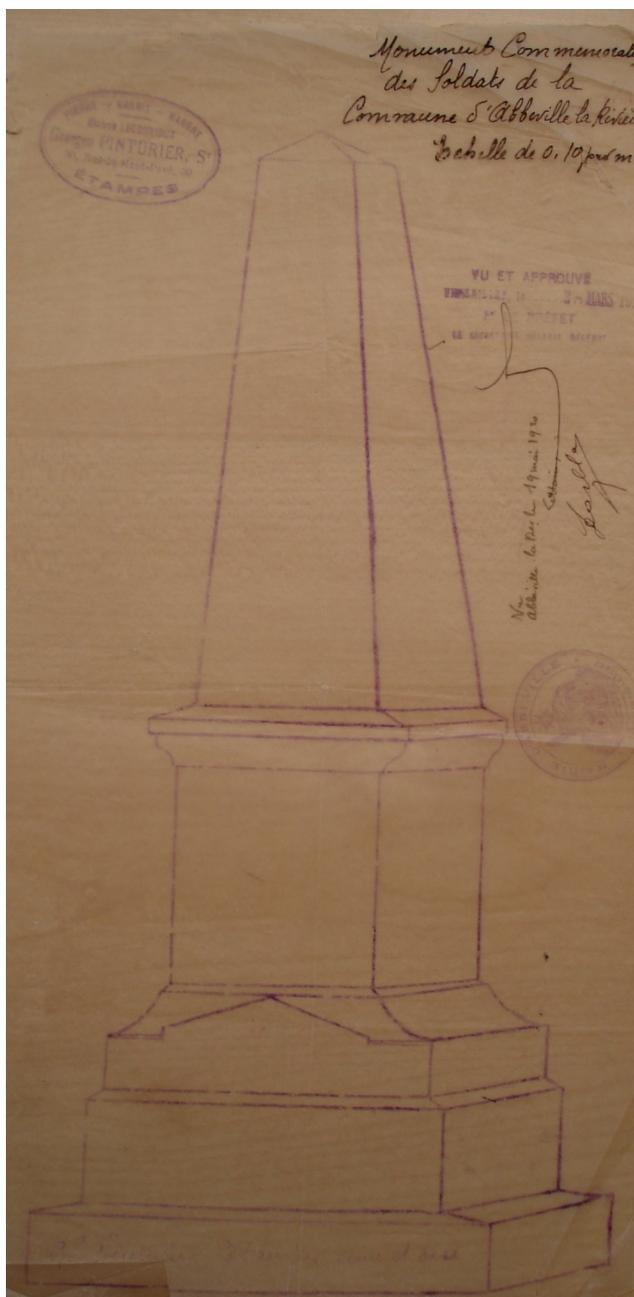
Description : Obélisque sur piédestal avec palmes et croix de guerre.



En avril 1920, le conseil municipal d'Abbeville-la-Rivière décide d'élever un monument à la mémoire des habitants de la commune morts pour la France au cours

de la Grande Guerre. Il contacte à cette fin M. Georges Pinturier, marbrier à Etampes, qui lui fait parvenir le 17 avril 1920 un croquis monument ainsi qu'un devis estimatif. L'édifice, en pierre dure d'Euville avec palme et couronne, coûte 3000 francs. L'initiative du conseil fait des émules. Le 23 avril 1920, la municipalité voisine d'Arrancourt émet à son tour le souhait de construire un édifice commémoratif aux morts de la Guerre. Toutefois, devant le peu de ressources dont dispose cette dernière, le conseil municipal propose à la commune d'Abbeville faire édifier un monument répondant « aux besoins et aux désirs des deux communes. »

Laissant à cette dernière le soin de choisir le modèle et l'emplacement du monument, elle se



□ Croquis du monument aux morts de la commune d'Abbeville-la-Rivière et d'Arrancourt., établis par et Georges Pinturier, marbrier à Etampes. 19 mai 1920. 20

propose en revanche de participer financièrement à son édification à une hauteur maximum de 600 francs. Ce n'est pas la première fois que les habitants de ces deux petits villages du sud de l'Essonne joignent leurs efforts. L'école est en effet commune aux deux localités et les

habitants, aux dires du maire d'Arrancourt, ont des intérêts confondus. La conduite du projet échoit à la municipalité d'Abbeville-la-Rivière, qui se charge d'effectuer les démarches nécessaires. Le 30 avril 1920, elle sollicite auprès du préfet de Seine-et-Oise l'octroi de subventions départementales et fixe l'emplacement du monument dans le cimetière communal. L'assemblée demande également le versement de la subvention de l'Etat instituée en vertu de la loi du 25 octobre 1919 sur la glorification des morts pour la France. Le 13 juillet 1920, la commission d'examen des projets émet un avis défavorable à l'encontre du projet présenté par les deux communes. Les proportions, indique la commission, doivent être modifiées. L'édification du monument est autorisée par décret présidentiel près de 7 mois plus tard, le 21 février 1921. Les travaux ont déjà commencés. Ils sont même terminés bien avant puisque le monument est inauguré en grandes pompes le 2 novembre 1920, en présence de M. Dufour, conseiller général de Seine-et-Oise et de MM. Darblay et Leduc, respectivement maire d'Abbeville et d'Arrancourt. Conformément au projet établi par les deux communes, le monument a été élevé dans le cimetière communal. Situé à l'extrémité de l'allée centrale, contre le mur, derrière le calvaire, sa présence se fait discrète. L'hommage se veut modeste. Son architecture s'écarte donc de toute forme d'ostentation. Sobre, l'édifice se présente sous la forme d'un obélisque sur piédestal – "pyramide" disent les contemporains – comportant sur sa face antérieure une palme et une croix guerre gravées dans la pierre. Une palme est également représentée sur la partie inférieure du piédestal, sous la plaque de marbre comportant la dédicace : « *Aux enfants d'Abbeville-la-Rivière et d'Arrancourt morts pour la France* ». Sur la face latérale droite du monument sont inscrits les noms et prénoms des morts de la commune d'Arrancourt (période 1914-1916, 6 noms). Sur la face latérale gauche sont inscrits les noms et prénoms des disparus de la commune d'Abbeville (période 1914-1919, 19 noms). Une inscription discrète apposée sur l'embranchement du piédestal rappelle l'identité de l'entrepreneur qui a réalisé le monument : « *G. Pinturier à Etampes* ».

Athis-Mons

Population en 1911 : 4627 habitants

Population en 1921 : 6116 habitants

"Morts pour la France" : 209 noms (4,5%)

Monument (février 1921 – 1er novembre 1922)

Situation : dans le cimetière communal (l'emplacement initialement prévu est la Place de la gare)

Description : Obélisque sur piédestal et socle avec amortissement figure (coq en bronze)



En 1921, « *l'Œuvre du Souvenir Patriotique d'Athis-Mons* » décide former un comité pour l'érection dans la commune d'un monument aux soldats décédés à l'hôpital de Juvisy-Triage. En février, le projet est modifié. L'édifice commémoratif n'est plus destiné aux soldats décédés à l'hôpital d'évacuation

ATHIS-MONS. — *Œuvre du Souvenir patriotique.* — *Appel à la population.* — Le Comité de l'œuvre du Souvenir patriotique d'Athis-Mons, poursuivant le programme qu'il s'est tracé, a décidé l'érection prochaine, dans la commune, d'un monument commémoratif, destiné à perpétuer la mémoire des habitants d'Athis-Mons tombés au champ d'honneur.

Convaincu que toute la population aura à cœur de participer à une œuvre qui soit digne de ceux que nous voulons honorer, il compte que chacun voudra verser son obole, afin que la réalisation de ce projet acquière le caractère de solidarité patriotique qui convient et devienne l'œuvre de tous.

A cet effet, des quêtes à domicile seront faites prochainement. Le comité espère qu'il sera réservé bon accueil aux quêteurs et que chacun voudra consentir l'effort suffisant pour que le monument projeté, à ériger place de la Gare, s'harmonise avec le cadre

de

□ *L'Abeille de Seine-et-Oise*, n°11, dimanche 13 mars 1921. JAL 20 [31] *L'Œuvre du Souvenir Patriotique*

décide d'ériger un monument aux morts pour la France d'Athis-Mons

mais également aux soldats originaires de la commune morts pour la France. Il sera érigé sur la place de la gare, sur un terrain privé. Un appel aux dons est lancé à la population par l'intermédiaire des journaux locaux. Des quêtes à domicile seront également organisées dans la commune. Bien qu'il émane d'une initiative privée, le projet établi par l'association patriotique se veut fédérateur : « *convaincu que toute la population aura à cœur de participer à une œuvre qui soit digne de ceux que nous voulons honorer, le comité compte que chacun voudra verser son obole, afin que la réalisation de ce projet acquière le caractère de solidarité patriotique qui convient et devienne l'œuvre de tous.*¹ » Le lancement d'une souscription publique dans la commune n'est pas du goût de la municipalité, qui refuse par conséquent d'adhérer au projet. Le comité se plaint de la situation auprès du sous-préfet de Corbeil. Soucieux de ne pas enfreindre les prescriptions légales, il demande également si le projet ne pourrait pas être examiné par la commission d'examen et si son érection ne pourrait pas être autorisée par décret. Dans une lettre datée du 4 février 1921, le sous-préfet expose la situation au préfet de Seine-et-Oise. Pointant les difficultés d'ordre politique « *dues à la municipalité socialiste-communiste qui a refusé d'adhérer à ce projet*² », le sous-préfet rappelle également les prérogatives de l'Œuvre du Souvenir patriotique. Autorisée par décret du 17 juillet 1917, son but est d'entretenir les tombes des soldats décédés à l'hôpital d'évacuation de Juvisy-Triage, et inhumés dans le cimetière de la commune. Ses statuts l'autorisent en outre à organiser les cérémonies en leur mémoire et à « *prendre l'initiative de l'érection d'un monument destiné à perpétuer leur souvenir.* » Le sous-préfet fait en conséquence remarquer que l'association patriotique est parfaitement en droit de faire appel à la générosité publique. Le fait que l'hommage soit destiné aux soldats originaires de la commune tombés au champ d'honneur ne lui semble également pas devoir poser de problèmes. Le 15 février, le préfet de Seine-et-Oise répond au courrier du sous-préfet de Corbeil. Il confirme les observations de celui-ci et accepte de soumettre le projet établi par le

¹ *L'Abeille de Seine-et-Oise*, n°11, dimanche 13 mars 1921. Archives Départementales. JAL 20 [31]

² Lettre du sous-préfet de Corbeil adressée au préfet de Seine-et-Oise, 4 février 1921. Archives Départementales. 8R5

comité à la commission départementale d'examen. Il note en revanche que l'édification ne peut être autorisée par décret présidentiel, le monument devant être érigé sur un terrain privé. Cette autorisation ne sera nécessaire que si l'édifice est remis à la municipalité. L'Œuvre du Souvenir Patriotique indique en effet que le monument est destiné à devenir propriété communale. Il sera remis à la municipalité si celle-ci veut toutefois l'accepter. Le cas échéant, le comité le conservera jusqu'à ce que les circonstances permettent cette remise.

Le 10 juillet 1921, une kermesse est organisée à l'initiative de l'Œuvre du Souvenir Patriotique, de la commission du monument et de l'Amicale des Anciens Combattants au bénéfice de la caisse de la commission d'érection du monument. Le 26 septembre 1922, le conseil municipal est convoqué pour fixer la date d'inauguration du monument aux morts. Une décision doit également être prise à propos de la commémoration de la Victoire de la Marne, organisée par l'Œuvre du Souvenir Patriotique. Les divergences ne tardent pas à apparaître entre le premier magistrat de la ville, M. Boguet, vice-président de la commission du monument, et M. Baron, membre de l'Œuvre du Souvenir Patriotique. L'interdiction de la manifestation de l'association patriotique a exacerbé les oppositions. Le maire de la commune soupçonne en effet l'Œuvre du Souvenir Patriotique de vouloir profiter de la fête de la Victoire de la Marne et de la présence du préfet de Seine-et-Oise pour faire procéder à l'inauguration du monument aux morts. Il la suspecte également d'être à l'origine des lettres d'injures qui lui sont envoyées depuis quelque temps. La discussion s'envenime : « *M. Baron bondit et jaillissant de sa place, s'avance menaçant vers le maire, lui défendant d'ajouter un mot sur le même ton, puis le somme de reconnaître son erreur. Le maire, effaré, s'excuse comme il peut et M. Baron, calmé, reprend sa place mais il est aussitôt obligé de faire une déclaration au nom du Comité du Souvenir Patriotique, par laquelle il affirme que le comité ignorait l'existence de ces lettres*¹. » Malgré la réserve émise par M. Boguet, qui rappelle que l'ancien comité d'érection conserve ses droits jusqu'à la remise du monument et qu'il serait

¹ *La Gazette de Seine-et-Oise*, n°40, jeudi 5 octobre 1922. Archives Départementales. JAL 22 [3]

par conséquent logique de le consulter pour choisir une date d'inauguration, le 1^{er} novembre 1922 est adopté comme date de principe.

Le monument aux morts, qui devait initialement être érigé sur la place de la gare, à toutes vraisemblances été déplacé puisqu'il s'élève de nos jours dans le cimetière communal, à l'intersection des deux allées principales de celui-ci. Quatre piliers de section carrée au sommet pyramidal et surmontés de boulets en pierre sont disposés aux angles du socle. Une grille en fer peinte de couleur noire est dressée devant le monument. Elle est munie de portedrapeaux et comporte quatorze plaques commémoratives offertes par diverses associations d'anciens combattants et du Souvenir Français. Il s'agit d'un obélisque sur piédestal et socle de forme pyramidale. L'ensemble est surmonté d'un coq en bronze. La dédicace « *Athis-Mons a ses morts pour la France. Guerre 1914-1918* » est gravée sur la dans la face antérieure du piédestal (dé). Les noms et prénoms des morts de la Grande guerre sont inscrits par ordre alphabétique sur les quatre faces de l'obélisque. Plusieurs symboles ornent le monument. Une branche de laurier est gravée sur le socle de celui-ci. Une couronne de laurier, proche dans sa représentation d'une couronne mortuaire, est gravée à la base de l'obélisque. Elle épouse la forme carrée du piédestal. Deux palmes en bronze entrecroisées à leur base sont situées sur le sommet de l'obélisque sur la face principale, sur celle de droite et de gauche. La face arrière en est dépourvue. Un coq en bronze surmonte le monument. Il est représenté "dressé sur ses ergots", trônant sur une demi-sphère en bronze (figure n°1, ci-dessous)



Figure n°1. Monument aux morts d'Athis-Mons (détail). Amortissement figure. Coq de bronze dressé sur ses ergots.

A uthon-la-Plaine

Population en 1911 : 286 habitants

Population en 1921 : 293 habitants

"Morts pour la France" : 13 noms (4,5%)

Monument (? – ?)

Situation : dans la cour de la mairie, sur le mur qui entoure l'église

Description : Monument "mur" avec plaque commémorative



La plaque commémorative élevée par la municipalité d'Authon-la-Plaine, petite commune du sud de l'Essonne, à la mémoire des morts de la Grande guerre est située sur le mur qui entoure la cour de la mairie. L'église, imposante, se dresse derrière celui-ci. L'effet est saisissant. Le cénotaphe paraît bien petit à côté des massifs contreforts du lieu de culte. L'édifice commémoratif se présente sous la forme d'un mur, surmonté d'un « chapeau-toiture » légèrement arrondi. Des moulures délimitent un espace rectangulaire vertical dans lequel est insérée la plaque commémorative. Au bas de l'ensemble, une marche et un socle creux rempli de gravillons ainsi qu'un long pot de fleurs. Il y a en réalité deux plaques. La

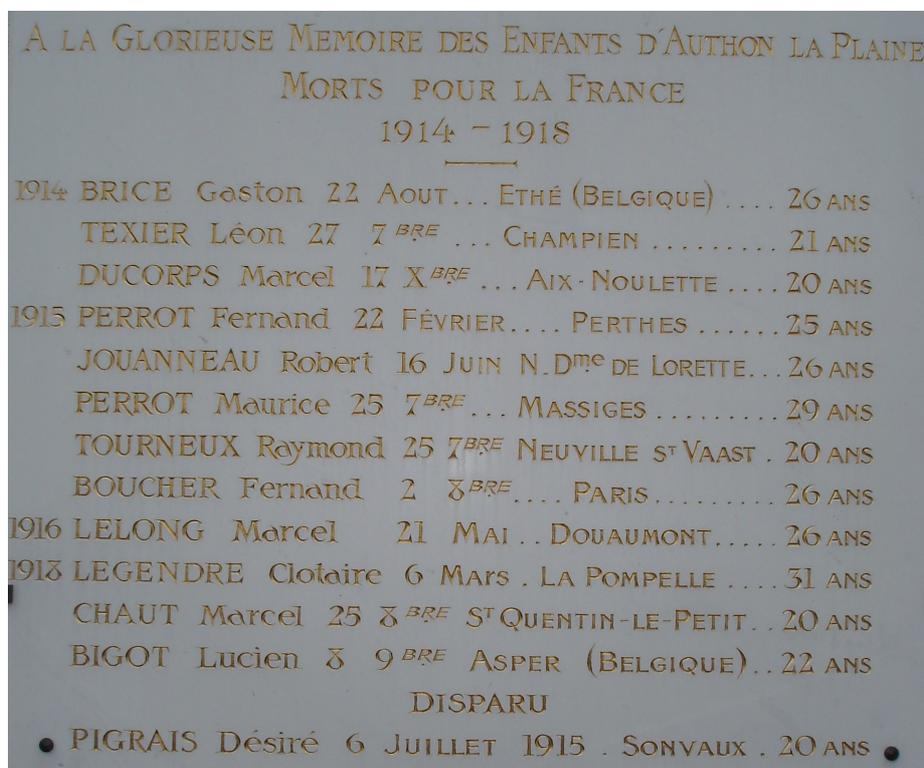
plaque supérieure est consacrée aux morts de la première guerre mondiale tandis que la seconde, d'une taille plus réduite, rend hommage aux morts de la seconde guerre mondiale.



□ Monument aux morts pour la France d'Authon-la-Plaine. La plaque supérieure est consacrée aux morts de la Grande guerre. La plaque inférieure rend hommage aux victimes de la seconde guerre mondiale

La dédicace « *A la glorieuse mémoire des enfants d'Authon-la-Plaine Morts pour la France* », précédé de la date « *1914-1918* » est gravée sur la plaque supérieure. Toutes les inscriptions sont peintes en lettres d'or. Les noms et les prénoms des soldats originaires de la commune décédés ou disparus au cours de la Grande guerre sont inscrits par date de décès sous l'inscription dédicatoire. On dénombre treize noms. La date et le lieu du décès ainsi que l'âge au moment de celui-ci sont également indiqués. L'exhaustivité des inscriptions nécrologiques permet de mesurer l'ampleur du bilan de la Grande Guerre. On comprend un peu mieux, à la vue de ces inscriptions, l'emploi de l'expression "génération perdue" pour qualifier les pertes en vies humaines engendrées par le premier conflit mondial. Sur les treize

victimes que la commune d'Authon-la-Plaine a à déplorer à l'issue de la guerre, 7 ont moins de 25 ans. Un seul soldat à plus de trente ans. Le plus jeune avait tout juste 20 ans. Le plus vieux n'avait que 31 ans. On reconnaît quelques grands lieux de batailles, notamment Douaumont, haut-lieu de la bataille de Verdun en 1916, et Notre-Dame-de-Lorette, funeste nom de la colline qui fut reprise aux allemands en mai 1915 au cours de la bataille de l'Artois. L'année 1915, celle des quatre offensives du Général Joffre et du grignotage sanglant des lignes ennemies, est la plus meurtrière. Un peu moins de la moitié des soldats décédés le sont au cours de cette année.



□ Monument aux morts pour la France d'Authon-la-Plaine (détail de la plaque commémorative aux morts de la Grande Guerre). Si l'indication des noms et prénoms et de l'année du décès est courante, celle du lieu et de l'âge du soldat au moment du décès est en revanche plus inhabituelle

Différents symboles ornent l'édifice commémoratif. En haut de la plaque est gravée (certaines parties sont également peintes en couleur or) la médaille de la croix de guerre, sous laquelle

s'entrecroisent deux palmes de laurier ainsi que deux drapeaux portant les initiales R.F (figure n°1, ci-dessous). Sur la partie inférieure du mur, de part et d'autre de la plaque, sont fixées deux palmes en bronze.



□ Monument aux morts pour la France d'Authon-la-Plaine (détail de la partie supérieure de la plaque commémorative aux morts de la Grande Guerre). On distingue une médaille de la croix de guerre, deux palmes de laurier et deux drapeaux tricolores portant les initiales de la République Française

Auvernoux

Population en 1911 : 138 habitants

Population en 1921 : 161 habitants

"Morts pour la France" : 7 noms (5%)

Monument (3 août 1920 – ?)

Situation : dans le cimetière communal

Description : Obélisque sur socle en pierres meulières.



C'est le 3 août 1920 que le conseil municipal d'Auvernaux décide de commémorer la mémoire des sept habitants de la commune morts pour la France. Un monument doit être élevé à cette fin dans le cimetière communal.

Son érection est autorisée par décret présidentiel en date du 21 octobre 1920. L'édifice commémoratif, massif, se présente sous la forme d'un obélisque en pierres meulières surmontant un socle construit dans le même matériau. Les joints sont en ciment brun. Une plaque commémorative aux morts de la Grande guerre est apposée sur la face antérieure du monument (figure n°1, ci-contre). La dédicace « *A la mémoire des enfants de la commune tombés au champ d'honneur. 1914-1919* »

figure est inscrite dans sa partie supérieure. Les noms et prénoms des sept habitants de la commune morts pour la France sont inscrits par



□ Figure n°1. Monument aux morts de la Grande guerre de la commune d'Auvernaux (détail). Plaque commémorative.

ordre alphabétique sur la plaque, sous l'inscription dédicatoire. Aucun symbole ne figure sur le monument ou sur la plaque. La sobriété du monument, l'absence de symboles ainsi que le type de dédicace suggèrent une prédominance de la dimension symbolique dans l'hommage. La dédicace ne fait aucune référence à la France ou à la Patrie et ne nomme pas la commune. La mention « *Tombés au champ d'honneur* » rend toutefois hommage à une forme de sacrifice.

Auvers-Saint-Georges

Population en 1911 : 431 habitants

Population en 1921 : 392 habitants

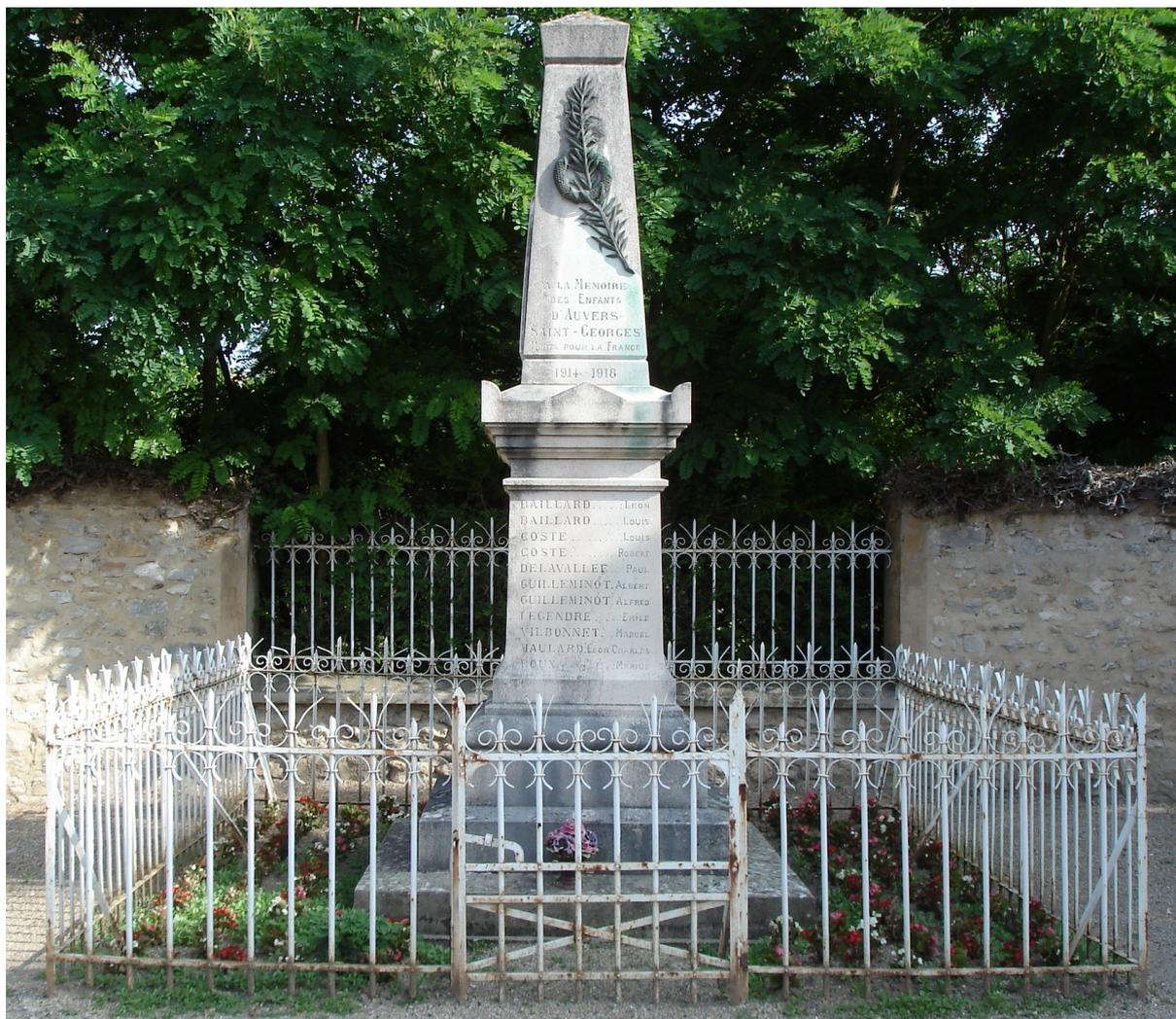
"Morts pour la France" : 16 noms (3,7%)

Monument (20 janvier 1920 – 31 juillet 1921)

Entrepreneur : M. Barthélemy, marbrier à Etampes

Situation : Place du Martroy

Description : Obélisque sur piédestal et socle. On remarquera la terminaison évasée de l'obélisque ainsi que la mouluration supérieure du piédestal en forme de "couronne". Une plaque de marbre est également érigée dans l'église.



Le 20 janvier 1920, le conseil municipal d'Auvers-Saint-Georges décide de rendre hommage aux habitants originaires de la commune morts pour la France au cours de la Grande guerre. Aussi, il est décidé qu'un édifice commémoratif serait élevé dans le cimetière communal. Un dossier constitué à cet effet et envoyé à la préfecture de Seine-et-Oise. Le croquis et plans de l'emplacement du monument

A AUVERS-SAINT-GEORGES

Il est curieux de constater que dans maintes communes de France, depuis la grande ville jusqu'au petit hameau, des divergences de vues se soient élevées, entre les Comités d'érection et les habitants, sur l'emplacement des monuments élevés au souvenir des morts de la Grande Guerre.

Notre village n'y a pas échappé ; mais la municipalité tout entière, son maire en tête, a, d'une façon élégante, aplani ce petit différend.

Une stèle à la mémoire de nos soldats s'élèvera, place du Martroi, en bordure du jardin communal. L'endroit choisi est fréquenté, calme, entre les écoles, et répond d'une façon parfaite au but proposé.

De ces controverses dont nous parlons plus haut, doit-on s'en affliger ? A notre sens, non, bien au contraire. Elles prouvent quand elles restent dans les limites de la correction, que les habitants attachent une grande importance à ce que ces monuments soient placés le mieux possible, autant en souvenir de ceux qui sont tombés pour la défense du Droit, que pour montrer aux générations futures, combien les guerres font couler de larmes.

En développant ce sujet, il nous serait facile de développer...

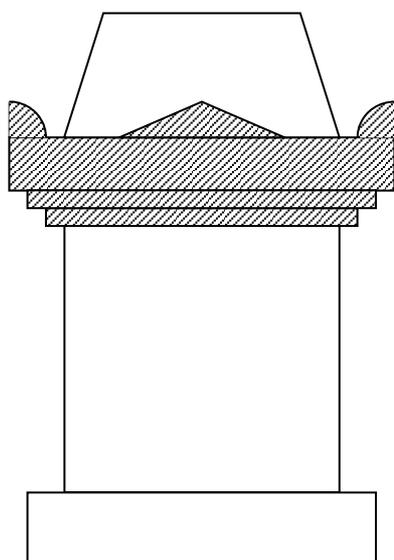
sont soumis à l'examen de la commission départementale le 19 mars 1921. Celle-ci émet cependant un avis défavorable au projet. Elle préconise notamment de « *laisser au monument sa hauteur totale en diminuant l'importance du socle¹* ». La municipalité fait procéder aux modifications demandées par la commission et lui soumet un nouveau projet le 30 avril 1921. Il reçoit cette fois-ci un avis acceptable. La commission fait néanmoins remarquer que l'édifice ne présente « *aucun intérêt artistique* ». En mai, une pétition circule dans la commune pour réclamer la modification de l'emplacement du monument. Devant cette réclamation et pour donner satisfaction aux habitants, le maire de la commune propose aux membres du conseil municipal, réunis en séance du 6 mai 1921, de changer l'emplacement précédemment désigné et d'ériger le monument Place du Martroy, à l'intersection des routes de Janville et de Villeneuve. La proposition est adoptée à l'unanimité. Un article paru dans *l'Abeille d'Etampes* se félicite de l'attitude adoptée par la municipalité : « *Il est curieux de constater que dans maintes communes de France, depuis la grande ville jusqu'au petit hameau, des divergences de vues se soient élevées, entre les comités d'érection et les habitants, sur l'emplacement des monuments élevés au souvenir des morts de la Grande Guerre. Notre village n'y a pas échappé ; mais la municipalité toute entière, son maire en tête, a, d'une façon élégante, aplani ce petit différent²*. » Le 7 juin 1921, le décret présidentiel autorisant l'édification du monument est promulgué. Les travaux peuvent commencer. Le 7 août, le conseil municipal autorise M. Guillemot, premier magistrat de la ville, à conclure avec M. Barthélemy, marbrier à Etampes, un marché de gré à gré pour la fourniture et la pose de l'édifice commémoratif. Le devis présenté par l'entrepreneur, approuvé par le préfet le 14 juin 1921 et dont le montant s'élève à 4600 francs, est couvert dans son intégralité par une subvention communale inscrite au budget additionnel. Toutefois, en prévision des dépenses supplémentaires d'ornementation et d'entourage du monument, la municipalité sollicite également auprès du préfet de Seine-et-Oise l'autorisation de prélever la somme de 3000

¹ Avis de la commission d'examen des projets, 19 mars 1921. A.D. 2o 66 [6]

² *L'Abeille d'Etampes*, n°20, samedi 14 mai 1921. A.D. JAL 19 [20]

francs sur le budget de la commune. L'inauguration du monument a lieu le 31 juillet 1921, en présence de M. Bonnefous – député de Seine-et-Oise –, de M. Pillas – maire de Bouray –, et de M. Guillemillot, maire d'Auvers-Saint-Georges. A cette occasion, une plaque de marbre dédiée aux morts de la Grande Guerre, « *sur laquelle tranche une palme artistique* », est également inaugurée dans l'église¹.

Le monument élevé sur la Place du Martroy se présente sous la forme d'un obélisque sur socle et piédestal. Le sommet de l'obélisque s'évase légèrement avant de se refermer en pyramidion. La mouluration supérieure du piédestal, qui s'évase également légèrement, forme une "couronne de pierre". (Schéma ci-dessous).



□ Schéma de principe
"Mouluration en forme de
couronne"



□ Monument aux morts d'Auvers-Saint-Georges (détail). On remarque la forme particulière de la mouluration supérieure du piédestal, en forme de "couronne".

¹ *L'Abeille d'Etampes*, n°15, samedi 9 avril 1921. A.D. JAL 19 [20]

La dédicace « *A la mémoire des enfants de la commune tombés au champ d'honneur. 1914-1918* » est inscrite sur la face antérieure de l'obélisque, dans la partie inférieure de celle-ci. Les noms et prénoms des morts de la Grande guerre sont inscrits par ordre alphabétique sur les faces antérieure (onze noms) et latérales (face latérale droite - "Disparus" -, deux noms ; face latérale gauche, trois noms) du piédestal (dé).

Une plaque de marbre, fixée sur la face latérale gauche de l'obélisque, rend hommage à ces victimes. La dédicace précise les destinataires de l'hommage : « *Offert par les combattants et la jeunesse d'Auvers-Saint-Georges à leurs camarades Morts pour la France 1914-1918* ».

Une inscription discrète, gravée sur la partie basse du piédestal (face antérieure), précise le nom de l'entrepreneur qui a réalisé le monument : « *Barthélemy. A Etampes* ».

Quelques symboles composent l'ornementation du monument :

- Un motif en bronze composé d'une palme et d'une couronne mortuaire est fixé sur la face antérieure de l'obélisque, au-dessus de l'inscription dédicatoire (figure n°1).

- Une médaille de la croix de guerre en bronze, de dimension importante, est fixée sur la face latérale gauche de l'obélisque, au-dessus de la plaque de marbre (figure n°2).



□Figure n°1. Monument aux morts
d'Auvers-Saint-Georges (détail).
Face antérieure de l'obélisque

□Figure n°2. Monument aux morts
d'Auvers-Saint-Georges (détail).
Face latérale gauche de l'obélisque.

Avrainville

Population en 1911 : 265 habitants

Population en 1921 : 249 habitants

"Morts pour la France" : 18 noms (6,8%)

Monument (22 février 1920 – 9 octobre 1921)

Entrepreneurs : M. Langeau à Avrainville & M. Pretet à Lardy

Situation : Place de l'église

Description : Obélisque sur piédestal et socle.



□Avrainville. *L'église et le monument aux morts.*
Carte postale ancienne. A.D. 2Fi 10/3

C'est le 22 février 1920 que le conseil municipal d'Avrainville décide d'élever un monument à la mémoire des habitants de la commune morts au cours de la Grande guerre sur la place de l'église. Au cours de la même séance, l'assemblée décide que les dépenses seront couvertes par une souscription publique – dont le montant s'élève alors à 2136 francs – et par une subvention communale de 1500 francs inscrit au budget additionnel de 1920. Le 12 juillet 1920, conformément à la circulaire ministérielle du 10 mai 1920, le

dossier du projet est transmis à l'autorité préfectorale pour approbation. Le 31 juillet 1920, par six voix contre cinq, la commission départementale d'examen émet un avis favorable projet. Le décret présidentiel autorisant l'édification d'un monument commémoratif dans la commune d'Avrainville est promulgué un peu moins de trois mois plus tard, le 21 octobre 1920. Les travaux peuvent enfin débiter. construction des fondations, du soubassement du monument et la



au

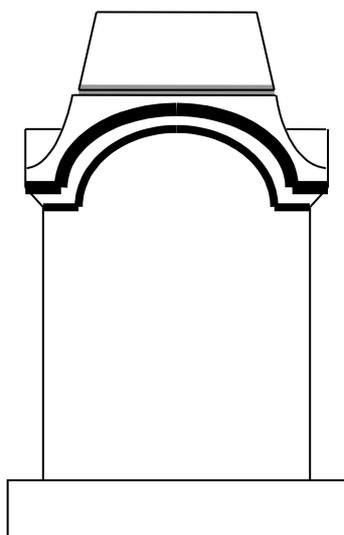
La

pose de l'entourage sont confiées à M. Langeau, entrepreneur de maçonnerie à Avrainville¹. Une inscription gravée sur l'embranchement de l'édifice laisse supposer que la fourniture et la pose du monument sont quant à elles confiées à M. Pretet, entrepreneur à Lardy. Le monument est inauguré un peu moins d'un an plus tard le 9 octobre 1921. Outre la présence de M. Gaunoux, maire d'Avrainville, le reporter de la Gazette de Seine-et-Oise présent à la

¹ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal, 18 octobre 1921. A.D. 8R5

cérémonie d'inauguration signale celle de M. André Simon – conseiller général de Seine-et-Oise et pour l'occasion président de la cérémonie – et de M. Bourdonnais, conseiller d'arrondissement¹.

Le monument, situé – rappelons-le – sur la place de l'église, se présente sous la forme d'un obélisque sur piédestal et socle. On notera l'originalité de la mouluration supérieure du piédestal, en forme de "voute arrondie", que l'on retrouve également sur les monuments de Baulne, Cerny, Orveau, Champceuil ou encore Estouches.



□Schéma de principe
"mouluration voutée"



□Monument aux morts d'Avrainville
(détail).

On remarque la forme particulière de la mouluration supérieure du piédestal, en forme de "voute semi-circulaire".

La dédicace « *Aux enfants d'Avrainville morts pour la Patrie. 1914-1918* » est gravée sur la face antérieure du monument, sur le piédestal (dé). Le nom et le prénom des morts de la Grande guerre sont gravés sur les faces latérales du piédestal. Ils sont classés par ordre

¹ La Gazette de Seine-et-Oise, n°41, jeudi 13 octobre 1921. A.D. JAL 22 [2]

alphabétiques ("B" à "G" sur la face latérale droite, "G" à "T" sur la face latérale gauche), sans autres types indications. La face postérieure du piédestal est vierge de toute inscription ou symbole. L'inscription « *Pretet a Lardy* » est gravée sur l'embranchement de l'édifice, sur la face antérieure de celui-ci. Il s'agit sans doute, comme précisé précédemment, du nom et de la localité où exerce l'entrepreneur qui a réalisé le monument.

Plusieurs symboles ornent les façades de l'édifice. Sur la face antérieure de celui-ci, sur l'obélisque, une épée – lame dirigée vers le bas – s'entrecroise au milieu d'une couronne de laurier. Ces deux éléments sont gravés en « surimpression » dans la pierre. La lame de l'épée et la couronne sont peintes en couleur or. La poignée de l'épée est peinte en violet foncé. Un casque est superposé sur le bas de la lame. Une couronne, formée d'un rameau d'olivier et d'une palme de laurier, entoure le casque. Ces deux derniers éléments sont en fer, peint en couleur or, fixés sur le monument. Sur le haut de l'obélisque, au dessus-du motif décrit plus-haut, une médaille de la croix de guerre est gravée en « surimpression » dans la pierre (figure n°1).

Sur la face latérale gauche, une palme de laurier et une branche de chêne, toutes deux en fer, peintes en couleur or, sont fixés sur l'obélisque (figure n°2).

Sur la face latérale droite, une palme d'olivier et une branche de chêne nouées ensemble à leur base, toutes deux également en fer, peintes en couleur or, sont fixés sur l'obélisque (figure n°3).



Sur la face arrière du monument, une palme d'olivier, en fer et recouverte d'une peinture couleur or, est fixée sur le monument. A la base de la tige, un petit rouleau de parchemin déroulé contient un texte, malheureusement illisible (figure n°4).

□Figure n°1. Ornementation de la face antérieure de l'obélisque.



□Figure n°2. Face latérale du piédestal (détail).

□Figure n°3. Face latérale droite du piédestal (détail).

□Figure n°2. Face postérieure du piédestal (détail).

B allainvilliers

Population en 1911 : 538 habitants

Population en 1921 : 626 habitants

"Morts pour la France" : 22 noms (4,1%)

Monument (13 février 1916 – ?)

Architecte : M. Choffy

Entrepreneurs : M. Feuillatre Amédée

Situation : Cimetière communal

Description : Obélisque sur piédestal avec corniche.



Le projet d'édification d'un monument commémoratif s'est manifesté très précocement dans la petite commune de Ballainvilliers. Le conseil municipal se prononce en effet en faveur d'un tel projet dès l'année 1916, celle de l'enfer de Verdun et de l'offensive tout

aussi sanglante de la Somme. Les motivations avancées par l'assemblée illustrent, quand vient le moment de compter les morts, l'horreur et l'ampleur des pertes. C'est ainsi en « *considérant que la guerre actuelle à déjà fait nombre de victime parmi les soldats de la commune et que les familles et la population n'ont pas à leur portée les restes de leurs enfants ni aucun endroit où elles pourraient témoigner leur admiration et leurs regrets pour les chers disparus* » que la municipalité décide le 13 février 1916 d'ériger, dans le cimetière communal et aux frais de la commune, un monument « *dédié à toutes les personnes de la commune tombés pour la France*¹ ». Le premier magistrat de la ville est chargé à cet effet d'entrer en contact avec M. Choffy, architecte communal demeurant à Longjumeau, afin d'établir les plans et devis dudit monument. Le 10 septembre 1916, ce dernier transmet au maire de Ballainvilliers un devis estimatif des travaux à exécuter pour l'édification du monument. Le coût des travaux est estimé à 3881.69 francs. Le 17 septembre, le maire soumet les plans et devis au conseil municipal. L'assemblée approuve l'ensemble du projet et décide de prélever la somme requise sur le budget additionnel de 1916. Elle sollicite également auprès du préfet de Seine-et-Oise – au cas où ne se présenteraient pas de soumissionnaires à l'adjudication – l'autorisation de conclure un marché de gré à gré avec l'entrepreneur qui acceptera de réaliser les travaux. Le 8 novembre, le projet de la commune de Ballainvilliers est examiné par la Commission des Bâtiments Civils. Celle-ci émet un avis favorable à sa réalisation, notant toutefois que « *le mastic Dihl et les joints en ciment métallique prévus au devis ne peuvent que dégrader la roche d'Euville du monument, cette pierre n'étant pas d'une dureté suffisante pour recevoir ces matières*². »

L'affaire est en bonne voie. Quelques imprévus viennent cependant compliquer la mise en œuvre du projet. En juin 1917, M. Choffy informe en effet le maire de Ballainvilliers que, « *depuis l'établissement du devis, les matières premières ont subi une hausse assez sensible, tandis que la main d'œuvre pour travaux artistiques est devenue tellement rare qu'aucun*

¹ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Ballainvilliers, 13 février 1916. A.D. 8R5

² Avis de la Commission des Bâtiments Civils, établi pour copie conforme pour le préfet le 8 novembre 1916. A.D. 8R5

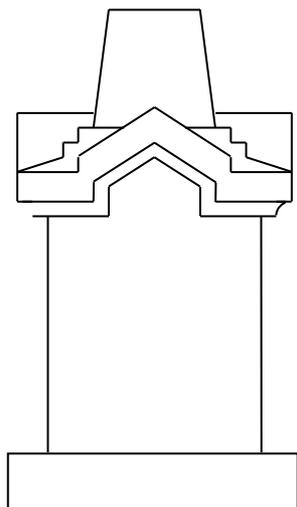
*entrepreneur ne convient à soumissionner pour un travail où entrent des travaux de sculpture*¹. » Réuni en séance du 24 juin 1917, le conseil municipal sollicite en conséquence auprès du préfet l'autorisation de conclure un marché de gré à gré avec l'entrepreneur qui acceptera de réaliser les travaux. Il s'engage également à voter la somme complémentaire au devis initialement prévu. Le 4 novembre 1919, Amédée Feuillatre, entrepreneur à Longjumeau, adresse au maire de Ballainvilliers un devis pour la fourniture et la pose du monument établi par l'architecte communal. La dépense est cette fois estimée à 5166,81 francs. Le 11 novembre, la municipalité approuve les plans et devis proposés par l'entrepreneur et décide de prélever ladite somme sur le budget additionnel de 1920. Le 11 décembre 1919, un marché de gré à gré est conclu avec l'entrepreneur pour la fourniture et la pose du monument. Le projet, transmis au préfet, est autorisé par décret présidentiel en date du 12 mars 1920. Nous ignorons la date de son inauguration. On peut cependant remarquer, gravée sur la face arrière du monument, l'inscription : « *Edifié en 1919* ». Rien ne permet d'affirmer qu'il s'agisse de la date d'inauguration.

Le monument édifié au cimetière se présente sous la forme d'un obélisque sur piédestal avec corniche et chapeau. L'édifice, en « *roche d'Euville de premier choix, enduite au mastic et poncée sauf les parties sculptées*² » repose sur des fondations composées d'un béton de caillou et d'un mortier bâtard $\frac{1}{2}$ chaux et $\frac{1}{2}$ portland³. L'édifice comporte en outre « *un socle mouluré sur massif, surmontée d'une stèle avec palme sculptée et chapeau, gravure des noms et devise en lettres antiques $\frac{3}{4}$ effet soit 150 lettres...* » La dédicace est gravée sur la face antérieure du piédestal (dé) : « *A la mémoire des enfants du pays morts au champ d'honneur* ». Aucun élément de datation n'accompagne la dédicace. On notera l'originalité de la mouluration supérieure du piédestal, qui dessine une sorte de toiture triangulaire.

¹ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Ballainvilliers, 24 juin 1917. A.D. 8R5

² Marché de gré à gré conclu entre la municipalité et M. Feuillatre Amédée, marbrier à Longjumeau, pour la fourniture et la pose d'un monument commémoratif aux morts de la Grande Guerre, 11 décembre 1919. A.D. 2o 76[6].

³ Type de ciment.



□Schéma de principe
Mouluration en "toiture"



□Monument aux morts de
Ballainvilliers (détail).

On remarque la forme particulière de la mouluration supérieure du piédestal, en forme de "toiture triangulaire". On retrouve également ce type d'architecture sur les monuments d'Igny, des Molières et sur le monument cantonal de La Ferte-Alais.

Les noms des morts de la Grande guerre sont inscrits sur les faces latérales de l'obélisque. Le classement choisi est chronologique, par année de décès. Les morts de 1870, 1914-1918 et 1939-1945 sont confondus au sein d'une même liste. L'hommage ainsi rendu ne s'adresse pas spécifiquement aux militaires décédés au cours de la Grande guerre. Sur la partie supérieure de l'obélisque (face antérieure), sous la corniche, on peut remarquer l'inscription « *Pro = Patria* » gravée dans la pierre.

Différents symboles composent l'ornementation du monument. Sur la partie supérieure du piédestal, sous la corniche, une couronne de laurier entoure la dédicace de ses rameaux. En son centre, on peut voir un médaillon portant les initiales R.F (figure n°1). Sur la face principale de l'obélisque, une branche de laurier est gravée en « surimpression » dans la pierre (figure n°2).



□Figure n°1. Face antérieure du monument. "Le syncrétisme de la foi et de la patrie dans la quête de la victoire"



□Figure n°1. Face antérieure du piédestal (dé).
"La République Française honore les morts de la Guerre et les entoure des rameaux de la gloire"

B allancourt-sur-Essonne

Population en 1911 : 1910 habitants

Population en 1921 : 1732 habitants

"Morts pour la France" : 79 noms (4,1%)

Monument (21 novembre 1920– 19 juin 1921)

Sculpteur : Emile Guillaume

Situation : En bordure de la route menant au centre ville, à l'entrée de la commune.

Description : Monument "mur" surmonté d'un poilu



C'est le 21 novembre 1920 que la municipalité de Ballancourt décide officiellement d'élever, sur la place publique, un monument à la mémoire des enfants de la commune morts au cours de la Grande guerre. Un comité d'érection est mis en place afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires à son édification. Une souscription publique est

également ouverte dans la commune. Celle-ci doit financer l'intégralité de l'édifice. Il est en effet précisé dans la délibération du conseil municipal en date du 21 novembre 1920 que le monument est « *offert par souscription publique* ». Pour autant, aucun document ne permet de mesurer l'ampleur de l'implication populaire dans le processus d'érection. Le produit de la souscription, soit 17150 francs, est complété par la subvention de l'Etat, dont le montant s'élève à 600 francs. La municipalité décide par ailleurs de prendre en charge les frais de transport et de mise en place ainsi que la construction du piédestal qui doit supporter l'édifice, soit 3000 francs. Le montant total des sommes recueillies pour l'édification du monument aux morts s'élève donc à 20750 francs. La réalisation de la statue, confiée au sculpteur Emile Guillaume, représente de loin le poste de dépense le plus important avec un coût d'environ 15 000 francs, soit 72,3% de la dépense totale. Le pavage de la place et la construction de l'entourage du monument constituent également une dépense non négligeable. Ils représentent, avec la fourniture des plaques destinées à recevoir les inscriptions nécrologiques, près de 3800 francs, soit 18,3% de la dépense totale. La construction du socle, le terrassement et les imprévues représente quant à eux moins de 10% de la dépense globale avec 1950 francs.

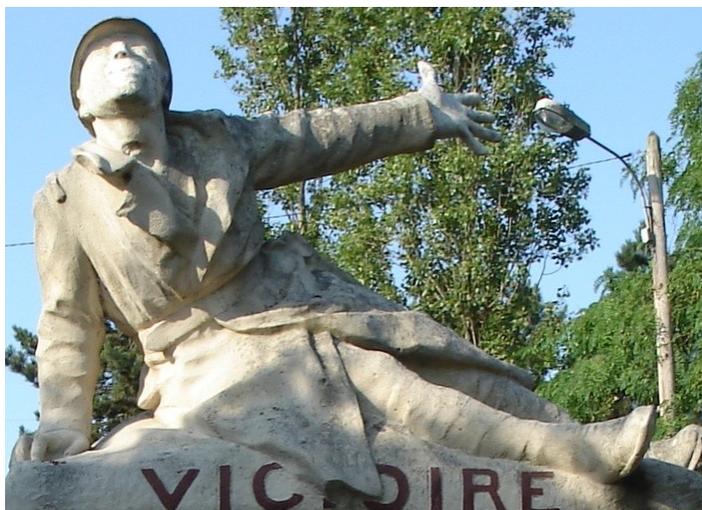
En janvier 1921, le projet est transmis au préfet. Le 29 janvier, les plans du monument sont soumis à l'approbation de la commission départementale d'examen. Celle-ci émet un avis favorable à la réalisation de l'édifice. Peu de temps après, le 21 février 1921, le décret présidentiel autorisant sa construction est promulgué. Les travaux peuvent commencer. Ils vont bon train. Le monument est inauguré un peu moins de trois mois plus tard, le 19 juin 1921, sous la présidence de M. Reibel, député de Seine-et-Oise, et de M. Balfourier, ancien commandant du 20^e corps d'armée. M. Viguié, sous-préfet de Corbeil, est également présent ainsi – bien sur – que le maire de Ballancourt, M. le comte de Bourbon-Russet.

Le 18 juin 1922, la municipalité décide de faire procéder à l'érection d'une grille d'entourage du monument aux morts. Contact est pris à cet effet avec M. Gilbert Giraud, constructeur-mécanicien à Ballancourt. Le 22 septembre, un marché de gré à gré est conclu avec celui-ci

pour « la fourniture et la pose d'un entourage sur tout le pourtour du terrain [du monument], soit soixante neuf mètres environ¹ ». Les travaux, dont le montant est évalué à 1500 francs, devront être achevés pour le dix octobre 1922.

- La victoire endeuillée -

Erigé au bord de la route nationale 191 qui traverse la commune, à l'entrée du pays en venant de la Ferte-Alais, le monument aux morts Ballancourtois se présente sous la forme



d'un « mur » de forme trapézoïdale, surmonté par un poilu victorieux. Il est difficile de statuer définitivement sur la signification du poilu représenté ici. C'est à première vue un poilu victorieux : le bras gauche est tendu et ouvert, vraisemblablement en signe de

victoire. Cette signification est confirmée par l'inscription en lettres foncées inscrite sur le socle de la statue : « *Victoire* ». Le compte-rendu de la cérémonie d'inauguration publié dans les colonnes de *L'Abeille d'Etampes*² tend à confirmer la dominance de la symbolique victorieuse dans la figure du poilu: « *Ce fut un moment pathétique lorsqu'apparut l'admirable statue de pierre, due au ciseau du maître Guillaume. Un poilu à demi-couché, dans l'attitude du magnifique soldat de Marathon, de Cortot, que chacun a pu admirer au Jardin des Tuileries, s'appuyant sur sa main droite, la main gauche levée, crie, lui aussi : "Victoire", ce*



¹ Marché de gré à gré établi entre la commune de Ballancourt et monsieur Gilbert Giraud, constructeur-mécanicien à Ballancourt, 22 septembre 1922. A.D. 20 82 [7]

² *L'Abeille d'Etampes*, n°26, samedi 25 juin 1921. A.D. JAL 19 [20]

beau mot de victoire gravé en relief par le sculpteur, à la base de la statue. » Il faut cependant noter que le poilu est représenté assis sur le sol, le buste penché en avant. A demi-allongé, comme fatigué et amoindri par la guerre, le soldat agonisant ou blessé, cri sa joie dans un dernier soupir. Le visage, tendu vers le ciel, exprime principalement la joie et la délivrance. Les différences de teinte au niveau du visage peuvent laisser penser qu'il a été restauré en certains endroits. En définitive, on peut dire qu'il y donc une double référence à la victoire et à la souffrance, à en jugé par la posture du poilu.

La dédicace « *Aux enfants de Ballancourt morts pour la France* » est gravée sur la face principale de l'édifice, sur une plaque horizontale de marbre blanc.

Les noms des morts pour la France de la Grande guerre sont inscrits sur trois plaques de marbre blanc fixés verticalement. Aucun ordre apparent n'a été respecté. Peut-être les noms

ont-ils été inscrits d'après

la date du décès. Le

regroupement des victimes appartenant à la même

famille peut toutefois

laisser penser le contraire.

Sur la partie inférieure du

monument, une plaque de

forme carrée – également

en marbre blanc mais de

dimension plus réduite – est

fixée sur la pierre. Les noms des morts de la seconde guerre mondiale et de l'« *Afrique du nord* » y sont inscrits.

Au dos du monument,

selon la même disposition



□Figure n°1. Monument aux morts pour la France de Ballancourt.

(Détail de la face postérieure de l'édifice).

sur trois panneaux verticaux, une inscription est gravée sur le « panneau central » : « *Ce monument a été élevé par souscription publique pour commémorer la mémoire des enfants de Ballancourt victimes de la Grande-guerre. 1914-1918. A été inauguré le 19 juin 1921* » (figure n°1, ci-dessus). Sur la face latérale gauche du monument, sur le socle de la statue, une inscription est gravée dans la pierre : « *Emile Guillaume* ». Il s'agit du nom du sculpteur qui a réalisé la statue du poilu.

Plusieurs symboles ornent les façades de l'édifice. Sur les faces latérales du monument, une palme en bronze (ou en fer) est fixée sur la paroi. Une branche de laurier est gravée sur la face postérieure de l'édifice, sur les deux « panneaux » extérieurs dessinés dans la pierre. Une médaille de la croix de guerre (gravure gauche) et ce qui ressemble à la Médaille militaire (bandeau jaune bordé d'un liserait vert, médaille de forme circulaire¹) sont gravées sous le motif de la branche de laurier.

¹ Pp.305, article « *Décoration* » du Petit Larousse.

Baulne

Population en 1911 : 423 habitants

Population en 1921 : 403 habitants

"Morts pour la France" : 26 noms (6,1%)

Monument (10 octobre 1919 – 26 septembre 1920)

Matériau : pierre des Vosges

Situation : Sur la place de l'église

Description : Obélisque élancée sur piédestal et socle



A LA MEMOIRE
DES ENFANTS
DE
BAULNE
MORTS POUR LA PATRIE
1914 - 1918

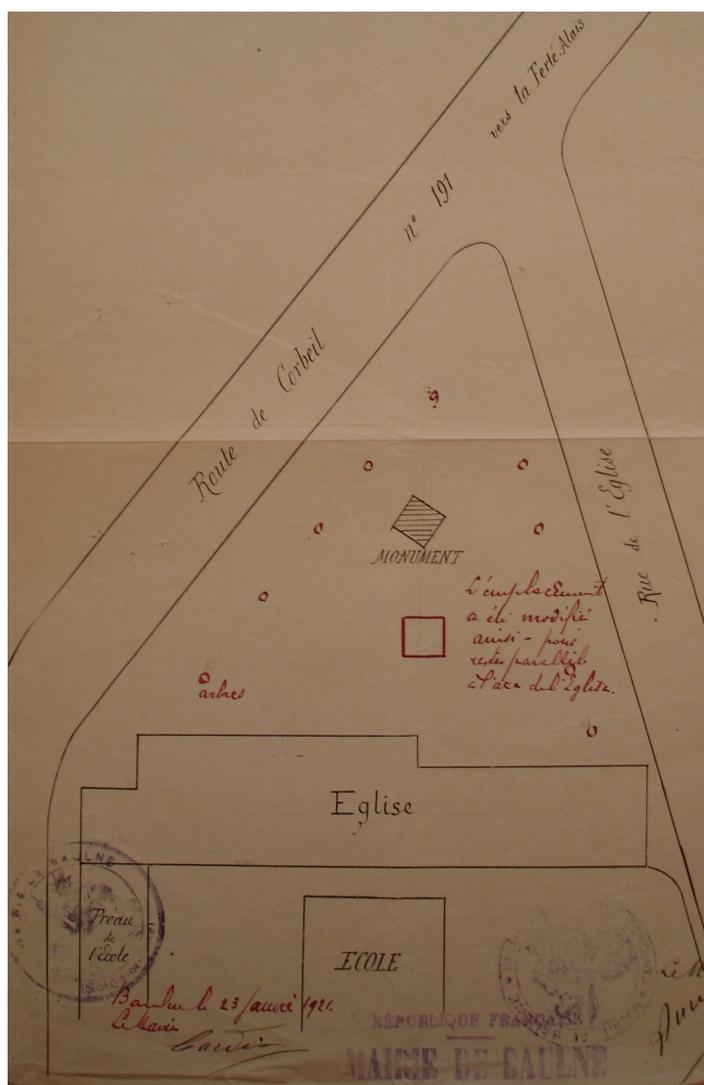
—
Elevé par souscription
publique avec le concours
de la Municipalité
—

C'est le 10 octobre 1919 que le conseil municipal de Baulne, suivant le désir de la population et de la municipalité tendant à perpétuer le souvenir du sacrifice des enfants de la commune qui sont tombés au champ d'honneur, décide d'ériger un monument commémoratif sur la place de l'église, dans l'ancien cimetière désaffecté. Au cours de la même séance, l'assemblée approuve les plans et devis présenté par M. Asnard, maître carrier à Louvie-Juzon dans les Basses-

Pyrénées, et autorise le maire de commune à conclure un marché gré à gré avec lui. La dépense, qui s'élève à 4600 francs, est couverte à hauteur de 1600 francs par le don d'un anonyme à hauteur de 3000 francs par une subvention communale (1800 francs) et une souscription publique. Le projet, complet, est transmis en novembre 1919 à l'autorité préfectorale pour obtenir l'approbation par décret.

11 janvier 1920, la municipalité procède à la nomination d'un comité d'érection du monument, chargé de « recevoir les

souscriptions et de faire toutes démarches »¹. Présidé par M. Cardin, maire, ce comité comprend sept membres dont un trésorier. Tous sont issus du conseil municipal. Le modèle de monument adopté par la commune est identique à celui érigé par la municipalité de Saclas en



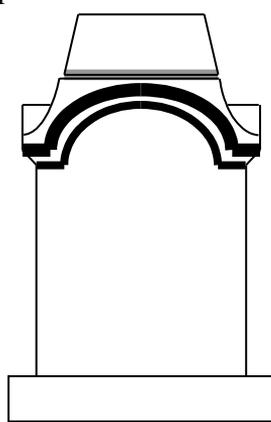
Plan, modifié selon les recommandations de la Commission Départementale d'examen, de l'emplacement du monument aux morts pour la France de Baulne, 23 janvier 1921. 2o 88 [8]

¹ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Baulne, 11 janvier 1920. A.D. 2o 88 [8]

septembre 1919. Tout en pierre des Vosges, il se présente sous la forme d'un obélisque élané sur piédestal et socle. La réalisation du projet semble être en bonne voie. Cependant, la mise en place des commissions départementales d'examen par la circulaire ministérielle du 10 mai 1920 oblige la commune à fournir un plan du monument ainsi que l'indication de son emplacement. Dans l'attente des pièces, le projet est ajourné. Le 13 juillet 1920, la commission départementale peut enfin examiner le projet soumis par la municipalité de Baulne. Elle émet un avis défavorable et renvoi le projet à une nouvelle étude. Les proportions du monument, indique t-elle, doivent être modifiées afin de conférer un semblant d'égalité entre le soubassement et la pyramide. L'emplacement de l'édifice doit également être corrigé de sorte que l'édifice soit dans une position plus normale par rapport à la façade de l'église (figure n°1) Après avoir subi quelques modifications, le monument est inauguré le 26 septembre 1920 sous la présidence de M. Amodru, député et conseiller général de Seine-et-Oise. L'édification du monument n'a pourtant pas été autorisée. La commission d'examen qui se réunit à nouveau le 19 mars 1921 est mise devant le fait accompli. Elle ne ainsi que maintenir les observations qu'elle a déjà présenté. Bien que les plans du monument n'aient pas été approuvés par ladite commission, le décret présidentiel d'approbation est néanmoins promulgué le 23 avril 1921, soit près de sept mois après l'inauguration de l'édifice commémoratif.

Le monument aux morts est situé sur la place qui jouxte l'église. On notera que le monument est entouré par un petit mur végétal d'environ un mètre de hauteur. Une ouverture dans celui-ci permet d'accéder au monument. Toutefois, le passage ainsi pratiqué n'ouvre pas sur la façade principale du monument. La dédicace se trouve, si l'on considère la face offerte au premier regard du spectateur comme la face principale, sur la face latérale gauche. L'édifice

se présente sous la "élané", de forme socle et piédestal.



forme

Une



d'un obélisque pyramidale, sur marche de 30cm de

haut a été ajoutée par le comité d'érection en janvier 1921 « pour corriger l'égalité apparente entre la pyramide et le soubassement ». On notera l'originalité de la mouluration supérieure du piédestal, en forme de "voute arrondie", que l'on retrouve également sur les monuments d'Avrainville, de Cerny, d'Orveau, de Champceuil ou encore d'Estouches.

	□Schéma de principe	□Face latérale gauche du	
	Mouluration en forme de "voute"	piédestal (dé)	
- Les			inscriptions -

La dédicace « *A la mémoire des enfants de Baulne morts pour la Patrie. 1914-1918* » est gravée sur la face latérale gauche du piédestal (dé).

Les noms des morts de la Grande guerre sont inscrits, par ordre alphabétique, sur la face principale et arrière du piédestal (dé). Les noms des morts de la guerre de 1870-1871 y figurent également (face arrière) ainsi que ceux de la Seconde guerre mondiale (face latérale droite). Sur les faces principale, latérales droites et gauches ainsi que sur la face arrière, sur le socle, sont inscrits les noms de grandes batailles de la guerre, respectivement « *Argonne-Somme* », « *Oise-Aisne* », « *Yser-Vosges* », « *Marne-Verdun* ». Deux inscriptions apportent également des informations concernant le processus d'érection du monument. Sur la face latérale gauche, sur le piédestal, sous la dédicace, on peut lire l'inscription : « *Elevé par souscription publique avec le concours de la municipalité* ». Sur la face arrière, sur le socle, on peut lire l'inscription : « *Offert par les démobilisés et les jeunes gens de la commune* ». Sur

la face latérale droite du monument (piédestal), on peut lire deux alexandrins tirés du Chant III « Hymne », du recueil de Victor Hugo « Les chants du crépuscule » :

*« Ceux qui pieusement sont
Morts pour la Patrie
Ont droit qu'à leur tombeau
La foule vienne et prie »*

- Les symboles -

Sur la face principale du piédestal, au niveau de la corniche, une couronne mortuaire est gravée « en surimpression » dans la pierre. Une couronne d'olivier et de laurier en fer, avec un casque en son centre et une croix de guerre à sa base a été fixée par-dessus.

Sur la face principale de l'obélisque, une palme d'olivier en fer a été fixée sur la pierre.

Sur la face latérale gauche, on retrouve la couronne mortuaire gravée dans la pierre au niveau de la corniche ainsi que la palme d'olivier, cette fois-ci gravée dans la pierre sur l'obélisque.

Sur la face arrière du monument, on retrouve la couronne mortuaire gravée dans la pierre, sur la corniche au dessus du piédestal. Sur la face latérale droite du monument, on retrouve la couronne mortuaire gravée dans la pierre, sur la corniche au-dessus du piédestal.

Bièvres

Population en 1911 : 1175 habitants

Population en 1921 : 1219 habitants

"Morts pour la France" : 48 noms (4,1%)

Monument (?– 14 novembre 1920)

Situation : Sur la place de la mairie

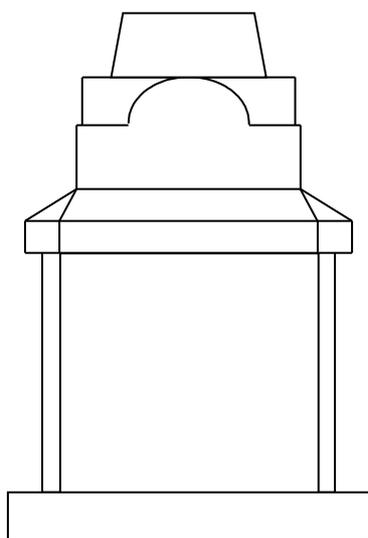
Description : Obélisque sur piédestal et socle



Les sources relatives à l'édification du monument aux morts de la Grande guerre de la commune de Bièvres sont assez disparates. Elles concernent essentiellement la grille d'entourage de l'édifice érigée en 1931. Une délibération du conseil municipal en date du 23

décembre 1920 fournit néanmoins quelques renseignements précieux sur le processus d'érection du monument. Ainsi, c'est manifestement à l'initiative du conseil municipal que celui-ci est érigé. Un comité d'érection est constitué à cet effet, composé des membres de l'assemblée communale. Celui-ci reçoit pour mission d'effectuer toutes les démarches nécessaires à son édification. C'est lui qui est notamment chargé de recueillir le produit de la souscription publique organisée dans la commune. L'inauguration du monument a lieu le 14 novembre 1920.

Le monument aux morts se dresse aujourd'hui devant la mairie, dans le centre de la ville. Il s'agit d'un obélisque sur piédestal et socle. Notons que la corniche supérieure du piédestal adopte la forme d'un chapeau. Ce type de corniche est le plus fréquent. On le retrouve sous de nombreuses variantes. Ses proportions, ainsi que les symboles qui l'ornent, sont multiples. L'ornementation et l'architecture de celui-ci sont, en l'occurrence, épurées.



□ Schéma de principe
Corniche en chapeau



□ Face latérale gauche du
monument aux morts (détail)

- Les inscriptions -

La dédicace « *Bièvres à ses morts glorieux. 1914-1918. 1939-1945* », gravée sur la face antérieure de l'obélisque, confère à l'hommage une tonalité patriotique.

Les noms des morts pour la France de la première guerre mondiale sont inscrits sur la face latérale gauche et droite du monument. Ils sont inscrits (nom, prénom) par ordre alphabétique sans autres indications.

Plusieurs inscriptions, se rapportant aux conflits successifs auxquels a participé la France, sont à relever : Sur la face principale, au niveau du piédestal on remarque l'inscription : « *A la mémoire des français d'Outre-mer morts pour la France* ».

Sur la face latérale gauche, sur la corniche (entre l'obélisque et le piédestal) : « *A la mémoire de Noé Georges, fusillé par les allemands le 30 juin 1944* ». On aperçoit également, sur le piédestal, une inscription commémorant les victimes du conflit indochinois : « *A la mémoire de Sallantin Dominique, mort en Indochine en 1952* ».

Sur la face arrière du monument, sur la partie supérieure de la corniche, on peut lire l'inscription : « *En hommage aux victimes civiles de la guerre* ». On remarque également, sur le piédestal, une inscription relative à la guerre d'Algérie : « *Aux 30 000 morts des combats d'Afrique du nord*¹ ». Une inscription est également gravée à la base de l'obélisque : « *Marcos Augustin, tombé sur les barricades. « Libération de Paris » Lafosse Lucien, mort en déportation.* »

Sur la face latérale droite, sur la corniche (entre l'obélisque et le piédestal) : « *A la mémoire de Chenevières Edouard*², fusillé par les allemands le 24 juin 1944 ».

- Les symboles -

¹ La datation est cachée par la végétation.

² Incertitude de lecture.

Sur la face principale de l'obélisque, dans sa partie supérieure, deux rameaux d'olivier s'entrecroisent au centre d'une couronne mortuaire (ces éléments sont gravés dans la pierre). A la base de l'obélisque, une palme d'olivier en bronze est fixée sur la pierre. Sur la partie supérieure de la corniche est gravée une médaille de la croix entourée par une couronne de laurier orienté vers le bas. Sur la face latérale gauche, sur la bordure supérieure de la corniche, une palme d'olivier est gravée dans la pierre. Sur la face latérale droite, sur la bordure supérieure de la corniche, une palme d'olivier est gravée dans la pierre. Sur la face arrière du monument, toujours sur la bordure supérieure de la corniche, on retrouve le même motif de palme d'olivier gravé dans la pierre.

Blandy

Population en 1911 : 202 habitants

Population en 1921 : 183 habitants

"Morts pour la France" : 15 noms (7,4%)

Monument (? – 25 mai 1922)

Plaque en marbre dans l'église (? - 16 mai 1920)

Situation : dans le centre du village, à proximité de la mairie

Description : Obélisque avec chapeau et amortissement figure (boulet) sur piédestal et socle.



De tous les habitants de la commune de Blandy qui ont été mobilisés dans l'infanterie, aucun n'est revenu. C'est le triste bilan fait par un reporter de *l'Abeille d'Etampes* présent au cours de la cérémonie d'inauguration du monument aux morts de la Grande Guerre. Pour honorer la mémoire des quinze habitants de la commune morts au champ d'honneur, la municipalité commande en 1920 à M. Besnault, marbrier à Etampes, une plaque commémorative en marbre. Placée dans l'église, la plaque est inaugurée en grande pompe le 16 mai 1920. L'hommage n'est semble-t-il pas suffisant et en 1921, le conseil municipal décide d'élever un monument à leur mémoire. Les travaux sont confiés à M. Besnault, qui a

déjà réalisé la plaque commémorative élevée dans l’Eglise. L’emplacement du monument est fixé près de la route, presque en face de la mairie, sur une petite place. L’édifice commémoratif – une « *pyramide en pierre blanche*¹ » – est inauguré le 25 mai 1922, sous la présidence de M. Léon Moine, sous-préfet d’Etampes.

Le monument, situé au centre du village, au bord de la route, se présente sous la forme d’un obélisque sur socle et piédestal, surmonté d’un chapeau et d’une sphère². La dédicace « *Aux enfants de Blandy morts pour la France. 1914-1918* » est gravée en lettres d’or sur la face principale de l’obélisque. Les noms et prénoms des quinze militaires décédés au cours de la première guerre mondiale, ainsi que ceux des victimes du second conflit mondial, sont gravés en lettres noires sur les faces latérales gauche (Année 1914), antérieure (Années 1915 & 1916) et sur la face latérale droite (Années 1917 & 1918). Ils sont classés chronologiquement par année de décès, sans autres indications. L’inscription « *1939-1945* » est gravée en lettres d’or sur la corniche (face principale du monument). Sur la face antérieure du socle, on peut lire le nom de l’entrepreneur qui a réalisé le monument : « *A. Besnault. A Etampes* ».

Les symboles qui ornent les façades de l’édifice sont peu nombreux. On peut noter que l’esthétique d’ensemble du monument emprunte certaines formes à l’antiquité. Les arrêtes latérales inférieures du piédestal ne sont ainsi pas sans rappeler les volumes et les formes des chapiteaux ioniques. Il en va de même pour le chapiteau qui surmonte l’obélisque. Sur la face principale de celui-ci, dans sa partie supérieure, une croix de guerre et une palme d’olivier sont gravées dans la pierre. Une palme en bronze est également fixée sur la partie basse de la face antérieure du piédestal.

¹ Description sommaire donnée dans *L’Abeille d’Etampes*, n°21, samedi 3 juin 1922. A.D. JAL 19 [20]

² Peut-être s’agit-il d’un boulet mais il est difficile de statuer sur cet élément architectural. D’autre part, l’esthétique d’ensemble du monument laisse penser que l’élément en question a d’avantage une fonction esthétique que symbolique.

Baigneville

Population en 1911 : 527 habitants

Population en 1921 : 470 habitants

"Morts pour la France" : 29 noms (5,5%)

Monument (8 août 1920 – 10 septembre 1922)

Plaque (? – 14 juillet 1919)

Matériau : Granit bleu-noir des Vosges

Entrepreneur : M. Henri Chévrier (Malesherbes)

Situation : Sur la voie publique.

Description : Obélisque sur piédestal.



C'est le 8 août 1920 que le conseil municipal de Boigneville décide d'élever un monument à la mémoire des morts de la Grande guerre. Au cours de la même délibération, la somme de 1000 francs précédemment votée par l'assemblée en vue d'ériger ledit monument est portée à 3000 francs. Deux jours plus tard, le 10 août 1920, un marché de gré à gré est conclu entre M. Citron, maire de Boigneville, et M. Henri Chevrier, entrepreneur-marbrier à Malesherbes (Loiret) pour la fourniture et la pose du monument. L'édifice commandé par la municipalité est en granit bleu-noir des Vosges. Il se compose d'une pyramide polie sur trois faces, d'un socle et d'un double socle taillés. Une palme en bronze doit également être scellée sur une des faces de la pyramide. Le montant du marché s'élève à 7033 francs. Afin de subvenir à la dépense, une souscription publique est ouverte dans la commune. Le 21 novembre 1920, le conseil municipal doit fixer le lieu d'implantation de l'édifice. Après délibération, l'assemblée décide que « *le monument sera placé partie sur le trottoir, partie dans le jardin du presbytère¹* » dont le mur sera pour l'occasion reculé. Le 13 février 1921, le maire soumet à l'approbation du conseil le projet établi par M. Chévrier. L'assemblée adopte ledit projet et détaille les moyens de financement à sa disposition. A la souscription publique, qui a produit la somme de 2145 francs, vient s'ajouter la subvention communale de 3000 francs votée en séance du conseil municipal du 8 août 1920. La municipalité compte également sur la subvention de l'Etat et sur la société de chasse commune, qui s'est engagée à verser à la souscription la somme nécessaire pour compléter le montant des frais. Le dossier, complet, est transmis à la préfecture le 8 mars 1921. Il est ensuite soumis à l'examen de la commission départementale, qui émet le 19 mars un avis favorable à son édification. Un mois plus tard, le 23 avril 1921, le décret présidentiel autorisant l'érection du monument est promulgué. Les travaux peuvent commencer. Son

¹ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Boigneville, 21 novembre 1920. A.D. 2o 105 [12]

inauguration a lieu plus d'un an après, le 10 septembre 1922, en présence de M. Léon Moine, sous-préfet d'Etampes.

Le monument qui se dresse aujourd'hui en bordure de la route menant au centre du vieux village, à proximité de l'église, se présente sous la forme d'un obélisque en granit poli monté sur un socle en granit brut. Quatre obus et une grille en fer, disposés devant l'édifice, complètent l'ensemble. Sur la face principale du monument, sous la palme en bronze, gravée en lettres d'or sur l'obélisque, on peut lire la dédicace : « *Aux enfants de Boigneville morts pour la France. 1914-1918* »

Les noms et prénoms des habitants originaires de la commune disparus au cours de la Grande guerre sont gravés en lettres d'or sur les faces latérales gauche et droite du monument. Ils sont, sans autres indications, classés chronologiquement par année de décès (face latérale droite ; année 1917 à 1922, face latérale gauche ; année 1914 à 1916). Les noms et prénoms des morts de la Seconde Guerre mondiale sont quant à eux inscrits au bas de l'obélisque, sur la face latérale droite du monument.

Il semble qu'une plaque commémorative aux morts de la guerre ait été également érigée dans la commune. Son emplacement nous est cependant inconnu. Un article paru le 1^{er} mars 1919 dans le journal *L'Abeille d'Etampes* laisse néanmoins supposer qu'elle a été inaugurée à l'occasion de la Fête de la Victoire, le 14 juillet 1919.

B

oissy-la-Rivière

Population en 1911 : 210 habitants

Population en 1921 : 121 habitants

"Morts pour la France" : 10 noms (4,8%)

Monument (10 août 1919 – ?)

Plaque (15 février 1920 – ?)

Situation : dans le cimetière communal

Description : Obélisque sur piédestal



Au cours de la délibération du conseil municipal du 10 août 1919¹, le maire de la commune de Boissy-la-Rivière propose à l'assemblée d'ériger, dans le cimetière communal, un monument à la mémoire des enfants de la commune morts au cours de la Grande Guerre. Le conseil adopte le projet et nomme en son sein une commission de trois membres chargée d'étudier le projet. Le projet est mené à son terme et, conformément aux souhaits de la municipalité, le monument est inauguré dans le cimetière communal, où il se situe encore aujourd'hui. Dans une autre délibération en date du 15 février 1920, le conseil municipal décide également de faire poser « *une plaque commémorative pour glorifier les*

¹ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Boissy-la-Rivière, 10 août 1919. A.D. 2o 116 [3]

*morts pour la Patrie*¹. » Il vote à cet effet un crédit de 500 francs inscrit au budget additionnel de 1920. Il est également stipulé que le projet sera adressé pour examen à la Commission des Bâtiments Civils. L'emplacement de la plaque n'est cependant pas précisé et aucun autre document ne fait référence à son édification.

Le monument aux morts situé dans le cimetière communal se présente sous la forme d'un obélisque sur piédestal et socle. Celui-ci, élevé à l'extrémité de l'allée centrale du champ de repos, dans l'axe du calvaire, domine l'ensemble des autres monuments. Sur la face principale du monument, sur le socle, une plaque en granit contient la dédicace : « *Aux enfants de Boissy-la-Rivière morts pour la France. 1914-1918* ».

Les noms et prénoms des habitants originaires de la commune décédés au cours de la Grande guerre sont gravés sur deux plaques en marbre, fixés sur les faces latérales droite et gauche du monument. Le classement retenu est difficile à déterminer ; il ne s'agit pas d'un classement par ordre alphabétique et les dates de décès ne sont pas indiquées. Les noms et prénoms des morts de la Seconde Guerre mondiale ont été rajoutés au bas de la plaque de la face latérale droite, précédés de la date « *1939-1945* ».

Plusieurs symboles ornent les façades du monument. Sur la face principale de l'obélisque, une palme d'olivier, peinte en vert, est gravée dans la pierre. Une croix de guerre, peinte en marron, est également gravée sur la partie supérieure de l'obélisque, entre les feuilles de la palme. Une palme de bronze est fixée sur la corniche de la face principale, entre le piédestal et l'obélisque. Une autre palme de bronze est fixée sur la partie inférieure du piédestal (face principale).

¹ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Boissy-la-Rivière, 15 février 1920. A.D. 2o 116 [3]

B

oissy-le-Cutté

Population en 1911 : 380 habitants

Population en 1921 : 331 habitants

"Morts pour la France" : 19 noms (5%)

Monument (2 janvier 1920 – 19 septembre 1920)

Matériau : Pierre de Savonnières

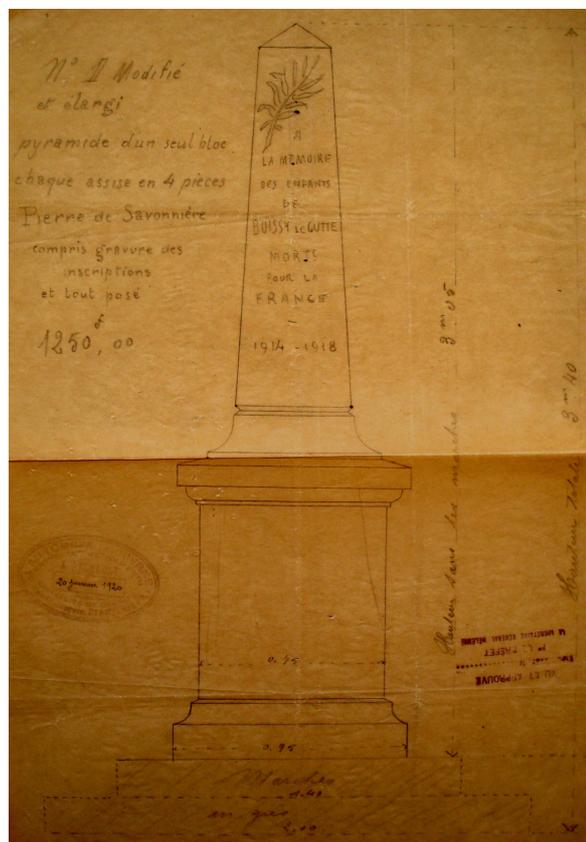
Entrepreneur : M. A. Besnault, marbrier à Etampes

Situation : Sur la place de la victoire, à proximité de l'école communale

Description : Obélisque sur piédestal et socle



C'est au cours de la délibération du 2 janvier 1920 que la municipalité de Boissy-le-Cutté décide, afin de commémorer le souvenir des habitants de la commune morts pour la France, d'ériger un monument à leur mémoire. Celui-ci doit être édifié sur un terrain offert par Mme Rousseau – une habitante de la commune – situé à la sortie du pays, route de



□ Croquis du monument aux morts de la Grande Guerre, réalisé par A. Besnault, pour la commune de Boissy-le-Cutté. 20 janvier 1920. 2o 121 [3]

la Ferte-Alais, à l'intersection de la route de Longueville. L'emplacement retenu est hautement symbolique ; il s'agit de « *l'endroit même où ceux qui ne sont pas revenus firent leurs derniers adieux à leurs parents, à leurs amis*¹. » Afin de réunir la somme nécessaire à son édification, une souscription publique est ouverte dans le village et une somme de 500 francs est allouée par le conseil municipal. Contact est pris avec M. Besnault, marbrier à Etampes, en vue d'établir les plans et devis du monument. Le projet présenté par l'entrepreneur s'élève à 1250 francs. Il consiste en un obélisque sur piédestal en pierre de Savonnières d'une hauteur de 3,05 mètres. Deux marches en grès de 17,5 cm supportent l'ensemble, pour une hauteur

totale de 3,40 mètres. La réalisation des soubassements - « *assise avec marche en ciment portant deux gradins* » - est confiée à M. H. Ingrain, entrepreneur de maçonnerie à Boissy-le-Cutté, pour une somme de 385 francs. Le projet est transmis le 29 mars 1920 au préfet de Seine-et-Oise. Cependant, l'incomplétude du dossier retarde son approbation. Le 13 juillet, les plans sont enfin examinés par la commission départementale, qui émet un avis défavorable à l'édification du monument projeté. La municipalité doit faire procéder à une nouvelle étude du projet. Le 21 octobre 1920, la commission examine à nouveau les plans du monument de

¹ *L'Abeille d'Etampes*, n°38, samedi 18 septembre 1920. A.D. JAL 19 [20]

la commune de Boissy-le-Cutté. Elle émet une fois de plus un avis défavorable à son érection et préconise « *de grandir la pyramide au dépens du socle et d'apporter plus de soins dans l'étude des profils.* » Les recommandations de la commission restent sans effets. La raison en est simple. Le monument aux morts a été inauguré entre-temps, le 19 septembre 1920, sous la présidence de M. Amodru, député et conseiller général de Seine-et-Oise. Ainsi, lorsque le décret présidentiel autorisant l'édification du monument est promulgué le 21 février 1921, l'inauguration a eu lieu voilà près de cinq mois.

Le monument aux morts a selon toute vraisemblance été déplacé et se dresse aujourd'hui sur la place de la Victoire, à proximité de l'école communale. L'édifice est en piteux état. Non fleuri et apparemment mal entretenu, ses façades sont en mauvais état et commencent à se lézarder. L'entourage et l'environnement du monument ne sont guère mieux lotis. Le sol est en gravillon grossier. Le monument est situé au centre d'une petite place carrée, délimitée par une grille d'entourage en béton dégradée. Deux arbres, disposés sur les cotés de la place, confèrent néanmoins à l'ensemble un semblant de solennité.

L'édifice se présente sous la forme d'un obélisque sur piédestal et socle. D'une hauteur de 3,40 m (3,05 m sans les marches), l'édifice est composé d'une pyramide d'un seul bloc. Le tout est en pierre de Savonnières. Les marches sont en grès.

La dédicace « *A la mémoire des enfants de Boissy-le-Cutté morts pour la France. 1914-1918* » est gravée en lettres noires sur une plaque de marbre blanc fixée sur la face antérieure de l'obélisque. Sur le piédestal, orné d'une branche de chêne et d'un casque de poilu, sont gravés les noms des morts de la Grande guerre. Les noms et prénoms des militaires décédés, classés par ordre alphabétique, sont en réalité inscrits sur une plaque de couleur noir d'une matière indéterminée fixée sur la face antérieure du piédestal (dé).

L'ornementation de l'édifice est sommaire. Une palme d'olivier est gravée sur la partie supérieure de l'obélisque, au dessus de la dédicace. Une branche de laurier et un casque sont gravés sur la plaque dédiée aux morts de la guerre, sur la face antérieure du piédestal.

B oissy-le-Sec

Population en 1911 : 479 habitants

Population en 1921 : 405 habitants

"Morts pour la France" : 32 noms (6,7%)

Monument (1920 – ?)

Plaque (? – 13 juillet 1919)

Matériau : Pierre de Savonnières

Entrepreneur : M. Georges Pinturier

Situation : dans le cimetière communal

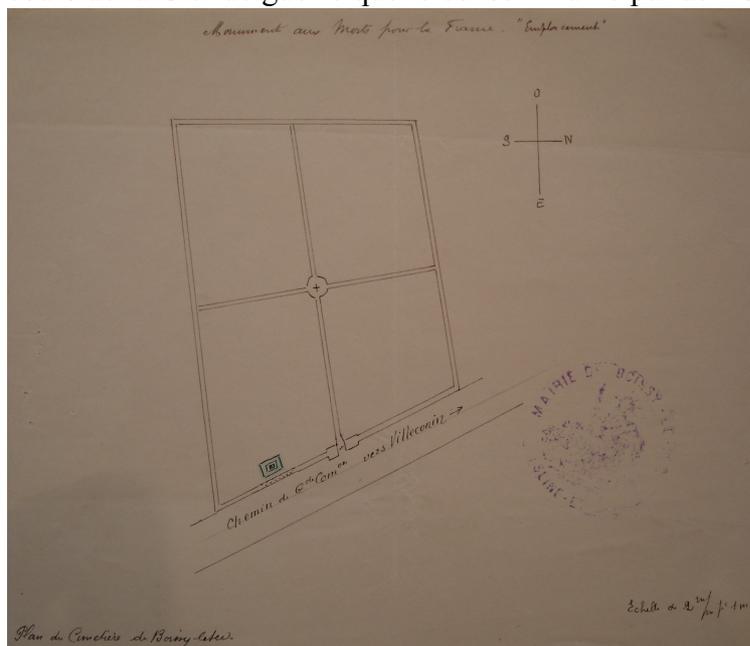
Description : Obélisque sur piédestal et socle



Dès l'année 1919, la commune de Boissy-le-Sec se préoccupe de la commémoration des morts de la Guerre. Une plaque commémorative est ainsi inaugurée dès le 13 juillet 1919 dans l'église. Posée à l'entrée de celle-ci, le long d'un pilier, la plaque rend hommage aux 28 enfants de la commune morts au cours de la Grande Guerre. La dédicace « *A la mémoire des enfants de Boissy-le-Sec tombés glorieusement pour la France* » est gravée au-dessus des inscriptions nécrologiques. Les noms et les prénoms des morts sont inscrits par ordre alphabétique sur deux colonnes¹.

¹ *Le Réveil d'Etampes*, n°1, samedi 5 juillet 1919. A.D. JAL 91 [14]

C'est également afin de commémorer la mémoire des XX habitants de la commune morts au cours de la Grande guerre que le conseil municipal de Boissy-le-Sec décide en 1920¹ d'ériger



□ Plan de l'emplacement du monument aux morts pour la France de Boissy-le-Sec (cimetière). A.D. 20 128 [5]

un monument à leur mémoire dans le cimetière communal. Ce n'est toutefois qu'en 1922 que le projet prend véritablement forme. En janvier 1922, la municipalité contacte M. Georges Pinturier, entrepreneur de monuments funèbres à Etampes, pour la fourniture et la pose du monument. A la fin du mois de janvier 1922, le maire est en

possession des plans et devis établis par l'entrepreneur. Le monument est un obélisque sur piédestal tout en pierre de Savonnières. Le montant du devis, gravures et pose comprises, s'élève à 2500 francs. Le total de la dépense nécessaire à l'édification du monument est quant à lui de 3000 francs. Le tiers de la somme est couvert par un crédit de 1000 francs portée au budget communal. Une fois complet, le dossier est transmis en février 1922 à la préfecture en vue d'obtenir le décret présidentiel d'approbation. Mais le projet doit préalablement être examiné par la commission départementale. C'est chose faite le 13 février 1922. L'assemblée, présidée par l'architecte Albert Petit, émet un avis favorable à l'exécution du projet. Le décret présidentiel d'approbation est promulgué dans la foulée, le 22 février 1922.

Le monument aux morts est situé dans le cimetière communal. Hasard ou volonté délibérée, une ouverture – fermée par une grille – a été pratiquée dans le mur entourant le cimetière et

¹ Le décret présidentiel d'approbation indique la date du 5 février 1922. Or, à cette date, les démarches nécessaires à l'édification du monument sont largement entamées.

laisse entrevoir le monument². De cette façon, le monument aux morts, tout en s'insérant dans le périmètre de recueillement du cimetière, se prête également à la glorification des morts à laquelle certains habitants voulaient sans doute le dédier. Cette ouverture pratiquée dans le mur concrétise ainsi une forme de compromis entre l'emplacement dans le cimetière et sur la place publique.

L'édifice se présente sous la forme d'un obélisque sur piédestal et socle. Le monument est en pierre de Savonnières. La dédicace « *Aux enfants de Boissy-le-Sec morts pour la France. 1914-1918* » est gravée sur la face principale du monument, sur le piédestal (dé).

Les noms et prénoms des morts de la Grande guerre sont gravés en lettres noires sur le piédestal, sur les faces latérales gauche et droite de celui-ci ainsi que sur la face arrière. Le classement retenu n'est pas alphabétique et aucune date ne permet de conclure à un classement par date de décès. Contrairement à la plaque commémorative érigée dans l'église, qui comprenait 28 noms, les faces du monument aux morts comportent 32 noms. Les noms des morts de la Seconde guerre mondiale sont inscrits, en lettres noires, sur la face arrière, sur la partie inférieure de l'obélisque. |

Sur la partie basse du piédestal, sur la face latérale droite, on peut lire – gravée dans la pierre – l'inscription : « *G. Pinturier. A Etampes* ».

Sur la face principale de l'obélisque, un motif composé d'un drapeau avec à sa base une branche de laurier et une palme d'olivier est gravé dans la pierre. On peut apercevoir sur le coin supérieur gauche du motif, dépassant du drapeau, la poignée d'une épée et le canon d'un fusil. Un autre objet – méconnaissable – dépasse du coin supérieur droit du motif (figure n°1).



□ Figure n°1. Face antérieure de l'obélisque.

² Les plans de l'emplacement du monument aux morts laissent penser que l'ouverture a été prévue dans le projet d'édification.

B

oissy-sous-Saint-Yon

Population en 1911 : 703 habitants

Population en 1921 : 750 habitants

"Morts pour la France" : 42 noms (6%)

Monument (26 août 1919 – ?)

Matériau : granit bouchardé

Architecte : M. Vernholes (Dourdan)

Entrepreneur : M. Chevallier

Situation : dans le cimetière communal

Description : Obélisque sur piédestal.



Réuni en séance extraordinaire, le conseil municipal de Boissy-sous-Saint-Yon décide le 26 août 1919 d'élever un monument à la mémoire des habitants de la commune morts pour la France au cours de la guerre 1914-1918. Une souscription publique est organisée dans la commune pour faire face à la dépense¹. Le conseil charge M. Vernholes, architecte à Dourdan, de dresser les plans de l'édifice. Celui-ci élabore différents projets qu'il soumet à la municipalité. Le 27 mars 1920, le conseil adopte le projet du monument en granit bouchardé² présenté par l'architecte. Le 16 mai, il approuve le marché conclu avec M.

¹ La souscription avait été décidée au cours d'une délibération précédente en date du 17 août 1919.

² C'est-à-dire travaillé avec une boucharde (marteau de tailleur de pierre, à deux têtes carrées et découpées en pointes de diamant).

Chevallier, entrepreneur et, semble-t-il, conseiller municipal. L'édifice, précise l'assemblée, doit être élevé dans le cimetière communal. Un crédit de 4500 francs, voté par la municipalité, vient s'ajouter le 10 juin 1920 aux 2276 francs produits par la souscription publique organisée dans la commune. Le 14 juin 1920, le projet est transmis à la préfecture de Seine-et-Oise pour approbation. Deux mois plus tard, le 26 septembre, le décret présidentiel autorisant l'érection du monument aux morts est promulgué.

Le monument aux morts, situé dans le cimetière communal, est un obélisque sur piédestal et socle. L'édifice est en « *granit bouchardé* ». La dédicace, gravée sur la face antérieure de l'obélisque, est réduite à sa plus simple expression : « *Aux morts pour la Patrie. 1914-1919* ». Fait remarquable : C'est la date du traité de Versailles qui a été retenu comme date de "clôture" de la guerre.

Les noms – avec parfois la première lettre du prénom – des militaires disparus au cours de la Grande guerre sont inscrits, par ordre alphabétique, sur les faces latérales de l'obélisque.

Les noms des grandes batailles qui ont jalonné la Grande guerre sont gravés sur les faces latérales du piédestal. On relève, sur la face latérale gauche : « *Eparges-Verdun-Somme-Flandre-Salonique-Alsace* », sur la face latérale droite : « *Belgique-Marne-Yser-Argonne-Champagne-Aisne* ».

Les noms des morts de la seconde guerre mondiale et des déportés sont gravés dans la pierre sur la face arrière de l'obélisque. On notera une autre originalité quant à la délimitation chronologique de la seconde guerre mondiale : « *1939-1944* ».

Sur la face principale du monument, une plaque de marbre dédiée aux résistants déportés et morts en captivité est fixée sur le bas du piédestal.

En contrebas du monument, une plaque de marbre sert de support à plusieurs symboles. Il s'agit tout d'abord de l'inscription « *Pax* » gravée dans la pierre. Un poignard (épée courte) et une palme d'olivier en bronze sont fixées sur la dalle sur le côté droit de l'inscription.

Sur la face arrière du piédestal, une plaque carrée en marbre blanc est fixée sur le monument par quatre rivets. On peut y lire la date « *11 novembre 1926* » et deux alexandrins tirés du Chant III « Hymne », du recueil de Victor Hugo « Les chants du crépuscule » :

*« Ceux qui pieusement sont
Morts pour la Patrie
Ont droit qu'à leur tombeau
La foule vienne et prie »*

Une figure féminine en métal est fixée sur la gauche de l'inscription. Sur le bas de l'inscription, une branche de laurier et une palme d'olivier en métal nouées sont fixées sur la plaque.

Plusieurs symboles ornent les façades du monument : le premier symbole à une connotation



□ Motif "croix latine" gravé sur la face antérieure de l'obélisque

religieuse. Il s'agit en effet d'une croix latine, également appelée "croix de la Passion" ou "croix Chrétienne". Gravée sur la partie supérieure de l'obélisque (face principale, photographie de gauche), elle se détache des motifs courants par la terminaison de ses branches,



□ Motif "croix de guerre" gravé sur la face latérale gauche de l'obélisque.

proche de la croix de Malte. Une branche de laurier en bronze est fixée sur le bas de la face antérieure de l'obélisque. Deux croix de guerre gravées dans la

Pierre ornent respectivement les faces latérales gauche et droite de l'obélisque (photographie de droite). Trois blasons tricolores, ornés des initiales de la République Française (R.F) sont fixés sur des trépieds et positionnés sur les cotés et au sommet du monument.

Bondoufle

Population en 1911 : 176 habitants

Population en 1921 : 162 habitants

"Morts pour la France" : 10 noms (5,7%)

Monument (11 février 1922 – ?)

Matériau : maçonnerie enduite en ciment

Entrepreneur : M. Robin (Corbeil)

Situation : dans le cimetière communal

Description : stèle verticale avec soubassements



Décidée en séance du 11 février 1922, la construction du monument aux morts de Bondoufle est confiée à M. Robin, entrepreneur de monuments funéraires à Corbeil¹. Le monument projeté, une stèle funéraire plate en maçonnerie enduite en ciment, doit être érigé dans le cimetière communal. Le devis présenté par l'entrepreneur pour la fourniture et la pose du monument s'élève à 1100 francs. Considérant que la souscription communale a produit la somme de 600 francs, le conseil municipal s'engage à inscrire le complément de la dépense au budget additionnel lors de la session prochaine de mai 1922. Le 6 mars, la commission administrative du bureau de bienfaisance annonce renoncer à la part lui revenant

¹ La délibération du 11 février 1922 confirme en réalité le projet déjà émis au cours de la session de novembre 1921.

dans le prix du terrain pour le monument aux morts. Le 3 avril, la commission d'examen des projets émet un avis favorable à l'édification de l'édifice. Un peu plus d'un mois plus tard, le 19 mai, l'érection du monument est définitivement approuvée par décret présidentiel.

Le monument aux morts voulu par la municipalité de Bondoufle se caractérise en premier lieu par sa modestie. L'édifice est adossé contre le mur du cimetière et se présente sous la forme d'une stèle verticale plate avec soubassements. Le monument est en maçonnerie enduite au ciment. La dédicace « *Aux morts pour la Patrie. 1914-1918* » est gravée en lettres de couleur ocre sur le piédestal.

Précédés par la mention « *A la mémoire de* », les noms et prénoms des militaires décédés au cours de la Grande guerre sont gravés sur la partie supérieure de la stèle (couleur ocre) sans autres indications. Le classement retenu est difficile à déterminer. Si les premiers noms de la liste semblent avoir été classés par ordre alphabétique ; ce n'est pas le cas en revanche des derniers noms. L'absence de date de décès ne permet pas de confirmer un classement chronologique.

Trois plaques en marbre sur trépied (de même facture) positionnées au pied du monument rendent hommage aux combattants des différents conflits morts pour la France. Plaque à l'extrémité gauche : « *La ville de Bondoufle à la mémoire des combattants d'Afrique du Nord* », plaque au centre : « *La ville de Bondoufle à la mémoire des combattants de 1939-1945 morts pour la France* », plaque à l'extrémité droite : « *La ville de Bondoufle à la mémoire des français d'Outre-Mer morts pour la France* ».

On ne dénombre qu'un seul symbole sur le monument. Il s'agit d'une croix de guerre en bronze, fixée sur la partie supérieure de la stèle, au dessus des inscriptions nécrologiques.

Boullay-les-Troux

Population en 1911 : 211 habitants

Population en 1921 : 201 habitants

"Morts pour la France" : 4 noms (2%)

Plaque commémorative (? - ?)

Matériau : marbre

Situation : dans la salle de réunion de la mairie

Description : plaque rectangulaire, terminée sur les cotés supérieur et inférieur par un demi-cercle.



La petite commune de Boullay-les-Troux a décidé de rendre hommage aux quatre habitants de la commune morts au cours de la Grande guerre en inscrivant leurs noms sur une plaque érigée à la mairie. Il semble en effet que la plaque n'ait pas été érigée pour cette occasion mais qu'elle existait avant le conflit. Son objet premier comme l'indique la dédicace « bienfaiteurs *des pauvres et de la commune* » inscrite dans sa partie supérieure, est de rendre hommage aux habitants de la commune qui se sont distingués par leur générosité et leur dévouement. La mort à la guerre – "pour la France" et "pour la patrie", comme le rappelle inlassablement les dédicaces apposées sur les monuments – constituant une forme de

dévouement et de générosité ultime, il est normal que les noms des soldats tombés sur le front figurent sur cette plaque. On peut également s'interroger sur le destinataire de l'hommage. La dédicace et les inscriptions laissent en effet penser que le destinataire originel de l'hommage est le bureau de bienfaisance et non le conseil municipal, même si, il faut le dire, la composition des deux assemblées ne diffère guère de l'une à l'autre.

La plaque commémorative est située dans ce qui semble être la salle de réunion du conseil municipal, dans la mairie. En marbre blanc, elle se présente sous la forme d'un rectangle allongé vers le haut, terminée sur les cotés supérieur et inférieur par un demi-cercle.

L'hommage rendu par le biais de la plaque établit une forme de dissociation entre les morts de la guerre et les autres personnes. La partie supérieure rend hommage aux donateurs et bienfaiteurs de la commune. Elle est articulée avec l'inscription « *Bienfaiteurs des pauvres et de la commune* », gravée en lettres d'or dans le marbre. En revanche, la partie inférieure rend hommage aux morts de la Grande guerre. La dédicace « *Morts pour la France. 1914-1918* », d'un lettrage plus grand et gravée en lettres d'or, matérialise cette distinction.

Les noms et prénoms des militaires décédés au cours de la première guerre mondiale sont inscrits, par ordre alphabétique, sous la dédicace (gravés en lettre d'or). Aucune autre indication n'accompagne les noms des défunts.

Les inscriptions dans la partie supérieure du « tableau » se rapportent aux contributions financières des citoyens dans quelques bonnes œuvres communales, qui leur auront valu l'inscription de leur nom sur la plaque.

- Mr et Mme Louis Armand Rocary. Legs revenu annuel 178 frs. 1893
- Mr Louis Warnet. Adjoint. A légué 30 000 frs. 1934.

L'ornementation de la plaque est extrêmement dépouillée. On peut relever la présence d'un motif floral (photographie ci-dessous) dans la partie supérieure de la plaque ainsi que le motif en fleur de lys qui termine les traits du tableau.



□Plaque commémorative aux morts de la Guerre (détail). Motif floral situé dans la partie supérieure de la plaque, sous l'inscription dédicatoire

Bouray-sur-Juine

Population en 1911 : 689 habitants

Population en 1921 : 682 habitants

"Morts pour la France" : 25 noms (3,6%)

Monument (1920 – 16 octobre 1921)

Entrepreneur : M. Marin (Essonnes)

Situation : près de l'église

Description : Obélisque sur piédestal et socle.



Le projet d'élever un monument à la mémoire des morts des enfants de la commune de Bouray-sur-Juine morts au cours de la Grande guerre se fait jour dès l'année 1920, au cours de la célébration du cinquantenaire de la République. M. Pillas, premier magistrat de la ville annonce ainsi l'érection prochaine d'un édifice commémoratif sur la place publique : «



Un devoir à remplir nous unis en ce moment à l'endroit même où sera érigé le monument à nos chers enfants de Bouray, morts pour nous. [...] Une place vide reste au sein de la famille de ceux dont les noms seront inscrits sur le marbre. Enfants vous cherchiez votre père ; épouses, parents vous pleuriez l'absent. Soldats, votre souvenir restera gravé dans notre cœur comme votre nom sera gravé sur la dalle¹. » Le projet se concrétise l'année suivante. Le 4 mai 1921, le conseil municipal de Bouray-sur-Juine décide de rendre hommage aux vingt-cinq disparus de la guerre 1914-1918 en érigeant à côté de l'église, dans le prolongement de la place, un monument à leur mémoire. La confection des plans ainsi que la construction de l'édifice sont confiés à M. Marin,

marbrier à Essonnes. Le montant de la dépense s'élève à 5800 francs, entièrement couvert par souscription publique. Le 12 mai 1921, le maire transmet le projet au préfet de Seine-et-Oise pour approbation. Le 25 juin 1921, la commission départementale émet un avis défavorable à l'édification du monument. Elle recommande notamment de diminuer l'importance du socle en modifiant la moulure que le couronne. Le 30 janvier 1922, la municipalité soumet un nouveau projet à la commission, qui se prononce cette fois-ci

¹ *Le Réveil d'Etampes*, n°47, samedi 20 novembre 1920. A.D. JAL 91 [14]

favorablement à l'exécution du projet. Quelques semaines plus tard, le 22 février 1922, le décret présidentiel autorisant l'érection de l'édifice est promulgué. Le monument a cependant été inauguré quelques mois plus tôt, le 16 octobre 1921, sous la présidence de M. Charles Reibel, député de Seine-et-Oise et ancien ministre.

Le monument, situé à côté de l'église, dans une enclave de l'ancien cimetière, se compose d'un obélisque posé sur un socle dont trois des faces de granit ont été polies. Un croquis du monument, vraisemblablement établi par M. Marin, marbrier dans la commune d'Essonnes, évalue à 4,70m la hauteur du monument. L'édifice repose sur deux marches en ciment de 0,50m de hauteur. L'obélisque et le piédestal mesurent 4,20 mètres de hauteur. Certains détails donnés dans le compte-rendu de la cérémonie d'inauguration publié dans le *Réveil d'Etampes* laissent penser que le monument a été déplacé : « *Entre les marches et l'entourage est ménagé un parterre que la commune entretiendra toujours dans un excellent état. Aux angles [...] sont placés, debout, quatre obus lourds reliés par des chaînes...* » L'entourage en question a aujourd'hui disparu. Il se peut donc que l'édifice ait été déplacé mais il se peut aussi que l'entourage ait été supprimé.

La dédicace « *A la mémoire glorieuse des enfants de Bouray morts pour la France. 1914-1918* » est gravée en lettres noires sur la face antérieure du piédestal du monument.

Les noms et prénoms des morts de la Grande guerre sont gravés en lettres noires, par ordre alphabétique, sur le piédestal, sur les faces latérales du monument.

Les noms des militaires décédés au cours de la seconde guerre mondiale ont été rajoutés sur la face latérale droite du monument, sur la partie basse du piédestal.

Sur la face arrière du monument, sur le piédestal, on peut lire l'inscription, gravée en lettres noires dans la pierre : « *Monument élevé par souscription des habitants de la commune et de l'Union Sportive* ».

Plusieurs symboles composent l'ornementation du monument. Une palme d'olivier en bronze est fixée sur l'obélisque (face principale). Une croix de guerre en bronze est également fixée sur le haut de l'obélisque (face principale). Un blason tricolore marqué des initiales R.F est placé au sommet de l'obélisque (face principale), au niveau de la corniche.

Boussy-Saint-Antoine

Population en 1911 : 253 habitants

Population en 1921 : 250 habitants

"Morts pour la France" : 7 noms (2,7%)

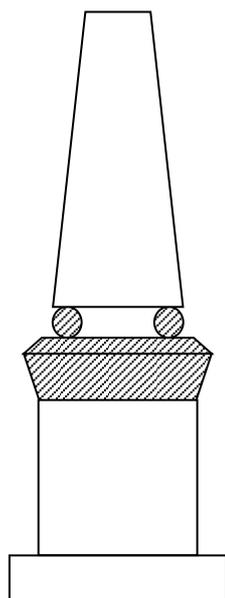
Monument (? – ?)

Situation : dans le cimetière communal

Description : Pyramide tronquée sur piédestal avec amortissement figure (croix de guerre)



Le monument élevé à la mémoire des enfants de la commune de Boussy-Saint-Antoine morts pour la France pendant la guerre 1914-1918 se dresse dans le cimetière communal. Il se compose d'une pyramide tronquée, posée sur un piédestal. Un emmarchement conduit au monument. La pyramide est surmontée d'une croix de guerre en bronze. Quatre sphères (boulets) ont également été sculptées à sa base, juste au dessus du piédestal. Cette architecture "en suspension sur des boulets" se retrouve également à Janville-sur-Juine et aux Granges-le-Roi.



□Schéma de principe.
"Sommet du piédestal en surélévation sur des boulets"



□Monument aux morts pour la France de Boussy-Saint-Antoine (détail).

Sur la face antérieure du monument, sur la partie inférieure de la pyramide tronquée, on peut lire – gravée en lettres d'or dans la pierre – l'inscription (dédicatoire) : « *Aux morts pour la*



Patrie. 1914-1918 ». Les noms et prénoms des sept habitants de la commune morts au cours de la Grande guerre sont gravés en lettres dorées, par ordre alphabétique, sur la face antérieure du piédestal, à l'intérieur d'un cartouche dessiné dans la pierre.

Plusieurs symboles ornent les façades du monument : une palme d'olivier en bronze est fixée sur la face antérieure de la pyramide tronquée, au-dessus de la dédicace. Au sommet de la pyramide, une croix de guerre en pierre sculptée constitue l'amortissement du monument (photographie de gauche).

Boutervilliers

Population en 1911 : 107 habitants

Population en 1921 : 175 habitants

"Morts pour la France" : 5 noms (4,7%)

Monument (? – ?)

Matériau : monument maçonné

Situation : près de l'église

Description : stèle verticale avec soubassement



Dédié aux cinq habitants originaires de la commune disparus au cours de la Grande guerre, le monument aux morts de Boutervilliers est situé près de l'église. Il s'agit selon toute vraisemblance d'un monument récent, à en juger par son architecture inhabituelle. L'édifice – maçonné – se présente sous la forme d'un rectangle d'environ 1,50m de haut, terminé en pointe sur le coin supérieur droit. Il repose sur un soubassement en pavé de grès gris. Une plaque en marbre blanc est apposée sur ce support.

La dédicace « *A la mémoire des enfants de Boutervilliers morts pour la France. 1914-1918* » est inscrite en lettres dorées sur la plaque de marbre apposée sur le monument. Les noms et prénoms des morts de la Grande guerre sont gravés – également en lettres d’or – par ordre alphabétique, sous l’inscription dédicatoire.

L’ornementation de l’édifice est sommaire. On ne relève que deux symboles sur le monument. Un motif en métal, composé de deux drapeaux entrecroisés et d’une couronne de laurier est apposé sur la partie supérieure de la plaque (photographie ci-dessous). Au bas de la stèle, sous la plaque, une palme d’olivier en métal est fixée sur la pierre.



□ Monument aux morts pour la France de Boutervilliers (détail de plaque commémorative). Deux drapeaux s’entrecroisent devant une couronne de laurier, symbole de la France victorieuse

Boutigny-sur-Essonne

Population en 1911 : 924 habitants

Population en 1921 : 846 habitants

"Morts pour la France" : 46 noms (5%)

Monument (13 juin 1920 – 11 septembre 1921)

Matériau : grès poli

Entrepreneur : M. Boissaud (La Ferte-Alais)

Situation : à l'angle des routes de la Ferte-Alais et de Milly

Description : Obélisque sur piédestal avec amortissement figure (coq)



C'est en 1920 que la municipalité de Boutigny-sur-Essonne décide d'ériger, sur une des places de la commune, un monument à la mémoire des quarante-six habitants la commune morts au cours de la Grande guerre. Une souscription publique est organisée à cet effet dans la commune. Le 22 février 1920, le conseil municipal vote, en complément de la somme de 4035 francs produite par la souscription, un crédit de 12000 francs porté au budget additionnel de 1920. Il sollicite également l'attribution de la subvention de l'Etat prévue par la loi du 25 octobre 1919 et la loi de finance du 31 juillet 1920. Au cours de la délibération du 13 juin, le conseil municipal sollicite auprès du préfet l'autorisation de procéder à l'érection

du monument. Le décret d'approbation est promulgué quelques mois plus tard, le 21 octobre 1920. Le projet tombe ensuite en désuétude. Il ressurgit au début de l'année 1921, date à laquelle la municipalité décide de constituer un comité d'érection chargé de recevoir les souscriptions et de faire toutes les démarches nécessaires à l'édification du monument aux morts de la Grande guerre. Le comité, présidé par M. Jules David, maire de la commune, comprend sept membres, dont un occupant la fonction de trésorier. Tous appartiennent au conseil municipal. Les travaux sont confiés à M. Boissaud, marbrier à la Ferte-Alais. Le projet qu'il soumet à la municipalité consiste en un obélisque sur piédestal en grès, surmonté d'un chapiteau et d'un coq en bronze. Adopté par l'assemblée communale, le monument doit être élevé à l'angle des routes de la Ferte-Alais et de Milly, sur une petite place aménagée à cet effet. Les travaux vont bon train. L'édifice commémoratif est inauguré peu de temps après le 11 septembre 1921. La construction d'un mur d'entourage de l'édifice est confié un peu plus d'un plus tard, 17 février 1923, à M. Gandrille, entrepreneur de maçonnerie à Boutigny-sur-Essonne. La municipalité sollicite également auprès du préfet, en vertu des dispositions prévues par le décret du 16 mai 1919¹, l'attribution à titre gratuit de trophées de guerre pour orner le monument.

Le monument aux morts pour la France se dresse encore aujourd'hui à l'angle des routes de la Ferte-Alais et de Milly. Il s'agit d'un obélisque à amortissement figure (coq sur corniche) sur piédestal. La dédicace « *A la mémoire glorieuse des enfants de Boutigny-sur-Essonne morts pour la France. 1914-1918* » est gravée en lettres dorées sur le piédestal. Les noms et prénoms des habitants de la commune morts au cours de la Grande guerre sont gravés en lettres d'or sur les faces latérales gauche et arrière de l'obélisque. Si l'ordre alphabétique semble avoir été respecté par endroit, d'autres noms se suivent sans logique apparente. L'absence de dates de décès ne permet pas de confirmer une organisation chronologique par

¹ Journal Officiel de la République Française, n° 119. Samedi 1^{er} mai 1920. Décret du 16 mai 1919 relatif à la cession gratuite de trophées de guerre et d'objets provenant du matériel de guerre français, pp. 6545.

année de décès. Les noms et prénoms des morts de la seconde guerre mondiale ont été rajoutés sur la partie supérieure de l'obélisque (face principale), précédés de la mention « 1939-1945 ». Sur la partie droite du socle (face principale), on peut lire l'inscription : « *Boisseau. Marbrier à Etampes* ».

Plusieurs symboles ornent les façades du monument. Une palme d'olivier en bronze est fixée sur la face principale de l'obélisque. Une croix de guerre en bronze est fixée sur la corniche (face principale), entre l'obélisque et le piédestal. Ce motif de la croix de guerre se retrouve sur toutes les faces du monument. Un coq en bronze, celui de la Victoire, se dresse sur ses ergots au sommet de l'édifice (photographie, à gauche).



□ Boutigny-sur-Essonnes. Le monument aux morts de la Grande guerre. A.D. 2Fi 27/11. La carte postale est sans doute postérieure à 1923. La présence du mur d'entourage, dont la réalisation est confiée en février 1923 à M. Gandrille, entrepreneur de maçonnerie à Boutigny-sur-Essonnes, permet de le supposer.

Bouville

Population en 1911 : 407 habitants

Population en 1921 : 398 habitants

"Morts pour la France" : 21 noms (5%)

Monument (28 février 1920 – 26 juin 1921)

Matériau : granit taillé avec panneaux de marbre blanc

Entrepreneur : Marbreries Générales (Paris)

Situation : en bordure de la route allant du Grand au Petit Bouville

Description : Obélisque sur piédestal et socle



Le 25 août 1918, le conseil municipal de Bouville décide, sur la proposition de M. Julien Véron, premier magistrat de la ville, de placer un tableau commémoratif à la mairie sur lequel seront inscrits les noms des douze habitants originaires de la commune morts au cours de la Grande guerre. Après-guerre, l'urgence de la commémoration s'impose.

Un tableau d'honneur ne peut suffire à exprimer la reconnaissance de la commune envers ses morts.

Le 28 février 1920, afin de donner satisfaction au vœu unanime de la population, le conseil municipal décide d'ériger un monument à la mémoire des enfants de Bouville morts pour la France. Le maire, qui est à l'origine du projet, soumet à l'assemblée les informations

les tarifs qu'il a glanés auprès de quelques

entrepreneurs et marbriers. Il l'informe également de la correspondance échangée avec les « *Marbreries Générales* », situé 33 rue Poussin à Paris. Parmi le catalogue de monuments funèbres envoyé par l'entreprise au premier magistrat de la ville, un modèle à retenu l'attention de la commune. Il s'agit du monument « n°1920, de 1,20m × 1,20m × 2,70m, sans bornes, ni palmes, plus inscription de 350 lettres sur marbre à 0,60 francs la lettre ». Le prix du monument, « en granit taillé avec panneau de marbre pour les inscriptions gravées et dorées à l'or fin », est de 4210 francs. La construction des fondations est confiée à M. Marsat,



Le

et

Page du catalogue des *Marbreries Générales* à Paris. Il s'agit vraisemblablement de l'édition de mars 1919. A.D. 2o 171 [4]

entrepreneur à Bouville. La réalisation de l'entourage et de la grille sont respectivement confiés à MM. Lépiciier et Besnault.. Après examen, le conseil adopte le projet et autorise le maire à conclure un marché de gré à gré avec les « *Marbreries Générales* ». Le paiement de la dépense doit être assuré par une souscription publique et par l'aliénation de deux titres de rente sur l'Etat. Après enquête, le commissaire-enquêteur, dépêché dans la commune en mai 1920, émet un avis favorable au projet d'aliénation des deux titres de rente présenté par la municipalité¹. La dépense totale pour l'érection du monument aux morts est évaluée à 7210 francs. L'emplacement retenu pour édifier ledit monument est situé en bordure de la route allant du Grand au Petit Bouville, dans un terrain acheté par la commune et proche de l'école communale laïque mixte. La souscription lancée dans la commune va bon train. A la date du 20 octobre, elle a produit la somme de 1343 francs. Le 23 janvier 1921, Le conseil municipal autorise le maire à entamer les procédures d'achat du terrain pour l'édification du monument. Appartenant à Mme veuve Bénard et situé sur le lieudit la "Butte du Moulin", celui mesure environ 110 m². A raison de 0,50 francs le m², la dépense s'élève à 55 francs. Après examen, le commissaire-enquêteur émet un avis favorable au projet d'acquisition du terrain². Après avis favorable de la commission départementale d'examen, le décret présidentiel autorisant l'édification est promulgué le 27 janvier 1921. Le 31 mai 1921, le conseil municipal vote un crédit de 2677,05 francs pour solder les dépenses restantes relatives aux travaux d'érection du monument aux morts. Le monument est inauguré peu de temps après, le 26 juin 1921, sous la présidence du sous-préfet d'Etampes.

Sis au bord de la route menant à la mairie et à l'école communale, le monument est quelque peu éloigné de la ville. Son emplacement est délimité sur sa face par une grille en fer de couleur noire et sur les autres cotés par une haie d'égale hauteur. Deux porte-écussons sont installés sur les cotés droit et gauche du monument. La décoration est sobre, limitée aux

¹ L'aliénation est approuvée par le préfet le 3 janvier 1921.

² L'acquisition du terrain est autorisée par le préfet le 24 juin 1921.

éléments déjà signalés (pas de fleurs, sol en gravillon, environnement rural, champs). Le monument se présente sous la forme d'un obélisque sur socle et piédestal. On notera l'originalité de la terminaison de l'obélisque. Il ne s'agit pas d'un pyramidion mais de la croisée de deux "toits" de forme triangulaire.

La dédicace « *A la mémoire glorieuse des enfants de Bouville morts pour la France. 1914-1918* » est gravée en lettres dorées sur la partie inférieure de l'obélisque (face principale). Les noms et prénoms des 21 habitants originaires de la commune morts au cours de la Grande guerre sont gravés en lettres d'or sur une plaque de marbre blanc apposée sur le piédestal du monument (face principale). Les noms sont classés par ordre alphabétique en deux colonnes¹. L'ornementation de l'édifice est sommaire. Seule une palme d'olivier en bronze est fixée sur la partie supérieure de l'obélisque (face principale).

Brétigny-sur-Orge

Population en 1911 : 1438 habitants

Population en 1921 : 2205 habitants

"Morts pour la France" : 58 noms (4%)

Monument (3 juin 1916 – 6 novembre 1921)

Statuaire : M. Louis Maubert (Brétigny)

Architecte : M. Valeille (Longjumeau)

Situation : dans le cimetière communal

Description : Monument "mur" rectangulaire sur piédestal. Une allégorie de la République armée en bas-relief entoure la plaque où sont inscrits les noms des morts pour la France.

¹ Les noms et prénoms des morts de la Seconde Guerre mondiale sont quant à eux gravés, également en lettres d'or, sur une plaque de marbre blanc apposée sur la partie basse du piédestal.



C'est en 1916, l'année de Verdun et de la Somme, que la municipalité, devant l'ampleur des pertes, décide de rendre hommage aux morts de la guerre. Réuni en séance du 3 juin, le conseil municipal, « désireux d'entourer d'une vénération particulière le culte des enfants de la commune morts pour la Patrie », décide à cet effet de leur élever un monument commémoratif dans le cimetière communal¹. Au cours de la même séance, un crédit de 3000 francs est voté pour subvenir à la dépense. Un peu plus d'un plus tard, le 16 juin 1917, le maire annonce au conseil municipal que l'édifice devrait être édifié dans le courant de l'année. La confection des plans et devis est confiée à M. Valeille, architecte

¹ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Brétigny, 3 juin 1916. A.D. 8R5

communal résidant à Longjumeau. Le 10 août 1917, celui-ci présente à l'assemblée un devis de 7971,72 francs. La dépense, indique la municipalité, sera entièrement prise en charge par la commune : « *les crédits nécessaires seront inscrits au budget et le surplus de la dépense sera pris sur les travaux communaux.* » Pour cette raison, la municipalité décide le 21 novembre 1918 de faire graver sur le monument l'inscription « *Monument érigé en 1917. Par le conseil municipal. Mr Alfred Leblanc, maire* » Au cours de la même délibération, l'assemblée arrête le choix de l'entourage du monument, qui sera formé « *d'une chaîne et de six bornes en ciment armé¹.* » En décembre 1918, la municipalité confie à M. Camille Fedon, entrepreneur de maçonnerie à Brétigny, la réalisation des fondations et assises devant supporter le monument aux morts ainsi que la pose de celui-ci. La somme réclamée par l'entrepreneur pour ces travaux est de 920 francs. Le monument est quant à lui l'œuvre de M. Louis Maubert, statuaire résidant à Brétigny-sur-Orge.

Les travaux vont bon train mais sont retardés en 1919 par les élections municipales, qui voient l'adoption d'une nouvelle majorité. Le 14 février 1920, la nouvelle municipalité constate l'inachèvement des travaux et confie à M. Cuel, entrepreneur, la pose des bornes d'entourage autour du monument ainsi que l'inscription des noms des "Morts pour la France" sur la plaque de l'édifice². Le 4 février 1921, alors même qu'il est en passe d'être achevé, la commission départementale examine le projet de Brétigny et émet un avis favorable à l'érection du monument. Le décret présidentiel autorisant l'édification du monument est promulgué près d'un an plus tard, le 22 février 1922. L'inauguration a cependant déjà eu lieu le 6 novembre 1921, sous la présidence de M. André Simon, conseiller général de Seine-et-Oise.

Le monument aux morts se présente sous la forme d'un "mur" rectangulaire sur piédestal. Une moulure entoure l'édifice dans sa partie supérieure. Une allégorie de la République en bas-relief entoure la plaque où sont inscrits les noms des morts pour la France.

¹ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Brétigny, 21 novembre 1918. A.D. 8R5

² Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Brétigny, 14 février 1920. A.D. 8R5

Sur la partie inférieure du mur, gravée dans la pierre, on peut lire l'inscription (dédicatoire) : « *A nos fils morts pour la Patrie* ». La date « *1914-1918* » est gravée sur la partie supérieure de l'édifice, sous la corniche.

Les noms et prénoms des militaires décédés au cours de la Grande guerre sont gravés sur une plaque de marbre fixé sur le "cartouche" central du mur. Cette première liste est complétée par deux plaques de marbre de moindre dimension, carrées, disposées sur les extrémités du piédestal et portant chacune la mention « *1914-1918* ».

Les noms et prénoms des victimes sont classés par ordre alphabétique. Ce classement alphabétique est repris pour chaque plaque, sans autres indications quant à la date du décès, le rang du soldat ou l'âge du décès.

Les noms et prénoms des morts de la Seconde Guerre mondiale et du conflit d'Algérie sont inscrits selon le même procédé sur une plaque de marbre rectangulaire fixée sur la partie supérieure du piédestal, sous la dédicace. La encore, le classement alphabétique a été retenu, sans autres types d'indications. Une plaque de dimension importante, rectangulaire, insérée entre les listes des victimes de la Grande guerre, comporte l'inscription : « *Monument érigé en 1917 par le Conseil municipal Mr Alfred Leblanc maire* ». La maxime de l'Association du Souvenir Français est gravée sur le bord supérieur du cartouche central : « *A nous le souvenir, à eux l'immortalité* ».

Plusieurs symboles ornent les façades du monument : la bordure extérieure du mur est décorée par quatre éléments symboliques ; une palme d'olivier en bronze, une branche de laurier de la même matière ainsi que deux autres palmes mêlant branche de laurier et d'olivier.

En bas-relief, une Patrie drapée (ce drapée cache les formes de la partie inférieure de son corps) et coiffée d'une couronne de laurier tend le bras au dessus la liste des victimes de la Grande guerre, tenant dans sa main gauche une branche d'olivier et de laurier. Au dessus de ce motif végétal, on peut lire – gravé dans la pierre – l'inscription « *liberté* ». Un halo entoure

la dite-inscription. Cette allégorie tient dans son autre main, pressée contre son corps, une épée dont la lame est dirigée vers le sol. Nous avons donc ici une dualité entre l'épée (symbole guerrier) et le symbole de la liberté, qui correspond en réalité au thème de la lutte pour la liberté, « *la puissance au service du maintien de la paix et de la justice*¹ ».



□ Le monument aux morts pour la France de Brétigny (Louis Maubert, 1917. détail). "*La puissance au service du maintien de la paix et de la justice*"

Il nous faut enfin signaler un rappel architectural aux formes et aux motifs de l'antiquité, en l'occurrence à travers les figures (formes en colimaçon) qui ornent les angles de la partie basse du mur.

¹ Jean Gilquin, *La pierre du souvenir: les monuments aux morts de la guerre 1914-1918 dans le Val-d'Oise*.



Breuillet

Population en 1911 : 712 habitants

Population en 1921 : 757 habitants

"Morts pour la France" : 26 noms (3,6%)

Monument (29 avril 1920 – 28 novembre 1920)

Situation : sur la place publique, près de l'église

Description : Monument "mur" rectangulaire sur piédestal. Une allégorie de la République armée en bas-relief entoure la plaque où sont inscrits les noms des morts pour la France.



C'est au cours de la délibération du 29 avril 1920 que le conseil municipal de Breuillet décide d'élever un monument à la mémoire des habitants de la commune morts pour la France. Une souscription publique est organisée dans la commune à l'effet de réunir la somme nécessaire à l'édification du monument. L'emplacement choisi par la municipalité est la petite place situé dans le centre du village, près de l'église. La cérémonie d'inauguration a lieu le 28 novembre 1920, sous la présidence de M. Vian, conseiller général de Seine-et-Oise.

Quasiment identique à celui de la commune de Brétigny-sur-Orge, le monument se présente sous la forme d'un monument "mur" sur piédestal et orné d'un bas-relief. La dédicace « *A nos fils morts pour la Patrie* » est gravée sur la partie inférieure du mur. Les noms et prénoms des 26 habitants de la commune décédés au cours de la Grande guerre sont gravés sur une plaque de marbre fixé sur le "cartouche" central du mur. Une inscription précise les destinataires de l'hommage : « *Militaires morts pour la France. 1914-1918* ». Les noms et prénoms des victimes sont classés par ordre alphabétique, sans autres indications quant à la date du décès, le rang du soldat ou l'âge au moment du décès.

Les noms et prénoms des morts de la Seconde Guerre mondiale ont été rajoutés au bas de la liste, précédés par la date « *1939-1945* ». Sur le piédestal, quatre plaques de marbre rendent hommage aux victimes civiles et militaires de la seconde guerre mondiale. L'ensemble est formé par deux plaques rectangulaires en marbre entourant une plaque hexagonale, également en marbre. Les deux plaques latérales comportent l'inscription : « *A la mémoire des résistants arrêtés en juin 1944. Disparus en déportation* ». La plaque centrale, de forme hexagonale, comporte la date « *1939-1944* », gravée dans la pierre. En dessous de celle-ci, on peut voir l'inscription « *FFI* » (peinte en bleu, blanc, rouge), entouré par un motif composé d'une France ailée. Une autre plaque de marbre, de dimension plus réduite, est fixée sur le piédestal, au-dessus de la plaque hexagonale. Elle comporte l'inscription « *S.t.o* » suivi du nom du défunt. Il s'agit sans doute d'une victime du Service du Travail Obligatoire, institué en février 1943 par le gouvernement Laval pour fournir de la main d'œuvre à l'effort de guerre allemand. On peut, enfin, lire la maxime de l'Association du Souvenir Français, gravée sur le bord supérieur du "cartouche" central : « *A nous le souvenir, à eux l'immortalité* ».

L'ornementation de l'édifice se limite au bas-relief. Celui-ci se compose d'une Patrie drapée (ce drapée cache les formes de la partie inférieure de son corps) et coiffée d'une couronne de laurier, tendant le bras au dessus la liste des victimes de la Grande guerre et tenant dans sa main gauche une branche d'olivier et de laurier. Au dessus de ce motif végétal,

on peut lire –gravé dans la pierre – l’inscription « *liberté* ». Cette allégorie tient dans son autre main, pressée contre son corps, une épée dont la lame est dirigée vers le sol. Nous avons donc ici une dualité entre l’épée (symbole guerrier) et le symbole de la liberté, qui correspond en réalité au thème de la lutte pour la liberté, « *la puissance au service du maintien de la paix et de la justice*¹ ».

¹ Jean Gilquin, *La pierre du souvenir: les monuments aux morts de la guerre 1914-1918 dans le Val-d'Oise*.

Breux-Jouy

Population en 1911 : 395 habitants

Population en 1921 : 344 habitants

"Morts pour la France" : 17 noms (4,3%)

Monument (28 décembre 1919 – ?)

Matériau : pierre dure d'Euville

Entrepreneur : Georges Pinturier (Etampes)

Situation : sur la place de la mairie

Description : colonne sur piédestal et socle, surmontée d'une urne funéraire sur corniche



Le 28 décembre 1919, le conseil municipal de Breux-Jouy décide d'ériger un monument à la mémoire des dix-sept soldats de la commune morts au champ d'honneur. L'édifice, indique-t-il, doit être élevé « *au hameau de Jouy, au centre de la place communale de la mairie*¹. » Les travaux sont confiés à M. Georges Pinturier, marbrier à Etampes. Le monument, en pierre dure d'Euville, est estimé à 1250 francs. Afin de faire face à la dépense occasionnée, l'assemblée vote une somme de 800 francs à prélever sur les fonds libres. Ladite somme est d'autre part complétée par le produit de la souscription publique, qui a produit à ce jour la somme de 436 francs. A la fin de la séance, la municipalité sollicite

¹ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Breux-Jouy, 28 décembre 1919. A.D. 2o 195 [5]

auprès du préfet de Seine-et-Oise l'autorisation d'élever le monument projeté. Le 28 janvier 1920, celui-ci transmet le dossier au ministre de l'Intérieur. Le 9 juin 1920, le projet est retourné à la municipalité pour raison d'incomplétude. Il manque au dossier l'indication de l'emplacement du monument et la liste des souscriptions. Après modification, le projet est renvoyé au préfet et examiné par la commission départementale. Le 31 juillet 1920, la commune se voit opposée un avis défavorable à l'édification du monument, le plan joint au dossier ne permettant pas selon elle de se rendre compte de la valeur des parties et des proportions. Le projet semble compromis. Le financement de la construction est pourtant assuré. Une seconde souscription, ouverte en novembre 1920, produit la somme de 814 francs. Les deux souscriptions permettent ainsi de couvrir l'intégralité de la dépense occasionnée par les travaux d'érection.

Le monument se présente sous la forme d'une colonne sur piédestal et socle, surmontée d'une urne funéraire sur corniche. On notera que le piédestal et le soubassement ont une forme triangulaire. Le devis établis par Georges Pinturier et envoyé à la municipalité de Breux-Jouy apporte quelques précisions sur la composition du monument. L'édifice est en pierre d'Euville mastiqué, se composant d'une colonne avec pied, coffret surélevé d'une pierre couchée et parpaings, d'un marbre gravé, de quatre rosaces et d'un vase¹.

La dédicace « *La commune de Breux à ses enfants morts pour la Patrie* » est gravée sur une plaque en marbre fixée sur le piédestal. La date « 1914-1918 » est inscrite de part et d'autre d'un motif dessiné sur la pierre, dont nous étudierons les figures plus loin.

Les noms et prénoms des dix-sept habitants originaires de la commune morts au cours de la Grande guerre sont gravés en lettres noires, par ordre alphabétique, sur les plaques de marbre fixées sur le piédestal de l'édifice.

¹ Devis estimatif établis par Georges Pinturier, marbrier à Etampes. S.d. A.D. 2o 195 [5]

Une seconde plaque, également en marbre et de même facture que la précédente, est apposé sur la face gauche du piédestal. Une dédicace y est inscrite : « *L'avant-garde de Jouy à ses trompettes mort au champ d'honneur* ». La date « 1914-1918 » est inscrite sur le marbre selon le même modèle que la plaque principale. On remarquera que la plupart des noms et prénoms des militaires inscrits sur la plaque sont aussi inscrits sur la plaque principale. On notera également que l'ordre retenu n'est dans ce cas pas alphabétique. En l'absence de renseignements complémentaires sur les victimes, il est impossible de conclure à un classement chronologique par date de décès.

Une plaque de marbre de dimension plus réduite est fixée sur la partie basse du piédestal, au dessus du socle. Elle se rapporte à la seconde guerre mondiale.

Plusieurs symboles, dont on notera l'exceptionnelle conservation, composent l'ornementation du monument. Sur la plaque de la face "principale" du monument, au-dessus de la liste des victimes et de l'inscription dédicatoire, on peut voir un motif composé d'une branche de laurier disposée horizontalement de gauche à droite. Le motif est traversé en son centre par un drapeau tricolore et une épée qui s'entrecroisent et sont surmontés par un casque. Ce dernier, ainsi que l'épée et l'étendard, sont peints en couleur "or" (photographie ci-dessous).



□ Monument aux morts de Breux-Jouy (détail). Motif décoratif apposé sur la face "antérieure" du monument.

Sur la plaque de la face gauche du monument, au-dessus de la liste des victimes, on peut voir un motif composé d'une branche de laurier disposée horizontalement de gauche à droite. Le motif est traversé en son centre par un drapeau tricolore, une trompette munie d'un cordon et une lyre. La trompette et la lyre sont peintes en couleur or. A gauche de la liste des victimes, une médaille de la croix de guerre, dont on notera le réalisme tant au niveau des couleurs (notamment celle du ruban) que de la sculpture, est gravée dans la pierre.



□ Monument aux morts pour la France de la commune de Breux-Jouy (détail). Motif décoratif apposé sur la face "latérale gauche" du monument.

Une urne sur corniche compose l'amortissement de la colonne (photographie ci-dessous). L'urne ne présente pas de caractéristiques particulières : elle n'est pas drapée et ne comporte aucun motifs ni aucune inscription. Seule la corniche présente quelques sculptures. Sur la face "principale de la corniche", deux liserais en colimaçons gravés dans la pierre entourent un motif circulaire en relief en forme de corolle¹ de fleurs. Sur la face droite, les mêmes motifs en liserais entourent les armes de la ville : on notera que l'écu est inversé. Sa pointe est dirigée vers le haut et son chef vers le bas. L'écu est composé d'une large barre



¹ Ensemble des pétales d'une fleur.

centrale séparant deux lettres majuscules : un « *L* » dans la partie supérieure gauche¹ et un « *B* » dans la partie inférieure droite². Les motifs sculptés à l'intérieur de la barre ont été effacés par les affres du temps.

Brières-les-Scellés

Population en 1911 : 318 habitants

Population en 1921 : 310 habitants

"Morts pour la France" : 16 noms³ (5%)

Monument au cimetière communal (21 septembre 1919 - ?)

Monument sur la place de l'église (1920 – 5 novembre 1922)

Entrepreneur : A. Besnault (Etampes)

Situation : place de l'église

Plaques à la mairie et dans l'église

¹ Cette partie est aussi appelé canton dextre du chef.

² Cette partie est aussi appelé canton senestre de la pointe.

³ Le monument situé dans le cimetière communal comporte 17 noms.



Pas moins de quatre édifices commémorent la mémoire des dix-sept habitants de la commune de Brières-les-Scellés morts au cours de la Grande guerre. On dénombre en effet deux plaques et deux monuments.

- Le monument du cimetière -

Le 21 septembre 1919¹, le conseil municipal procède à l'acquisition de deux plaques commémoratives. La première, d'une valeur de 300 francs, est apposée dans la salle de la

¹ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Brières-les-Scellés, 21 septembre 1919. A.D. 20 200 [3]

mairie. L'autre, d'une valeur de 176 francs, est fixée sur la pyramide existant dans le cimetière communal. Le montant total de la dépense, compris les frais de nettoyage de la pyramide, s'élève à 514,45 francs. L'intégralité de la somme est prise en charge par la commune, qui n'a donc pas recours à la générosité publique. L'apposition des deux plaques commémoratives sur les supports susmentionnés est autorisée par décret présidentiel en date du 24 novembre 1919. Le 15 février 1920, compte-tenu des dépenses imprévues occasionnées par certains travaux dans la commune, le conseil municipal vote l'ouverture d'un nouveau crédit de 514,45 francs afin de solder la dépense d'érection des plaques commémoratives¹.

Le monument sur lequel est apposée la plaque commémorative se présente sous la forme d'un obélisque élançé sur soubassement, terminé par un pyramidion. Le soubassement, massif, est constitué de deux socles polygonaux de moins en moins larges vers le haut de l'édifice. La dédicace « *A la mémoire des enfants de Brières-les-Scellés morts pour la France. 1914-1919* » est gravée puis peinte en ocre sur la plaque commémorative fixée sur la face principale de l'obélisque. On notera l'originalité des dates qui bornent le conflit. L'armistice du 11 novembre 1918 n'a pas été retenu au profit du traité de Versailles en 1919.

Les noms et prénoms des militaires décédés au cours de la Grande guerre sont gravés, sans autres indications, sur une plaque en marbre apposée sur la face principale de l'obélisque. Le classement retenu est difficilement identifiable. Il ne s'agit pas d'un classement alphabétique. Cependant l'absence d'informations relatives à la date du décès des victimes ne permet pas de confirmer un classement chronologique. Le nom et le prénom d'une victime de la seconde guerre mondiale est gravée sur la face latérale gauche du monument, sur l'obélisque. Sur la face arrière du monument, sur l'obélisque, on peut lire l'inscription, gravée dans la pierre : « *Cimetière communal. 1908* ». L'édifice est en effet antérieur à l'apposition de la plaque. Il a néanmoins subi un nettoyage pour l'occasion.

¹ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Brières-les-Scellés, 15 février 1920. A.D. 2o 200 [3]

L'ornementation de l'édifice est sommaire. Une couronne mortuaire est sculptée en application sur la partie supérieure de l'obélisque, surmontant la liste des victimes. Au sommet de la plaque commémorative fixée sur la face principale de l'obélisque, une croix de guerre est gravée dans le marbre et peinte en couleur or.

- Le monument de la place de l'église -

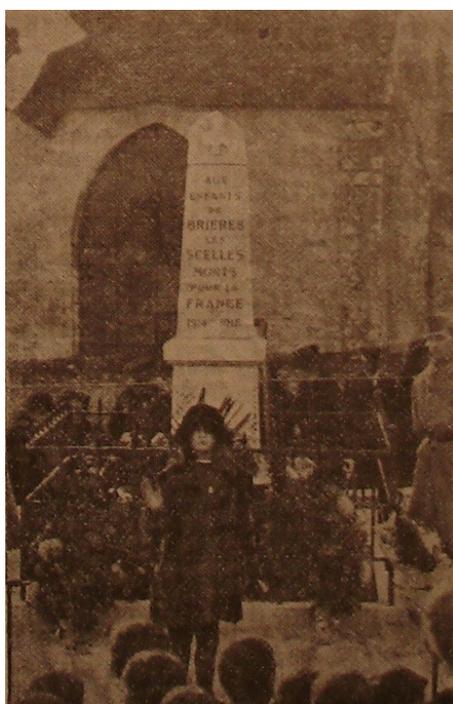
En 1920, la municipalité décide de faire ériger un monument sur la place de l'église. Contact est pris à cet effet avec M. A. Besnault, marbrier à Etampes¹, pour établir les plans et devis du monument. Le monument que celui-ci soumet à la commune se compose d'une pyramide sur un piédestal. Une souscription est ouverte dans la commune afin de subvenir à la dépense. Le 12 juin 1921, le conseil sollicite auprès du préfet de Seine-et-Oise l'autorisation d'élever le monument et lui transmet à cette fin le dossier d'érection. Le 31 juillet 1921, le projet de la commune est soumis à l'examen de la commission départementale, qui émet un avis favorable à l'édification du monument. Quelques mois plus tard, le 12 novembre 1921, le décret présidentiel autorisant l'exécution du projet est promulgué. Les travaux peuvent commencer. Le 23 mai 1922, la commune vote un crédit supplémentaire de 3750 francs, lequel vient s'ajouter à la somme de 948 francs déjà voté, pour couvrir les frais d'érection, d'installation et d'inauguration du monument. Le 30 juin, le maire propose au conseil municipal de modifier l'emplacement de l'édifice, qui serait selon lui « *mieux placé en face de l'école et de la mairie sur une parcelle triangulaire appartenant au département.* »² Par cinq voix contre quatre, l'assemblée adopte la proposition du maire et sollicite du Conseil Général de Seine-et-Oise la cession gratuite du terrain concerné. Le 10 septembre 1922, la municipalité approuve le marché de gré à gré conclu avec M. Besnault pour la fourniture et la pose du monument et demande son approbation par le préfet. Son

¹ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Brières-les-Scellés, 10 septembre 1922. A.D. 2o 200 [3]

² Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Brières-les-Scellés, 30 juin 1922. A.D. 2o 200 [3]

inauguration a lieu moins d'un mois après, le 5 novembre 1922, sous la présidence de M. Léon Moine, sous-préfet d'Etampes.

L'édifice, édifié à l'angle des deux rues qui conduisent au bas du village et à la route du Chesnay, est « *comme un trait d'union entre la mairie-école et l'église* ». Il se présente sous la forme d'un obélisque sur piédestal. Une balustrade en fer forgé compose l'entourage du monument. La dédicace « *Aux enfants de Brières-les-Scellés morts pour la France. 1914-1918* » est gravée sur la face antérieure de l'obélisque.



□Cérémonie d'inauguration du monument aux morts pour la France de Brières-les-Scellés. (Photographie Rameau, *L'Abeille d'Etampes*, n°44, samedi 11 novembre 1922)

Les noms et prénoms des 16 habitants de la commune morts au cours de la Grande guerre sont inscrits sur les faces latérales de l'édifice. Il est difficile de déterminer le type de classement

retenu. Il ne s'agit pas d'un classement alphabétique. Cependant, en l'absence d'indications concernant la date du décès, il est difficile de conclure à un classement chronologique. L'ornementation du monument est sommaire. Une croix de guerre est sculptée sur la face antérieure de l'obélisque. En 1980, le monument est reculé près de l'église. Deux plaques commémoratives rendent également hommage aux morts de la guerre. Elles sont respectivement apposées dans l'église et à la mairie.

Briis-sous-Forges

Population en 1911 : 913 habitants

Population en 1921 : 851 habitants

"Morts pour la France" : 51 noms (5,6%)

Monument (21 décembre 1919 – 29 mai 1921)

Statuaire : M. Louis Maubert (Brétigny)

Situation : devant le cimetière communal

Description : Obélisque à l'antique sur piédestal



C'est au cours de la délibération du 21 décembre 1919 que la commune de Briis-sous-Forges décide d'élever un monument commémoratif aux habitants originaires de la commune morts au cours de la Grande Guerre. Le 15 janvier 1920, le conseil municipal vote l'ouverture d'un crédit de 2000 francs afin de faire face à la dépense. Une souscription publique est également lancée dans la commune. Une « *Commission du Souvenir* », présidée par M. Arnaud Perrin – adjoint au maire –, est chargée de recueillir les dons des habitants. L'emplacement du monument est fixé « *tout près du cimetière, devant la porte d'entrée.* »

Contact est pris avec M. Maubert, statuaire, pour la fourniture et la pose du monument. Le 13 février 1921, le conseil fait le bilan des démarches entreprises pour l'édification de l'édifice commémoratif. Compte-tenu du résultat de la souscription publique – qui a produit la somme de 12677 francs –, l'assemblée estime qu'il y a lieu de passer à l'exécution du monument. Après examen des plans et devis établis par M. Maubert, l'assemblée autorise le maire de la commune à passer un marché de gré à gré avec celui-ci. Le 2 avril, Le projet est transmis pour approbation au préfet de Seine-et-Oise. Le 30 avril, la Commission Départementale d'examen émet un avis favorable à l'édification du monument. Celui-ci est inauguré un mois plus tard, le 29 mai 1921, avant même la promulgation du décret présidentiel d'approbation (7 juin 1921).

L'édifice commémoratif voulu par la municipalité de Briis-sous-Forges adopte une forme comparable à un obélisque sur piédestal. Il s'agit néanmoins d'une structure atypique, décorée à l'antique et adoptant une forme triangulaire. Le piédestal, vierge de toute inscription, est surmonté d'une pyramide ouvragée. On peut remarquer, sur la face antérieure de celle-ci, un médaillon sur lequel est représenté une victoire casquée, à moins que ce ne soit Athéna, comme le suppose Marianne Chardinne¹. On peut raisonnablement estimer qu'il s'agit d'une victoire compte-tenu de l'inscription « *France Victorieuse* » gravée sur le bord supérieure gauche du médaillon. L'effigie féminine est représentée de profil (gauche) et porte un casque lauré. On peut apercevoir, dans la partie inférieure du médaillon, le haut de sa tunique ainsi qu'une branche de chêne. Une inscription, apposée au bas du médaillon, sous l'épaule de la Victoire, indique le nom de l'artiste qui a réalisé l'œuvre, en l'espèce M. Louis Maubert, statuaire résidant à Brétigny-sur-Orge. Retombant sur les cotés supérieurs du médaillon, une couronne composée de feuilles de chêne et de laurier, symbolise la force, la gloire et la victoire. Les mêmes motifs végétaux sont repris sur les extrémités de l'obélisque.

¹ Les lieux et les images de la mort en Essonne, Deuxième rencontre des Associations historiques du sud et Centre Essonne, Brétigny-sur-Orge, 1^{er} décembre 2001. Article de Marianne Chardine, Monuments aux morts du Sud-Essonne, pp. 37-45. A.D. GBR 2778

C'est entre ceux-ci que sont insérées les plaques destinées à recevoir les inscriptions et les gravures.



□ Monument aux morts pour la France de Briis-sous-Forges (détail). Médaillon représentant la victoire casquée.

La dédicace « *Aux morts pour la Patrie. 1914-1918* » est ainsi gravé sur la face antérieure de l'édifice, au-dessus du médaillon. La date « *1914-1918* » est répétée au sommet de la pyramide, sous l'amortissement. Une plaque, fixée sur la face latérale gauche de l'obélisque rend hommage aux morts de la guerre. L'inscription (dédicatoire) « *Briis-sous-Forges à ses enfants morts pour la France. 1914-1918* » est gravée dans la partie supérieure de la plaque. En-dessous sont gravés, par ordre alphabétique, les noms¹ des 48 habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre. On peut constater que la disposition de la liste nécrologique est inhabituelle. En effet, les noms ne sont pas disposés en colonne mais en ligne, séparés par un tiret. Les noms de trois habitants décédés en 1920 ont été ajoutés à la suite de cette liste, précédé de la mention « *1920* ». Sur la face latérale droite, une autre plaque précise les destinateurs de l'hommage, les modalités de financement ainsi que la date de l'inauguration du monument. On peut lire : « *Ce monument a été érigé par la commune de*

¹ Le prénom n'est pas indiqué en entier. Seule l'initiale a été reprise.

Briis-sous-Forges, Les sanatoriums de Bligny, les familles des soldats et par souscription publique. A été inauguré le 29 mai 1921. » C'est toute la commune qui s'est ainsi mobilisé pour rendre hommage aux morts de la guerre.

De nombreux symboles ornent les façades de l'édifice. Outre la Victoire casquée en médaillon, on remarque sur la face antérieure du monument un motif composé d'une "bannière" sur lequel est apposé un écu orné d'une croix de guerre en bronze. Une branche de laurier et une branche de chêne ornent respectivement les cotés gauche et droit du motif. Le tout rappelle la valeur exceptionnelle des soldats, leur sacrifice pour la gloire et la victoire. Au-dessus, une palme en bronze – sans doute celle de la Victoire – complète l'hommage aux morts. On retrouve le même motif sur la face opposée du monument. Cependant, la palme de la Victoire a cette fois laissé la place à une demi-couronne composée de deux palmes d'olivier. A la base de la couronne, un petit médaillon comporte un écu et une bannière. Une croix de guerre est représentée sous le médaillon, suspendue à un cordon qui entoure le motif central.

Les autres symboles sont intégrés à l'architecture du monument. On voit ici des motifs végétaux – feuilles de chêne et de laurier –, disposés verticalement en grappes le long des arrêtes de chaque face. Dans le prolongement de ces ornements, la base de l'obélisque est comme supportée par des motifs sculptés dans la pierre. La référence à l'antique est manifeste, corroborée par l'emploi d'autres formes architecturales typiques de ce "style". L'amortissement de l'édifice présente notamment quelques inspirations antiques (photographie ci-dessous).



□ Monument aux morts pour la France de Briis-sous-Forges (détail de l'amortissement)

Celui-ci se compose d'une vasque emplie, semble-t-il, de grenades et posé sur un trépied orné d'une guirlande (couronne) mortuaire. L'ensemble repose sur une corniche aux formes arrondies et élancées. Une croix de guerre, entourée d'un ruban, est gravée sous la corniche, sur les faces latérales de l'édifice. Le monument est ceinturé par une petite haie de buisson de forme circulaire. L'entourage est doublé par huit obus de gros calibre reliés par une chaîne.

Brouy

Population en 1911 : 231 habitants

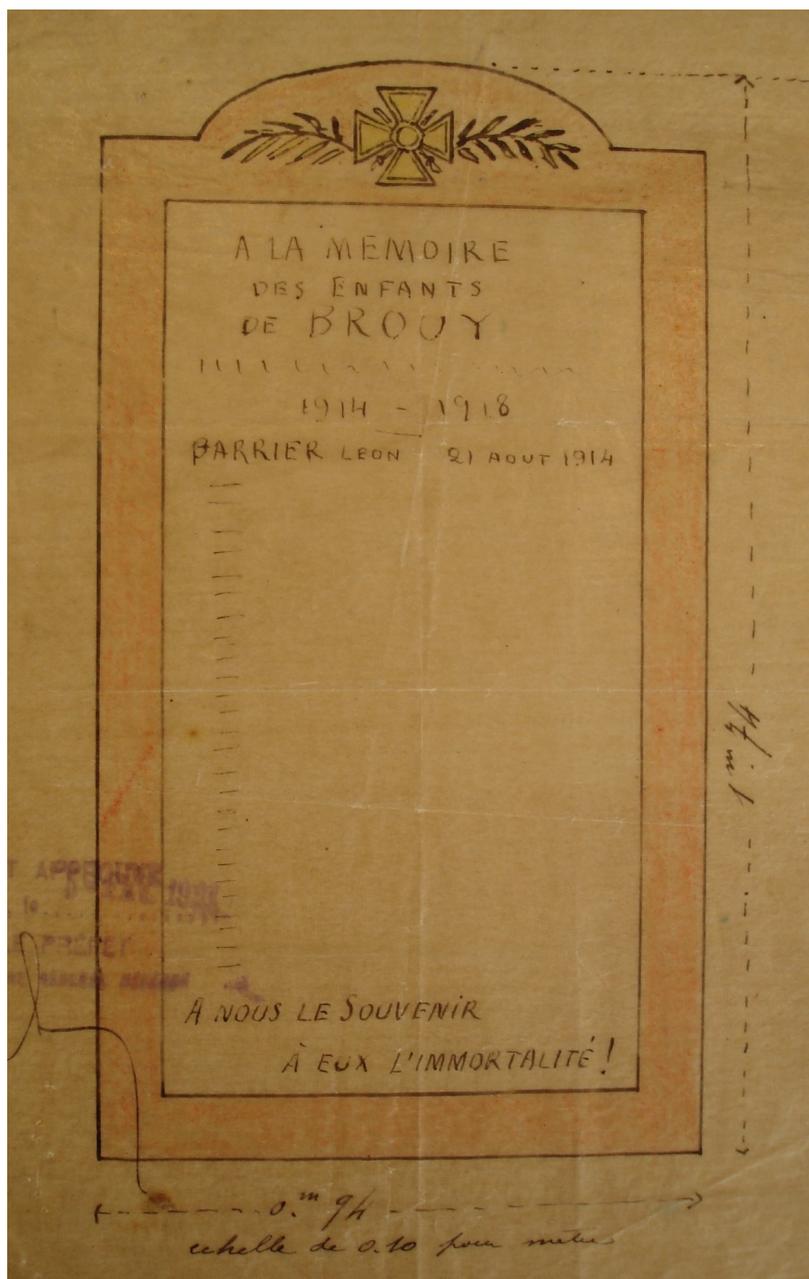
Population en 1921 : 200 habitants

"Morts pour la France" : 16 noms (7%)

Plaque dans la salle du conseil de la mairie (13 juin 1920 - ?)

Plaque dans l'église

Marbrier : A. Besnault (Etampes)



C'est le 13 juin 1920 que la commune de Brouy, désireuse de rendre hommage aux habitants de la commune mort au cours de la Grande Guerre, décide d'élever un monument à leur mémoire. Les finances communales ne permettant pas de faire ériger un édifice, la municipalité opte pour une plaque commémorative. Celle-ci doit être fixée dans la salle du conseil de la mairie. Le 27 juin, une souscription publique est ouverte dans la commune afin de recueillir la somme nécessaire à son édification. Elle est complétée par un crédit de 512,87 francs inscrit au budget additionnel de 1920 et par une subvention de l'Etat.

Le 15 juillet, M. A. Besnault, marbrier à Etampes, ayant eu vent du projet de la commune par la presse, propose ses services au maire. L'entrepreneur, qui a déjà réalisé la plaque apposée dans l'église de la commune ainsi que celles de Blandy et de Roinvilliers, soumet quatre projets au premier magistrat de la ville, dont le montant respectif s'élève à 690 francs, 800 francs, 850 francs et 975 francs. Le marbrier d'Etampes n'est pas le seul à s'intéresser au projet de la commune de Brouy. Le 11 novembre, M. Georges Pinturier soumet au maire un modèle de plaque commémorative en marbre blanc gravé et posé pour 800 francs. Deux autres modèles, l'un en marbre noir et l'autre en marbre rouge, sont proposés pour un montant respectif de 1100 francs et 1200 francs. Un troisième artisan – Arsène Barthélémy – est contacté par le maire. Le 19 novembre, il adresse à l'édile un croquis de la plaque projeté et transmet un devis de 800 francs.

Le 21 novembre, le conseil municipal adopte après examen le projet n°3 proposé par M. A. Besnault. Celui-ci consiste en une « *plaque de fond pour inscriptions, en marbre blanc uni et poli avec cadre en marbre rouge griotte, motifs (croix de guerre et palme) gravés et peints, gravure dorée de l'épithaphe comprenant 16 noms, dimensions 1,74m × 0,94m* ». Le croquis établi par le marbrier comporte également, gravée dans la partie inférieure de la plaque, sous les inscriptions nécrologiques, la maxime de l'Association du Souvenir Français - « *A nous le souvenir, à eux l'immortalité* ». Le montant des dépenses s'élève selon le devis à 850 francs, couvert à hauteur de 810 francs par souscription publique. Examiné le 18 décembre par la Commission Départementale, le projet reçoit un avis favorable. L'érection de la plaque est autorisée par décret présidentiel un peu plus d'un mois plus tard, le 27 janvier 1921.

Brunoy

Population en 1911 : 3339 habitants

Population en 1921 : 4237 habitants

"Morts pour la France" : 164 noms¹

Monument (1919 – 7 novembre 1920)

Situation : dans le cimetière communal

Matériau : stèle en granit du Labrador

Marbrier : Maison Lambert (Paris)

Description : Obélisque sur piédestal et socle

Une plaque est également apposée dans l'église

¹ Le monument rend hommage aux morts de Brunoy et d'Épinay-sous-Sénart



C'est en 1919 que le conseil municipal de Brunoy décide de faire ériger dans le cimetière communal un monument à la mémoire des habitants de la commune morts pendant la guerre 1914-1918. Une souscription est organisée dans la commune afin de subvenir aux dépenses occasionnées. Un comité de souscription est mis en place afin de procéder au recueillement des dons effectués par les habitants. Le 16 août 1919¹, M. Lot, maire de la commune voisine d'Epina-y-sous-Sénart, émet au nom du conseil municipal le souhait de participer financièrement aux dépenses d'érection. La municipalité de Brunoy accepte la proposition et modifie son projet en vue de faire inscrire les noms des morts des deux communes sur le monument. La participation d'Epina-y-sous-Sénart au projet d'érection

¹ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal d'Epina-y-sous-Sénart, 14 août 1920. A.D. 8R5

est exclusivement pécuniaire. Le maire déclare ainsi laisser au conseil municipal de Brunoy toute latitude en ce qui concerne le choix du modèle de monument. Néanmoins, afin de faciliter les échanges entre les deux communes, une commission intercommunale est constituée dans le but d'accomplir toutes les démarches nécessaires à l'édification. Le 14 août 1920¹, le conseil municipal d'Epinay vote une somme de 1000 francs au titre de participation à la dépense d'érection et accepte le modèle choisi par la commission et la municipalité de Brunoy, consistant en une "pyramide" proposée par la Maison Lambert à Paris. Il autorise également le maire de Brunoy à conclure un marché de gré à gré avec ledit entrepreneur pour la fourniture et la pose du monument. Son inauguration a lieu quelques mois plus tard, le 7 novembre 1920, en présence – nous dit *La Gazette de Seine-et-Oise*² – de plus de 3000 personnes et sous la présidence de M. Charles Rebeil, sous-secrétaire d'Etat.

Le monument érigé au cimetière se présente sous la forme d'un obélisque sur piédestal et socle. Les arrêtes verticales du piédestal sont constitués de quatre petites colonnes. La corniche du piédestal adopte une forme de couronne. Le monument est constitué par une stèle en granit du Labrador³. La dédicace « *Aux soldats de la Grande Guerre 1914-1918. Enfants de Brunoy et d'Epinay-sous-Sénart morts pour la France. Leurs concitoyens reconnaissants* » est gravée en lettres dorées sur la face antérieure du piédestal (dé). Les noms (seules les initiales du prénom sont indiquées) des habitants originaires des communes de Brunoy et d'Epinay-sous-Sénart décédés au cours de la Grande guerre sont inscrits par ordre alphabétique sur les faces latérales gauche et droite du monument, gravés en lettre d'or sur le piédestal. Aucune liste dissocié n'est établit entre les deux communes.

Plusieurs symboles ornent les façades de l'édifice. Sur la face principale du monument, une palme et une branche de laurier entrecroisés sont fixés sur l'obélisque. Il

¹ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal d'Epinay-sous-Sénart, 14 août 1920. A.D. 8R5

² *La Gazette de Seine-et-Oise*, n°43, jeudi 4 novembre 1920. A.D. JAL 22 [1]

³ *La Gazette de Seine-et-Oise*, n°44, jeudi 11 novembre 1920. A.D. JAL 22 [1]

s'agit vraisemblablement d'éléments métalliques recouvert de couleur or par galvanoplastie. Sur la partie inférieure gauche de l'obélisque, à côté de la palme et de la branche de lauriers entrecroisés, une médaille de la croix de guerre en métal est fixée sur l'obélisque (peinte en couleur or). Une palme en bronze est fixée sur la partie supérieure de la face antérieure du socle. Une branche de laurier en bronze est également fixée sur la face latérale gauche du socle. Sur la face arrière, sur la partie supérieure du socle : une palme en bronze est fixée sur une plaque de marbre.

Une plaque commémorative est également apposée dans l'église de Brunoy. La dédicace « *La paroisse de Brunoy à ses enfants morts pour la France* » est gravée en lettres dorées dans la partie supérieure de la plaque. La date « 1914-1918 » est gravée au-dessus de celle-ci. Un motif composé de deux drapeaux tricolores et d'un symbole méconnaissable est gravée entre les deux dates. Les noms¹ des 171 habitants de la paroisse de Brunoy morts pour la France sont inscrits sur deux colonnes séparées par une branche d'olivier dorée.

¹ L'initiale du prénom est également indiquée.

B

ruyères-le-Châtel

Population en 1911 : 751 habitants

Population en 1921 : 800 habitants

"Morts pour la France" : 34 noms (4,5%)

Monument (? – ?)

Situation : dans le cimetière communal

Description : Obélisque élancée sur piédestal

Une plaque est également apposée dans l'église (? – 13 novembre 1921)



A Bruyères-le-Châtel, le monument qui commémore la mémoire des 34 habitants originaires de la commune morts pendant la Grande guerre se dresse dans le cimetière communal. L'édifice est cependant largement antérieur au conflit. Sa face latérale gauche est ainsi entièrement dédiée aux habitants décédés aux cours des conflits successifs qu'a connus la France depuis 1800 jusqu'à 1889. Son architecture est relativement sobre. Il s'agit d'un obélisque sur piédestal. La dédicace « *A la mémoire des enfants du pays morts sous les drapeaux* » est gravée sur la face antérieure de l'obélisque.

Les noms et prénoms des habitants originaire de la commune morts au cours de la Grande guerre sont gravés par ordre alphabétique sur la face latérale droite de l'obélisque, précédés par la mention « 1914-1919 » dont on notera au passage l'originalité. Chose rare, le grade de certains soldats est également indiqué. La face arrière de l'obélisque est consacrée aux victimes civiles et militaires de la seconde guerre mondiale. On remarque plusieurs inscriptions : « *Aux victimes du devoir. 1939-1945* » [suivie de la liste des victimes], « *Victimes civiles de la guerre 1939-1945* » [suivie de la liste des victimes]. Au bas de l'obélisque, le nom d'une victime du conflit d'Afrique du Nord « *A.F.N.* » est gravé dans la pierre. Une originalité à noter ; la face latérale droite de l'obélisque comporte les noms et prénoms des victimes, classés par ordre alphabétique, de conflits survenus au cours du XIX^e siècle (1800-1889).

Les quatre faces du piédestal comportent ce que l'on peut considérer comme des maximes patriotiques. Il s'agit respectivement, gravées sur les faces principale, latérale droite et latérale gauche, de : « *France toujours* », « *cœur¹ et discipline* » et « *Honneur et Patrie* ». Sur la face arrière du monument, on peut lire l'inscription, gravée sur le piédestal « *Souvenons-nous !* ». Le monument entretient, au vu de ces maximes patriotiques et de la dédicace, une tonalité éminemment patriotique. L'ensemble insiste sur le sacrifice pour la Patrie et le sens du devoir. L'inscription « *Souvenons-nous !* » l'éloigne d'un cependant patriotisme cocardier et le rapproche du patriotisme républicain.

De rares symboles ornent les façades de l'édifice. Sur la face principale du monument, une palme en bronze est fixée sur la partie inférieure de l'obélisque, sous la dédicace. Un blason tricolore, barré par les initiales R.F, est fixé sur un pied de métal et positionné devant la face principale du monument.

¹ Incertitude de lecture.

Une plaque commémorative est également érigée dans l'église. Vraisemblablement commandée par le comité paroissial de Bruyères-Ollainville, elle est inaugurée le 13 novembre 1921¹. La plaque rend hommage aux morts de la paroisse d'Ollainville et de Bruyères-le-Châtel. Les deux communes sont en effet systématiquement associées dans la commémoration des morts de la guerre. La messe de requiem² célébrée à l'occasion de la bénédiction de la plaque est ainsi destinée aux soldats des deux villes.

¹ La Gazette de Seine-et-Oise, n°43, jeudi 3 novembre 1921. A.D. JAL 22 [2]

² Le Requiem est la prière pour les morts.

B

uno-Bonnevaux

Population en 1911 : 323 habitants

Population en 1921 : 300 habitants

"Morts pour la France" : 22 noms (6,8%)

Monument (? – 29 novembre 1920)

Matériau : pierre d'Euville

Entrepreneur : M. Miard (Milly)

Situation : dans le cimetière communal

Description : obélisque sur piédestal

Une plaque est également apposée dans l'église



□ Le monument aux enfants de Buno morts pour la France. Photographie noir & blanc. S.d. A.D. 2Fi 37/16

Une coutume, l'édification du monument aux morts de la commune de Buno-Bonnevaux ne résulte pas de l'initiative du conseil municipal. En effet, Selon le vœu exprimé par son mari – ancien maire de la commune – sur son lit de mort, Mme veuve Martin propose en 1920 d'offrir un monument commémoratif à la commune, pour être érigé en mémoire des enfants de Buno-Bonnevaux morts pour la France pendant la Grande Guerre. Considérant que Mme veuve Martin devance ainsi les intentions du conseil, qui considérait qu'un monument seul pouvait perpétuer le souvenir de l'héroïque de ses enfants, le conseil municipal accepte son offre. L'emplacement est fixé dans le cimetière communal, à l'extrémité de l'allée centrale.

fois n'est pas

Les travaux pour l'édification du monument sont confiés à M. Miard, entrepreneur de monuments funèbres à Milly¹. Les travaux vont bon train. L'inauguration du monument a lieu à la fin de l'année 1920, le 29 novembre². Pourtant, son édification n'a pas été officiellement autorisée. La municipalité est donc contrainte de constituer un dossier d'érection en bonne et due forme. Ce n'est ainsi que le 9 mai 1921³ que le conseil municipal de Buno-Bonnevaux accepte le don fait par Mme veuve Martin. Au cours de la même séance, la municipalité décide également de faire sceller une plaque de marbre dans la salle de la mairie, sur laquelle seront gravés les noms des morts pour la France. Les deux édifices – monument et plaque – sont approuvés par décret présidentiel en date du 12 novembre 1921. La dépense totale s'élève à 3396 francs. Sur cette somme Mme veuve Martin verse 1600 francs, représentant le prix du monument proprement dit qu'elle offre.

Le monument aux "Morts pour la France", construit tout en pierre d'Euville⁴, se présente sous la forme d'un obélisque sur piédestal. Installé au fond de l'allée principale du cimetière communal, près du mur, il est entouré de six bornes reliées par une chaîne. La dédicace « *A la mémoire des enfants de Buno morts pour la France. 1914-1918* » est gravée sur la face antérieure du piédestal, à l'intérieur d'un cartouche qui épouse ses bordures. Une inscription gravée sous la dédicace précise que le monument a été offert par M. Martin, ancien maire de la commune.

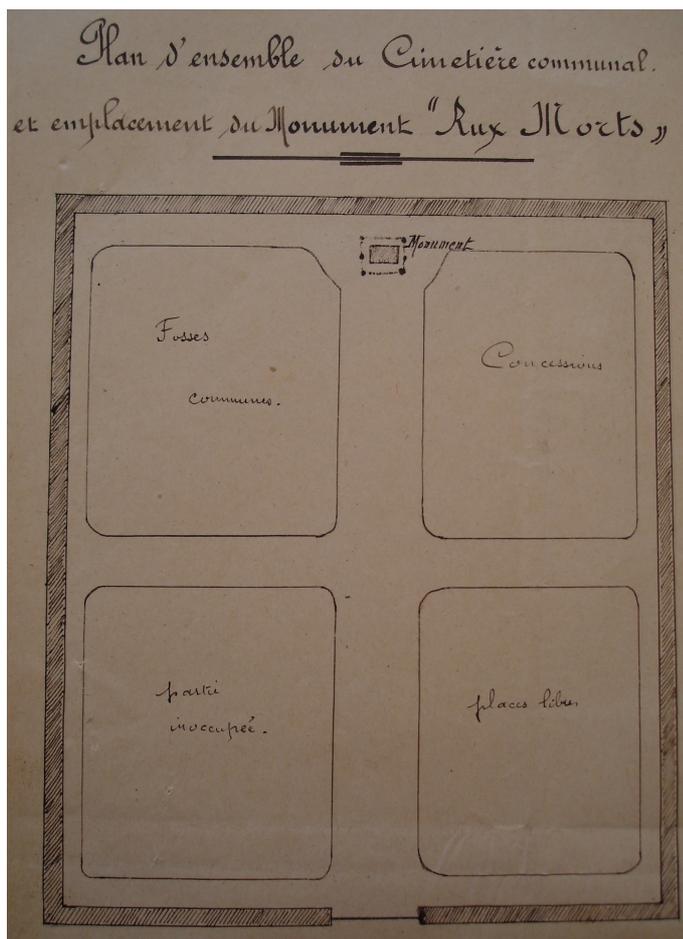
Les noms et prénoms des vingt-deux habitants originaires de la commune morts au cours de la Grande guerre sont gravés sur la face antérieure de l'obélisque. Il est difficile de déterminer le principe de classement retenu. Il ne s'agit pas d'un classement alphabétique. On ne peut cependant, en l'absence d'indications concernant la date ou le lieu du décès, conclure à un classement chronologique.

¹ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Buno-Bonnevaux, 29 décembre 1921. A.D. 2o 235 [4]

² *Le Réveil d'Etampes*, n°49, samedi 4 décembre 1920. A.D. JAL 91 [14]

³ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Buno-Bonnevaux, 9 mai 1921. A.D. 2o 235 [4]

⁴ *L'Abeille d'Etampes*, n°49, vendredi 3 décembre 1920. A.D. JAL 19 [20]



□ Plan de situation du cimetière communal de Buno-Bonnevaux et indication de l'emplacement du monument aux morts. S.d. A.D. 20 235 [4]

L'ornementation du monument est pour le moins sommaire. Elle se limite à une palme en bronze, fixée sur la partie supérieure de la face antérieure de l'obélisque, au-dessus de la liste des victimes. L'entourage est d'une sobriété et d'un dépouillement comparable : six piliers en pierre de section carré et surmonté d'un pyramidion, d'une hauteur d'environ 50cm, entourent le monument aux morts. Trois piliers sont en fait disposés de part et d'autre des faces latérales de l'édifice. Chaque pilier est relié au suivant par une chaîne en métal.

Bures-sur-Yvette

Population en 1911 : 586 habitants

Population en 1921 : 641 habitants

"Morts pour la France" : 27 noms (4,6%)

Monument (20 février 1921 – ?)

Matériau : pierre meulière, pierre d'Euville & bronze (applique)

Entrepreneur : M. Jussanne (Orsay)

Sculpteur : M. Herbemont (Paris)

Situation : près de l'église

Description : stèle en pierre meulière de forme rectangulaire terminée par un arrondi



Considérant qu'il est un devoir patriotique et sacré d'honorer et de perpétuer aux générations futures le souvenir [des] morts pour la France et [des] disparus au cours de la Grande Guerre 1914-1918 », le conseil municipal de Bures-sur-Yvette décide le 28 décembre 1919¹ de voter un crédit de 1000 francs en vu de faire édifier un monument aux morts. La décision d'ériger l'édifice commémoratif est prononcée officiellement l'année suivante, le 20 février 1921. Dans un article publié dans son édition du 30 mars 1920, le

¹ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Bures-sur-Yvette, 28 décembre 1919. A.D. 2o 240 [4]

*Martinet des Vallées de Chevreuse et de la Bièvres*¹ se félicite de l'initiative de la municipalité : « *Il faut que le souvenir du sacrifice se perpétue ; honneur à tous ceux qui surent remporter une victoire sur eux-mêmes, aux martyrs, aux vaillants, aux morts qui, pieusement, tombèrent pour un principe, une idée, un mot : pour quelque chose !* » L'emplacement choisi pour l'implantation du monument est « *la place publique située derrière l'église, côté est, en face de la propriété Collin*². »

Un comité d'érection, présidé par le maire Georges Seneuze, est constitué et chargé de faire toutes démarches utiles pour la construction dudit monument. C'est également lui qui est chargé de recueillir le produit de la souscription publique ouverte dans la commune. Par le biais du maire, le comité entre en contact avec MM. Muret et Heaume, architectes à Paris, qui établissent les plans du monument ainsi qu'un devis de 10 000 francs. Le monument qu'ils imaginent se compose d'une stèle en meulière avec applique en bronze. Le couronnement est en pierre, le socle est en terre et l'entourage comprend une grille sur parpaings en pierre. Le 21 août 1921³, considérant que la souscription publique a produit 6130 francs et que la commune a voté une subvention de 3000 francs, le conseil municipal décide de solliciter l'attribution la subvention de l'Etat prévue par la loi du 25 octobre 1919 et fixée dans la loi de finance du 31 juillet 1920. L'assemblée décide en outre de faire procéder à la mise en adjudication des travaux de maçonnerie du monument aux morts selon le devis établis par les architectes. L'adjudication est remportée le 22 octobre 1921 par M. Jussanne⁴, entrepreneur de maçonnerie à Orsay, pour la somme de 4900 francs. La réalisation de l'applique en bronze est quant à elle confiée à M. Herbemont, sculpteur à Paris, pour la somme de 5400 francs⁵.

Le 12 juillet 1922, la Commission Départemental d'examen émet un avis favorable à l'édification du monument. Le décret présidentiel autorisant sa construction est promulgué

¹ *Le Martinet des Vallées de Chevreuse et de la Bièvres*, n°6, 30 mars 1920. A.D. JAL 184 [1]

² Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Bures-sur-Yvette, 20 février 1921. A.D. 2o 240 [4]

³ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Bures-sur-Yvette, 21 août 1921. A.D. 2o 240 [4]

⁴ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Bures-sur-Yvette, 13 novembre 1921. A.D. 2o 240 [4]

⁵ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Bures-sur-Yvette, 13 novembre 1921. A.D. 2o 240 [4]

peu de temps après, le 4 août 1922. Les travaux ont en réalité déjà commencé. Ils sont achevés deux semaines plus tard le 19 août¹.



□ L'église et le monument aux morts. Photographie noir & blanc. A.D. 2Fi 38/4

Le monument voulu par la municipalité de Bures-sur-Yvette est pour le moins atypique. Dressé au bord de la route, près de l'église, il se présente sous la forme d'une haute stèle en pierre meulière de forme rectangulaire. Aucune dédicace n'est inscrite sur le monument. Seule la date « 1914-1918 » est écrite au moyens de chiffres en bronze vert – fournis par M. Canal, fondeur de bronze d'art à Paris, – sur la face antérieure de l'édifice, au-dessus de l'applique en bronze. Le sommet de l'édifice est arrondi et recouvert par une sorte de petit toit en demi-cercle en pierre d'Euville. Celui-ci abrite un médaillon au centre duquel on peut apercevoir un poilu muni d'un casque. Plus bas, une veuve éplorée est représentée sur une applique en bronze comportant également les noms des morts de la Grande Guerre. La figure présentée ici semble assez âgée à en juger par les traits fatigués et l'aspect "osseux" du

¹ Procès-verbal de réception définitive des travaux, 19 août 1922. A.D. 2o 240 [4]

visage. Elle porte, semble t-il des habits de deuil ; une longue toge masque les formes de son corps tandis que ses cheveux sont couverts par un tissu agrémenté d'une fleur. L'expression du visage, notamment des sourcils et de la bouche, dénote un sentiment de tristesse. La femme tend de son bras droit un petit bouquet de fleurs vers le médaillon où est représentée la figure du poilu. Le visage de ce dernier semble figé et impassible, symbole d'éternité. Les deux éléments métalliques s'inscrivent ainsi dans une même scène, celle du deuil et de la souffrance. La figure du poilu présente cependant quelques traits de l'héroïsation et de la glorification. En réalité, plus que la représentation même du poilu, c'est son articulation avec les différents éléments du monument qui concoure à sa mise en exergue. Placé en hauteur, au-dessus de la figure de la veuve éplorée, le soldat n'appartient plus au monde des vivants. Son souvenir, glorieux, est d'une certaine façon immortel. L'agencement des pierres, et notamment des joints, fait ressortir le médaillon qui semble t-il rayonne.



□ Monument aux morts de Bures-sur-Yvette (détail). Figure de poilu en médaillon.

Les noms et l'initiale du prénom des 27 habitants originaires de la commune morts aux cours de la Grande guerre sont gravés par année de décès (1914 à 1919) sur l'applique en bronze apposé sur la face antérieure de la stèle, sur la droite du personnage. L'édifice est dépourvu de symboles tels que des palmes ou des croix de guerre. L'entourage est composé de quatre obus

de gros calibre, recouverts d'une peinture dorée et reliés entre eux par une barre de fer de couleur verte.

Les traces d'impacts que l'on peut apercevoir sur l'applique en bronze sont dues « *aux attaques des 34^e, 490^e et 493^e groupes de bombardement de la British Air Force survenues le 15 juin 1944. Les troupes anglaises visaient la voie ferrée, susceptible d'acheminer vers le Cotentin des renforts allemands.* »

Cerny

Population en 1911 : 873 habitants

Population en 1921 : 807 habitants

"Morts pour la France" : 30 noms (3,4%)

Monument (26 février 1920 – 8 mai 1921)

Matériau : pierre des Pyrénées

Architecte : M. Martin (Etampes)

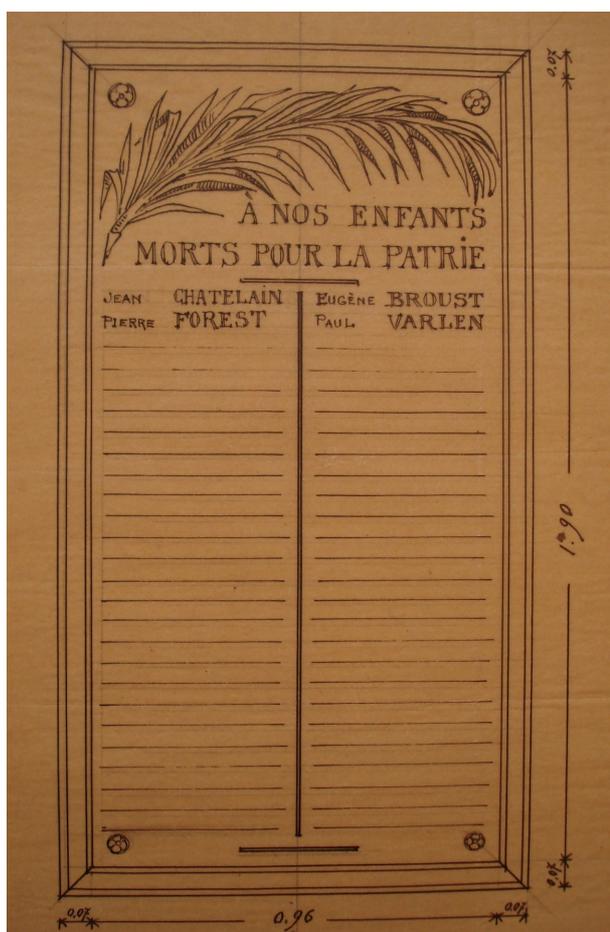
Entrepreneur : M. Osnard & M. Reveillé

Description : Obélisque sur piédestal

Situation : à l'intersection des routes de Longueville à la Ferte-Alais et de Cerny à Orgemont, sur un emplacement triangulaire formé par deux maisons.



A Cerny, petite commune du sud de l'Essonne, la commémoration des morts de la guerre est initiée par un habitant. Ainsi, en 1919, M. Pépain soumet à la municipalité le projet de faire ériger une plaque commémorative aux morts de la guerre, plaque qu'il se propose d'offrir à la commune. Le 6 avril, le conseil municipal l'offre qui lui est faite. Cependant, quelques mois plus tard, le généreux donateur exprime le souhait de modifier son



□ Croquis de la plaque commémorative aux "morts pour la France", s.d., s.n. 2o 251 [9]

projet. Il propose cette fois « *d'apposer à la porte de la mairie deux plaques à la mémoire [des] glorieux morts et une plaque à l'intérieur glorifiant leurs valeureux chefs.*¹ ». Les modifications du projet sont approuvées par le conseil municipal au cours de la délibération du 11 novembre 1919. Quatre mois plus tard, le 12 mars 1920, l'érection des plaques est autorisée par décret présidentiel. Entre temps, le 26 février 1920², une première somme de 1000 francs a été votée par la municipalité en vue d'édifier un monument aux morts pour la France. Alors qu'une souscription est ouverte dans la commune pour faire face à la dépense, le conseil municipal sollicite l'attribution d'une subvention départementale. Le maire

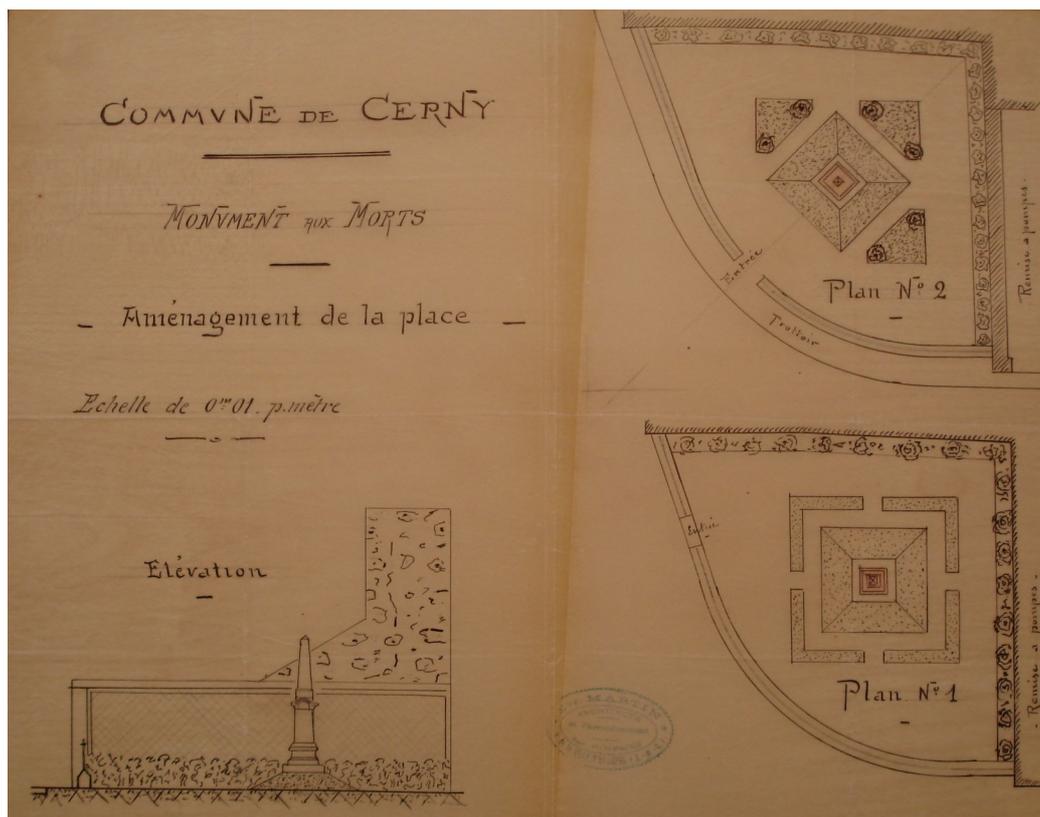
entreprend des démarches auprès des entrepreneurs pour établir les plans et devis du monument. Le projet retenu est celui présenté par M. Martin, architecte de l'arrondissement des Hospices à Etampes. Selon ses plans, un premier marché de gré à gré de 5268,55 francs est conclu avec M. Osnard pour la fourniture du monument et son acheminement jusqu'en gare de la Ferte-Alais. Un second traité de 2923,50 francs est établi avec M. Reveillé, pour

¹ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cerny, 11 novembre 1919. A.D. 2o 251 [9]

² Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cerny, 26 février 1920. A.D. 2o 251 [9]

l'aménagement de la place qui doit accueillir l'édifice, le transport et la pose de celui-ci. Le montant total des dépenses d'érection s'élève donc à 9192,05 francs. Pour subvenir à la dépense, la commune peut compter sur le produit de la souscription – soit 4293,30 francs – et sur une subvention communale de 1000 francs, soit un total de moins de 6000 francs. Il reste donc un peu moins de 4000 francs pour parfaire la somme. Le sentiment patriotique qui anime la municipalité coupe court à toute tergiversation. Devant le conseil réuni en séance du 6 juin 1920, le premier magistrat de la ville fait remarquer que « *la commune a contracté une dette sacrée de reconnaissance envers ceux de ses enfants qui ont donné leur vie pour le pays ; qu'on ne saurait sans ingratitude retarder le moment où chacun pourra rendre hommage à ces héros ; qu'il y a en outre une satisfaction à donner aux familles si honorablement mais si cruellement frappés¹.* » L'envolée patriotique du maire finit de convaincre les plus réticents. Le conseil vote à l'unanimité un premier crédit de 1500 francs prélevé sur le budget additionnel de 1920 et un second de 2400 qui sera prélevé sur le budget primitif de 1921. Cependant, compte-tenu du manque de disponibilité budgétaire consécutif à l'état de guerre et de la cherté croissante de tous les produits, l'assemblée sollicite auprès du préfet l'attribution de l'Etat prévue par la loi du 25 octobre 1919.

¹ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cerny, 6 juin 1920. A.D. 2o 251 [9]



□Plans du monument aux morts pour la France de Cerny, établis par M. Martin, architecte de l'arrondissement des Hospices à Etampes. S.d. 2o 251 [9]

Fin juin, le dossier est transmis au préfet en vue d'obtenir le décret d'approbation. Le 13 juillet, la Commission Départementale émet un avis défavorable à l'exécution du projet. Les retards dans la promulgation du décret d'approbation ne vont pas sans provoquer des soucis, d'autant que la hausse des prix des matériaux pourrait rendre caduque les marchés conclus avec les entrepreneurs. Le 4 septembre¹, le conseil municipal demande donc au préfet de Seine-et-Oise d'autoriser M. Guépratte, maire de Cerny, de retirer en sa qualité de président du comité d'érection le produit de la souscription versée au receveur municipal. L'appel de la commune est semblé-t-il entendu puisque le décret d'approbation autorisant l'édification du monument aux morts est promulgué peu de temps après, le 14 octobre 1920. Le 11 novembre, la commune procède à l'inauguration des plaques commémoratives offertes par M. Pépain et apposées à la mairie. L'inauguration du monument aux morts a lieu six mois plus tard, le 8

¹ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cerny, 4 septembre 1920. A.D. 2o 251 [9]

mai 1921, sous la présidence de M. André Tardieu, député de Seine-et-Oise et ancien ministre. M. Léon Moine, sous-préfet d'Etampes, est également présent.

Le monument est situé à l'intersection des routes de Longueville à la Ferte-Alais et de Cerny à Orgemont, sur un emplacement triangulaire formé par deux maisons. Le choix de cet emplacement n'est pas anodin. Le discours exalté donné par M. Guépratte, maire de la commune, lors de la cérémonie d'inauguration en atteste : « *Nous avons choisi cet emplacement parce que c'est le centre du pays, le lieu le plus passager. Placé sous les yeux de tous, symbole du souvenir, il rappellera aux passants, aux voyageurs, l'héroïsme des enfants de cette commune qui ont fait le sacrifice de leur vie pour protéger contre l'invasion barbare et ses atrocités ceux qui par leur âge ou leur constitution étaient restés au foyer¹.* » L'édifice commémoratif, en pierre des Pyrénées, mesure près de 2,50m de hauteur². Il est composé d'un obélisque surmontant un piédestal. L'entourage du monument est constitué de quatre obus de gros calibres reliés entre eux par une chaîne.

La dédicace « *A la mémoire des enfants de Cerny morts pour la Patrie. 1914-1918* » est gravée sur la face antérieure piédestal (dé). Une inscription, gravée sous la dédicace, rappelle que le monument a été « *Elevé par souscription publique avec le concours de la municipalité* ». Les noms et prénoms des habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre militaires sont gravés par ordre alphabétique sur les faces latérales droite et gauche du piédestal (dé). Les noms des morts de la seconde guerre mondiale sont gravés sur deux livres ouverts en pierre disposés au pied du monument aux morts. On peut lire sur les deux éléments, gravée dans la pierre, l'inscription : « *Morts pour la France. 1939-1945* ». Sur les deux pages des livres, l'une est dédiée aux victimes militaires tandis que l'autre est dédiée

¹ *L'Abeille d'Etampes*, n°20, samedi 14 mai 1921. A.D. JAL 19 [20]

² *Le Réveil d'Etampes*, n°20, samedi 14 mai 1921. A.D. JAL 91 [15] & *L'Abeille d'Etampes*, n°20, samedi 14 mai 1921. A.D. JAL 19 [20]

aux personnes décédées en déportation. Une autre plaque de marbre, de forme rectangulaire, disposée entre les deux livres de pierre, est dédiée à deux autres victimes de la guerre.

Plusieurs symboles ornent les façades du monument. Une palme, avec un ruban noué à sa base, est gravée en application sur la face principale de l'obélisque. Une croix de guerre est gravée en application sur la partie centrale de la corniche, entre le piédestal et l'obélisque. On remarque également, sur la partie supérieure du socle ; une palme d'olivier en bronze. On retrouve des palmes en bronzes sur les deux livres-plaques disposés au pied du monument. Une palme est également gravée en application sur la partie supérieure de la plaque centrale.

Un mot sur l'entourage de l'édifice. Le monument aux morts prend place au centre d'une petite place de forme triangulaire, qui forme un ange fermé avec les deux maisons qui la jouxtent. L'ensemble est fermé par une grille en fer forgé peinte en blanc, surmonté par des motifs en fleur de lys. Une petite porte permet d'accéder au monument. Un pavement en pierre, où ont été installé des lumières, entoure le monument. Quatre obus peints en bleu pâle entourent le monument. Ceux-ci sont reliés sur les faces latérales et arrière du monument par une chaîne en fer de même coloris.

C halo-Saint-Mars

Population en 1911 : 885 habitants

Population en 1921 : 839 habitants

"Morts pour la France" : 39 noms (4,4%)

Monument (18 janvier 1920 – 24 septembre 1922)

Entrepreneur : M. Pinturier (Etampes)

Description : "tronc de pyramide à arrête curviligne, ceint d'un bandeau de laurier".

Situation : à gauche de la route de Mérobert, sur un terrain offert par un habitant de la commune, devant la maison Trillaud

Un monument est également érigé dans l'église.



A fin de commémorer la mémoire des habitants originaires de la commune morts au cours de la Grande Guerre, le conseil municipal de Chalo-Saint-Mars décide le 18 janvier 1920¹ d'ériger un monument à leur mémoire. Une souscription publique est ouverte dans le village afin de réunir les fonds nécessaires à son édification. La confection des plans d'ensemble est confiée à M. Bailly, artiste décorateur résidant à Chalo-Saint-Mars. Le projet qu'il a élaboré consiste en « *un tronc de pyramide à arrête curviligne², ceint d'un bandeau de laurier.* » L'emplacement choisi pour implanter l'édifice est situé à gauche de la route de Mérobert, sur un terrain offert par un habitant de la commune, devant la maison Trillaud. La

¹ Lettre du maire de Chalo-Saint-Mars adressée au préfet de Seine-et-Oise, 20 janvier 1920. A.D. 8R5

² Formé de lignes courbes.

réalisation du monument échoit à M. Pinturier, marbrier à Etampes. L'ensemble des pièces du dossier d'érection est transmis en 1921 au préfet de Seine-et-Oise en vue d'obtenir le décret d'approbation. Après que la Commission Départementale d'examen se soit prononcé favorablement son l'exécution, le projet est officiellement autorisé par décret présidentiel en date du 12 novembre 1921. Le monument est pourtant achevé depuis le mois de novembre 1920. Il serait inauguré depuis longtemps si l'aménagement de son emplacement n'avait pas nécessité autant de travaux. Il faut dire que la municipalité a vu les choses en grand. Pas moins de cinq artisans ont ainsi œuvré à la transformation du site. Il y a là M. Bailly, artiste décorateur, qui a dressé les plans d'ensemble, M. Rigault, horticulteur à Etampes ainsi que MM. Poncelet et Caillet. Les reporters des journaux locaux présents au cours de la cérémonie d'inauguration – laquelle a lieu le 24 septembre 1922 – ne tarissent pas d'éloges à leur propos. « *Une foule immense accompagnait le cortège [...] qui arrivait sur la place, devant la maison Trillaud où est érigé le monument. Là, une heureuse surprise était réservée à ceux qui ont pu voir ce monument lors de sa construction. L'artiste en jardin qu'est M. Rigault, d'Etampes, avait transformé l'ancienne pente de la route dans laquelle ce monument avait été placé, en un véritable parc auquel on accède par un escalier de pierre partant de la chaussée ; une plate forme s'étend de chaque côté du monument ; une allée bordée d'arbres le couronne par derrière*¹. » Le compte-rendu publié dans les colonnes du *Réveil d'Etampes* est tout aussi élogieux : « *Aux sons d'un vibrant pas redoublé, le cortège s'est rendu en haut du pays, jusqu'à l'emplacement du monument élevé à gauche de la route de Mérobert, sur un terrain offert par M. de Combles. C'est alors qu'est apparue, dans sa simple et harmonieuse beauté, la création de M. Bailly : au fond, en demi cercle, un rideau de sapins vivaces ; en avant et bien au milieu, le monument trapézoïdal, surmonté d'un coq en bronze, entouré de gazon et flanqué, à ses quatre angles d'obus de gros calibre ; à gauche et à droite du monument, suivant la courbe du fond, deux allées bien sablées, soutenues par une maçonnerie en ciment armé et rejoignant la route en pente douce ; devant le monument, un large escalier ; à*

¹ *L'Abeille d'Etampes*, n°38, samedi 30 septembre 1922. A.D. JAL 19 [20]

gauche et à droite de cet escalier, c'est-à-dire entre le bétonnage et la route, une garniture d'arbustes et de fleurs¹. »

Le monument se présente sous la forme d'un *tronc de pyramide à arrête curviligne*. La dédicace « *Honneur aux enfants de Chalo Saint Mars Morts pour la Patrie. 1914-1918* » y est gravée sur la face principale. Les noms et prénoms des habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre sont gravés sur les faces latérales du monument, sans ordre de classement apparent. L'absence d'indications supplémentaires ne permet pas de conclure à un classement chronologique ou par date de décès. Les noms et prénoms des victimes militaires et des déportés de la seconde guerre mondiale sont inscrits sur la face arrière du monument. Encore une fois, l'absence d'indications supplémentaires ne permet pas de conclure à un classement chronologique ou par date de décès.



□ Face latérale gauche du monument aux morts pour la France de Chalo-Saint-Mars.

¹ *Le Réveil d'Etampes*, n°39, samedi 30 septembre 1922. A.D. JAL 91 [15]

Plusieurs symboles ornent les façades du monument. Sous la dédicace, sur la face principale du monument, un faisceau de glaives laurés est gravé dans la pierre. Le motif se compose de deux épées entrecroisées, entourées par une couronne comprenant une branche d'olivier et une branche de chêne. Au centre du motif, au croisement des deux lames, on croit distinguer une flamme.



□ Faisceau de glaives laurés gravé sur la face antérieure du monument.

Sur la partie supérieure de l'obélisque, une couronne de laurier gravée suit les courbes de l'édifice. Un rond central vierge de toutes inscriptions figure sur chaque face de motif. Une croix de guerre en métal est fixée au sommet de l'obélisque, sur la face principale du monument.



□ "Emblème de la France hardie et courageuse", le coq attend la levée du jour dressé sur ses ergots.

Le monument est surmonté d'un coq en bronze qui est représenté dressé sur ses ergots face au levant. Le coq, nous dit le reporter du *Réveil d'Etampes*, « n'avait pas été prévu dans le projet initial mais la municipalité a pensé qu'il compléterait l'harmonie et la beauté de l'ensemble. Une quête a donc été faite dans le pays mercredi 20 et jeudi 21 septembre. La somme nécessaire a été recueillie et M. Pinturier est allé chercher à Paris, pour le placer à temps, cet emblème de la France hardie et courageuse¹. »

Un escalier en pierre conduit au monument, situé en aplomb de la route. Quatre obus de gros calibre (285 mm) surmonté d'une pointe (image du casque allemand à pointe ?) entourent le monument. Ils sont reliés par une chaîne en métal.

¹ *Le Réveil d'Etampes*, n°39, samedi 30 septembre 1922. A.D. JAL 91 [15]

Le monument dressé à l'entrée du pays n'est pas le seul à rendre hommage aux morts de la Grande Guerre. Un autre monument est en effet érigé dans l'église de la commune. Placé à l'entrée de celle-ci, contre le premier intérieur de la nef, il rend hommage aux enfants de la paroisse morts au cours de la Grande Guerre.

C halou-Moulineux

Population en 1911 : 335 habitants

Population en 1921 : 348 habitants

"Morts pour la France" : 19 noms (5,7%)

Monument (15 février 1920 – 31 juillet 1921)

Entrepreneur : M. Georges Pinturier (Etampes)

Description : Obélisque sur piédestal et socle.

Plaque dans le cimetière (21 septembre 1919 – 31 juillet 1921)

Plaque dans l'église (? – 23 novembre 1919)



Chalou-Moulineux a érigé deux monuments à la mémoire des habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre. L'un, offert par un habitant, est élevé dans le cimetière communal. L'autre, financé par souscription publique, se dresse sur la place publique en face de l'école.

- *Le monument du cimetière* -

Le monument¹ offert par M. Laurent Augustin Rondu, propriétaire, ancien maire de Choisy le roi et chevalier de la légion d'honneur, est en réalité une plaque commémorative. Celle-ci est implantée à gauche de la grille, près de l'entrée du cimetière, scellée dans le mur de clôture. L'emplacement dudit monument a été offert par la municipalité à M. Rondu dans sa délibération du 21 septembre 1919². Moins d'un mois plus tard, le 9 novembre 1919, le conseil municipal accepte officiellement le projet de M. Rondu et lui laisse toute latitude pour faire ériger le monument. Celui-ci est inauguré et remis à la municipalité le 31 juillet 1921³.

D'un style funéraire très sobre, la plaque commémorative se compose d'une sorte de « *cadre de pierre au milieu duquel est enchâssée une plaque de marbre blanc.* » Au sommet du cadre est sculpté un casque de poilu, entre une branche de chêne et une branche de laurier. Sur la plaque, en lettres d'or, sont gravés les noms des morts, d'un disparu et d'un décédé en réforme temporaire. Au pied du mur a été aménagé un parterre de fleurs, devant lequel s'étale un tapis de sable fin. Derrière le monument ont été plantés deux mats supportant des écussons et des drapeaux et reliés entre eux par une bande de calicot sur laquelle – au moyen de feuilles cousues les unes à côté des autres – on a tracé ces mots : « *Hommage à nos morts* ».

- *Le monument de la place* -

Le 15 février 1920⁴, M. Henri Durandet, conseiller municipal, exprime auprès de la municipalité le désir de la population d'ériger un monument aux morts pour la France. Le

¹ *Le Réveil d'Etampes*, n°33, samedi 6 août 1921. A.D. JAL 91 [15]

² Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Chalou-Moulineux, 21 septembre 1919. A.D. 2o 265 [4]

³ *Le Réveil d'Etampes*, n°33, samedi 6 août 1921. A.D. JAL 91 [15]

⁴ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Chalou-Moulineux, 21 septembre 1919. A.D. 2o 265 [4]

projet est accepté. Sous l'impulsion de M. Jules Rondu, le monument devra rendre hommage à tous les combattants et non aux seuls morts. L'emplacement est dès à présent fixé sur la place publique en face de l'école communale, « *à l'emplacement de la croix existante qui sera enlevée et déposée sur cette même place* ». Un comité d'érection, présidée par M. Auguste Sevin – maire de Chalou-Moulineux –, est également formé le 11 mars 1920 dans le but de recueillir le produit de la souscription publique ouverte dans la commune. Des démarches sont entreprises auprès des entrepreneurs. Démarches au terme desquelles l'édification du monument est confiée à M. Georges Pinturier, marbrier à Etampes. Celui-ci communique au conseil municipal un devis de 6500 francs. Transmis à la préfecture en vue d'obtenir le décret d'approbation, le dossier d'érection est examiné par la Commission Départementale d'Examen. Le 31 juillet 1920, celle-ci rend un avis favorable à l'exécution du projet. L'édification du monument est officiellement autorisée par décret présidentiel en date du 27 janvier 1921. Les travaux peuvent commencer. Ils vont bon train. Un peu moins de cinq mois plus tard, le 12 juin 1921¹, le conseil municipal décide qu'il y a lieu de recevoir le monument. Son inauguration officielle a lieu le mois suivant, le 31 juillet 1921²,

L'édifice se présente sous la forme d'un obélisque sur piédestal et socle. Le compte-rendu de la cérémonie d'inauguration publié dans les colonnes du Réveil d'Etampes livre un descriptif relativement exhaustif de l'édifice : « *C'est sur cette place entourée d'arbres, en face de l'école, entre Chalou et Moulineux, qu'a été édifié le monument dû à la souscription de tous les habitants. Entouré d'un jardinet et d'une grille, il se compose –une fois de plus hélas ! – d'une pyramide sur laquelle se détachent une croix de guerre et une branche de laurier, puis d'un socle, sur la face principale duquel sont gravés ces mots : « Aux combattants de la Grande Guerre 1914-1918 morts pour la Patrie ».* Sur les côtés du piédestal sont inscrits les noms des héros, au nombre de dix-neuf. Ils s'appellent, ces braves : [suit la liste des noms

¹ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Chalou-Moulineux, 12 juin 1921. A.D. 2o 265 [4]

² *Le Réveil d'Etampes*, n°33, samedi 6 août 1921. A.D. JAL 91 [15]

classés par année de décès]. *Le monument, qui a été orné, à ses angles, de quatre genévriers, est du au ciseau de M. G. Pinturier, à Etampes. »*

La dédicace « *Aux combattants de la Grande guerre 1914-1918 Morts pour la Patrie* » est gravée sur la face antérieure du piédestal (dé). Les noms et prénoms des 17 habitants originaires de la commune morts au cours de la Grande Guerre victimes de la Première sont inscrits sur les faces latérales du monument, sur le piédestal. Ils sont classés par année de décès. Les noms et prénoms (un nom) des victimes de la Seconde guerre mondiale sont gravés et classés selon le même procédé sur la face arrière du monument, sur le piédestal. Une inscription, gravée sur la partie inférieure du piédestal, rappelle le nom de l'entrepreneur qui a réalisé le monument : « *G. Pinturier. A Etampes* ».

Plusieurs symboles composent l'ornementation de l'édifice. Sur la face principale de l'obélisque, une branche de laurier est gravée dans la pierre. Le rameau est peint en vert et un ruban rouge est noué à sa base. Superposée sur la branche de laurier, une médaille de la croix de guerre (avec ruban) est gravée sur l'obélisque. Une couronne en métal composée d'une branche de chêne et de laurier est déposée au pied du monument, peinte en vert. Au centre de celle-ci : une palme d'olivier avec un ruban comportant l'inscription « *Anciens combattants* ».

L'entourage du monument est relativement sobre et dépouillé. Situé au centre d'un petit square boisé, le monument est entouré par une grille en fer forgé peinte en vert. Quatre drapeaux sont disposés aux angles de cette grille.

Un monument commémoratif aux morts de la Grande guerre est semblé t-il également érigé dans l'église, inauguré le 23 novembre 1919.

C hamarande

Population en 1911 : 423 habitants

Population en 1921 : 412 habitants

"Morts pour la France" : 31 noms (7,3%)

Monument (? – 1^{er} octobre 1922)

Matériau : pierre grise (granit) de Belgique

Entrepreneurs : M. Georges Pinturier (Étampes) & M. Dauvernet (Chamarande) pour le soubassement.

Description : Obélisque sur piédestal et socle.

Situation : dans le "Square du Souvenir", situé à l'entrée du pays, sur la route d'Auvers-Saint-Georges



Afin de commémorer la mémoire des habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre, le conseil municipal de Chamarande décide de leur élever un monument sur l'ancienne Place de la Croix, située à l'entrée du pays, sur la route d'Auvers-Saint-Georges. La construction de l'édifice est confiée à M. Pinturier, marbrier à Etampes. Les soubassements qui doivent le supporter sont réalisés par M. Dauvernet, entrepreneur à Chamarande. L'ensemble mesure près de 4,50m de hauteur. De grands efforts sont également investis dans l'aménagement de la place qui doit accueillir le monument. La transformation et l'embellissement du site sont confiés à M. Robert, paysagiste, assisté de MM. Loubié et

Mony, de leurs ouvriers et d'habitants de la commune qui se sont retroussés les manches pour l'occasion. Les reporters des journaux locaux, dépêchés sur place lors de la cérémonie d'inauguration du monument du 1^{er} octobre 1922, ne tarissent pas d'éloges sur le monument et son entourage. *L'Abeille d'Etampes* salue ainsi le travail de « *l'équipe de volontaires qui, sous la direction de M. Robert, l'habile paysagiste, à transformé la place en un coquet square qu'entoure un grillage de fer*¹. » Les mêmes compliments sont adressés par le journaliste du *Réveil d'Etampes* : « *La petite place du calvaire, située dans la partie haute du pays, tout près du pont du chemin de fer, a été transformé en un joli square bien dessiné, adossé d'un côté au mur du parc du château et clôturé des deux autres côtés par une grille blanche, munie d'un double portillon*². »

Le monument se présente sous la forme d'un obélisque en granit de Belgique sur piédestal et socle. Le compte-rendu de la cérémonie d'inauguration publié dans les colonnes du *Réveil d'Etampes*³ nous donne une idée relativement précise de son architecture : « *C'est au milieu de ce square, face à la rue, qu'a été édifié le monument aux enfants de Chamarande morts pour la Patrie. C'est une pyramide en granit de Belgique, dont certaines parties ont été polies comme du marbre et certaines autres laissés mates. Sur la face principale de l'aiguille quadrangulaire, sont sculptés un glaive renversé, un casque de poilu, deux palmes réunies au glaive par un nœud et deux canons entrecroisés. Sur la corniche épaisse et débordante supportant la pyramide, une croix de guerre se détache dans un cercle creusé. La face antérieure du piédestal est ornée de cette inscription en lettres d'or tracée dans la pierre : A la gloire des enfants de Chamarande morts pour la Patrie. Les noms des héros sont gravés à droite et à gauche de la pyramide. Un socle et des marches surélèvent le monument et lui donnent, au milieu du square, un aspect imposant.* »

¹ *L'Abeille d'Etampes*, n°39, samedi 7 octobre 1922. A.D. JAL19 [20]

² *Le Réveil d'Etampes*, n°40, samedi 7 octobre 1922. A.D. JAL 91 [15]

³ *Le Réveil d'Etampes*, n°40, samedi 7 octobre 1922. A.D. JAL 91 [15]



La dédicace « *A la gloire des enfants de Chamarande morts pour la Patrie* » est gravée sur la face antérieure du piédestal (dé). Sur la partie basse de celui-ci, on peut lire, également gravées dans la pierre, les dates « *1870. 1914-1918. 1939-1945* ».

Le nom et le prénom d'un habitant de la commune mort au cours du conflit franco-prussien est gravé sur la face latérale gauche du piédestal, sur le dé. Les noms et prénoms des 31 habitants originaires de la commune morts pendant la Grande Guerre sont gravés en lettres rouge sur les faces latérales gauches et droites du piédestal, sur le dé. L'ordre de classement retenu est impossible à déterminer en l'état. Il ne s'agit pas en apparence d'un classement alphabétique¹. Cependant l'absence des dates de décès ne permet pas de confirmer un classement chronologique. On notera l'indication du grade dans les inscriptions nécrologiques. Les noms des morts de la seconde guerre mondiale sont gravés selon le même procédé que pour les autres inscriptions sur la face latérale droite, à la suite de la liste des

¹ L'ordre alphabétique n'est qu'aléatoirement respecté.

victimes de la Première Guerre ainsi que sur la face antérieure du piédestal sous les dates mentionnées précédemment (Le nom inscrit sur la face latérale est repris sur la face antérieure).

Plusieurs symboles ornent les façades du monument. Sur la partie centrale de la corniche supportant l'obélisque, sur la face antérieure du monument, une croix de guerre est gravée dans la pierre. Le motif prend place au centre d'un cercle. Sur la face antérieure de l'obélisque, plusieurs motifs sont représentés. Le premier, gravé sur la partie basse de l'obélisque, représente deux canons de petite dimension entrecroisés. L'autre motif, composite, est constitué d'un glaive renversé et d'un casque Adrian sculpté au milieu de la lame du glaive. Une branche de laurier et une palme sont également réunies au glaive par un nœud.



□Face antérieure de l'obélisque (détail). On distingue, en haut ; un casque de poilu traversé par un glaive renversé, au centre ; deux palmes réunies au glaive par un nœud, en bas ; deux canons entrecroisés. Sur la corniche, une croix de guerre se détache dans un cercle gravé.

L'entourage se compose de quatre obus peints en couleur brun/ocre. Une petite haie basse ne dépassant pas la hauteur des obus relie les cotés latéraux et arrière du monument. La face principale est laissée entrouverte, délimitée par un massif de fleurs clairsemé.

C hampceuil

Population en 1911 : 510 habitants

Population en 1921 : 462 habitants

"Morts pour la France" : 21 noms (4,1%)

Monument (19 juin 1921 – ?)

Matériau : granit de Belgique

Entrepreneur : M. Pierre Marin (Essonne)

Description : Obélisque sur piédestal et socle.

Situation : Sur la place communale



Le 19 juin 1921, le conseil municipal de Champceuil décide de rendre hommage aux habitants de la commune morts aux cours de la guerre 1914-1918 et de faire ériger à cette fin un monument commémoratif à leur mémoire. Contact est pris avec M. Pierre Marin, entrepreneur de marbrerie à Essonnes afin d'établir les plans et devis du monument. En juillet, celui-ci soumet son projet à la municipalité. Le monument, un obélisque sur piédestal et socle en granit belge, mesure 1,40m sur 1,40m à la base et 3,50m de hauteur. Il repose sur un massif de maçonnerie élevé de 0,50m au dessus du niveau du sol. Le devis de 4000 francs présenté par l'artisan comprend également le polissage des parties devant recevoir les inscriptions ainsi que la gravure des dites inscriptions. Le conseil approuve le projet et autorise la maire à

passer un marché de gré à gré avec M. Marin pour la fourniture et la pose du monument. Celui-ci est conclu peu de temps après, le 24 juillet 1921.

Tout est fin prêt pour la construction de l'édifice. Pourtant, le projet doit encore être autorisé par les autorités supérieures. Le dossier est transmis à cette fin dans le mois à l'autorité préfectorale. Le 30 juillet, la Commission Départementale émet un avis défavorable à l'exécution du projet. Elle demande également de supprimer le couronnement du socle et la palme qui, selon elle, désaxe l'inscription. Les recommandations de la Commission arrivent cependant trop tard. Dans une lettre adressée en août 1921 au préfet de Seine-et-Oise, le maire de Champceuil signale qu'il lui est impossible de faire modifier le monument commémoratif compte tenu de l'avancement des travaux. Il sollicite néanmoins la promulgation du décret d'approbation. Son vœu est exaucé trois mois plus tard, le 12 novembre 1921.

A l'origine, le monument est implanté sur la place communale, à proximité de l'église. De nos jours, il se dresse toujours sur la place communale mais il semble qu'il ait été légèrement reculé vers la mairie. Toutefois, ce déplacement ne peut être interprété comme une volonté délibérée d'extraire l'édifice de la sphère de l'église. Il est plus probablement imputable aux modifications survenues en matière d'aménagements urbains.

L'édifice, nous l'avons déjà signalé, se présente sous la forme d'un obélisque en granit belge sur piédestal et socle. La dédicace « *Champceuil à ses enfants morts pour la Patrie* » est gravée sur la face antérieure du piédestal (dé). On peut remarquer qu'aucune date n'accompagne la dédicace. Les noms et prénoms (seules les initiales sont indiquées pour ces derniers) des habitants originaires de la commune morts au cours de la Grande Guerre sont gravés par ordre alphabétique sur la face antérieure de l'obélisque. Les noms et prénoms des victimes de la seconde guerre mondiale sont gravés sur la face latérale droite du monument, sur le dé du piédestal. La disposition des inscriptions est ici peu académique.



□Champceuil. La place et le monument. Carte postale ancienne. 2Fi 43/9. Depuis lors, le monument aux morts a semble t-il été déplacé de quelques dizaines de mètres.

De rares symboles ornent les façades du monument. Sur la face antérieure du piédestal, sur le dé, une palme longe le côté droit de la dédicace. Sa terminaison traverse une couronne mortuaire aux motifs particuliers (voir photographie ci-contre). Une croix de guerre est gravée en application au sommet de la face antérieure de l'obélisque. Une étoile remplace l'effigie de la République habituellement représentée en son centre.

L'entourage de l'édifice, sobre est néanmoins soigné. Il se compose d'une large haie végétale en forme de fer à cheval, laquelle ceinture le monument aux morts sur ses faces latérales et arrière. La face antérieure du monument est en revanche laissée libre. L'édifice repose également sur un dallage en gré. Une ouverture y a été pratiquée au niveau de la face principale du monument pour y planter quelques fleurs. Le massif en question clôt l'entourage végétal du monument.

C hamplan

Population en 1911 : 736 habitants

Population en 1921 : 756 habitants

"Morts pour la France" : 21 noms (2,8%)

Monument (24 janvier 1920 – 10 avril 1921)

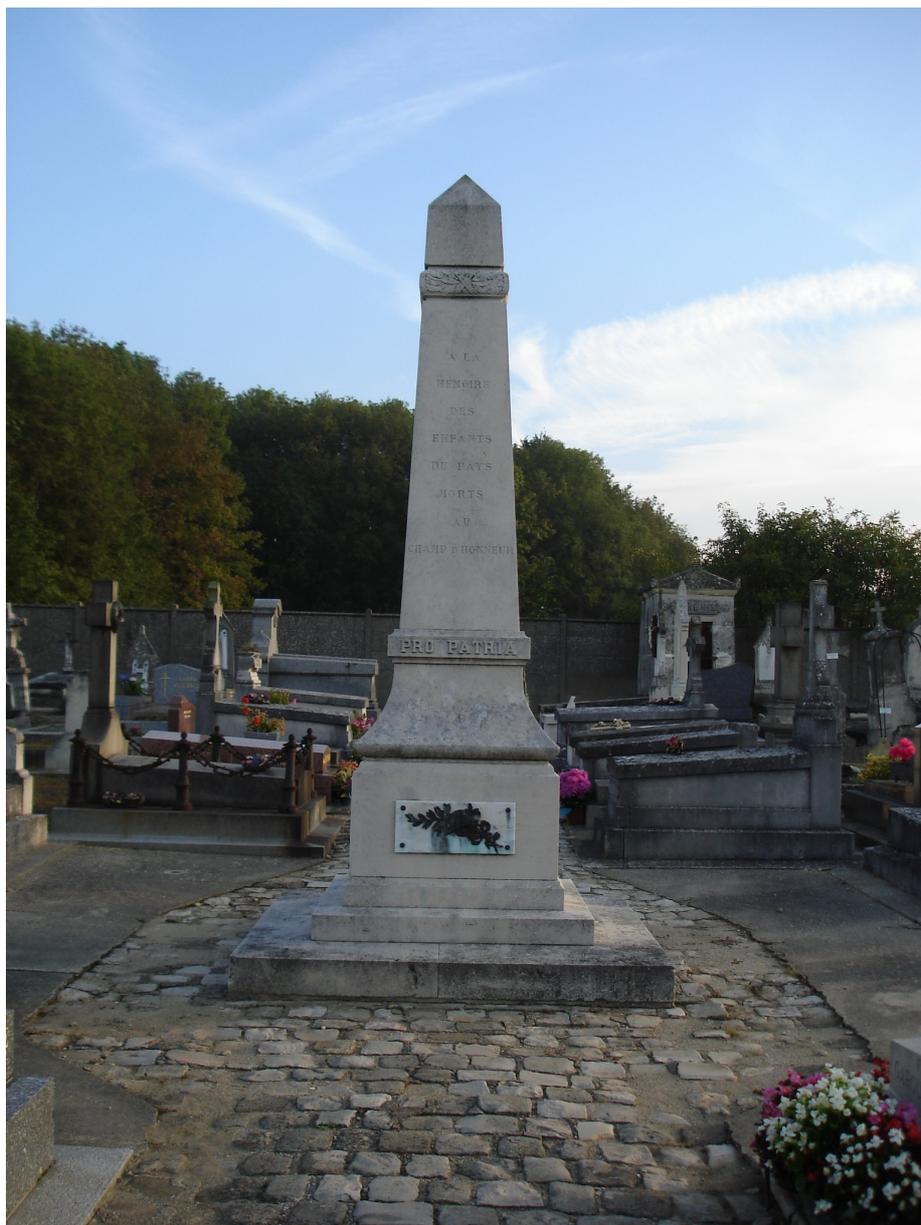
Architecte : M. Choffy (Longjumeau)

Entrepreneur : M. Feuillâtre Amédée

Description : Obélisque sur piédestal et socle.

Situation : dans le cimetière communal

Une plaque (27 août 1920 - ?) est également apposée à la mairie



C'est le 24 janvier 1920 que le conseil municipal de Champlan décide d'ériger, dans le cimetière communal, un monument en mémoire des habitants originaires de la commune morts au cours de la Grande Guerre. A l'effet de dresser les plans de l'édifice, le premier magistrat de la ville prend contact avec M. Choffy, architecte communal résidant à Longjumeau. Suivant les croquis établis par ce dernier, un marché de gré à gré est ensuite conclu avec M. Feuillâtre Amédée pour la fourniture et la pose du monument. Le devis fourni par l'entrepreneur s'élève à 5073,98 francs. Pour subvenir à la dépense, le conseil vote une somme de 6000 francs prélevée sur le budget additionnel de 1919. En février, le dossier d'érection est transmis au préfet de Seine-et-Oise en vue d'obtenir le décret d'approbation. Le

31 juillet 1920, la Commission Départementale d'examen émet un avis favorable à l'exécution du projet. Autorisé par décret présidentiel le 21 octobre 1920, le monument aux morts est inauguré le 10 avril 1921, sous la présidence de M. Charles Reibel, député de Seine-et-Oise.

Le monument est situé au centre du cimetière communal, face à l'entrée principale. Il se présente sous la forme d'un obélisque sur piédestal. On notera également la forme curviligne de la corniche supportant l'obélisque.

La dédicace « *A la mémoire des enfants du pays morts au champ d'honneur* » est gravée sur la face antérieure de l'obélisque. Aucune date n'accompagne l'inscription dédicatoire. Les noms et prénoms des habitants originaires de la commune disparus au cours de la Grande Guerre sont gravés par année de décès sur les faces latérales de l'obélisque. Les noms et prénoms des morts de la Seconde guerre mondiale ont été rajoutés sur les parties basses des faces latérales de l'obélisque, à la suite de la liste des victimes de la Grande guerre. Sur la face arrière de l'obélisque sont gravés les noms et prénoms des victimes civiles et déportés de la Seconde guerre mondiale. L'inscription « *Pro Patria* » est gravée sur la partie supérieure de la corniche, sur la face antérieure de l'édifice.

Plusieurs symboles ornent ses façades. Une couronne mortuaire (la nature de cette couronne est ambiguë) adoptant la forme quadrangulaire de l'obélisque et située au sommet de celle-ci fait office de corniche supérieure.

Sur la face antérieure du piédestal, fixée sur le dé, une plaque de marbre sert de support à un motif végétal en bronze. Il s'agit vraisemblablement d'une palme de laurier et de chêne noués ensemble par un ruban. Un casque Adrian est également représenté au centre de ce motif végétal. Aucune inscription ou dédicace ne figure sur la plaque.

Sur la face latérale gauche du monument ; une palme de laurier en bronze fixée sur le dé ainsi qu'une branche de chêne de même matière sur la partie haute du piédestal.

Sur la face latérale droite du monument, une plaque de marbre fixée sur le dé sert de support à un motif végétal en bronze composé d'une branche de chêne et d'une branche de laurier noués ensemble. Cette plaque a vraisemblablement été offerte, en référence à la dédicace inscrite sur la plaque, par l' « *UNMR. Veuves et Anciens combattants. Groupe de Champlan* ». Une date, sans doute celle de son inauguration figure au bas de l'inscription : « *1^{er} novembre 1922* ».

Sur la face arrière du monument, une plaque de marbre sert également à un motif en bronze. Il s'agit vraisemblablement d'une palme de laurier et de chêne noués ensemble par un ruban. Un casque Adrian est également représenté au centre de ce motif végétal. Une petite plaque de bronze apposée dans la partie supérieure droite de la plaque indique le destinataire de l'hommage ainsi que la date d'inauguration de la plaque (c'est également celle de l'inauguration du monument) : « *Le conseil municipal. 10 avril 1921* ».

Le seul élément d'entourage notable réside dans le pavement qui supporte le monument. Celui-ci s'élargit au niveau du monument et délimite un cercle autour de celui-ci. L'espace ainsi créé autour de l'édifice le distingue et le met en valeur par rapport aux autres tombes.

Une plaque, apposée à la mairie, rend également hommage aux habitants de la commune morts pendant la Grande Guerre. Sa construction est décidée par le conseil municipal au cours de la délibération du 27 août 1920¹. Conformément aux dispositions prévues par la circulaire ministérielle du 10 mai 1920, les plans et croquis de la plaque sont examinés par la Commission Départementale nouvellement créée. Le 25 novembre, celle-ci émet un avis favorable à l'exécution du projet. Deux mois plus tard, le décret présidentiel autorisant son édification est promulgué.

¹ Formulaire de demande de pièces envoyé par le préfet de Seine-et-Oise au sous-préfet de Corbeil. 11 septembre 1920. A.D. 8R5

C hampmotteux

Population en 1911 : 240 habitants

Population en 1921 : 198 habitants

"Morts pour la France" : 9 noms (3,7%)

Monument (1921 – ?)

Entrepreneur : M. Chévrier

Description : Obélisque sur piédestal

Situation : Près de l'église, sur la place publique



Les sources relatives à l'édification du monument aux morts de la commune de Champmotteux sont relativement disparates. Une délibération du conseil municipal en date du 5 décembre 1921¹ indique néanmoins qu'un marché de gré à gré fut conclu avec M. Chévrier, entrepreneur, pour son édification. Le lieu d'implantation retenu est situé « *près de l'église, sur la place publique.* » Une note du maire, datée du 20 septembre 1921, indique également les voies et moyens de financement choisis pour faire face à la dépense : à la souscription publique, dont le montant s'élève à 900 francs, s'ajoute la somme de 1600 francs votée par la commune, soit un total de 2500 francs. Le 12 novembre 1921, la Commission

¹ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Champmotteux, 5 décembre 1921. A.D. 20289 [4]

Départementale d'examen émet un avis favorable à l'édification du monument, dont nous ignorons cependant la date d'inauguration.



Le monument, situé dans le petit parc attenant à l'église, se présente sous la forme, épurée, d'un obélisque sur piédestal. La dédicace « *Aux morts pour la France. 1914-1918* » est gravée sur la face antérieure du monument, sur la partie supérieure de l'obélisque. Elle s'articule avec l'inscription « *Commune de Champmotteux* » gravée sur la face antérieure du piédestal, sur le dé.

Les noms et prénoms des neuf habitants originaires de la commune morts au cours de la Grande Guerre sont inscrits (gravés) par année de décès sur la face antérieure de l'obélisque. Les noms et prénoms des victimes des conflits suivants sont quant à eux inscrits sur la base de l'obélisque. L'année de décès est indiquée à la suite de l'identité de la victime. Les faces latérales et arrière du monument sont vierges de toute inscription.

Le monument est particulièrement sobre. Seule un motif en bronze est apposé sur la face antérieure du monument. L'ensemble est composé de deux branches de lauriers nouées disposées en "V". A la base du motif ; une médaille de la croix de guerre (photographie ci-contre).

L'entourage du monument, sobre, n'en est pas moins soigné et harmonieux. Une grille en fer peint en blanc entoure le monument. Un pavement de plus large dimension entoure l'ensemble. Aux angles de celui-ci, on a disposé quatre petits arbres type "thuyas". Un pot de fleurs est également disposé devant la face antérieure du monument. Fait suffisamment rare pour être signalé, un dispositif d'éclairage est disposé au niveau des faces antérieure et arrière de l'édifice.

C hatignonville

Population en 1911 : 113 habitants

Population en 1921 : 135 habitants

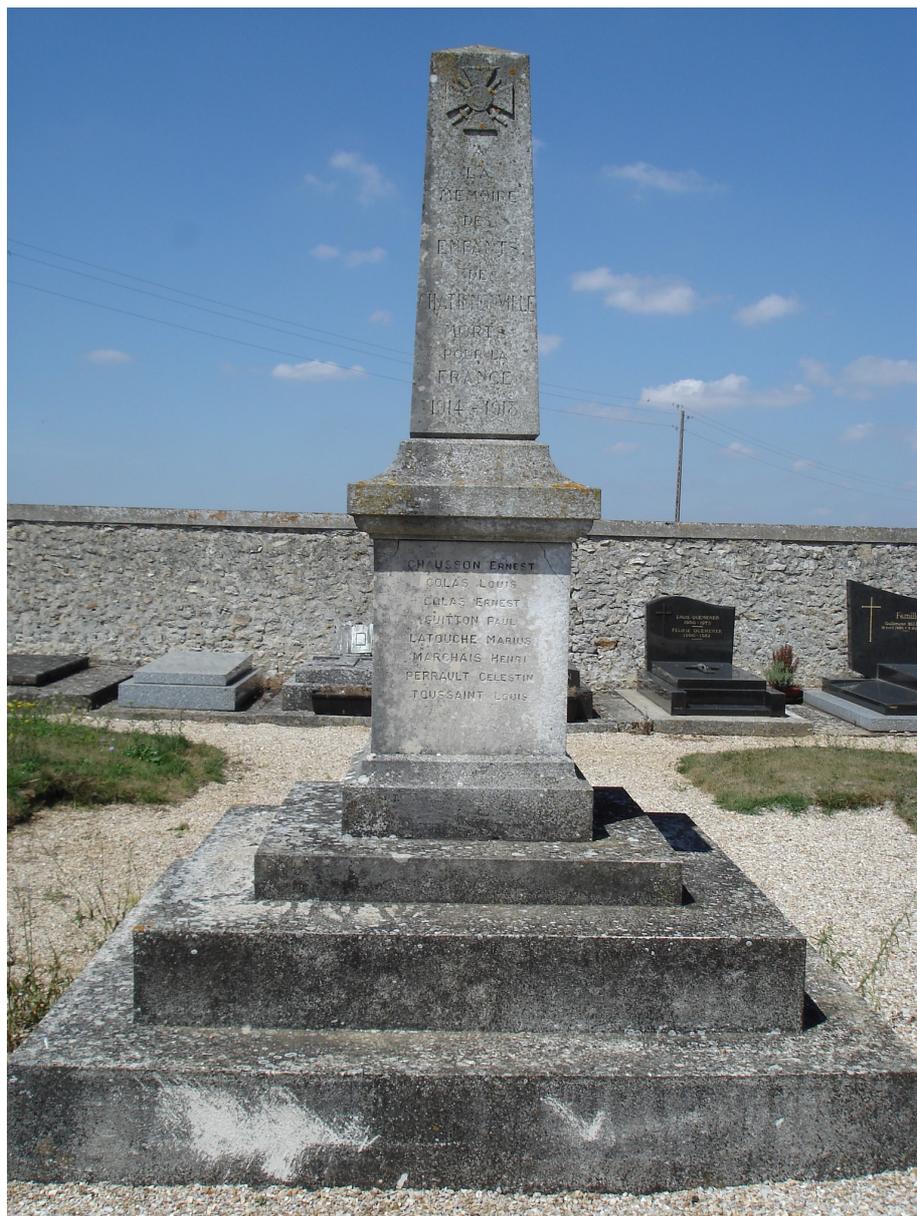
"Morts pour la France" : 8 noms (7%)

Monument (3 août 1919 – ?)

Entrepreneur : M. A. Besnault (Etampes)

Description : Obélisque sur piédestal et socle.

Situation : dans le cimetière communal



Le 3 août 1919, le maire de la petite commune de Chatignonville propose au conseil municipal d'élever dans le cimetière communal un monument où seront gravés les noms des "Morts pour la France". A l'unanimité, l'assemblée adopte la proposition et vote une somme de 300 francs pour faire face à la dépense. Une souscription est également ouverte dans la commune afin de recueillir les fonds nécessaires à l'édification du monument. Le 21 novembre 1920, le conseil municipal charge le premier magistrat de la ville d'entreprendre les démarches utiles auprès des entrepreneurs. C'est finalement le projet de M. A Besnault, marbrier à Etampes, qui retient l'attention de la commune. Le monument qu'il a imaginé consiste en un obélisque sur piédestal reposant sur un imposant socle de quatre

emmarchements. Il faut attendre 1922 pour que le financement de l'édifice soit bouclé. Une note du maire établi le 6 août 1922 récapitule les moyens de financement à disposition : à la souscription publique, qui a produit la somme de 719 francs, viennent s'ajouter deux crédits. L'un, de 300 francs, inscrit au budget lors de la séance du 3 août 1919, et l'autre, de 800 francs, voté par le conseil municipal le 6 août 1922. Le montant total s'établit à 1819 francs. Le 24 mai 1922, le maire transmet les plans et devis fournis par l'entrepreneur au sous-préfet de Rambouillet en vue d'obtenir le décret d'approbation du projet. Le dossier, auquel il manque la liste des souscriptions et la déclaration du bureau de Bienfaisance d'abandonner la part revenant aux pauvres dans le prix de la concession du monument aux « Morts pour la France », est retourné au maire quelques jours plus tard. Complété, le projet est renvoyé à la préfecture pour approbation. Le décret préfectoral autorisant l'édification du monument est promulgué peu de temps après, le 10 août 1922.

Le monument aux morts est situé à l'extrémité de l'allée centrale du cimetière, dans le prolongement de l'axe du calvaire. Il se présente sous la forme d'un obélisque sur socle et piédestal. Notons la disproportion entre la taille de l'obélisque et du piédestal et celle du socle, beaucoup plus importante qu'à l'accoutumé.

La dédicace « *A la mémoire des enfants de Chatignonville morts pour la France. 1914-1918* » est gravée sur la face antérieure de l'obélisque. Les noms et prénoms des huit habitants originaires de la commune morts pendant la Grande Guerre sont gravés par ordre alphabétique sur la face antérieure du piédestal, sur le dé. Le nom du marbrier qui a réalisé le monument est gravé sur le second socle qui compose le soubassement. On peut lire : « *A ...ult* ». Bien que le lichen empêche toute reconnaissance formelle, il s'agit très probablement de M. A. Besnault, l'entrepreneur qui a réalisé le monument. L'ornementation de l'édifice se limite à une croix de guerre, gravée en application au sommet de l'obélisque.

C

hauffour-lès-Etrechy

Population en 1911 : 90 habitants

Population en 1921 : 87 habitants

"Morts pour la France" : 6 noms (6,6%)

Plaque (1920- ?)

Description : Plaque en marbre blanc

Situation : dans la mairie



Nous ne disposons que d'un seul document concernant l'édification de la plaque commémorative aux morts de la Grande Guerre érigée à la mairie de Chauffour-lès-Etrechy. Un formulaire de demande de renseignements pour l'attribution de la subvention de l'Etat daté du 18 janvier 1920¹, envoyé par le préfet de Seine-et-Oise aux maires du département, indique néanmoins que la somme recueillie pour la construction de la plaque dans cette petite commune de 90 habitants s'élève à 201 francs, produits par souscription publique, somme à laquelle il faut ajouter 165 francs votés par le conseil municipal. Il est toutefois impossible de déterminer le montant total de la dépense nécessaire à l'édification du monument.

La plaque commémorative, en marbre blanc, est située à la mairie, à l'étage, face à l'escalier. La dédicace « *A la mémoire des enfants de Chauffour-Les-Etréchy* » est gravée en lettres dorées sur la partie supérieure de la plaque. Elle s'articule avec les deux inscriptions – également dédicatoires –, « *Morts au Champs d'Honneur* » et « *Disparus* », qui sont gravés au-dessus des inscriptions nécrologiques.

Les noms et prénoms des six habitants de la commune morts ou disparus au cours de la Grande Guerre sont en effet gravés en lettres dorées sur deux colonnes. L'une énumère les noms des « *Morts au champ d'honneur* », l'autre ceux des « *Disparus* ». Les deux listes respectent l'ordre alphabétique. Sont indiqués pour chaque victime les noms et prénoms et la date du décès ou de la disparition. Notons que deux de ces victimes sont décédés en août et

¹ Circulaire. Données pour le calcul des subventions de l'Etat. Projet de monument commémoratif de la commune de Chatignonville, 18 janvier 1920. A.D. 8R5

novembre 1919, probablement des suites de leurs blessures ou d'une maladie contractée sur le front. Le nom et prénom d'une victime décédé en 1959 a été rajouté au bas de la plaque.

L'ornementation de la plaque se limite à une palme en bronze, fixée sur le coté supérieure gauche de la plaque, à coté de la dédicace.

Cheptainville

Population en 1911 : 517 habitants

Population en 1921 : 506 habitants

"Morts pour la France" : 23 noms (4,4%)

Monument (23 août 1919 – 25 septembre 1921)

Description : Obélisque sur piédestal et socle.

Situation : dans le cimetière communal



□Cheptainville. *Le monument aux morts*. Carte postale ancienne.
Noir & blanc. A.D, s.d. 2Fi 48/6

Le 23 août 1919, le conseil municipal de Cheptainville décide, sur la proposition du maire, « *d'ériger au cimetière un monument destiné à perpétuer le souvenir des enfants de la commune morts au champ d'honneur pendant la guerre de 1914-1918¹*. » Une souscription est ouverte en vue de couvrir les frais nécessaires à l'édification du monument projeté. Les dons, est-il précisé, seront recueillis par l'adjoint au maire et par un conseiller municipal. Le 19 décembre 1919², la municipalité vote un crédit de 1000 francs destiné à

¹ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cheptainville, 23 août 1919. A.D. 2o 304 [5]

² Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cheptainville, 19 décembre 1919. A.D. 8R5

servir de complément à la souscription. Un comité d'érection, composé de quatre membres, est également constitué. En mars 1920, le projet est transmis au préfet de Seine-et-Oise à l'effet d'obtenir le décret présidentiel d'approbation. Cependant, le 13 juillet, la Commission Départementale émet un avis défavorable à l'exécution du projet. Elle demande de supprimer le socle du monument et d'agrandir la pyramide au dépends du socle.

Réuni en séance du 7 janvier 1921, le conseil municipal doit fixer l'emplacement du monument aux morts. La majorité se prononce en faveur de l'implantation au cimetière communal. Les protestations ne tardent pas à apparaître. Elles émanent essentiellement de deux conseillers municipaux, MM. Coiffard et Damiron, qui contestent la clairvoyance de l'assemblée et entendent bien faire modifier le lieu d'implantation choisi. Le jour même, les deux conseillers font part de leur profond désaccord au maire de la commune : *« De par la situation géographique du pays, le cimetière se trouve éloigné tout à fait en dehors du pays. Nous constatons avec regret que quoique existant d'autres emplacements plus favorables dans le pays mais pour ne pas déplaire à d'aucuns de ces messieurs, l'on n'a même pas essayé de s'y arrêter, et que ce vote pour l'emplacement n'aboutit qu'à faire un monument funéraire invisible au lieu d'en faire un monument de gloire pour les poilus, visible à tous passants et qui serait en même temps un monument d'orgueil pour la commune¹. »* Les arguments avancés sont symptomatiques d'une vision active, "patriotico-pédagogique", de la commémoration des morts de la guerre. Les monuments aux morts doivent selon eux être des symboles actifs insérés dans la vie locale. Il ne s'agit pas de commémorer d'une façon passive la mémoire des morts de la guerre mais d'inscrire l'hommage dans une pédagogie civique teintée de patriotisme. Ici, la dimension patriotique est de fait nettement marquée ; il est question d'un *« monument de gloire pour les poilus »* et *« d'orgueil pour la commune »*. La gloire des morts doit rejaillir sur la commune. L'érection d'un édifice commémoratif sur la place publique constitue pour elle une forme de gratification et de reconnaissance. Les listes

¹ Protestation contre l'emplacement du monument aux morts. Note rédigée par deux conseillers municipaux. 7 janvier 1921. A.D. 8R5

des « *Morts pour la France* » veulent signifier aux passants que la commune a bien mérité de la patrie. Le monument est une preuve matérielle et ostensible de sa contribution à l'effort de guerre. Ce patriotisme apparaît ainsi comme essentiellement communal même s'il traduit en creux un attachement à la "grande patrie". A l'inverse, l'implantation du monument dans le champ de repos fait craindre aux deux conseillers municipaux qu'il ne soit confiné dans une dimension exclusivement funéraire et inerte. Cette préoccupation se manifeste clairement dans une lettre ouverte adressée par MM. Coiffard et Damiron à *La Gazette de Seine-et-Oise* et publiée dans son numéro du 20 janvier 1921 : « *La majorité a décidé que [le monument] serait au cimetière, là au moins personne ne viendra troubler le repos du monument. Il avait été question de la belle place en face la maison Ciret mais cela aurait gêné la fête du pays. Il avait été proposé la place de l'ancien cimetière, joli endroit bordé d'arbres et surélevé d'un terre-plein. Un conseiller ayant fait observer que si l'on élevait le monument à cet endroit il pourrait se trouver dégradé par la chèvre ou le cheval du voisin, lesdits animaux devant brouter l'herbe à cet endroit (voyez la solidité de l'argument et la largeur d'idées de l'auteur de la remarque), ce projet a été écarté également et l'emplacement au cimetière a été adopté¹.* »

Particulièrement opiniâtres, nos deux contestataires en appel à l'arbitrage du préfet. Dans une lettre adressée à lui le 8 janvier 1921, ils sollicitent le mandement d'une enquête par la commission d'examen : « *Par 5 voix contre 4 sur 9 présents, le vote a décidé qu'il serait élevé au cimetière communal. Ce vote n'étant définitif qu'après votre haute approbation, nous nous permettons de dire que ce vote fait pour ménager des intérêts particuliers est un véritable défi au bon sens sans aucunes distinctions d'idées. Pourtant que le pays possède deux belles place dont une, magnifique encadrée d'arbres, montée sur terre plein située en face la mairie ne gênant rien et complètement à l'abri de la circulation des voitures. Ce monument serait au cimetière situé à environ 300 mètres de la rue du pays et de cet endroit invisible à tous. Nous avons espérer, monsieur le préfet, que faisant votre l'idée géniale du*

¹ *La Gazette de Seine-et-Oise*, n°3, jeudi 20 janvier 1921. A.D. JAL 22 [2]

*promoteur de ces monuments de gloire qui les voudraient visible à tous, vous voudrez bien prendre en considération notre petite lettre et qu'une personne, désignée par vos soins, de la commission préfectorale des monuments voudra bien venir faire une petite enquête impartiale sur place*¹. » Transmettant la requête formulée par MM. Coiffard et Damiron au préfet de Seine-et-Oise, le sous-préfet de Corbeil souligne que le choix ayant été adopté à la majorité par le conseil municipal, il n'y a pas lieu de revenir sur celui-ci. Il fait également remarquer que la solution apportée par la municipalité donne satisfaction à la majorité des familles des morts et, qu'étant donné le peu d'importance du monument, celui-ci sera certainement mieux placé au cimetière que sur une place publique.

Le 29 janvier 1921, le projet est à nouveau examiné par la Commission d'Examen. Emettant un avis défavorable à l'édification du monument, elle préconise cette fois-ci de « *supprimer les trophées de drapeaux et la moulure qui couronne le socle, ou, tout du moins de l'atténuer*². » Le décret présidentiel autorisant l'exécution du projet est néanmoins promulgué quelques mois plus tard, le 2 avril 1921. Le monument est inauguré le 25 septembre 1921³.

L'édifice élevé au cimetière se présente sous la forme d'un obélisque sur piédestal et socle. Situé à l'origine près du mur du champ de repos, le monument a été déplacé de quelques mètres est maintenant situé près de l'entrée.

¹ Lettre de MM. Coiffard et Damiron, conseillers municipaux, adressée au préfet de Seine-et-Oise, 8 janvier 1921. A.D. 8R5

² Avis de la Commission d'examen des projets, 29 janvier 1921. A.D. 8R5

³ La Gazette de Seine-et-Oise, n°39, jeudi 29 septembre 1921. A.D. JAL 22 [2]



La dédicace « *Aux enfants de Cheptainville morts pour la France. 1914-1918* » est gravée sur la face antérieure du piédestal, sur le dé. Les noms et prénoms des 23 habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre sont gravés sur les faces latérales du monument. Le classement retenu est difficile à déterminer. Il ne s'agit pas d'un classement alphabétique et l'absence d'indications concernant la date ou l'année de décès ne permet pas de conclure à un classement chronologique.

Sur la face arrière du monument, sur le piédestal (dé) sont inscrits les noms et prénoms des victimes civiles et militaire de la seconde guerre mondiale. Notons qu'aucun élément de datation n'accompagne la liste des victimes. Cependant, la catégorisation de celles-ci (« *morts pour la France* », « *déporté politique* », « *fusillé par l'ennemi* ») laisse peu de doutes sur la nature du conflit.

Plusieurs symboles ornent les façades de l'édifice. Sur la face principale du monument, sur la partie inférieure de l'obélisque, un motif est gravé dans la pierre. Il se compose de deux étendards s'entrecroisés. Au centre du motif, on peut voir dépasser la pointe et la poignée d'une épée.



□ Motif composé de deux drapeaux et d'une épée renversé sculpté sur la face antérieure de l'obélisque

Toujours sur la face principale du monument, sur la partie supérieure de l'obélisque : une palme en bronze ainsi qu'une croix de guerre du même métal.

Sur la face latérale droite du monument : une palme en bronze, fixée sur l'obélisque. Une petite plaque sur l'élément indique le destinataire de l'hommage. A moitié effacée par les affres du temps, on peut néanmoins lire : « *Sapeurs-pompiers. [25 septembre] 1925* »

Sur la face latérale gauche du monument : une palme en bronze, fixée sur la partie supérieure de l'obélisque. L'entourage du monument est sommaire. Le dallage autour du monument est composé de dalles en ciment/gravillon. Quatre poteaux métalliques peints en vert sont positionnés au niveau des angles du dallage.

Chevannes

Population en 1911 : 284 habitants

Population en 1921 : 272 habitants

"Morts pour la France" : 14 noms (5%)

Monument (19 février 1922– 24 septembre 1922)

Description : Colonne cannelée sur piédestal et socle.

Situation : près de l'entrée du cimetière communal, en-dehors de celui-ci



C'est lors de la séance du 19 février 1922¹ que le conseil municipal de la petite commune de Chevannes décide d'élever un monument en mémoire des morts de la guerre. Le lancement d'une souscription publique – sous forme de quête à domicile – est

¹ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Chevannes, 19 février 1922. A.D. 8R5

prévu entre le 5 et le 10 mars 1922. Une commission du monument est créée et ses membres désignés : « *elle aura mission de prendre toutes décisions relatives à l'appel à faire aux propriétaires habitant hors de la commune, à l'emploi des fonds, au choix, à l'érection et à l'inauguration du monument, sous réserve de l'approbation du conseil municipal* ». Le 19 mars 1922, le comité du monument rend compte devant le conseil municipal des résultats de la souscription publique, qui a produit 3250 francs. Le comité précise également, « *certaines dons n'étant pas encore parvenus, qu'il y a lieu de compter sur un résultat définitif de 3500 francs environ*¹ ». L'emplacement du monument est fixé au « *croisement des chemins de Ballancourt et de Champceuil* ». Il est enfin décidé que la plaque commémorative placée à la mairie sera fixée sur le socle du monument. Au cours de la séance du 7 mai 1922, le maire de la commune rend compte des démarches entreprises auprès des propriétaires : « *monsieur Radot abandonne gracieusement à la commune de Chevannes tout le terrain dont elle aura besoin [...] en vue de l'érection de son monument aux morts*² ». Après examen des plans et devis présentés par les marbriers et entrepreneurs contactés, le conseil municipal décide de confier les travaux à M. Pierre Marin, entrepreneur à Essonnes. Il fixe la date de livraison de l'édifice au 25 juin ou au 2 juillet 1922, dates auxquelles le conseil souhaiterait réaliser l'inauguration. Le conseil décide également de demander à l'Etat la fourniture à titre gratuit de « *8 obus vide de gros calibre* » en vue de constituer l'entourage du monument aux morts. Le projet de la commune de Chevannes, examiné par la commission d'examen le 12 juin 1922, reçoit un avis favorable. L'érection du monument aux morts est autorisée par décret présidentiel le 4 août 1922. Son inauguration a lieu un peu moins de deux mois plus tard, le 24 septembre 1922³.

¹ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Chevannes, 19 mars 1922. A.D. 8R5

² Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Chevannes, 7 mai 1922. A.D. 8R5

³ Pour le compte-rendu de l'inauguration, voir *L'indépendant de Seine-et-Oise*, n°2215, samedi 30 septembre 1922. A.D. JAL 171 [21]

Le monument, situé non loin de l'entrée du cimetière, se présente sous la forme d'une colonne cannelée⁴ sur piédestal avec amortissement figure (coq). Contrairement aux fûts brisés des monuments funéraires, la colonne est ici intacte. La dédicace « *Aux enfants de Chevannes morts pour la France* » est gravée sur une plaque de marbre apposée sur la face antérieure du piédestal (dé). La plaque apposée sur la face antérieure du piédestal (dé) rend hommage aux victimes de trois conflits : la guerre de 1870-1871, la Première Guerre mondiale et la Seconde Guerre mondiale. Les noms et prénoms des 14 habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre (« *Guerre 1914-1918* ») sont gravés sans ordre apparent sur la plaque. L'absence d'indications relatives à la date du décès ne permet pas de conclure à un classement chronologique. Les noms et prénoms des victimes de la guerre de 1870-1871 (« *Guerre 1870-1871* ») sont inscrits au-dessus de la liste des morts de 1914-1918, selon le même procédé d'écriture. Les noms et prénoms des victimes de la Seconde Guerre mondiale (« *Guerre 1939-1945* ») sont inscrits en-dessous de la liste des morts de 1914-1918, selon le même procédé d'écriture.

Plusieurs symboles ornent les façades du monument. Soulignons tout d'abord la forme architecturale de la colonne, cannelée, qui n'est sans rappeler les colonnes des temples grecs de l'Antiquité. D'autres motifs complètent également son ornementation. Une croix de guerre en bronze est fixée ainsi sur la partie supérieure de la plaque commémorative. Notons qu'elle divise en deux la dédicace. Une palme en bronze est fixée sur la partie droite de la face principale de la colonne. Un coq au port altier surmonte l'édifice. On peut remarquer la présence de feuilles de chêne sous son aile gauche (photographie ci-dessous).

□ Amortissement figure (coq) du monument aux morts de Chevannes.

⁴ Les cannelures sont les moulures en hélice ou verticales, comme c'est le cas ici, creusées sur le fût d'une colonne, le plat d'un pilastre etc.



L'entourage se compose de trois obus de gros calibres peints en bleu pâle, disposés de part et d'autre des faces latérales du monument. Un obus est également placé au niveau de la face arrière de l'édifice. Les obus sont reliés l'un à l'autre, sur les faces latérales et arrière, par une chaîne de la même couleur que les obus. La face antérieure du monument est en revanche laissée libre d'accès. Un dallage délimite un espace carré devant l'édifice. Deux massifs de fleurs sont intercalés sur les faces latérales du monument, entre les obus et le piédestal.

Congerville

Population en 1911 : 284 habitants

Population en 1921 : 272 habitants

"Morts pour la France" : 6 noms (2,1%)

Monument (1921– 12 novembre 1922)

Entrepreneur : M. Pinturier (Étampes)

Description : obélisque sur piédestal et socle

Situation : au cœur du village, dans l'ancien jardin du presbytère



Lors de la délibération du conseil municipal de Congerville en date du 18 février 1917¹, l'adjoint au maire soumet à l'assemblée le projet d'édifier un monument à la mémoire des enfants de la commune morts pour la France pendant la guerre 1914-1918. Le conseil approuve son initiative et fixe l'emplacement du monument dans l'allée centrale du cimetière communal, entre deux concessions perpétuelles. La commande du monument est prévue ultérieurement. Transmettant le dossier du projet au préfet de Seine-et-Oise, le sous-préfet d'Etampes émet un avis favorable à son approbation². Aucune suite n'est en effet donnée au

¹ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Congerville, 18 février 1917. A.D. 2o 231 [3]

² Lettre du sous-préfet d'Etampes au préfet de Seine-et-Oise. 21 février 1917. A.D. 2o 231 [3]

projet. Il est probable que l'Etat, devant la précocité de l'initiative, ait préféré l'ajourner jusqu'à la fin des hostilités. Après-guerre, le conseil municipal élabore un nouveau projet de monument aux morts de la guerre. Réuni en séance du 6 février 1921, il fixe les modalités de financement et décide de lever une souscription publique. Le conseil « *choisit également en son sein un comité chargé de tout ce qui concerne l'achat et la pose du monument*¹ ». Ce comité reçoit notamment la charge d'organiser la souscription. L'emplacement du monument est fixé au cœur du village, dans le jardin du presbytère. Les travaux d'édification sont confiés à M. Pinturier, marbrier à Etampes². Le 19 mars 1921, la Commission Départementale d'examen émet un avis favorable à l'exécution du projet³. Le décret présidentiel autorisant l'édification du monument est promulgué un peu plus d'un mois plus tard, le 23 avril 1921. Son inauguration a lieu le 12 novembre 1922, sous la présidence de M. Gustave Brinon, conseiller général du canton de Méréville⁴.

Le monument, situé dans le petit espace vert aménagé devant la mairie et l'église⁵, se présente sous la forme d'un obélisque sur piédestal. La dédicace « *Aux enfants de Congerville morts pour la France* » est gravée sur la face antérieure de l'obélisque. Aucune date n'accompagne la dédicace. Les noms et prénoms des six habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre sont gravés par année de décès sur la face antérieure du piédestal, sur le dé. L'ordre alphabétique a été respecté au sein de chaque année.

Deux symboles ornent les façades de l'édifice. Sur la face antérieure du monument, sur la partie supérieure de l'obélisque, une palme est gravée dans la pierre puis peinte en ocre violacé. Une croix de guerre, gravée selon le même procédé, est représentée sur la partie supérieure de la palme.

¹ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Congerville, 6 février 1921. A.D. 2o 231 [3]

² L'Abeille d'Etampes, n°45, samedi 18 novembre 1922. A.D. JAL 19 [20]

³ Avis de la Commission d'examen des projets, 19 mars 1921. A.D. 2o 231 [3]

⁴ *Le Réveil d'Etampes*, n°46, samedi 18 novembre 1922. A.D. JAL 91 [15]

⁵ Il s'agit vraisemblablement de l'emplacement de l'ancien jardin du presbytère.

L'entourage du monument est sommaire. Un petit escalier, aménagé dans le muret qui sert de bordure à la petite place de la mairie/église, donne accès au monument (photographie ci-dessous). L'ensemble est abondamment fleuri. L'ensemble fait ainsi penser à une composition champêtre.



□ Une composition champêtre pour le monument aux morts de Congerville, implanté dans l'ancien jardin du presbytère.

C_{orbeil}¹

Population en 1911 : 9902 habitants

Population en 1921 : 10746 habitants

"Morts pour la France" : 292 noms (3%)

Plaque dans l'église (17 septembre 1919 – ?)

Architecte : M. Dameron

Description : Plaque rectangulaire en pierre surmontée par deux arcs en plein cintre entourant un arc trilobé

Plaque dans le vestibule de l'Hôtel de Ville (10 septembre 1922 - ?)

Architecte : M. Thomas

Entrepreneur : M. Robin (Corbeil)

¹ Les deux communes voisines de Corbeil et d'Essonnes fusionnent en août 1951 pour former la ville de Corbeil-Essonnes.



Dans une lettre adressée le 17 septembre 1919 au maire de la commune de Corbeil, l'archiprêtre de la paroisse de Saint-Spire formule le projet d'ériger, dans la chapelle, un monument commémoratif à la mémoire des soldats de la commune morts au cours de la Grande Guerre. Ce monument consisterait en une plaque de pierre portant leurs noms, après – précise-t-il, avoir obtenu l'adhésion des familles. Le curé confie également que le projet serait confié à M. Damerou, architecte. Le 12 février 1920¹, le maire soumet sa requête au conseil municipal. Malgré les protestations d'un de ses membres, qui en appel à la loi du 9 décembre 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat, l'assemblée émet un avis favorable à l'édification du monument. Elle fait cependant remarquer que l'affaire est du ressort du

¹ *L'Abeille de Seine-et-Oise*, dimanche 22 février 1920. Article « Nouvelles régionales. Corbeil. Conseil municipal, séance du 12 février 1920. A.D. JAL 20 [30]

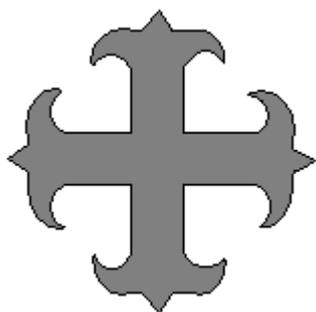
ministère des Beaux-Arts, l'église Saint-Spire étant classé aux monuments historiques. Le 13 juillet 1920, la Commission Départementale d'examen émet un avis favorable l'exécution du projet, sous réserve néanmoins de l'avis du ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts. Le 26 août, ce dernier transmet ses observations au préfet de Seine-et-Oise. Le projet, dit-il, « *gagnerait à être simplifié en supprimant toute la mouluration des jambages et des arcs plein cintre et trilobé¹ dans la partie haute. Cela éviterait les refouillements à faire dans le mur pour placer ces détails d'architecture et permettrait de donner plus d'importance aux Armes de la ville en même temps que de trouver une meilleure place aux deux dates 1914-1918 dont les petits cartouches semblent un détail remis après oubli².* » Suivant les recommandations du ministre, un accord est trouvé peu après avec la Commission des Monuments Historiques. Le 13 octobre 1920, le ministre de l'Intérieur confirme, sous réserve des modifications apportées par ladite commission, la promulgation prochaine du décret présidentiel autorisant l'édification du monument. Le 10 novembre, le ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts informe le ministre de l'Intérieur de l'approbation par son administration du projet présenté par la municipalité de Corbeil. Le décret présidentiel autorisant l'érection d'un monument dans l'église Saint-Spire est promulgué un peu plus d'un an plus tard, le 10 décembre 1921.

Le monument élevé dans l'église Saint-Spire de Corbeil se présente sous la forme d'une large plaque en pierre, de forme rectangulaire, surmonté par deux arcs en plein cintre entourant un arc trilobé. Les nombres « 1914 » et « 1918 » sont gravés au centre d'un cartouche positionné au niveau des impostes des arcs. Les piédroits des arcs ont été substitués par deux branches d'olivier. Les noms et prénoms des habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre sont gravés au centre de l'espace délimité respectivement par les trois arcs gravés dans la pierre. Notons que les inscriptions nécrologiques situées sous l'arc trilobé sont répartis sur

¹ A trois lobes ; en forme de trèfle.

² Lettre du ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts adressée au préfet de Seine-et-Oise, 26 août 1920. A.D. 8R5

deux colonnes, séparées par un trait dont la terminaison n'est pas sans rappeler le motif d'une croix enhendée. Le classement retenu est difficile à déterminer. Il ne s'agit pas d'un classement alphabétique et l'absence d'indications concernant la date ou l'année de décès ne permet pas de conclure à un classement chronologique. Une autre inscription, gravée dans la



partie supérieure du monument, interpelle les "passants" et les appelle au recueillement, teinté de patriotisme : « *Arrêtez-vous et priez pour ces enfants de Corbeil, Glorieuses victimes de la Grande Guerre* ».

□ Croix enhendée

Quelques symboles ornent le monument. Deux croix de guerre en bronze sont fixées sous les arcs en plein cintre. Les armes de la ville sont représentées sous l'arc trilobé. On peut lire, inscrite dans une bannière situé sous l'écu, la phrase latine : « *Cor bello paceque fidum* » ("cœur fidèle dans la guerre comme dans la paix").



□ Armes de la ville de Corbeil, sculptées sous l'arc central trilobé de la plaque commémorative érigée dans l'église Saint-Spire

Bien qu'elle ne conteste en rien la légitimité de l'hommage rendu par l'archiprêtre de l'église Saint-Spire, la municipalité de Corbeil décide également d'élever un monument à la mémoire des habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre. Le 10 septembre

1922, le maire soumet au conseil municipal le projet d'édification de plaques commémoratives dans le vestibule de l'Hôtel de Ville. Après délibération, l'assemblée adopte les plans et devis établis par M. Thomas, architecte communal, pour un montant de 16380 francs et décide de procéder à la mise en adjudication des travaux. Une somme de 7000 francs est votée au budget additionnel de 1920, complétée par un crédit de 9380 porté au budget additionnel de 1921. Le 30 avril 1921, la Commission Départementale d'examen émet un avis favorable à l'exécution du projet. Le 28 mai, l'adjudication des travaux de stuc, de marbrerie et de gravure à faire pour la pose des plaques commémoratives est remportée par M. Robin, marbrier-sculpteur à Corbeil. Le 7 juin, le décret présidentiel autorisant l'édification des dites plaques est promulgué. Les travaux peuvent commencer. Le 30 juin, un marché de gré à gré est avec M. Robin pour la fourniture et la pose des plaques, qui devront être achevées pour le 30 octobre 1921. Le montant de la dépense s'élève, selon le devis estimatif établi par M. Thomas, à 9840 francs. Le 25 octobre, un second marché est conclu avec M. Robin pour la fourniture et la pose de deux cartouches sous les plaques commémoratives apposées à la mairie. La somme convenue pour la réalisation des travaux est de 4800 francs.

C orbreuse

Population en 1911 : 514 habitants

Population en 1921 : 470 habitants

"Morts pour la France" : 16 noms (3%)

Monument (6 juin 1920 – ?)

Entrepreneur : M. Jules Héron (Dourdan)

Description : obélisque sur piédestal et socle

Situation : devant la mairie



C'est le 6 juin 1920 que le conseil municipal de Corbreuse décide, afin de commémorer la mémoire des habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre, de leur élever un monument. Une souscription publique est ouverte dans la commune afin de réunir les fonds nécessaires à l'édification du monument. Le 26 juin, la municipalité examine les différentes propositions qui lui sont soumises par les entrepreneurs et adopte le projet établi par M. Jules Héron, entrepreneur à Dourdan, pour un montant de 4000 francs. Le monument projeté, qui doit être élevé devant la mairie, est un obélisque sur piédestal en pierre d'Euville

reposant sur un socle en ciment de Portland armé et blanchit à la chaux. La dépense d'érection est couverte à moitié par la souscription publique et à moitié par un crédit votée prélevé sur les fonds libres. Le 30 juillet 1920, la Commission Départementale d'examen émet un avis défavorable à l'exécution du projet et réclame une nouvelle étude de la mouluration du monument. Le 12 novembre 1921, la Commission émet de nouveau un avis défavorable au projet. Le décret présidentiel autorisant l'édification du monument est cependant promulgué quelques jours plus tard, le 29 novembre 1921.

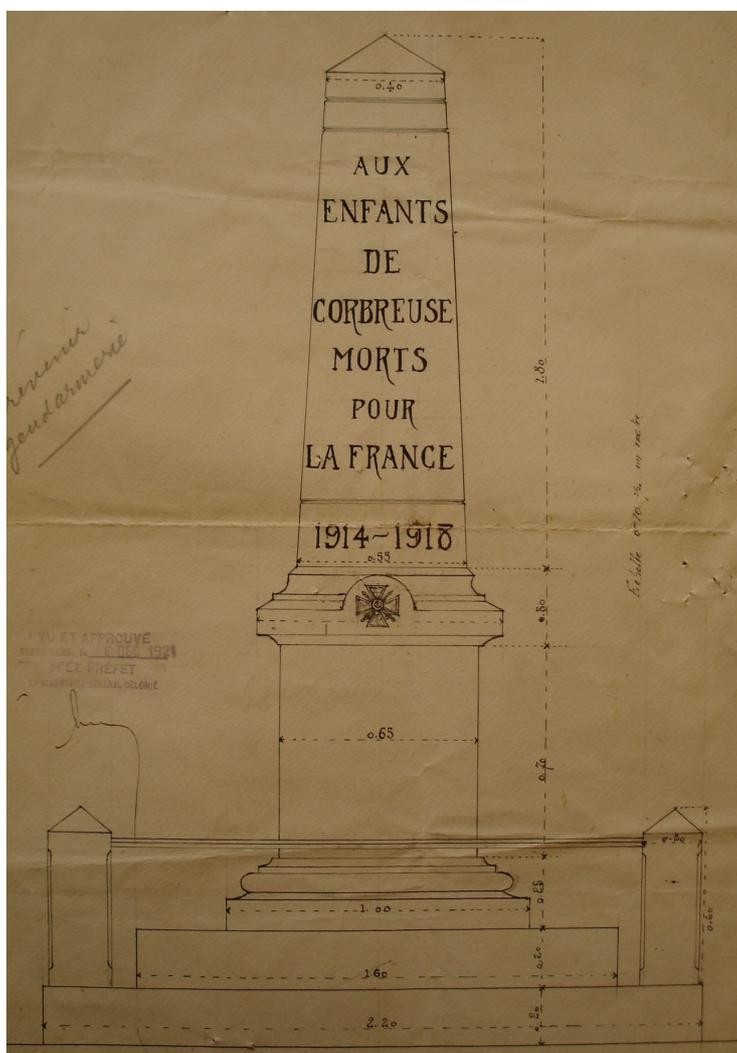
Le monument aux morts, érigé devant la mairie, se présente sous la forme d'un obélisque sur piédestal et socle. Le monument, ainsi que les quatre bornes qui l'entourent, est en pierre d'Euville. Les marches sont en ciment Portland armé et blanchit à la chaux¹. La dédicace « *Aux enfants de Corbreuse morts pour la France. 1914-1918* » est gravée sur la face antérieure de l'obélisque. Les noms et prénoms des seize habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre sont gravés, chronologiquement par année de décès, sur la face antérieure du piédestal, sur le dé. Outre le nom et le prénom, l'âge au moment du décès est également indiqué. Les noms et prénoms des victimes de la Seconde Guerre mondiale sont gravés selon le même procédé sur la face latérale gauche du monument, sur le piédestal (dé). Une inscription, gravée sur la partie basse du piédestal, rappelle le nom de l'entrepreneur qui a réalisé le monument : « *Héron* ».

Plusieurs symboles ornent les façades du monument. Une croix de guerre en bronze est fixée sur la corniche du piédestal, sur la face antérieure du monument. Une palme en bronze est fixée sur la face antérieure de l'obélisque.

L'entourage de l'édifice est constitué de quatre poteaux en pierre de section carrée et terminés par un pyramidion. Ils sont reliés dans leur partie supérieure par une barre de fer peinte en couleur brune/violacée. Ces quatre poteaux reposent sur le dernier socle du soubassement.

¹ Devis estimatif et descriptif, établi par M. Jules Héron, entrepreneur de maçonnerie à Dourdan. 4 juin 1921. A.D. 2o 372 [6]

Une dalle carrée en pierre délimite un espace vierge autour du monument. Seul un massif de fleurs est positionné dans cet espace, devant la face antérieure du monument. Une vasque contenant également des fleurs est positionnée à l'angle antérieur droit de la dalle.



□ Plan du monument aux morts pour la France de la commune de Corbreuse, probablement établi par M. Jules Héron, entrepreneur à Dourdan, 1921. A.D. 2o 372 [6]

Un autre monument, érigé dans l'église, rend hommage aux habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre. En 1922, la municipalité passe en effet commande d'une plaque commémorative auprès de M. Jules Héron, auquel a déjà été confiée la construction du monument de la mairie. Le devis établi par l'entrepreneur s'élève à 800 francs. En marbre

blanc, la plaque mesure 1,50m de hauteur sur 0,70m de largeur et est supportée par deux consoles en pierre scellées dans le mur. Deux grosses rosaces en cuivre, une croix et deux drapeaux composent l'ornementation du monument.

Courances

Population en 1911 : 272 habitants

Population en 1921 : 297 habitants

"Morts pour la France" : 15 noms (5,5%)

Monument (?– 16 octobre 1920)

Entrepreneur : M. Miard (Milly)

Description : obélisque sur piédestal et socle

Situation : en face de la mairie et de l'école



Le monument élevé aux habitants de la commune de Courances morts au cours de la Grande Guerre est situé en face de la mairie et de l'école, sur une petite place entourée d'arbres. Œuvre de M. Miard, marbrier à Milly, l'édifice se présente sous la forme d'une pyramide en pierre d'Euville¹. Son inauguration a lieu le 16 octobre 1920, en présence de M. Charles Reibel, député de Seine-et-Oise, et M. Léon Moine, sous-préfet d'Etampes. Le compte-rendu de la cérémonie d'inauguration du monument publié dans les colonnes du *Réveil d'Etampes* du 22 octobre 1921 donne un bon aperçu de la forme du monument : « *Le*

¹ *Le Réveil d'Etampes*, n°42, samedi 22 octobre 1921. Article « *Hommage aux morts. A Courances* ». A.D. JAL 91 [15]

monument, taillé par M. Miard, marbrier à Milly, a été érigé en face de la mairie et de l'école, sur une petite place entourée d'arbres, avec, comme fond, les ramures séculaires du parc de Courances. C'est une pyramide en pierre d'Euville. Sur la colonne, face principale, se détachent, en haut, une palme et une croix de guerre en bronze. Un peu au-dessous sont inscrits les noms des braves tombés au champ d'honneur. Sur le soubassement, on lit cette inscription : A la mémoire des enfants de Courances morts pour la Patrie. 1914-1918 ».

La dédicace « *A la mémoire des enfants de Courances morts pour la Patrie. 1914-1918* » est gravée sur la face antérieure du piédestal, sur le dé. Les noms et prénoms des quinze habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre sont gravés par ordre alphabétique sur la face antérieure de l'obélisque. Les noms et prénoms des morts de la Seconde Guerre mondiale sont gravés sur la face latérale gauche de l'obélisque. L'ordre alphabétique a également été retenu.

De rares symboles ornent les façades de l'édifice. Une palme de bronze est fixée au sommet de l'obélisque, sur la face antérieure de l'édifice. Une autre palme en bronze, de dimension plus réduite, est fixée sous cette palme. Une croix de guerre en bronze est apposée sous ce dernier élément. Une palme de bronze est posée sur le second socle de la partie basse du piédestal.

L'entourage du monument se compose d'une grille en fer de couleur noire, fixée sur un petit muret. Un portail à deux battants permet d'accéder à l'espace du monument. L'espace délimité par la grille d'entourage est recouvert de gravillons. Deux massifs de fleurs sont disposés sur les faces latérales du monument.

Courcouronnes

Population en 1911 : 174 habitants

Population en 1921 : 195 habitants

"Morts pour la France" : 9 noms (5,2%)

Monument (19 janvier 1921 – ?)

Entrepreneur : M. Miard (Milly)

Description : obélisque sur piédestal et socle

Situation : dans le cimetière communal



C'est le 19 janvier 1921¹ que le conseil municipal décide d'élever, dans le cimetière communal, un monument à la mémoire des habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre. Les travaux sont confiés à M. Marin, marbrier à Essonnes et la dépense est couverte par souscription publique et par dotation communale. Deux mois plus tard, le 7 mars 1921, le dossier est transmis au préfet de Seine-et-Oise en vue d'obtenir la promulgation du décret d'approbation. Le 21 juin², la Commission Départementale émet cependant un avis

¹ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Courcouronnes, 19 janvier 1921. A.D. 8R5

² Avis de la Commission d'examen des projets, 21 juin 1921. A.D. 8R5

défavorable à l'exécution du projet. La date du décret d'approbation du monument ainsi que celle de son inauguration nous sont inconnues.

L'édifice, élevé dans l'ancien cimetière attenant à l'église, se présente sous la forme d'un obélisque sur piédestal et socle. L'ensemble présente un aspect massif. La dédicace « *Aux morts pour la Patrie. 1914-1918* » est gravée sur une plaque de couleur noire fixée sur la face antérieure du piédestal (dé). Les noms et prénoms des neuf habitants originaires de la commune morts au cours de la Grande Guerre sont gravés en lettres dorées par ordre alphabétique sur la plaque fixée sur le piédestal du monument, sous l'inscription dédicatoire. Aucun symbole ni aucune sculpture n'est semblé-t-il apposé sur le monument.

Courdimanche-sur-Essonne

Population en 1911 : 133 habitants

Population en 1921 : 123 habitants

"Morts pour la France" : 8 noms (6%)

Monument (? – ?)

Description : Monument contemporain de forme hexagonale

Situation : sur la place entre la mairie et l'église

Deux plaques sont également fixées dans la salle de la mairie (? – 11 juillet 1920)



A Courdimanche-sur-Essonne, pas moins de trois monuments rendent hommage aux habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre. On dénombre deux plaques¹, apposées à la mairie, ainsi qu'un monument de conception récente situé sur une place entre la mairie et l'église.

C'est en 1920 que le conseil municipal de Courdimanche décide de faire ériger deux plaques commémoratives aux morts de la guerre à la mairie. Les travaux d'érection sont confiés à M. Barthélemy, marbrier à Etampes². Les deux plaques, en marbre blanc, situées dans la salle du rez-de-chaussée de la mairie, sont accolées l'une à l'autre. L'une rend hommage aux habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre. Elle porte l'inscription, gravée en lettres dorées :

Grande Guerre 1914-1918
A la glorieuse mémoire des enfants de Courdimanche
Morts pour la France

<i>Billard Emile</i>	<i>Guard Armand</i>
<i>Billard René</i>	<i>Hamond Eusèbe</i>
<i>Carré Maurice</i>	<i>Lépicier Armand</i>
<i>Chassin Jules</i>	<i>Paillard Gaston</i>

L'autre plaque porte l'inscription votée par les chambres « *en l'honneur des armées françaises et de leurs chefs et des nations alliées et de leurs chefs d'Etat.* » On peut y lire les mots suivants :

¹ Une seule plaque est en réalité dédiée aux habitants morts de la guerre. L'autre

² *Le Réveil d'Etampes*, n°17, samedi 24 avril 1920. A.D. JAL 91 [14]

« *Les armées et leurs chef ;*
 « *Le gouvernement de la République ;*
 « *Le citoyen Georges Clémenceau, président du conseil, ministre de la guerre ;*
 « *Le maréchal Foch, généralissime des armées alliées,*
Ont bien mérité de la Patrie ».

Les deux plaques sont inaugurées le 11 juillet 1920¹, en présence de M. Desmeaux, maire de Courdimanche et conseiller d'arrondissement, et du marquis de Ganay, conseiller général.

Le monument aux morts de la Grande Guerre qui se dresse actuellement sur la place située entre la mairie et l'église est de conception récente. Ce monument contemporain se présente sous la forme d'un hexagone en marbre rose sur piédestal. Une plaque de marbre noir en forme de « *France* » est fixée sur l'édifice. La dédicace « *Courdimanche-sur-Essonne à ses enfants morts pour la Patrie* » est gravée en lettres d'or sur la partie inférieure de l'édifice, sous la plaque commémorative.

Les noms et prénoms des habitants originaires de la commune morts au cours de la Grande Guerre sont gravés, précédés par la date « *1914-1918* », par ordre alphabétique, sur la plaque en forme de « *France* ». Les noms et prénoms des morts de la Seconde guerre mondiale (indication de la date « *1939-1945* ») sont gravés selon le même procédé dans la partie inférieure de la plaque.

¹ *L'Abeille d'Etampes*, n°29, samedi 17 juillet 1920. A.D. JAL 19 [20]



L'ornementation de l'édifice se limite aux motifs d'épis de blés, gravés sur la partie gauche du monument. Notons que parmi les quatre épis de blé représentés, un à la tige brisé. L'entourage est tout aussi sommaire. Le monument est positionné à l'extrémité d'une petite allée pavée. Deux massifs de rosiers sont disposés de part et d'autre de l'allée. En fond ; un massif de thuyas de la même hauteur que le monument.

Courson-Monteloup et Vaugrigneuse

Population en 1911 : 123 habitants

Population en 1921 : 109 habitants

"Morts pour la France" : 25 noms

Monument (12 février 1921 – ?)

Entrepreneur : Société "Le Granit"

Description : Colonnade et chapiteau sur piédestal

Situation : dans le cimetière communal de Vaugrigneuse



Le 12 février 1921, le conseil municipal de Courson-Monteloup décide d'élever, dans le cimetière communal un monument à la mémoire des habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre. Le 20 février¹, la commune voisine de Vaugrigneuse émet l'idée – compte-tenu du budget limité des deux villes – d'ériger un édifice commun aux deux

¹ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Courson-Monteloup, 12 février 1921. A.D.2o 1333 [3]

localités. L'emplacement reste néanmoins fixé dans le cimetière communal de Vaugrigneuse. Contact est pris avec la société "*Le Granit*" pour la fourniture et la pose du monument. Le devis établi par l'entreprise s'élève à 6934,74 francs¹. Pour faire face à la dépense, la municipalité de Courson-Monteloup vote une somme de 915 francs et procède au lancement d'une souscription publique de 1085 francs dans la commune. De son côté, le conseil municipal de Vaugrigneuse vote une subvention de 1000 francs, complétée par une souscription publique de 2101,50 francs. Malgré l'ensemble de ces moyens, une ressource de 1832,34 francs reste à créer. A cet effet, la municipalité de Vaugrigneuse vote l'aliénation de 110 francs de rente, devant produire – au cours de 84 francs –, la somme de 1848 francs. Ce projet est abandonné quelques mois plus tard au profit d'une dotation communale. Le 30 avril 1921, la Commission Départementale d'examen émet un avis favorable à l'exécution du projet² et le 7 juin, le décret présidentiel autorisant l'édification du monument est promulgué.

Le monument aux morts de Courson-Monteloup et de Vaugrigneuse, élevé dans le cimetière communal de cette dernière commune, se compose de deux colonnes en marbre rose surmontées d'un chapiteau de forme triangulaire. L'ensemble repose sur un piédestal de forme triangulaire terminé dans sa partie supérieure par une mouluration curviligne.

La dédicace « *Aux morts glorieux* » est gravée en lettres dorées sur la face antérieure du chapiteau. La date « *1914-1918* » est gravée, également en lettres dorées, au centre d'un cartouche de forme circulaire en marbre rose.

Les noms des habitants originaires des communes de Courson-Monteloup (dix-huit noms) et de Vaugrigneuse (sept noms) morts au cours de la Grande Guerre sont gravés, par ordre alphabétique et en lettres dorées, sur les colonnes en marbre rose. Les listes des morts des deux communes sont dissociées. La colonne de droite est ainsi dédiée aux habitants de la

¹ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Vaugrigneuse, 10 juillet 1921. A.D.2o 1333 [3]

² Avis de la Commission d'examen des projets, 30 avril 1921. A.D.2o 1333 [3]

commune de Courson-Monteloup. Celle de gauche est quant à elle dédiée aux morts de Vaugrigneuse.

L'ornementation de l'édifice est sommaire. Elle se résume à la croix latine, gravée sur le chapiteau, au-dessus de la dédicace. La référence à l'antique est également manifeste, notamment à travers la forme en colonnade et le chapiteau, qui n'est pas sans rappeler le frontispice des temples grecs.



□Références antiques dans cette "colonnade" du monument aux morts de Courson-Monteloup et de Vaugrigneuse.

L'entourage du monument est tout aussi dépouillé. L'édifice prend place au centre d'une petite place aménagée au milieu des sépultures. Le sol est recouvert de gravillons. Un massif de fleurs est disposé devant l'édifice.

Crosne

Population en 1911 : 1331 habitants

Population en 1921 : 1675 habitants

"Morts pour la France" : 72 noms (5,4%)

Monument (1921 – ?)

Architecte : M. Ruger (Paris)

Matériau : pierre d'Euville marbrière

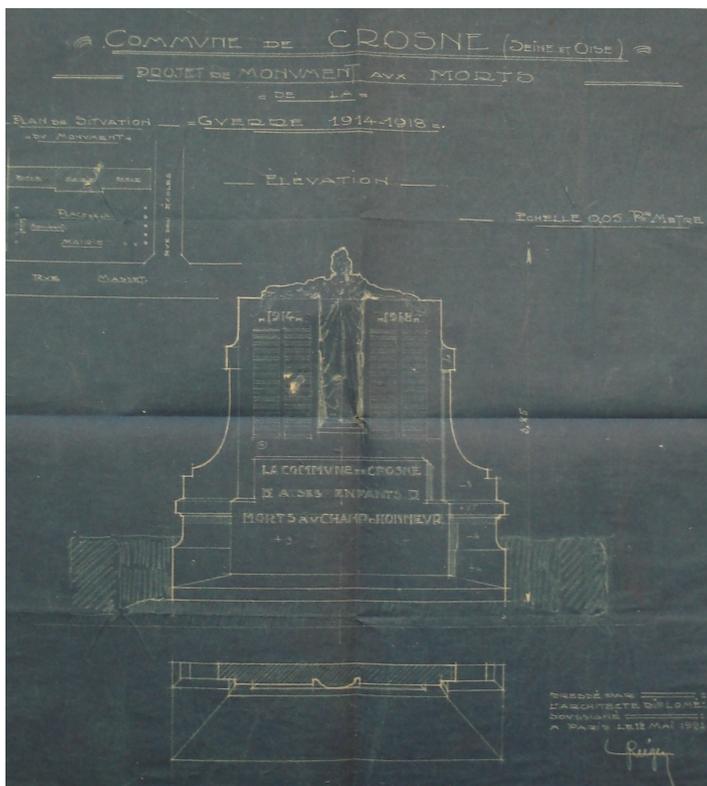
Description : "Monument-mur" sur piédestal orné d'une "République"

Situation : sur la place de la mairie



C'est en 1921 que le conseil municipal de Crosne décide d'élever un monument à la mémoire des habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre. Un

"comité du monument" est rapidement mis en place. Il est chargé de recevoir le produit de la souscription publique ouverte dans la commune et d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'édification du monument. Contact est pris à son initiative avec M. Ruger¹, architecte à Paris, en vue d'établir les plans de devis du monument. Le projet



de

et

qu'il soumet à la municipalité en mai 1921 se compose d' « un

bas-relief surmonté d'une stèle portant une "République" grandeur naturelle, sculptée dans la masse et déposant de ses bras étendus, des palmes de lauriers et des feuilles de chêne sur les noms des héros morts pour la France. Au dessous, une dédicace à leur mémoire, ainsi que les noms de quelques grandes batailles immortalisant leur sacrifice² ». L'ensemble repose sur un massif de maçonnerie « en béton et mortier de ciment de Portland. » Le devis des travaux à 18622 francs. Le 24 juin 1921³, le conseil municipal adopte le projet présenté par l'architecte et confirme l'implantation du monument sur la place de la mairie. Le président du "comité du monument" informe également l'assemblée du résultat de la souscription

¹ Incertitude de lecture. La signature est illisible. Source : plan établi par l'architecte, 12 mai 1921. A.D.8R5.

² Devis estimatif du monument aux morts de la commune de Crosne, établi par l'architecte pour le compte du comité du monument. Année 1921. A.D.8R5

³ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Crosne, 24 juin 1921. A.D.8R5

publique, qui a produit à cette date la somme de 8000 francs. Considérant que la commune a précédemment voté une dotation communale de 5000 francs, le montant total des ressources disponibles s'élève à 13000 francs. Or donc, pour parfaire la totalité de la dépense, le conseil sollicite une subvention auprès du préfet de Seine-et-Oise. Les suites données par l'autorité préfectorale à cette demande ainsi qu'à celle plus générale de l'édification du monument aux morts sont incertaines. Le monument a probablement été inauguré à la fin de l'année 1921 ou au début de l'année 1922.

L'édifice, élevé sur la place de la mairie, se présente sous la forme d'un "monument-mur". Construit en pierre d'Euville marbrière, il est composé d'un bas-relief surmonté d'une stèle portant une "République" drapée et coiffée du bonnet phrygien, « *grandeur naturelle* » selon le devis estimatif dressé par l'architecte, sculptée dans la masse et déposant de ses bras étendus des palmes de lauriers et des feuilles de chêne au dessus des listes des habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre.

La dédicace « La commune de Crosne à ses enfants morts au champ d'honneur » est gravée sur la partie inférieure du monument. Elle est articulée avec la liste de quelques grandes batailles emblématiques de la Grande Guerre ; ces « Champs d'honneur » auxquels fait référence la dédicace. On voit ici « *La Marne* », « *Verdun* », « *Picardie* », « *l'Yser* », « *l'Ourcq* » et la « *Flandre* ». La date « *1914-1918* » est gravée, en deux parties, au dessus des listes des morts pour la France, de part et d'autre de la "République". Le nom et l'initial du prénom des soixante-douze habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre sont gravés, en ligne et par ordre alphabétique, sur deux panneaux soutenus par la "République".

Un jardinet entoure le monument sur ses faces latérales et arrière. Il est toutefois impossible de déterminer s'il s'agit du « *petit jardinet décoratif avec arbustes taillés et fleurs et tertre*

garni de plante¹ » dont il est fait mention dans le devis estimatif établi par l'architecte. De même, on ne retrouve nulle trace de l'entourage prévu à l'origine et qui devait être constitué de « parpaing en pierre de taille, sur fondation en béton, en forme ½ circulaire et comprenant un scellement de grille. »

D'Huison-Longueville

Population en 1911 : 446 habitants

Population en 1921 : 413 habitants

"Morts pour la France" : 19 noms (4,3%)

Monument à D'Huison (près de la mairie)

Monument à Longueville (près de l'église)

Description : obélisques sur piédestal et socle

¹ Devis estimatif du monument aux morts de la commune de Crosne, établi par l'architecte pour le compte du comité du monument. Année 1921. A.D. 8R5



Département de
 l'Orne
 Arrondissement
 d'ETAMPES

République Française
 Canton de
 LA-FERTE-ALAIS
 Commune de
 D'HUISSON-LONGUEVILLE

Monuments Commémoratifs

Indication des Voies et moyens de faire
 face à la Dépense.

1^o Monument de Longueville =
 Offert par M. Chesaux, Maire.

2^o Monument de D'Huisson =
 Offert par les Habitants.

D'HUISSON-LONGUEVILLE le 11 AOUT 1923

Le Maire :
 [Signature]

[Red circular stamp: MAIRIE D'HUISSON-LONGUEVILLE]

[Note du maire de D'Huisson-Longueville. Indication des
 voies et moyens pour faire face à la dépense pour l'érection
 des monuments aux morts pour la France, 11 août 1923. 20
 471 141]

La commune de D'Huisson-Longueville compte deux monuments aux morts, l'un édifié en bordure de la route de Longueville à D'Huisson, l'autre à proximité de l'église, à Longueville. Les sources ne permettent pas de déterminer quand le conseil municipal de D'Huisson-Longueville décide d'ériger un monument à

la mémoire des 19 victimes de la Grande Guerre. Il reste néanmoins d'intéressants documents concernant la controverse née au sujet de l'emplacement du monument. Il semblerait que la municipalité, en désaccord sur la fixation de l'emplacement où serait élevé l'édifice

commémoratif, ait dans un premier temps choisi de consulter la population pour désigner celui-ci. De ce référendum sort le choix majoritaire d'implanter le monument sur un terrain situé non loin de l'école communale. Toutefois, la municipalité ne prend pas en compte cette enquête officieuse et adopte à l'unanimité au cours de la délibération du 1^{er} mai 1921 un autre emplacement pour le monument aux morts, sur « *les parcelles de terre offertes gratuitement par madame veuve Cloud et monsieur Robert Edmond sises en bordure de la route de Longueville à D'Huison* ». Les protestations ne tardent pas à s'élever contre cette décision unilatérale et injuste aux yeux d'une population qui se sent flouée par un tel choix. Dans une lettre adressée le 29 juin 1921 au préfet de Seine-et-Oise, le citoyen Gabriel Chaumette s'insurge contre la non prise en compte du référendum par la municipalité : « *Alors monsieur le préfet je vous demande si notre signature qui a été faite à mairie devant le secrétaire est bien valable* ». Les anciens combattants sont les plus meurtris. Ils se font les porte-voix de la contestation. Jules Jeulin proteste ainsi, au nom « *d'un groupe de combattants de D'Huison-Longueville* », auprès du préfet de Seine-et-Oise, de l'éloignement du site d'implantation choisi, « *au milieu des champs loin de tout domicile sans tenir compte dudit référendum qui avait été fait par signature à voix découvertes* ». Les réponses formulées par le préfet de Seine-et-Oise sont toujours les mêmes : « *c'est au conseil municipal, seul, qu'il appartient de désigner l'emplacement* ». Les protestations ne donnent lieu à aucune suite. Néanmoins, pour éviter un conflit ouvert avec la population, la municipalité décide d'ériger un second monument à D'Huison, identique à celui élevé à Longueville. Le 5 août 1923, le conseil municipal sollicite auprès du président de la République l'autorisation d'élever les deux édifices commémoratifs. Le premier, érigé à Longueville en face de l'école, sur un terrain offert par deux citoyens de la commune, est "offert" par M. Chevaux, maire de D'Huison-Longueville. L'autre, élevé à D'Huison sur la place de l'église, est "offert" par les habitants¹.

¹ Indication des voies et moyens de faire face à la dépense. Monuments aux morts de D'Huison et de Longueville. 11 août 1923. A.D.2o 421 [4]

monuments a lieu près d'un mois après, le 21 octobre 1923¹.

- Le monument de D'Huisson -

Le monument aux morts de D'Huisson, dont l'édification a été financé par souscription publique, est situé à proximité de la mairie, sur un petit talus en bordure de la route. On y accède par un large escalier en pierre. L'édifice consiste en un obélisque sur piédestal et socle.

La dédicace « *Aux morts de la Grande Guerre. 1914-1918* » est gravée sur la face antérieure du monument, sur le piédestal (dé). Les noms et prénoms des habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre sont gravés sur les faces latérales du piédestal (dé). Le classement retenu est difficile à déterminer. Il ne s'agit pas d'un classement alphabétique. Cependant l'absence d'indications concernant la date du décès ne permet de conclure à un classement chronologique. Les noms et prénoms des victimes – civiles et militaires – de la Seconde Guerre mondiale sont gravés sur une plaque de marbre disposée devant la face antérieure du monument.

Gravé sur la partie inférieure de la face antérieure du piédestal (dé) ; un extrait du chant III « Hymne » de Victor Hugo:

*« Gloire à notre France immortelle
Gloire à ceux qui sont mort pour elle »*

Plusieurs symboles ornent les façades du monument. Une palme de laurier est gravée en application sur la face antérieure de l'obélisque. Une couronne mortuaire est également gravée au centre du motif végétal.

¹ Pour le compte-rendu de la cérémonie d'inauguration, voir *Le Réveil d'Etampes*, n°43, dimanche 27 octobre 1923. Article « Hommage aux morts. L'inauguration du monument de D'Huisson et de Longueville ». A.D. JAL 91 [16]



□ Monument aux morts pour la France érigé à D'Huisson, à proximité de la mairie.

L'entourage du monument est relativement dépouillé. L'édifice est édifié sur une petite butte situé en bordure de la route, non loin de la mairie. Un large escalier mène à l'édifice, lequel est ceinturé sur ses faces latérales et arrière par une haie végétale. Une ouverture est pratiqué sur la face antérieure de cette clôture, néanmoins maintenu fermée par une chaîne en fer. Quatre obus en pierre sont disposés aux extrémités du piédestal. Un pot de fleur est disposé devant la face antérieure du monument.

- Le monument de Longueville -

Offert par M. Chevaux – premier magistrat de la ville – le monument érigé à Longueville est situé à proximité de l'église, dans la partie ancienne de la commune. Il s'agit du même type d'édifice que celui élevé à D'Huisson : un obélisque sur piédestal et socle.

La dédicace « *Aux morts de la Grande Guerre. 1914-1918* » est gravée sur la face antérieure du piédestal (dé). Les noms et prénoms des habitants originaires de la commune morts au

cours de la Grande Guerre sont gravés sur les faces latérales du piédestal (dé). Le classement retenu est difficile à déterminer. Il ne s'agit pas d'un classement alphabétique. Cependant l'absence d'indications concernant la date du décès ne permet de conclure à un classement chronologique. Les noms et prénoms des victimes – civiles et militaires – de la Seconde Guerre mondiale sont gravés sur une plaque de marbre disposée devant la face antérieure du monument.



□ Monument aux morts pour la France érigé à Longueville, à proximité de l'église.

Un extrait du chant III « Hymne » de Victor Hugo est également gravé sur la partie inférieure de la face antérieure du piédestal (dé),

*« Gloire à notre France immortelle
Gloire à ceux qui sont mort pour elle »*

Plusieurs symboles ornent les façades du monument ; une croix de guerre en bronze est apposée sur la partie inférieure de la face antérieure du piédestal. Une palme de laurier est gravée en application sur la face antérieure de l'obélisque. Une couronne mortuaire est également gravée au centre du motif végétal.

L'entourage du monument est réduit à sa plus simple expression. Un pot de fleur est disposé devant la face antérieure du monument. Un portail "symbolique", constitué de deux poteaux de fer reliés par une chaîne, est fixé au niveau de la face principale de l'édifice, devant le pot de fleurs. Deux porte-drapeaux sont positionnés au niveau de ses faces latérales. L'ensemble est cependant rehaussé par le cadre naturel dans lequel s'insère le monument.

Dannemois

Population en 1911 : 354 habitants

Population en 1921 : 273 habitants

"Morts pour la France" : 16 noms (4,5%)

Monument (5 juin 1921 – 14 novembre 1921)

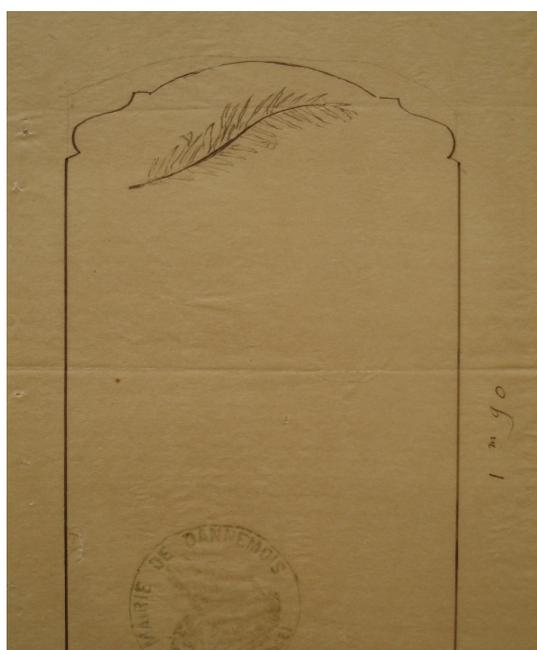
Entrepreneur : M. Miard (Milly)

Matériau : pierre d'Euville marbrière

Description : obélisque sur piédestal

Situation : dans le cimetière communal

Une plaque est également apposée à la mairie



Dès le mois de mai 1919, le conseil municipal de la petite ville de Dannemois vote une somme de 439,96 francs « pour faire graver sur un marbre devant être posé à la mairie, les noms des braves morts pour la Patrie. » Le croquis de gauche représente probablement la plaque en question. De dimension relativement importante (0,90m de largeur sur 1,90m de hauteur), en marbre, son ornementation reste sommaire, limitée à

l'apposition d'une palme dans sa partie supérieure. Le nom de son concepteur n'est indiqué dans aucun document. Réunie en séance du 12 décembre 1919, la municipalité constate l'achèvement de la plaque commémorative et sollicite auprès du préfet l'autorisation de payer la somme requise à l'entrepreneur. La délibération du conseil est approuvée douze jours plus tard par l'autorité préfectorale, le 24 décembre 1919. Le 17 janvier 1920, le maire transmet au préfet l'ensemble des pièces nécessaires à l'approbation du projet par le président. Près de neuf mois plus tard, le 25 octobre 1920, ce dernier reçoit du ministère de l'Intérieur l'ampliation du décret en date du 21 octobre 1920 autorisant l'érection de la plaque.

Un peu moins d'un an plus tard, le 5 juin 1921, M. Coudert¹, premier magistrat de la ville, propose à l'assemblée « *d'ériger un monument commémoratif destiné à perpétuer le souvenir des enfants de Dannemois morts pour la France*². » Un crédit de 1500 francs, porté au budget additionnel de 1921, est voté immédiatement pour financer sa construction. L'assemblée annonce également le recueillement par souscription publique d'une somme de 1900 francs. L'emplacement du monument est d'ors et déjà fixé « *au carrefour formé par le chemin de Dannemois à Videlles et la route de Milly à Corbeil, lieu-dit "La Goberne", parcelle n°793, section B.* » (croquis ci-dessous). Le même jour, le conseil autorise le maire à conclure un marché de gr à gré avec M. Miard, marbrier à Milly, pour la fourniture et la pose du monument en question. Il fixe néanmoins un prix maximum de 3400 francs. Tout va très vite. L'inauguration de l'édifice a ainsi déjà eu lieu³ lorsque le décret présidentiel autorisant sa construction est promulgué le 29 novembre 1921. Le compte-rendu de la cérémonie dressé dans les colonnes du *Réveil d'Etampes* donne un bon aperçu du monument : « *Ce monument de la Grande Guerre 1914-1918 se dresse au bord de la route de Milly à Corbeil, à gauche de celui de 1870-1971, qui a été légèrement déplacé. Les deux pyramides voisines qui symbolisent, l'une la résistance héroïque, mais malheureuse, l'autre la revanche éclatante et complète, portent ces inscriptions* : [suivent les inscriptions dédicatoires et nécrologiques

¹ M. Coudert est également maire de la commune en 1919 et 1920.

² Extrait du registre des délibérations du conseil municipal, 5 juin 1921. A.D. 2o 416 [2]

³ Elle a lieu le 14 novembre 1921.

figurant sur les deux édifices]. *Le monument nouveau, orné d'une palme en bronze et d'une croix de guerre, est l'œuvre de M. Miard, marbrier à Milly¹. »*

Le monument aux morts, situé à l'origine « *au bord de la route de Milly à Corbeil, à gauche de celui de 1870-1971* » est aujourd'hui implanté dans le cimetière communal. Il se présente sous la forme d'un obélisque sur piédestal. Une allée pavée, bordée par deux haies de buis, conduit au monument. Une vasque fleurie est positionnée devant la face antérieure du monument. Deux arbustes taillés en cône sont disposés de part et d'autre des faces latérales de l'édifice. L'ensemble offre un décor boisé. Notons la présence d'un blason tricolore fixé au sommet d'un mat.



La dédicace « *A la mémoire des enfants morts pour la France. 1914-1918* » est gravée sur la face antérieure du piédestal, sur le dé. Les noms et prénoms des seize habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre sont gravés sur la face

□ Extrait du plan cadastral. Section B, emplacement du monument aux morts de la commune de Dannemois. 25 août 1921. 2o 416 [2]

antérieure de l'obélisque. Le classement retenu est difficile à déterminer. Il ne s'agit pas d'un classement alphabétique. Cependant l'absence d'indications concernant la date du décès ne permet de conclure à un classement chronologique. Les noms et prénoms des victimes de la Seconde Guerre mondiale sont gravés sur la face latérale droite du monument, sur le piédestal

¹ *Le Réveil d'Etampes*, n°46, samedi 19 novembre 1921. Article « *Hommage aux morts. L'inauguration du monument à Dannemois* ». A.D. JAL 91 [15].

(dé). Les noms et prénoms des victimes de la « *Campagne d'Indochine* » sont gravés sur la face latérale gauche du monument, sur le piédestal (dé).

L'ornementation de l'édifice se résume à une palme en bronze, fixée au sommet de la face antérieure de l'obélisque.

Dourdan

Population en 1911 : 3313 habitants

Population en 1921 : 3257 habitants

"Morts pour la France" : 110 noms (3,3%)

Monument (16 novembre 1916 – 11 novembre 1925)

Architecte : M. Eugène Vernholes (Dourdan)

Entrepreneur : M. Rémond (Dourdan)

Décorateur-mosaïste : M. Ebel (Paris)

Description : triptyque avec colonnade se terminant par un fronton triangulaire

Situation : dans le centre-ville, à proximité du château



Le 16 novembre 1916, alors que s'achève la tragiquement célèbre bataille de la Somme, le conseil municipal de Dourdan décide de rendre hommage aux habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre en érigeant dans le cimetière un monument à leur mémoire. Toutefois, en raison de son caractère prématuré, le projet est ajourné quelques mois plus tard. Il faut attendre le 20 juin 1919 pour qu'il réapparaisse à l'initiative de la Société d'initiative, qui propose d'ériger un édifice commémoratif sur la place publique. La désignation de son emplacement fait cependant l'objet d'une vive controverse. Après bien des atermoiements, la société opte pour le cimetière communal, préféré à la place de l'église, pressentie dans un premier temps pour accueillir le monument. Certains habitants impatients, à l'instar de M. Léon Lejars, maire, n'ont cependant pas attendu le dénouement de l'affaire et

font élever un cénotaphe dans l'église de Saint-Germain l'auxerrois. Huit mois plus tard, le 20 août 1920, la commission d'érection du monument examine les projets établis par les entrepreneurs locaux. Il jette finalement son dévolu sur le croquis présenté par M. Eugène Vernholes, architecte à Dourdan. D'un montant de 15000 francs, l'édifice doit être érigé dans le champ de repos. Un nouveau revirement a lieu le 27 février 1921 lorsque la municipalité déclare renoncer à élever un monument dans le cimetière communal au profit d'un monument en ville. Eugène Vernholes émet plusieurs propositions. Un projet est finalement retenu, non sans mal. Le consensus est en effet fragile. C'est ainsi à une courte majorité que le conseil opte pour un édifice orné d'« *une profusion d'obus qui nuit à l'effet décoratif de l'ensemble*¹. » Le 27 décembre 1921, un ultime rebondissement survient. Sur la proposition de Maurice Gallais, une nouvelle majorité se dégage pour modifier l'emplacement du monument, lequel est désormais fixé le long de la rue de Chartres, en lieu et place de la maison Geoffroy. Compte-tenu des nouveaux impératifs techniques et architecturaux induits par le changement d'emplacement, Eugène Vernholes est prié d'établir un nouveau projet, adopté en novembre 1923 par le conseil municipal. La réalisation des travaux – d'un montant total de 36000 francs² – est confiée en août 1924 à M. Rémond, entrepreneur de maçonnerie à Dourdan. La réalisation de la mosaïque centrale de l'édifice est confiée quant à elle à M. Ebel, décorateur à Paris. Enfin, la clôture en fer qui entoure l'édifice est posée par M. Baubion, serrurier. L'inauguration du monument a lieu un peu plus d'un an plus tard, le 11 novembre 1925, en présence de M. Rolland, maire de Dourdan³.

Situé dans le centre-ville, à proximité du château, le monument dédié aux dourdannais disparus pendant la guerre 1914-1918 se présente sous la forme d'un triptyque avec colonnade

¹ *Les lieux et les images de la mort en Essonne*, deuxième rencontre des Associations historiques du sud et centre Essonne, Brétigny-sur-Orge, 1^{er} décembre 2001. Article de Marianne Chardine, *Monuments aux morts du sud-Essonne*, pp.37-45. A.D. GBR 2778

² Le monument, nous dit Marianne Chardinne, coûte 27 000 francs, plus 9000 francs pour les fondations et les travaux de terrassement.

³ Il supplante Léon Lejars après les élections municipales de mars 1925.

se terminant par un fronton triangulaire. La référence à l'antique est manifeste dans les deux colonnes de type toscan qui supporte le fronton, au centre duquel sont gravées les armes de la ville, entourées d'une palme, d'une branche de laurier et de chêne. On distingue les trois pots, en référence à l'ancienne fabrique de la ville, ainsi que les trois fleurs de lys. Une couronne surmonte l'écu.



□ Les armes de la ville de Dourdan, enveloppée des attributs de la gloire et de la victoire, trône au sommet du monument aux morts.

La partie centrale du monument, imitant la structure architecturale des temples grecs et romains, est flanqué de deux bas-côtés où sont inscrits les noms des « morts pour la France ». L'ensemble est joliment décoré. Une grille en fer scellée sur un muret en maçonnerie clôture l'ensemble. Au centre, un petit portillon permet d'accéder à l'escalier en pierre qui conduit à l'édifice. Abondamment fleuri, le tertre sur lequel se dresse le monument est délimité sur ses côtés par une petite haie de buis finement ciselée. Au centre du monument, sous l'arc en plein cintre aménagé entre les deux colonnes, le décorateur parisien Ebel a réalisé une mosaïque ornée d'une couronne de laurier, au centre de laquelle on peut lire la dédicace « *A nos Morts. 1914-1918* ». Le nom et l'initiale du prénom des habitants de la commune décédés au cours de la Grande Guerre sont gravés par ordre alphabétique sur deux colonnes sur les bas-côtés du monument. Un liserai en feuille de laurier tient lieu de

séparation entre les différentes listes. Les inscriptions chronologiques sont à chaque fois encadrées par les inscriptions « *A la mémoire de* » et « *paix* », respectivement inscrites en mosaïque dans la partie supérieure et inférieure du tableau. Deux motifs métalliques ornent également l'édifice. On distingue en premier lieu la branche de laurier enrubannée fixée sur la base de la partie centrale du monument, entre les deux colonnes. On aperçoit également un motif composé d'un tocsin et d'une palme, scellée sur le bas-côté droit du monument.

D

raveil

Population en 1911 : 3314 habitants

Population en 1921 : 4202 habitants

"Morts pour la France" : 146 noms (4,4%)

Monument (19 décembre 1921 – 1922)

Entrepreneur : M. Paul Chalon

Matériau : pierre

Description : obélisque sur piédestal

Situation : place du 11 novembre 1918 et du 8 mai 1945



C'est le 19 décembre 1921 que le conseil municipal de Draveil décide d'élever un monument à la mémoire des habitants originaires de la commune morts pendant la guerre 1914-1918. Son emplacement est fixé « *sur la nouvelle place de Draveil* », rebaptisée pour l'occasion « *Place de la Victoire*¹ ». Un comité d'érection est constitué. Il est chargé de recueillir le produit de la souscription ouverte dans la commune et d'effectuer toutes les démarches nécessaires à son édification. Les travaux d'édification, qui devront être achevés — indique le conseil municipal — à la date du 1^{er} mai 1922, sont confiés à l'entrepreneur Paul Chalon. Le financement de l'édifice est assuré à hauteur de 10 000 francs par les subventions

¹ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Draveil, 19 décembre 1919. A.D. 2o 451 [6]

communales et à hauteur de 11 600 francs par les souscriptions publiques et autres formes de dons. Le total des sommes recueillies – s'élevant à 21600 francs – est néanmoins supérieur à la dépense prévue pour l'érection du monument. Examiné par la commission d'examen le 12 juin 1922, le projet de la commune de Draveil reçoit un avis favorable. Le 4 août, l'édification du monument est autorisée par décret présidentiel. Son inauguration a lieu la même année, en 1922. Implanté à l'origine sur la Place de la Victoire monument est déplacé en 1954 en raison de l'extension du marché. Il se dresse aujourd'hui sur la place du 11 novembre 1918 et du 8 mai 1945¹.

L'édifice élevé en mémoire des morts de la Grande Guerre se présente sous la forme d'un obélisque sur piédestal. Notons qu'il s'agit cependant d'une forme travaillée d'obélisque et de piédestal. Le piédestal, curviligne, s'évase à sa base et se termine sur ses arrêtes par un motif sphérique.

La dédicace « *La commune de Draveil à ses soldats morts pour la France* » est gravée sur la face antérieure du piédestal (dé). L'inscription « *1914-1918* » est gravée sur la base de l'obélisque, sur sa face antérieure.

Les noms et prénoms des habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre sont gravés sur deux colonnes, par ordre alphabétique, sur les faces latérales et arrière du monument, sur le piédestal (dé).

Les noms de quelques grandes batailles sont gravés sur les faces latérales et arrière du monument. Sur la face latérale droite : « *Marne. Yser* », sur la face arrière : « *Somme. Champagne* », sur la face latérale gauche : « *Verdun. Orient* ». Une croix de guerre gravée dans la pierre sépare ces noms de batailles et la liste des victimes de la Grande guerre

¹ C'est en 1966 que cette place est baptisée place du 11 novembre 1918 et du 8 mai 1945.

Plusieurs symboles ornent les façades du monument. Une croix de guerre est gravée sous les noms des grands théâtres d'opérations de la guerre, sur la partie inférieure des 4 faces de l'obélisque. Les initiales de la République Française (R.F) sont gravées sur la corniche supérieure de l'édifice, au sommet de l'obélisque, sur ses quatre faces. Un motif composé d'un casque Adrian entouré de feuilles de chêne est gravée en application au-dessus de la dédicace, sur la face antérieure du piédestal.

L'entourage du monument se compose de différents éléments. Des massifs de fleurs sont disposés devant les quatre faces du monument. Le monument est situé sur une petite place en légère surélévation par rapport au reste de l'espace. Une palme est gravée à l'intérieur d'un cartouche sur la face antérieure de l'obélisque.

E

charcon

Population en 1911 : 320 habitants

Population en 1921 : 328 habitants

"Morts pour la France" : 17 noms (5,3%)

Monument (6 novembre 1919 – 1^{er} novembre 1920)

Matériau : pierre

Description : obélisque sur piédestal et socle

Situation : dans le cimetière communal



Le 6 novembre 1919, le maire de la petite commune d'Echarcon rappelle aux membres du conseil municipal le projet depuis longtemps évoqué d'un monument aux morts de la guerre. Il insiste sur l'urgence à faire ériger un tel monument, « *l'état de guerre ayant pris fin et le traité de paix étant ratifié.* » Un comité d'érection est constitué. Composé de trois membres, il est chargé de faire toutes les démarches nécessaires à l'édification du monument. La municipalité décide également de faire appel à la générosité publique pour financer la construction de l'édifice : une souscription est ouverte jusqu'au 16 novembre 1919. Un premier crédit de 500 francs est également prélevé sur les fonds libres. L'emplacement du

monument est fixé dans le cimetière, face au portail de l'église, sur l'emplacement de la croix du cimetière. Le 13 juillet 1920, la Commission Départementale d'examen émet un avis défavorable à l'exécution du projet, qui doit par conséquent être modifié. Lors d'une nouvelle séance le 21 octobre 1920, la commission renvoi le projet à une nouvelle étude « *pour suppression du couronnement du socle trouvé inutile vu les petites dimensions du monument.* » Les observations de la commission ne sont néanmoins pas suivies d'effets puisque, comme le signale le maire de la commune au préfet de Seine-et-Oise dans une lettre datée du 7 novembre 1920, le monument est achevé à cette date. Son inauguration a en effet eu lieu le 1^{er} novembre de la même année. La construction du monument est néanmoins approuvée par décret présidentiel le 27 janvier 1921.

Le monument aux morts est situé dans le cimetière communal attenant à l'église. Il est placé le long de l'allée principale menant à l'église, face au portail de celle-ci. Il se présente sous la forme d'un obélisque sur piédestal et socle.

Différents types d'inscription parcourent les faces successives de l'édifice. La dédicace « *Aux morts pour la Patrie. 1914-1918* » est gravée sur la face antérieure du piédestal, sur le dé. Les noms et prénoms des habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre sont gravés par ordre alphabétique sur la face antérieure de l'obélisque. Notons que la liste des victimes est introduite par l'inscription « *A la mémoire de* ».

Cette liste est complétée par une plaque de marbre disposée devant la face antérieure de l'édifice. Cette plaque comporte l'identité détaillée de 7 victimes de la Première Guerre mondiale. Le support présente une plaque émaillée avec le portrait du défunt, son âge lors de son décès, son régiment, le lieu et la date de sa disparition ainsi que les décorations (en bronze) reçues.

Les noms et prénoms des victimes de la Seconde Guerre mondiale ont été rajoutés à la suite de la liste des morts de la Grande Guerre, précédés par la date « 1939-1945 ». Le classement qui a prévalu ici est plus difficilement déterminable. Il ne s'agit pas d'un classement alphabétique. Cependant l'absence d'indications concernant la date du décès ne permet de conclure à un classement chronologique.

Sur la face latérale gauche est indiquée la date d'inauguration du monument : « *Inauguré le 1^{er} novembre 1920* ». Sur la face latérale droite du monument est indiqué le mode de financement de celui-ci : « *Monument élevé par souscription publique* ». Notons la présence d'une petite plaque métallique sur la face antérieure du piédestal, comportant l'inscription : « *Les combattants et la jeunesse à leurs camarade* ».

Plusieurs symboles ornent les façades du monument. Une croix de guerre en bronze est fixée au sommet de la face antérieure de l'obélisque. Sur la partie basse de la face antérieure du piédestal : un motif composé d'une palme et d'une couronne mortuaire en métal. Une branche de laurier est fixée sur la face latérale droite de l'obélisque. Une couronne mortuaire, de couleur blanche et ornée d'étoiles bleues, comportant l'inscription « *Pour la Patrie* » est déposée au pied de la face antérieure du monument.

Le monument est entouré sur ses faces latérales et antérieure par sept obus de gros calibres peints en blanc, reliés entre eux par une chaîne de même couleur. Cet entourage est doublé sur les faces arrière et latérale par une haie végétale. Un massif de fleur est également disposé devant la face antérieure du monument.

E_{gly}

Population en 1911 : 320 habitants

Population en 1921 : 328 habitants

"Morts pour la France" : 8 noms (2,5%)

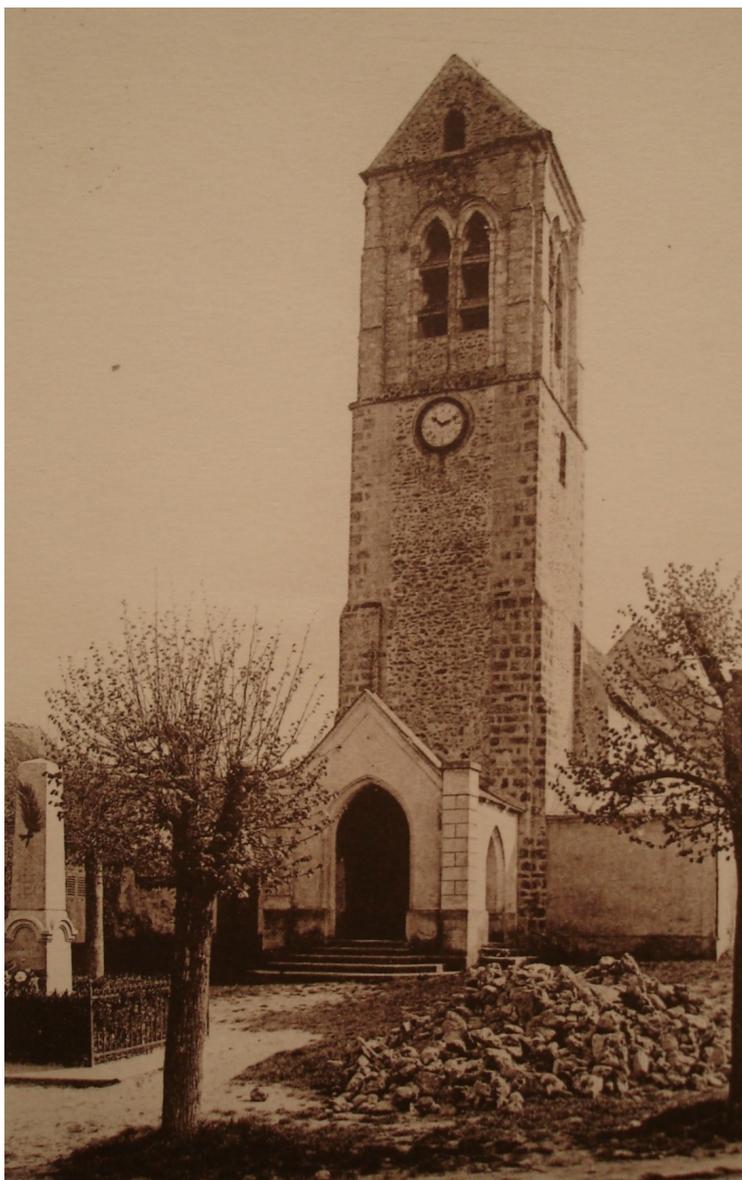
Monument (17 juillet 1923 – 11 novembre 1923)

Matériau : Marbre gris

Entrepreneur : M. Albert Aubry (Arpajon)

Description : obélisque sur piédestal

Situation : dans la cour de la mairie



□Egly, l'église et le monument aux morts. Carte postale ancienne. A.D, 2Fi 65/5. A l'origine, le monument aux morts est implanté sur la petite place située devant l'église. Il a été déplacé dans la cour de la mairie, où il se dresse encore aujourd'hui

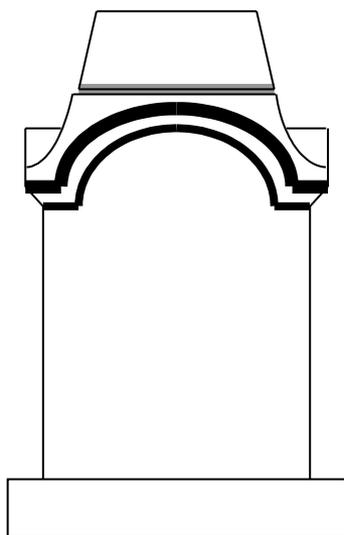
C'est le 17 juin 1923 que le conseil municipal d'Egly décide d'ériger un monument à la mémoire des soldats de la commune morts au cours de la Grande Guerre. L'emplacement choisi est la petite place devant l'église¹. Le 2 juillet, l'assemblée confie les travaux à M. Albert Aubry, marbrier à Arpajon et « *entrepreneur habituel de la commune*² ». Le financement de l'édifice commémoratif est assuré conjointement par la municipalité, qui

¹ *La Gazette de Seine-et-Oise*, n°46, jeudi 15 novembre 1923. Article « *Egly a inauguré son monument aux morts* ». A.D. JAL 22 [4].

² Voies et moyens de l'érection d'un monument aux morts pour la France dans la commune d'Egly. 4 novembre 1923. A.D. 8R5

vote un crédit de 4000 francs au budget additionnel de 1923 et 4000 francs au budget primitif de 1924, et par les habitants, sollicités par le biais d'une souscription publique qui produit 500 francs. Lorsque l'érection du monument aux morts est autorisée par le décret préfectoral du 9 janvier 1924, son inauguration a déjà eu lieu à l'occasion de la commémoration du 11 novembre 1923.

L'édifice commémoratif se dresse aujourd'hui dans la cour de la mairie, dans le petit square attenant à celle-ci. Il se présente sous la forme d'un obélisque sur piédestal. On notera l'originalité de la mouluration supérieure du piédestal, en forme de "voute arrondie", que l'on retrouve également sur les monuments de Baulne, Cerny, Orveau, Champceuil ou encore Estouches.



□Schéma de principe
"mouluration voutée"



□Monument aux morts d'Egly (détail). On remarque la forme particulière de la mouluration supérieure du piédestal, en forme de "voute semi-circulaire", proche d'un arc outrepassé.

Plusieurs types d'inscription recouvrent les différentes faces du monument. La dédicace « *La commune d'Egly à ses enfants morts pour la France* » est gravée en lettres dorées sur la face antérieure du piédestal, sur le dé. La date « *1914-1918* » est quant à elle gravée au sommet de la face antérieure de l'obélisque.

Les noms et prénoms (Seul les initiales des prénoms sont gravées) des huit habitants originaires de la commune d'Egly morts au cours de la Grande Guerre sont gravés en lettres d'or sur la partie inférieure de la face antérieure de l'obélisque. Le classement retenu est difficile à déterminer. Il ne s'agit pas d'un classement alphabétique. Cependant, l'absence d'indications concernant la date du décès ne permet de conclure à un classement chronologique. Les noms et prénoms (Seul les initiales du prénom sont gravées) des victimes de la Seconde Guerre mondiale (« *1939-1945* ») sont gravés en lettres d'or par ordre alphabétique sur la face latérale droite de l'obélisque.

L'ornementation de l'édifice est sommaire. Seule une palme en bronze est fixée sur le sommet de la face antérieure de l'obélisque. Une petite plaque précise le destinataire de l'hommage : « *La municipalité reconnaissante* ». L'entourage est réduit à sa plus simple expression. Le monument aux morts est situé à l'extrémité de la cour de la mairie, à l'entrée d'un square qui jouxte la mairie. Un escalier mène au monument. █



Epinay-sous-Sénart

Population en 1911 : 491 habitants

Population en 1921 : 435 habitants

"Morts pour la France" : 8 noms (1,6%)

Monument dans le cimetière communal (? – ?)

Description : Croix latine sur piédestal

Monument dans le cimetière de Brunoy (1919 – 7 novembre 1920)

Situation : dans le cimetière communal

Matériau : stèle en granit du Labrador

Marbrier : Maison Lambert (Paris)

Description : Obélisque sur piédestal et socle

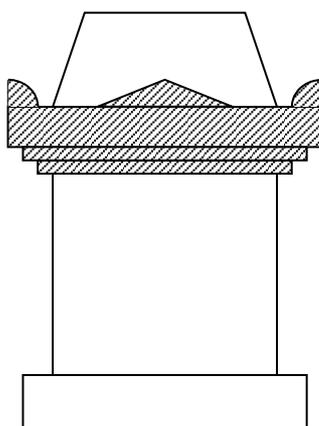


Le 16 août 1919¹, M. Lot, maire de la commune d'Épinay-sous-Sénart, émet au nom du conseil municipal le souhait de participer financièrement aux dépenses d'érection du monument aux morts de la ville voisine de Brunoy. La municipalité de Brunoy accepte la proposition et modifie son projet en vue de faire inscrire les noms des morts des deux communes sur le monument. La participation d'Épinay-sous-Sénart au projet d'érection est exclusivement pécuniaire. Le maire déclare ainsi laisser au conseil municipal de Brunoy toute latitude en ce qui concerne le choix du modèle de monument. Néanmoins, afin de faciliter les échanges entre les deux communes, une commission intercommunale est constituée dans le

¹ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal d'Épinay-sous-Sénart, 14 août 1920. A.D. 8R5

but d'accomplir toutes les démarches nécessaires à l'édification. Le 14 août 1920¹, le conseil municipal d'Épinay vote une somme de 1000 francs au titre de participation à la dépense d'érection et accepte le modèle choisi par la commission et la municipalité de Brunoy, consistant en une "pyramide" proposée par la Maison Lambert à Paris. Il autorise également le maire de Brunoy à conclure un marché de gré à gré avec ledit entrepreneur pour la fourniture et la pose du monument. Son inauguration a lieu quelques mois plus tard, le 7 novembre 1920, en présence – nous dit *La Gazette de Seine-et-Oise*² – de plus de 3000 personnes et sous la présidence de M. Charles Rebeil, sous-secrétaire d'Etat.

Le monument érigé au cimetière se présente sous la forme d'un obélisque sur piédestal et socle. Les arrêtes verticales du piédestal sont constituées de quatre petites colonnes. La mouluration supérieure du piédestal, qui s'évase également légèrement, forme une "couronne de pierre" (schéma ci-dessous).



□ Schéma de principe
"Mouluration en forme de
couronne"

Le monument est constitué par une stèle en granit du Labrador³. La dédicace « *Aux soldats de la Grande Guerre 1914-1918. Enfants de Brunoy et d'Épinay-sous-Sénart morts pour la*

¹ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal d'Épinay-sous-Sénart, 14 août 1920. A.D. 8R5

² *La Gazette de Seine-et-Oise*, n°43, jeudi 4 novembre 1920. A.D. JAL 22 [1]

³ *La Gazette de Seine-et-Oise*, n°44, jeudi 11 novembre 1920. A.D. JAL 22 [1]

France. Leurs concitoyens reconnaissants » est gravée en lettres dorées sur la face antérieure du piédestal (dé). Les noms (seules les initiales du prénom sont indiquées) des habitants originaires des communes de Brunoy et d'Épinay-sous-Sénart décédés au cours de la Grande guerre sont inscrits par ordre alphabétique sur les faces latérales gauche et droite du monument, gravés en lettre d'or sur le piédestal. Aucune liste dissocié n'est établit entre les deux communes.



□Cimetière communal de Brunoy. Monument aux « Morts pour la France » de Brunoy et d'Épinay-sous-Sénart.

Plusieurs symboles ornent les façades de l'édifice. Sur la face principale du monument, une palme et une branche de laurier entrecroisés sont fixés sur l'obélisque. Il s'agit vraisemblablement d'éléments métalliques recouvert de couleur or par galvanoplastie. Sur la partie inférieure gauche de l'obélisque, à côté de la palme et de la branche de lauriers entrecroisés, une médaille de la croix de guerre en métal est fixée sur l'obélisque (peinte en couleur or). Une palme en bronze est fixée sur la partie supérieure de la face antérieure du socle. Une branche de laurier en bronze est également fixée sur la face latérale gauche du socle. Sur la face arrière, sur la partie supérieure du socle : une palme en bronze est fixée sur une plaque de marbre.

Un autre monument, élevé dans le cimetière d'Épinay-sous-Sénart celui-là, commémore la mémoire des habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre. Edifié plus précisément au milieu du champ de repos, il se présente sous la forme d'une croix latine reposant sur un piédestal.



□Cimetière communal d'Épinay-sous-Sénart. Monument aux « Morts pour la France ».

La dédicace « *Aux enfants d'Épinay-sous-Sénart morts pour la France. 1914-1918* » est gravée sur la face principale du monument, sur le piédestal. Celui-ci, construit en forme de triptyque comprenant un panneau central et deux panneaux latéraux, comporte les inscriptions

nécrologiques. Les noms et prénoms des huit habitants de la commune d'Epinau-sous-Sénart mort au cours de la Grande Guerre sont gravés sur le panneau central du piédestal (face principale). Le classement retenu est difficile à déterminer. Il ne s'agit pas d'un classement alphabétique. Cependant l'absence d'indications concernant la date de décès ne permet pas de conclure à un classement chronologique. Les noms et prénoms des victimes de la Seconde Guerre mondiale, précédés par l'inscription « 1939-1945 », ont été rajoutés à la suite de la liste des morts de la Grande Guerre. Les panneaux latéraux rendent hommage aux morts de la guerre d'Algérie et de la campagne d'Indochine.



□ Piédestal du monument aux morts d'Epinau-sous-Sénart.

Plusieurs symboles ornent les façades du monument. On peut tout d'abord souligner l'architecture même de l'édifice, qui adopte une forme de croix latine. Notons également qu'un blason tricolore barré par les initiales de la République Française (R.F) est fixée à l'intersection des branches de la croix.

L'entourage de l'édifice est sommaire. Une haie de buisson entoure le monument sur ses faces latérales et arrière. La face antérieure de l'édifice est occupée par un massif de fleurs. Un

espace vierge autour du monument aux morts est délimité par six arbres épineux taillés en cône.

Epinay-sur-Orge

Population en 1911 : 2148 habitants

Population en 1921 : 2230 habitants

"Morts pour la France" : 60 noms (2,8%)

Monument (26 décembre 1920 – 1^{er} novembre 1921)

Matériau : pierre

Statuaire : M. Armand Roblot (Epinay-sur-Orge)

Description : Pilier sur piédestal avec bas-relief ("soldat en éveil")

Situation : dans le cimetière communal

Une plaque est également apposée dans le vestibule de la mairie



Le 4 octobre 1919, le conseil municipal d'Epina-sur-Orge décide de rendre hommage aux soixante habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre en faisant ériger une plaque commémorative dans le vestibule de la mairie¹. Contact est pris à cet effet avec M. Gustave Laurent, sculpteur à Montrouge. Celui-ci présente au conseil municipal un projet de panneau en stuc imitation pierre de Comblanchien polie d'un montant de 1280 francs². L'assemblée accepte son projet et vote une somme de 1600 francs prélevée au budget

¹ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal d'Epina-sur-Orge, 4 octobre 1919. A.D. 2o 481 [5]

² Marché de gré à gré établi entre la municipalité et M. Gustave Laurent, sculpteur. 15 octobre 1919. A.D. 2o 481 [5]

additionnel de 1919. Un marché de gré à gré est ensuite conclu le 15 octobre entre le sculpteur et le premier magistrat de la ville pour la fourniture du monument.

Un an plus tard, le 26 décembre 1920¹, la municipalité – souhaitant rendre un hommage plus durable et concret aux habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre – décide de faire ériger un monument à leur mémoire dans le cimetière communal. Une commission est constituée, présidée par M. Chicolneau. Sa mission : recevoir le produit de la souscription publique ouverte dans la commune et effectuer toutes les démarches nécessaires à l'édification du monument. Heureux hasard, la commune compte parmi ses habitants un certain Armand Roblot, combattant de la Grande Guerre et « *artiste-statuaire distingué*² » à ses heures. C'est à lui qu'échoit donc naturellement la tâche de concevoir et de construire le monument aux morts. Le projet qu'il soumet à l'approbation du conseil municipal est original. Il consiste en un pilier de section carré en pierre, mesurant quatre mètres de haut et posé sur un piédestal. Sur la face principale de l'édifice, le sculpteur spinolien a aménagé une niche au creux de laquelle se tient, dans une posture de garde, un poilu l'arme au pied. Le fût³ est couronné par une couronne ornée de la croix de guerre de motifs floraux. Le 29 janvier 1921, la Commission Départementale d'examen émet un avis favorable à l'exécution du projet. Moins d'un mois plus tard, le 21 février 1921, le décret présidentiel autorisant l'édification du monument est promulgué. Les travaux peuvent commencer. Ils vont bon train : l'édifice est inauguré en grande pompe le 1^{er} novembre 1921, sous la présidence de M. Viguïe, sous-préfet de Corbeil.

Le monument est élevé dans le cimetière communal, face à l'entrée principale. Le carré militaire est implanté sur sa droite. Une large place pavée, ayant la forme d'un rectangle arrondi, est aménagé autour de lui. L'édifice se présente sous la forme d'un pilier de section

¹ Décret présidentiel d'approbation. 21 février 1921. A.D. 8R5

² *La Gazette de Seine-et-Oise*, n°43, jeudi 3 novembre 1921. A.D. JAL 22 [2]

³ Sommet.

carré de plus de quatre mètres de haut. Une niche, aménagée sur la face antérieure du pilier, abrite un soldat en éveil, l'arme au pied. Sa posture est quelque peu idéalisée. Le menton est légèrement relevé, le visage impassible. On reconnaît cependant tout l'équipement du poilu : fusil, casque Adrian, capote, cartouchière, sac et jambières. Au pied du soldat, on distingue des éléments de forme cylindrique. La sculpture de gauche ressemble à une sorte de mortier ou de petit canon. Sur le faîte de l'édifice (face antérieure), on peut remarquer une couronne ornée de la croix de guerre. La couronne se prolonge sur les trois autres faces de l'édifice. Le motif qui l'orne est à chaque fois différent. Sur les faces latérales, il consiste en une couronne mortuaire. Sur la face arrière du monument, il adopte la forme d'un trèfle à quatre feuilles en tresses.

La dédicace « Epinay-sur-Orge à ses enfants morts pour la France » est gravée sur la face antérieure du monument, au-dessus de la niche. Le nom et l'initiale du prénom des soixante habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre sont gravés sur les faces latérales de l'édifice. Il est difficile de déterminer le mode opératoire retenu dans le classement des noms. Il ne s'agit pas d'un classement alphabétique. Cependant, l'absence de données concernant la date du décès ne permet pas de confirmer un classement chronologique. Une inscription discrète, gravée dans la partie inférieure de la face latérale droite du fût, rappelle le nom du sculpteur qui a réalisé le monument : « *Armand Roblot* ».

Plusieurs symboles ornent les façades du monument. Une palme en bronze est fixée sur la face antérieure de l'édifice, sous la dédicace. Une branche de chêne, également en bronze, est apposée sur la face principale du piédestal, au-dessus de la liste des habitants de la commune morts au cours de la Seconde Guerre mondiale. Une palme en bronze est fixée sur la face latérale gauche du piédestal. Sur la face arrière du pilier, on remarque un motif métallique en bronze, composé d'une couronne de laurier et de chêne, d'un casque et d'une croix de guerre.

Une palme de chêne et laurier, agrémentée d'un casque, est fixée sur la face latérale droite du piédestal.

L'entourage du monument se compose de deux obus de gros calibre et de deux autres d'une dimension plus réduite. Peints en couleur bleu pâle - "horizon", en référence à l'uniforme des poilus de la Grande Guerre -, ils sont disposés aux angles de l'édifice. L'espace ainsi délimité par les obus est garni de fleurs.



□ Monument aux « Morts pour la France » de la commune
d'Épinay-sur-Orge.
"Soldat en éveil"

Essonnes

Population en 1911 : 9633 habitants

Population en 1921 : 9348 habitants

"Morts pour la France" : 394 noms (4%)

Monument (1919 – ?)

Architecte : M. Cordier (Corbeil)

Entrepreneur : M. Pierre Marin

Description : obélisque sur piédestal et socle

Situation : dans le cimetière communal



C'est en 1919 que la municipalité d'Essonnes décide d'ériger, dans le cimetière communal, un monument à la mémoire des habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre. Une commission, composée de quatre membres choisis parmi le conseil municipal, est chargée de s'occuper de la construction du monument. Contact est pris avec M. Cordier, architecte, en vue d'établir les plans et devis du monument. Le monument imaginé par l'architecte est un obélisque sur piédestal et socle. Le 23 février 1919, un marché de gré à gré est conclut avec M. Pierre Marin, entrepreneur de taille de pierre et de marbrerie, pour la fourniture et la pose du monument. Le montant des travaux s'élève à 1000 francs, entièrement

financé par une subvention communale. Le 1^{er} mai, le dossier d'érection est envoyé à la préfecture en vue d'obtenir la promulgation du décret d'approbation. Le 14 mai, le préfet de Seine-et-Oise transmet le projet au ministre de l'Intérieur en émettant un avis favorable à son approbation. Un peu plus d'un mois plus tard, le 20 juin 1919, le décret présidentiel autorisant l'édification du monument est promulgué.

L'édifice, qui se dresse au centre du cimetière communal, à l'intersection des deux allées principales, se présente sous la forme d'un obélisque sur piédestal et socle. La dédicace « *La ville d'Essonnes à ses enfants morts pour la Patrie* » est gravée sur la face antérieure de l'obélisque, dans la partie supérieure de celui-ci. La date « *1914-1918* » est gravée sur la face antérieure du piédestal (dé), au centre d'une couronne de laurier.

Les noms et l'initial du prénom des 394 habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre sont inscrits par ordre alphabétique sur les quatre faces de l'édifice. Le nombre de victimes est en effet tel que le moindre espace disponible est consacré aux inscriptions nécrologiques. Les mots « *Honneur* » et « *Patrie* » sont respectivement gravés, au centre d'un cartouche de forme rectangulaire, sur les faces antérieure et arrière de l'obélisque, au sommet de celui-ci.

Plusieurs symboles ornent les façades de l'édifice. Le plus important d'entre eux est gravé sur la face antérieure de l'obélisque. Il se compose d'un faisceau de licteur et d'une hache – symbole de la République et de l'unité nationale –, de deux fusils et d'un drapeau. Un casque de poilu et des motifs végétaux, des feuilles de chêne semble-t-il, complètent l'ensemble. Une couronne de chêne et de laurier, dont la forme est proche de la couronne mortuaire, est gravée au niveau de la mouluration supérieure du piédestal. Ce motif est répété sur les quatre faces du monument. Il compose également la mouluration supérieure de l'obélisque. Une palme est gravée sur la face arrière de l'obélisque. Un ruban est noué à sa base.



□ Motif sculpté sur la face antérieure de l'obélisque du monument aux morts pour la France de la commune d'Essonnes. On distingue un faisceau de licteur et d'une hache – symbole de la République et de l'unité nationale –, deux fusils, un drapeau ainsi qu'un casque de poilu et des feuilles de chêne.

Une plaque de marbre blanc est également apposée sur la face antérieure du piédestal (dé). Trois petites plaques, de forme rectangulaire, y sont apposées. L'inscription « *Ne les oubliez jamais !* » est gravée sur la plaque supérieure. La date « *1914-1918* » est inscrite sur la plaque inférieure. La plaque centrale comporte quant à elle plusieurs symboles. La dédicace « *L'Union du Commerce et de l'Industrie d'Essonnes aux enfants de la ville tombés pour la défense de la Patrie* » est gravé au centre d'un petit cadre serti d'une guirlande de laurier et d'un pot à feu. Dans la partie inférieure droite de la plaque, un cadre comporte un vers de Victor Hugo :

« *Gloire à notre France éternelle*
Gloire à ceux qui sont morts pour elle »

Un palme, parcouru par une bannière comprenant l'inscription « *pro patria* » est gravée au centre de la plaque. Au dessus de la palme, deux drapeaux s'entrecroisent au centre d'un halo lumineux (rayonnement).

Estouches

Population en 1911 : 165 habitants

Population en 1921 : 154 habitants

"Morts pour la France" : 7 noms (4,2%)

Monument (13 novembre 1919– 22 août 1920)

Entrepreneur : M. Jean Asnard (Louvie-Juzon, Basses-Pyrénées)

Description : obélisque sur piédestal et socle

Situation : dans le cimetière communal



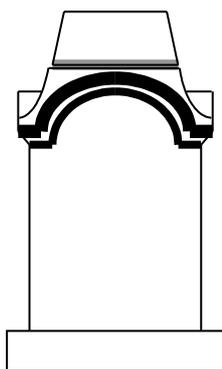
C'est le 13 novembre 1919¹ que le conseil municipal d'Estouches décide officiellement d'élever, dans le cimetière communal, un monument à la mémoire des enfants de la commune morts pour la France au cours de la Grande Guerre. Un comité chargé de la surveillance des travaux a préalablement été constitué lors de la séance du 13 octobre 1919. Les travaux sont confiés à M. Jean Asnard, de Louvie-Juzon, dans les Basses-Pyrénées². Une souscription publique est ouverte pour financer la construction de l'édifice. Le projet de la commune, examiné par la commission départementale le 13 juillet 1920, reçoit cependant un avis défavorable. La suite donnée au projet d'édification du monument aux morts pour la

¹ Décret d'approbation. 19 mai 1922. A.D. 2o 489 [5]

² *Le Réveil d'Etampes*, n°35, samedi 28 août 1920. A.D. JAL 91 [14]

Patrie d'Estouches est pour le moins confuse. Selon le sous-préfet d'Etampes, le dossier du projet a été transmis pour la dernière fois à la préfecture le 2 août 1920. Le monument est inauguré vingt jours plus tard le 22 août, avant même la transmission du dossier au ministre de l'Intérieur. Bien que le préfet de Seine-et-Oise se prononce le 28 août 1920 en faveur de l'approbation du monument, il semble que le décret présidentiel d'approbation n'ait pas été promulgué. L'édifice est inauguré depuis plus d'un an lorsque le projet de la commune d'Estouches, a nouveau examiné par la commission départementale le 3 avril 1922, reçoit un avis favorable. Dans une lettre adressée au préfet de Seine-et-Oise en date du 14 avril 1922, le sous-préfet d'Etampes relève les incohérences de l'affaire. Le décret préfectoral d'approbation de l'édifice est finalement promulgué le 19 mai 1922.

Le monument aux morts est situé au centre du cimetière communal, dans l'axe de l'entrée principale. Il se présente sous la forme d'un obélisque sur piédestal et socle. On notera l'originalité de la mouluration supérieure du piédestal, en forme de "voute arrondie", que l'on retrouve également sur les monuments d'Avrainville, de Cerny, d'Orveau et de Champceuil.



□ Schéma de principe
Mouluration en forme de "voute"

La dédicace « *A la mémoire des enfants d'Estouches morts pour la Patrie. 1914-1918* » est gravée sur la face antérieure du piédestal, sur le dé.

Les noms et prénoms des habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre sont gravés en lettres dorées par date de décès sur la face latérale gauche du piédestal (dé). Pour chaque victime sont indiqués le jour, le mois et l'année du décès.

Les noms et prénoms des victimes de la Seconde Guerre mondiale et des conflits suivants (1940 à 1952) sont gravés en lettres d'or par ordre chronologique de décès sur la face latérale droite du piédestal (dé). Pour chaque victime sont indiqués le jour, le mois et l'année du décès. Une inscription gravée en lettres d'or sous la dédicace rappelle que le monument a été *« élevé par souscription publique avec le concours de la municipalité »*.

L'ornementation de l'édifice est sommaire ; elle se résume à une palme, gravée en application sur la face antérieure de l'obélisque.

L'entourage est tout aussi dépouillé ; quatre obus peints en blanc et reliés par une chaîne sont disposés aux extrémités du piédestal. Deux massifs de fleurs sont disposés de part et d'autre du monument, sur les faces latérales.

Etampes

Population en 1911 : 9454 habitants

Population en 1921 : 9925 habitants

"Morts pour la France" : 407 noms (4,3%)

Monument (2 septembre 1919– 7 décembre 1924)

Sculpteur : M. Félix Benneteau (lions, bas-reliefs en bronze et groupe en bronze au sommet de la colonne)

Entrepreneurs : M. Arsène Barthélémy (Etampes) pour la sculpture de la colonne en pierre & M. Besnault (Etampes) pour le mur en exèdre

Description : obélisque sur piédestal et socle

Situation : dans le "Square du Souvenir"

Plaque dans l'église Saint-Martin d'Etampes (? – 21 novembre 1920)

Entrepreneur : M. Georges Pinturier (Etampes)

Plaque dans l'église Notre-Dame (? – 31 janvier 1921)

Entrepreneur : M. Besnault (Etampes)



Dès 1915, le second adjoint au maire, Emile Léauté, sergent-major du génie, propose au conseil municipal d'édifier un monument à la mémoire des soldats de la commune morts au cours de la Grande Guerre¹. Le projet est toutefois ajourné jusqu'à la fin du conflit. Le 2 septembre 1919², le conseil municipal décide d'ériger à l'entrée de la ville, sur le terre-plein de la pointe de la route de Dourdan, rebaptisé pour l'occasion "*Square du Souvenir*", un monument à la mémoire des habitants décédés au cours de la guerre. Les travaux d'aménagement de l'emplacement sont mis en adjudication le 23 juin 1921 pour un montant de 25819,24 francs. Les travaux d'entourage et de serrurerie sont quant à eux adjugés pour 11470 francs³. La municipalité a vu les choses en grand. Un reporter de *L'Abeille*

¹ FLOHIC Jean-Luc (dir.), *Le patrimoine des communes de l'Essonne*. Tome I, Flohic Editions, Paris, 2001, pp.320.

² *Le Réveil d'Etampes*, n°11, samedi 13 septembre 1919. A.D. JAL 91 [14]

³ *L'Abeille d'Etampes*, n°23, samedi 4 juin 1921. A.D. JAL 19 [20]

d'Etampes estime ainsi qu'il faudrait recueillir une somme de 100000 francs pour faire un monument digne de la ville d'Etampes. Afin de faire face à la dépense, le conseil municipal décide d'affecter les 20000 francs légués par le citoyen Quinton pour l'embellissement de la ville à la construction de l'édifice, somme réduite à 16613,60 francs après paiement des impositions ! Une souscription publique est également ouverte dans la commune, en tête de laquelle la municipalité s'inscrit pour la somme de 10000 francs. Une commission du monument est constituée à l'effet de recueillir les dons des habitants et d'effectuer toutes les démarches nécessaires à son édification. Parallèlement, le conseil municipal élabore un projet de mise au concours du monument aux morts entre les architectes statuaires et les artistes de nationalité française¹. Entière liberté est laissée aux concurrents pour le choix des motifs de sculpture et d'architecture. Seuls sont rappelés le caractère de l'hommage à rendre et la nécessité de faire apparaître lisiblement la liste des victimes. Les seules contraintes portent sur la nature des matériaux à employer, la somme à ne pas dépasser – en l'occurrence 85000 francs – et le caractère universel de l'hommage. Il est de fait précisé que le monument ne doit comporter aucun signe religieux ou funéraire. L'originalité et le caractère artistique de l'œuvre sont également essentiels. Le règlement du concours stipule ainsi que « *toute œuvre passe-partout susceptible de figurer, même avec quelques modifications, en d'autres villes de France, pourra être écartée* ». Dans la même perspective, l'artiste choisi à l'issue du concours doit s'engager à ne pas autoriser la reproduction de son monument, celui-ci devenant la propriété exclusive de la commune. Le concours a lieu le 25 septembre 1921 dans le salon de l'Hôtel de Ville. Les artistes soumettent leurs projets sous forme de maquettes non signées, accompagnées de l'estimation précise du coût des travaux. Les œuvres sont ensuite présentées dans le cadre d'une exposition publique et examinés par un jury composé de onze membres comprenant le maire de la commune, cinq conseillers municipaux, deux architectes désignés respectivement par la Société Centrale et la Société des Architectes diplômés, ainsi que trois statuaires, dont deux désignés par la Société des Artistes Français et un par la Société

¹ *Le Réveil d'Etampes*, n°23, samedi 4 juin 1921. A.D. JAL 91 [15]

Nationale. A l'issue du concours, c'est le projet présenté par le sculpteur Félix Benneteau, élève du sculpteur et peintre français Antonin Mercié¹ et grand prix de Rome, qui est retenu par le jury. La première pierre du monument est posée solennellement par le sous-secrétaire d'Etat à la guerre, assisté par le général Guillaumat. En septembre 1922, les travaux sont déjà bien entamés. Déjà les deux lions servant de motif d'ornement au premier plan sont placés sur leur socle et le sculpteur doit bientôt venir à Etampes pour achever l'œuvre sur place². Des modifications sont pourtant apportées au projet en septembre 1923³. La gravure des 393 noms des étampois morts pour la France sur le monument s'avérant impossible, il est décidé de les inscrire sur un support externe à l'édifice. Le conseil sollicite M. Richou, architecte, afin d'établir les plans et devis des modifications envisagées. Le maître d'art préconise le déplacement des lions à un autre endroit du square, la retouche du bas-relief et du socle, qui prendront la forme d'un chandelier, ainsi que la construction d'une exèdre en pierres de taille, entourant le monument sur les côtés et le derrière et devant recevoir les noms des morts pour la France. Afin de subvenir à la dépense de 20000 francs occasionnée par ces nouveaux travaux, le maire propose d'employer la subvention de 10000 francs accordée par l'Etat et de prélever les autres 10000 francs sur le fond d'embellissement. Lors d'une délibération suivante, le conseil municipal examine la maquette du monument "modifié" établi par M. Richou. Le projet est adopté pour un montant approximatif de 18000 francs. La question de l'emplacement des lions reste toutefois en suspend. Il est décidé de prévenir M. Benneteau des retouches apportées à son œuvre. En décembre, le conseil municipal autorise M. Marcel Bouillont-Laffont, maire, à conclure un marché de gré à gré avec M. Besnault, marbrier à Etampes, au prix de 19000 francs, pour la modification à apporter au monument aux morts,

¹ Antonin Mercié (1845-1916) devint, après son prix de Rome (1868) et à la suite du succès connu avec *Gloria Victis* (1872), l'un des sculpteurs officiels de la III^e République. Il fut chargé de multiples commandes : travaux décoratifs et surtout statues commémoratives et monuments aux morts.

² *L'Abeille d'Etampes*, n°36, samedi 16 septembre 1922. A.D. JAL 19 [20]

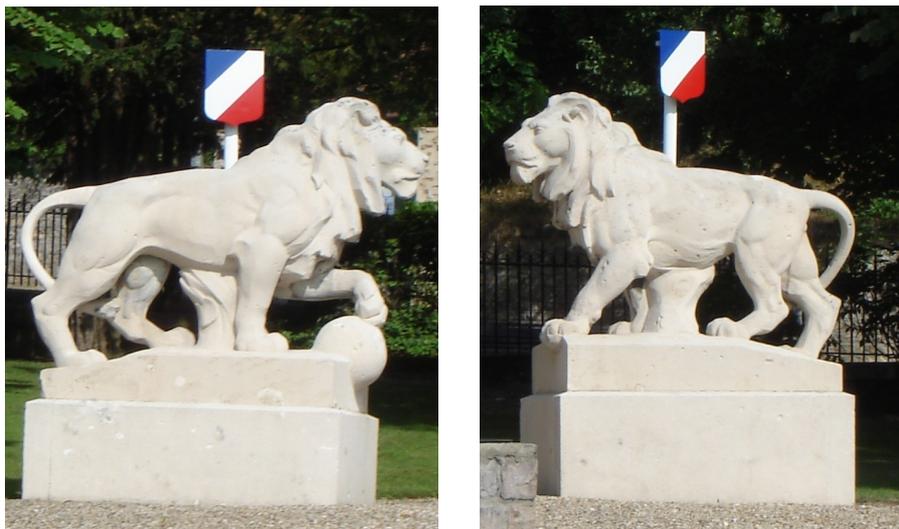
³ *L'Abeille d'Etampes*, n°26, samedi 8 septembre 1923 & n°50, samedi 8 décembre 1923. A.D. JAL 19 [21]

d'après la maquette réalisée par M. Richou. Le monument est inauguré en grande pompe le 7 décembre 1924¹, sous la présidence du général Nollet, ministre de la guerre.

Situé dans le Square du Souvenir, le monument dédié aux étampois morts au cours de la Grande Guerre se présente sous la forme d'un monument composite. Il comprend deux lions en pierre, placés au premier plan sur les cotés du monument. Au centre, une colonne surmontée d'un groupe en bronze représentant un soldat appuyé sur un canon et une victoire ailée à bonnet phrygien devance un mur en exèdre sur lequel sont inscrits les noms des soldats originaires de la commune « morts pour la France ».

Deux lions, figés sur un piédestal, gardent l'accès du monument (photographie ci-dessous). En pierre, ils ont été réalisés par le sculpteur Benneteau, Grand Prix de Rome. Leur posture respective est différente. Le lion de gauche a ainsi la patte avant gauche posée sur un motif sphérique tandis que le lion de droite a la même patte tendue en avant. C'est cependant la seule différence notable entre les deux fauves. Le regard est sévère, la queue est recourbée sous l'abdomen. La figure du lion a plusieurs valences. Symbole de puissance, de pouvoir, de sagesse et de justice, il est souvent utilisé en sculpture et en statuaire pour donner un sens de majesté aux édifices, notamment publics. On le retrouve d'ailleurs au sommet du monument aux morts de la Ferte-Alais.

¹ *L'Abeille d'Etampes*, n°51, samedi 13 décembre 1924. A.D. JAL 19 [21]



□ Imperturbables et majestueux, deux lions en pierre – exécutés par le sculpteur Benneteau – gardent l’entrée du monument aux morts d’Etampes.

La colonne en pierre, taillée le marbrier étampois Arsène Barthélémy, est ornée dans sa partie inférieure de bas-reliefs en bronze exécutés par M. Benneteau. Un peu à la manière du bas-relief sculpté sur le piédestal du monument aux morts d’Arpajon, on peut y voir des scènes de la vie du soldat. Une scène de combat est ainsi figurée sur le côté droit de la colonne. On peut apercevoir soldats mettent leur fusil en joue ainsi qu’un autre soldat, de dos, vraisemblablement touché par une balle, les bras écartés comme foudroyés par la douleur. On distingue, au sol, une roue de canon brisée. Sur la face principale de la colonne, un soldat mort ou mourant, les bras ballants, est porté par trois de ses camarades d’infortune.



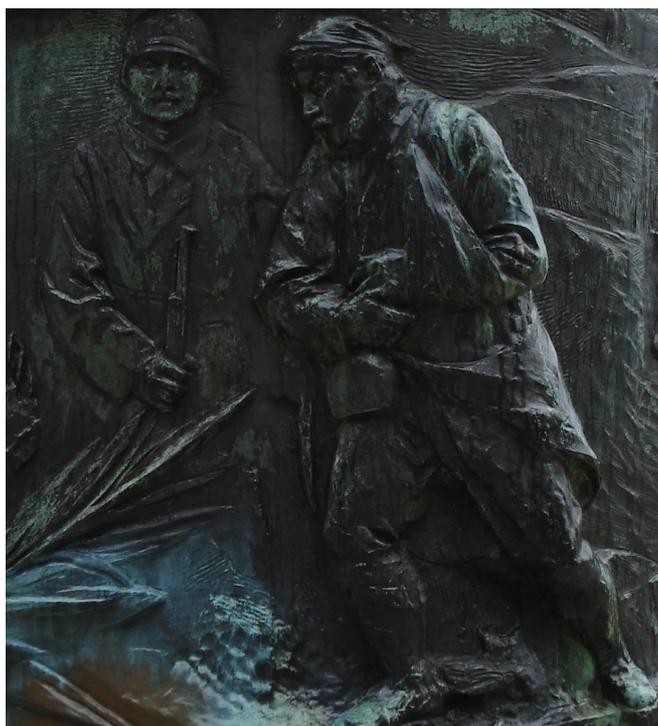
□ "Les tireurs aux créneaux". Bas-relief en bronze du monument aux morts d'Etampes réalisé par M. Benneteau, sculpteur



□ "La mort". Bas-relief en bronze du monument aux morts d'Etampes réalisé par M. Benneteau, sculpteur.

Sur la coté gauche du monument, c'est un soldat blessé, le bras en écharpe, qui nous est donné à voir. Sur sa gauche, un poilu veille, les mains croisées sur le canon de son fusil. L'attention est partout portée sur le réalisme des traits. Contrairement aux postures et aux traits idéalisés des soldats de bronze qui ornent certains monuments aux morts, l'attention est ici porté au

réalisme des traits. Les dos sont voutés, les visages marqués par la fatigue et parcouru par des barbes fournies, aux antipodes des visages imberbes et épanouis des représentations patriotiques et naïves de certains poilus. Cette interprétation doit toutefois être nuancée. Un reporter du *Réveil d'Etampes* décrit ainsi en ces mots le bas-relief circulaire qui orne le monument aux morts étampois : « *Le bas-relief circulaire en bronze a été, d'autre part, mis en place mercredi après-midi. En avant se détachent les armes de la ville. De gauche à droite, en faisant le tour, le sculpteur M. Félix Benneteau, 1^{er} Grand Prix de Rome, a représenté des grenadiers en action ; des tireurs aux créneaux, un soldat mourant transporté par deux de ses camarades, un blessé du bras, évacué vers l'arrière ; un poilu en sentinelle, les deux mains croisées sur le canon de son fusil. Les visages sont mâles et fiers ; les personnages donnent une impression de puissance calme et d'énergie tenace¹.* »

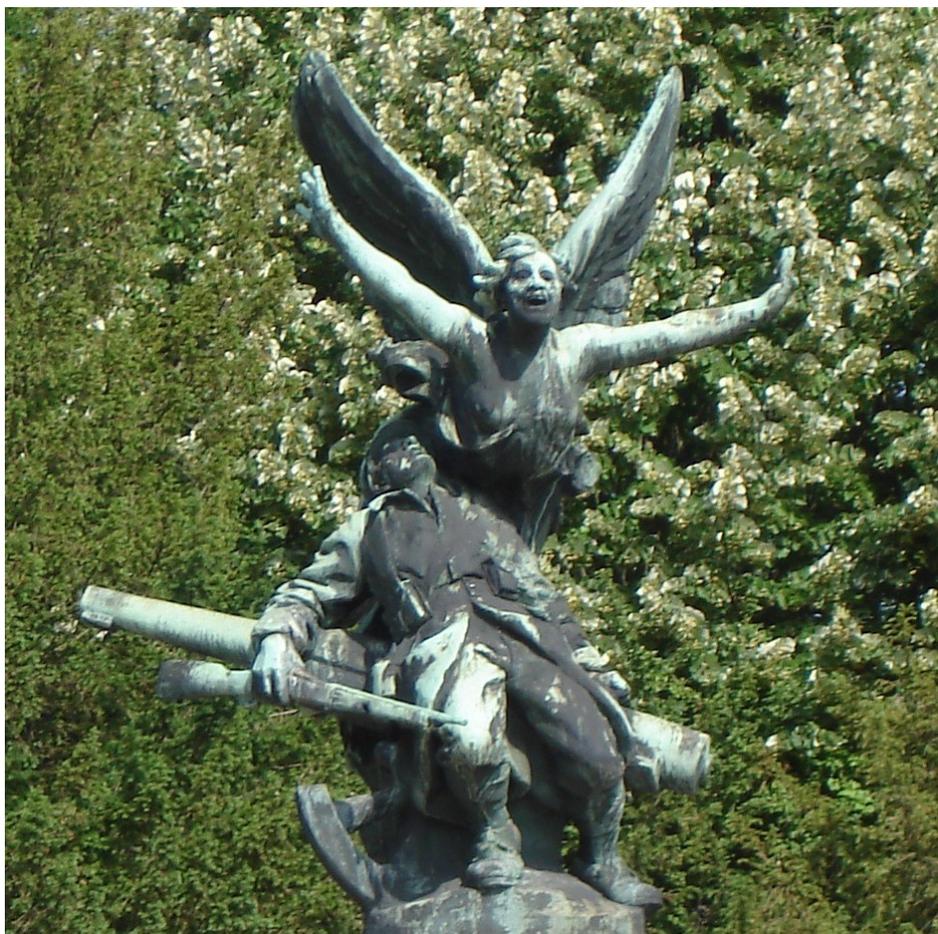


□ "Le blessé". Bas-relief en bronze du monument aux morts d'Etampes réalisé par M. Benneteau, sculpteur.

¹ *Le Réveil d'Etampes*, n°37, samedi 16 septembre 1922. JAL 91 [15]

Au sommet de la colonne, un groupe en bronze – que l'on doit également à M. Benneteau – représente un soldat mort, étendu contre le fût d'un canon et au-dessus duquel surgit une victoire ailée à bonnet phrygien qui de ses bras écarté appelle à la fin du massacre. La symbolique est ici difficile à distinguer clairement. La victoire et la mort se côtoient et exaltent en creux la valeur du sacrifice : le soldat fait le sacrifice de sa vie pour la victoire.

Derrière la colonne se dresse un mur en exèdre. Réalisé par le marbrier étampois Besnault, il est surmonté d'une corniche et est orné à ses extrémités par une guirlande de laurier. Le nom et l'initial du prénom des soldats originaires de la commune morts au cours de la Grande Guerre y sont gravés par ordre alphabétique. Une inscription discrète, gravée sur la partie gauche du mur, rappelle le nom de l'entrepreneur qui a réalisé l'édifice : « *A. Besnault. A Etampes* ».



□ L'ultime sacrifice pour la victoire à Etampes. Au-dessus d'un soldat mort, étendu sur le fût d'un canon, surgit une Victoire ailée. (Benneteau, 1921)

Deux plaques commémoratives sont également dédiées aux étampois morts au cours de la Grande Guerre. Elles sont respectivement apposées dans l'église Notre-Dame et dans l'église Saint-Martin d'Etampes. La plaque située dans l'église Saint-Martin d'Etampes, inaugurée le 21 novembre 1920, rends hommage aux soixante six paroissiens morts au champ d'honneur. Elle est apposée à « *droite, près des fonts baptismaux, touchant pensée qui unit l'entrée dans la vie et l'entrée dans la gloire de ceux qui sont morts pour la Patrie¹* ». Réalisée par M. Georges Pinturier, marbrier à Etampes, elle se présente sous la forme d'une plaque de marbre blanc mesurant 2,50 mètres de haut sur 1,40 mètres de large, taillée en ogive et décorée d'une palme et de feuilles de lauriers avec croix de guerre. La dédicace « *Aux enfants de Saint-Martin victimes de la Grande Guerre. Hommage d'éternelle reconnaissance* » est gravée sur la partie supérieure du tableau. Au-dessous sont inscrits le nom et le prénom des paroissiens de Notre-Dame « Morts pour la France », avec l'indication des grades, des décorations et de la date du décès.

¹ *L'Abeille d'Etampes*, n°48, samedi 27 novembre 1920. A.D. JAL 19 [20]



□ La patrie et la foi. Le monument aux morts pour la France érigé dans l'église Notre-Dame à Un Etampes.

second monument, érigé dans l'église Notre-Dame, rend hommage aux enfants de la paroisse du même nom morts au cours de la guerre 1914-1918. L'édifice se compose de Quarante-treize plaques de marbre de petites dimensions comportant chacune le nom et le prénom du soldat ainsi que le grade, le régiment et l'indication précise du lieu de décès (ville & département). La composition, adoptant la forme d'un rectangle, est encadrée par une bordure en marbre gris. Au sommet du tableau, une plaque de marbre comporte la dédicace « *A la mémoire des enfants de la paroisse N-D¹ morts pour la France pendant la guerre de 1914 a 1918* ». A gauche, on peut apercevoir un motif d'ornement composé d'une croix latine, d'une palme et d'un drapeau tricolore. Au centre, un panneau sculpté bois représente la septième

¹ Notre-Dame

station du chemin de croix¹ : Jésus tombant pour la seconde fois sous le poids de la croix. La légende « *VII-Jésus tombe pour la deuxième fois* » est inscrite sous le tableau. Au pied du monument se dresse un tombeau en pierre, réalisé par M. Besnault, marbrier à Etampes. Sculpté dans un bloc de pierre pesant, aux dires du reporter de l'Abeille d'Etampes présent lors de la cérémonie d'inauguration, près de 2000 kilos, l'édifice est orné d'une croix latine, de deux palmes, d'un drapeau, de fusils et de casques. La paroi supérieure de l'édifice comporte l'inscription « *Priez pour eux* ». De chaque côté, deux petits socles sont destinés à recevoir les témoignages de reconnaissances des fidèles. Une grille d'entourage en fer forgé ceinture l'ensemble. Le monument est inauguré le 31 janvier 1921².

□"Dieu tombe la deuxième fois sous le poids de la croix" (station VII du chemin de croix). Panneau de bois inséré au centre du panneau commémoratif aux paroissiens de Notre-Dame (Etampes) morts au cours de la guerre 1914-1918.

Etiolles

Population en 1911 : 360 habitants

Population en 1921 : 369 habitants

"Morts pour la France" : 20 noms (5,5%)

Monument (16 août 1919– ?)

Architecte : M. Dameron (Longjumeau)

Entrepreneur : M. Robin (Corbeil)

Description : obélisque sur piédestal

Situation : sur la place de l'église

Une plaque commémorative est également apposée sur le mur du cimetière

¹ Le chemin de croix désigne une cérémonie célébrée le Vendredi Saint pour commémorer la Passion du Christ en évoquant quatorze moments particuliers de celle-ci. Ces moments, dits "stations", sont figurés sur quatorze panneaux.

² *L'Abeille d'Etampes*, n°6, samedi 5 février 1921. A.D. JAL 19 [20]



Le 16 août 1919, le maire de la commune d'Etiolles annonce « *qu'une souscription publique pourrait être provoquée dans la commune en vue d'ériger, soit dans le cimetière, soit sur la place de l'église, un monument de souvenir aux enfants d'Etiolles morts pour la France.*¹ » Une somme de 500 francs est d'ores et déjà prélevée sur le budget additionnel de 1919 pour financer la construction de l'édifice. Une "Commission du monument" est nommée lors de la séance du 6 janvier 1920. Elle reçoit pour mission de recevoir le produit de la souscription publique ouverte dans la commune et d'effectuer toutes

¹ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal d'Epinay-sur-Orge, 16 août 1919. A.D. 2o 535 [7]

les démarches nécessaires à l'édification du monument. Le produit de la souscription, dévoilé au cours de la séance du 22 février 1920, s'élève à 1912 francs. L'emplacement du monument est fixé sur la place de l'église. L'assemblée autorise également le maire, assisté de la commission, à prendre contact avec un entrepreneur pour faire ériger ledit monument. Le 7 octobre 1920, le conseil municipal fait état de ses démarches¹. Les dépenses nécessaires à l'érection du monument s'élèvent à 2800 francs. Le produit des souscriptions recueillies à ce jour dans la commune s'élève à 2962,50 francs. Les plans du monument ont été dressés par M. Dameron, architecte et M. Robin, marbrier à Corbeil. Le conseil municipal autorise le maire à conclure un marché de gré à gré avec l'entrepreneur. Réunie en séance du 25 novembre 1920, la commission d'examen des projets demande la suppression du socle de l'édifice. Le 9 mars 1921, le préfet de Seine-et-Oise transmet au sous-préfet de Corbeil l'approbation du marché de gré à gré conclut entre la municipalité et M. Robin pour la fourniture et la pose du monument commémoratif. Le décret présidentiel d'approbation de l'édifice est promulgué le mois suivant, le 23 avril 1921. La date d'inauguration nous est inconnue. La réalisation de l'entourage du monument est confiée le 19 août 1923 à M. Robin, entrepreneur à Corbeil. Pour parvenir à financer le projet, qui s'élève à 900 francs, le conseil municipal décide d'ouvrir une souscription publique et vote une somme de 200 francs prélevée sur le budget additionnel de 1923. L'Etat alloue également une subvention de 60 francs, à laquelle il faut ajouter la somme de 395 francs recueillie par souscription publique. La commune vote une somme complémentaire de 445 francs pour subvenir à la dépense.

Elevé à proximité de l'église, le monument aux morts se présente sous la forme d'un obélisque sur piédestal. La dédicace « *Enfants d'Etiolles morts pour la France. 1914-1918* » est gravée sur la face antérieure du piédestal, sur le dé.

Les noms et prénoms des vingt habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre sont gravés sur la face antérieure de l'obélisque, précédés par l'inscription « *A la mémoire*

¹ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal d'Epinau-sur-Orge, 7 octobre 1920. A.D. 2o 535 [7]

de ». Le classement est difficile à déterminer. Il ne s'agit pas d'un classement alphabétique. Cependant, l'absence d'indications concernant la date du décès ne permet pas de conclure à un classement chronologique. Notons que le grade ainsi que les décorations reçues ont été gravés sous le nom de certaines victimes. Les noms et prénoms des victimes de la Seconde Guerre mondiale sont gravés sur les faces latérales de l'obélisque, sur sa partie inférieure. La encore, les grades des victimes sont indiqués. L'ornementation de l'édifice se résume à une croix de guerre en métal, fixée au sommet de la face antérieure de l'obélisque.

L'entourage se compose de différents éléments. L'arrière du monument est fermé par un conifère taillé en arc de cercle. Les faces antérieures et latérales de l'édifice sont fermées par une clôture. Celle-ci est composée d'une chaîne soutenue par des obus (angles) et des poteaux surmontés d'une flamme (détail ci-contre). Des massifs de fleurs sont disposés à l'intérieur de l'espace délimité par cette clôture, autour du monument.

Une plaque commémorative est également apposée sur le mur intérieur du cimetière communal. Cette plaque porte le nom de quelques-uns des soldats de la commune décédés au cours de la Première Guerre mondiale. L'inscription indique le régiment dans lequel ils ont servi, ainsi que leur âge et le lieu où ils sont morts. En marbre et de forme rectangulaire, elle comporte les noms de six victimes morts au cours de la Grande Guerre.



□Plaque commémorative aux morts de la Grande Guerre apposée dans le cimetière d'Etiolles.

Etrechy

Population en 1911 : 1543 habitants

Population en 1921 : 1557 habitants

"Morts pour la France" : 20 noms (1,3%)

Monument (18 mai 1919– 5 juin 1921)

Statuaire: M. Charles Pourquet (Paris)

Entrepreneur : M. A. Besnault (Etampes)

Description : Poilu montant la garde sur piédestal et socle

Situation : dans la cour de la mairie

Un mausolée est également érigé dans l'église



Réuni en séance du 18 mai 1919, le conseil municipal d'Étrechy « *admet le principe de l'érection d'un monument commémoratif aux héros de la Grande Guerre, ainsi que l'apposition dans la salle de la mairie d'un tableau des enfants de la commune morts au champ d'honneur.* » Le 10 juillet, l'assemblée sollicite auprès du préfet l'approbation du don de 5000 francs offert par un habitant de la commune. Lors de la délibération du 19 octobre 1919, le conseil municipal fixe l'emplacement du monument « *sur la petite place ornée de tilleuls qui se trouve derrière l'église* ». L'organisation d'une souscription publique est votée au cours de cette séance, de même que le recours « *aux marbriers locaux et à certains spécialistes de Paris qui ont déjà fait leurs offres de service* ». Le projet tombe ensuite en

désuétude jusqu'au 9 juillet 1920, date à laquelle la municipalité « *examine à nouveau le projet de monument commémoratif*¹ ». Au cours de cette séance, le comité du monument aux morts préconise d'implanter l'édifice dans le jardin de la mairie. Il est également décidé de mettre en concurrence les projets des « *trois entrepreneurs tailleurs de pierre d'Etampes* ». Les travaux de sculpture sont confiés à M. Pourquet. La dépense totale nécessaire à l'érection du monument est évaluée à 20 000 francs. Disposant à ce jour de 8000 francs, produits par la souscription publique et le don d'un habitant, le conseil municipal décide de remettre à une date ultérieure le vote de la somme complémentaire, lorsque « *la dépense totale sera exactement fixée*. » Le 20 novembre, l'assemblée fait le compte des dépenses engendrées par la construction de l'édifice. La dépense globale est révisée et évaluée à environ 15 000 francs. Compte tenu des 4000 francs offerts par M. H. Duval et des 5000 francs recueillis par souscription, le conseil vote un emprunt de 6000 francs, contracté auprès du Crédit Foncier de France². Examiné par la commission départementale le 29 janvier 1921, le projet soutenu par la municipalité d'Etrechy reçoit un avis favorable. Un peu moins d'un mois plus tard, le 21 février 1921, le projet est autorisé par décret présidentiel. Le 3 mars 1921, le devis du monument – évaluée à 14 525 francs – est approuvé par le préfet de Seine-et-Oise. Le 3 juin 1921, souhaitant « *donner le plus solennité possible à l'inauguration du monument aux morts de la Grande Guerre*³ », fixée au 5 juin 1921, le conseil municipal ouvre un crédit de 600 francs pour financer la cérémonie.

Le monument aux morts, situé dans la cour de la mairie, se présente sous la forme d'une statue de poilu montant la garde sur piédestal et socle. Des parterres de fleurs en arc de cercle sont disposés autour du monument, délimitant un espace vierge autour de l'édifice.

¹ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal d'Etrechy, 9 juillet 1920. A.D. 2o 542 [8]

² Pour le récapitulatif des sommes engagées : Note de service, mairie d'Etrechy. Indications des voies et moyens pour couvrir la dépense, 17 décembre 1920. A.D. 2o 542 [8]

³ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal d'Etrechy, 3 juin 1921. A.D. 2o 542 [8]

La dédicace « *Hommage et reconnaissance de la commune d'Étrechy à ses enfants morts pour la France. 1914-1918* » est gravée sur la face antérieure du piédestal, sur le dé. La date « *1939-1945* » a été rajouté au bas de la dédicace. Une plaque, fixée sur la face latérale gauche du piédestal (partie basse), comporte également la dédicace : « *La ville d'Étrechy à la mémoire des français d'Outre-mer morts pour la Patrie* ».

Les noms et prénoms des habitants originaires de la commune morts au cours de la Grande Guerre sont gravés par année de décès sur les faces latérale gauche (1914-1915), latérale droite (1916-1917) et arrière (1918-1919-1920) du piédestal (dé). Les noms et prénoms des victimes de la Seconde Guerre mondiale et des autres conflits sont gravés par année de décès sur la face arrière du piédestal (dé). Ils ont été rajoutés à la liste des victimes de la Première Guerre mondiale. Le nom du marbrier qui a vraisemblablement réalisé le piédestal est gravé sur la face antérieure du monument : « *A. Besnault* ».

Plusieurs symboles ornent les façades du monument : une croix de guerre est gravée en application sur la corniche du piédestal, sur la face antérieure du monument. Un motif composé d'une couronne de lauriers, d'une branche de chêne et de laurier est gravé sur la partie basse de la face antérieure du piédestal (photographie ci-dessous).



Une palme en bronze est fixée sur la partie basse de la face latérale droite du piédestal. Une autre palme en bronze est apposée sur une plaque de marbre comportant l'inscription « *E.S.E* ».

A nos morts » est fixée sur la partie basse de la face arrière du piédestal. La statue représente un poilu montant la garde, foulant au pied l'aigle impérial. La statue repose sur un piédestal comportant sur sa face antérieure l'inscription « 1914-1919 ». Il s'agit d'une vision idéalisée du poilu ; si le matériel et l'habit sont réalistes, le visage est excessivement serein, la pose est-elle-même improbable. Sur la face latérale gauche du piédestal, le sculpteur a laissé sa marque ; à côté de son poinçon, on peut lire l'inscription : « *Pourquet. Sculpteur. Paris. 1919* ».



□Foulant au pied l'aigle impérial, un poilu montant la garde surmonte le monument aux morts pour la France d'Etrechy. L'œuvre est du sculpteur parisien Charles Pourquet (1919).

E

vry-Petit-Bourg

Population en 1911 : 1136 habitants

Population en 1921 : 1146 habitants

"Morts pour la France" : 21 noms (1,8%)

Monument (23 avril 1920 – ?)

Matériau : roche dure de Bourgogne, pierre d'Euville et métal

Architecte : M. Dameron (Corbeil)

Entrepreneur : M. Joseph Robin (Corbeil)

Description : Obélisque élancé sur piédestal et socle

Situation : dans le vieux village, sur la Place d'Armes



Le 21 février 1920, le conseil municipal d'Evry-Petit-Bourg propose d'élever un monument à la mémoire des habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre et décide à cet effet d'ouvrir une souscription publique¹. La décision d'élever le monument commémoratif n'est officiellement prise qu'un an plus tard, au cours de la délibération du conseil municipal du 23 avril 1921. L'emplacement est cette fois fixé sur la place publique, où le monument se dresse encore de nos jours. Le 21 décembre 1920, M. Dameron, architecte à Corbeil, dresse les plans de l'édifice, lesquels sont approuvés par le conseil municipal le 23 avril 1921. Les travaux – d'un montant de 6850 francs – sont confiés

¹ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal d'Evry-Petit-Bourg, 21 février 1920. A.D. 8R5

à M. Joseph Robin, marbrier-sculpteur à Corbeil. Le monument projeté est en roche dure de Bourgogne (1^{ère} et 2^{ème} assise), en pierre d'Euville et en métal, il « *portera en applique sur la face de la pyramide une croix de guerre sculptée ou en creux*¹ ». Le 25 juin 1921, la Commission Départementale d'examen émet un avis favorable à l'exécution du projet. L'édification du monument est autorisée par décret présidentiel un peu moins d'un mois plus tard, le 16 juillet 1921.

Le monument est situé dans le cœur historique du village, sur la place d'Armes. Il se présente sous la forme d'un obélisque élané sur piédestal et socle. La dédicace « *Aux soldats d'Evry Petit-Bourg. 1914-1918* » est gravée sur la face antérieure du piédestal (dé). Les noms et prénoms des habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre sont gravés par ordre alphabétique sur les faces latérales du piédestal (dé). Les noms et prénoms des morts de la Seconde Guerre mondiale et de la guerre d'Algérie sont quant à eux gravés sur la face arrière du piédestal, également sur le dé.

Conformément au vœu exprimé par la municipalité dans sa délibération du 21 février 1920, le monument présente une simplicité ornementale remarquable. Seule une croix de guerre est gravée en application au sommet de la face antérieure de l'obélisque. L'entourage est en revanche plus étoffé. Situé au centre d'un petit square, le monument aux morts est entouré par douze obus peints en couleur gris/bleu pale reliés par une chaîne de même teinte. Quatre mats supportant chacun un blason tricolore « *R.F* » et un drapeau tricolore sont disposés aux angles de l'espace délimité par la clôture d'obus. L'ensemble de l'espace ainsi délimité est ceinturé par un massif de fleur et une pelouse.

¹ Marché de gré à gré conclut entre la municipalité d'Evry-Petit-Bourg et M. Joseph Robin, marbrier-sculpteur à Corbeil, pour l'édification d'un monument aux morts, 23 avril 1921. A.D. 2o 550 [4]

Fleury-Mérogis

Population en 1911 : 268 habitants

Population en 1921 : 248 habitants

"Morts pour la France" : 8 noms (3%)

Monument (26 juillet 1920 – ?)

Matériau : pierre et brique

Entrepreneur : M. Joseph Robin (Corbeil)

Description : Obélisque sur piédestal

Situation : dans le cimetière communal



C'est au cours de la délibération du 26 juillet 1920 que le conseil municipal de Fleury-Mérogis décide d'élever un monument à la mémoire des habitants de la commune morts au cours de la Grande-Guerre. L'emplacement de l'édifice est fixé dans le cimetière communal, « *au fond de l'allée principale, contre le mur de clôture, attenant à la propriété Bartissol¹.* » L'assemblée, qui a confié au maire de la commune la tâche d'établir un traité de gré à gré avec M. Robin, entrepreneur de monuments funèbres à Corbeil, approuve le devis - s'élevant à la somme de 3000 francs - présenté par ce dernier. Elle expose également les moyens employés pour couvrir la dépense. Au produit de la souscription publique – soit 1000 francs – vient s'ajouter deux sommes de 500 et 1000 francs votées par le conseil municipal : « *le supplément, soit 500 francs, sera pris sur les fonds disponibles, et au besoin sur les dépenses imprévues de l'exercice 1921.* » Le même jour, le bureau de bienfaisance décide d'abandonner la part des pauvres dans la concession choisie par la municipalité comme lieu d'implantation du monument aux morts pour la France. Réunie en séance du 25 novembre 1920, la Commission Départementale préconise de « *supprimer le piédestal de façon que la pyramide parte du socle.* » A nouveau examiné le 29 janvier 1921, le projet reçoit cette fois un avis défavorable. Il est néanmoins approuvé par décret présidentiel le 21 février 1921. La date d'inauguration du monument est inconnue.

Le monument aux morts est situé dans le cimetière communal. Il est adossé au mur du cimetière, comme juché sur un promontoire de fleurs, délimité par un petit muret en briquettes. Il s'agit d'un obélisque sur piédestal et socle. Un mat muni d'un drapeau tricolore est fixé derrière le monument aux morts. La dédicace « *Aux morts pour la Patrie. 1914-1918* » est gravée sur la face antérieure du piédestal, sur le dé.

¹ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Fleury-Mérogis, 26 juillet 1920. A.D. 8R5

Les noms et prénoms des huit habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre sont gravés sur la face antérieure de l'obélisque. Le classement retenu est difficile à déterminer. Il ne s'agit pas d'un classement alphabétique. Toutefois, l'absence d'indications concernant la date du décès ne permet pas de conclure à un classement chronologique. La liste des victimes est introduite par l'inscription « *A la mémoire de* ».

Sur la face latérale gauche du piédestal, une inscription rend hommage aux victimes civiles et militaires de la Seconde Guerre mondiale : « *Aux victimes civiles et militaires. 1939-1945* ».

Plusieurs symboles ornent les façades de l'édifice. Une croix de guerre en fer (peinte en noire) est apposée au sommet de la face antérieure de l'obélisque, au dessus de la liste des victimes. Une palme de laurier en fer (peinte en noire) est fixée sur la face antérieure de l'obélisque, sous la liste des victimes. Une couronne de laurier en fer (peinte en noire) est déposée sur une tablette en brique édifiée devant la face antérieure du monument.



□ Un joli dégradé végétal pour le monument aux morts de Fleury-Mérogis

Notons la présence d'une plaque commémorative fixée sur le mur du cimetière, derrière le monument aux morts. On peut y lire l'inscription ; « *Aux instituteurs de Seine-et-Oise. Aux enfants de la commune morts pour la Patrie. Le département. 1914-1918* ».

Fontaine-la-Rivière

Population en 1911 : 91 habitants

Population en 1921 : 101 habitants

"Morts pour la France" : 13 noms

Monument (1920 – 17 juillet 1921)

Matériau : calcaire et pierre

Description : Obélisque sur piédestal et socle

Situation : au carrefour dit du "Saut du loup" situé à la limite des communes de Fontaine-la-Rivière et de Saint-Cyr-la-Rivière¹.

¹ Les communes voisines de Fontaine-la-Rivière et de Saint-Cyr-la-Rivière ont élevé un monument en commun.



C'est en 1920 que le conseil municipal de Fontaine-La-Rivière décide d'élever un monument à la mémoire des habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre. La date précise de la formulation du projet est inconnue. Une subvention est néanmoins attribuée au comité d'érection au cours de la délibération du conseil municipal en date du 13 juin 1920, ce qui tend à prouver que l'édification en a été décidée au cours de l'année 1920. L'initiative du projet revient donc, semble-t-il, à la commune de Fontaine-la-Rivière. Le décret présidentiel d'approbation¹ indique en effet que c'est au cours de la délibération du 19 mai 1921 que la municipalité de Saint-Cyr-La-Rivière décide de participer

¹ Décret présidentiel d'approbation, 16 juillet 1921. A.D. 2o 1148 [3]

à l'édification du monument. La conduite du projet est confiée à un comité composé de membres appartenant aux conseils municipaux des deux communes. Une souscription publique est organisée pour assurer le financement de l'édifice. Examiné par la Commission Départementale le 25 janvier 1921, le projet reçoit un avis favorable en dépit de l'absence signifiée de caractère artistique. L'inauguration du monument, qui a lieu le 17 juillet 1921, est marquée par le décès du conseiller général du canton, Georges Dufour, mort subitement en « *glorifiant les héros de la Grande guerre* » au cours de la cérémonie¹.

Le monument est situé au carrefour dit du "Saut du loup" situé à la limite des deux communes. Il se présente sous la forme d'un obélisque sur piédestal. Deux vasques fleuries sont positionnées devant la face antérieure du monument. La dédicace « *Aux enfants de Saint-Cyr-la-Rivière et Fontaine-la-Rivière morts pour la France. 1914-1918* » est gravée sur la face antérieure du piédestal (dé). Les noms et prénoms des habitants des deux communes morts au cours de la Grande Guerre sont gravés sur les faces latérales du piédestal, sur le dé. Le classement retenu est difficile à déterminer. Il ne s'agit pas d'un classement alphabétique. Néanmoins, l'absence d'indications concernant la date du décès ne permet pas de conclure à un classement chronologique. Les noms et prénoms des victimes de la Seconde Guerre mondiale ont été rajoutés à la suite de la liste des morts de la Grande Guerre selon le même procédé. Une plaque en marbre blanc est fixée sur la base du piédestal, sur la face antérieure du monument. Elle rend hommage au conseiller général qui est décédé en inaugurant le monument : « *Souvenez-vous ! Ici Georges Dufour conseiller général est mort en glorifiant les héros de la Grande Guerre lors de l'inauguration de ce monument le 17 juillet 1921* ». L'ornementation de l'édifice se limite à une palme, gravée sur la face antérieure de l'obélisque.

¹ L'incident est révélé dans les colonnes du *Réveil d'Etampes*, n°31, samedi 30 juillet 1921. A.D. JAL 91 [15]

F

ontenay-le-Vicomte

Population en 1911 : 317 habitants

Population en 1921 : 286 habitants

"Morts pour la France" : 11 noms (3,5%)

Plaque (1919– ?)

Matériau : pierre

Description : plaque rectangulaire sur piédestal avec croix de guerre

Situation : dans le cimetière communal, sur le mur de l'église



Le document le plus ancien relatif à l'édification d'un monument commémoratif aux morts de la guerre dans la commune de Fontenay-le-Vicomte est un extrait des registres des délibérations du conseil municipal en date du 12 novembre 1919. L'assemblée communale vote une somme de 290 francs « *pour le paiement de la plaque de marbre apposée au cimetière¹* ». Il est également décidé d'employer le produit de la souscription publique – soit 534 francs – à l'édification d'un bas-relief s'harmonisant avec la plaque déjà apposée. Au cours de la délibération du 15 février 1920, la municipalité approuve les plans et devis présentés par M. Marin, marbrier à Essonne, pour la fourniture et la pose du bas-relief en question, sous la plaque commémorative. Examiné par la commission d'examen réunie en séances des 13 juillet et 21 octobre 1920, le projet de la commune reçoit un avis défavorable. La commission recommande de supprimer « *les moulures intermédiaires pour revenir à un seul motif de plaque* ». Le projet est finalement approuvé par la commission d'examen lors de la séance du 29 janvier 1921. La construction du monument est autorisée par décret présidentiel en date du 21 février 1921. La date d'inauguration de l'édifice nous est inconnue.

La plaque commémorative est fixée sur le mur de l'église, laquelle est attenante au cimetière communal. La dédicace « *A la mémoire des enfants de Fontenay-le-Vicomte morts pour la Patrie* » est gravée sur la partie supérieure de la plaque. Les noms et prénoms des habitants de la commune morts ou disparus au cours de la Grande Guerre sont gravés par date de décès sur la plaque, sous la dédicace. Pour chaque victime, on a indiqué le grade (il ne régit pas le classement), éventuellement les décorations et les "dates de vie" (année de naissance-année de décès). L'exhaustivité des inscriptions nécrologiques permet de mesurer l'ampleur du bilan de la Grande Guerre. On comprend un peu mieux, à la vue de ces inscriptions, l'emploi de

¹ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Fontenay-le-Vicomte, 12 novembre 1919. A.D.2o 582 [2].

l'expression "génération perdue" pour qualifier les pertes en vies humaines engendrées par le premier conflit mondial. Sur les onze victimes que la commune a à déplorer à l'issue de la guerre, 8 ont ainsi moins de 30 ans. Un seul soldat à plus de 50 ans et deux ont entre 30 et 40 ans. Un funèbre calcul permet de constater que la moyenne d'âge des soldats morts à la guerre n'excédait pas 30 ans.

L'ornementation et l'entourage de la plaque sont rudimentaires. Une croix de guerre est gravée sur la partie basse de l'édifice, sur le "piédestal" de la plaque, et un pot de fleur est disposé au pied de la plaque commémorative.

Fontenay-les-Briis

Population en 1911 : 719 habitants

Population en 1921 : 922 habitants

"Morts pour la France" : 37 noms (5,1%)

Monument (3 août 1919– 22 mai 1921)

Entrepreneurs : M. Morisseau (Limours) et M. Louise (Briis-sous-Forges)

Description : obélisque sur piédestal avec amortissement-figure sur corniche (croix latine)

Situation : dans le cimetière communal



C'est au cours de la délibération en date du 3 août 1919 que le conseil municipal de Fontenay-les-Briis décide d'élever, dans le cimetière communal, un monument à la mémoire des trente-sept habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre. Une souscription est ouverte pour assurer le financement du monument. Le 13 juin 1920, la commission administrative renonce à la part revenant aux pauvres dans le prix du terrain concédé pour l'érection du monument. Le même jour, le conseil municipal approuve les plans et devis présentés par M. Morisseau, entrepreneur à Limours, et M. Louise, entrepreneur à Briis-sous-Forges, s'élevant à 4220.73 francs. Il rend compte du produit de la souscription publique (2800 francs) et vote une subvention communale de 1420.75 francs. L'assemblée

demande également une subvention de l'Etat et sollicite l'approbation du projet. Examiné par la Commission Départementale le 30 septembre 1920, le projet reçoit un avis favorable. Le 21 octobre de la même année, le décret présidentiel autorisant l'édification du monument est promulgué. Son inauguration a lieu le dimanche 22 mai 1921, sous la présidence de M. Charles-Reibel, député de Seine-et-Oise et ancien sous-secrétaire d'Etat à la présidence du conseil.

Le monument aux morts est situé au centre du cimetière, à l'extrémité de l'allée (escalier) centrale. Il se présente sous la forme d'un obélisque sur piédestal avec amortissement figure en forme de croix latine. Le monument repose sur un socle en béton et revêtement goudronné. Un espace vierge en goudron rose est aménagé autour du monument.

La dédicace « *Aux enfants de Fontenay-les-Briis morts pour la France* » est gravée sur la face antérieure de l'obélisque. La date « 1914-1918 » est quant à elle gravée sur la face antérieure du piédestal, sur le dé. Les noms et prénoms des habitants originaires de la commune morts au cours de la Grande Guerre sont gravés par ordre alphabétique sur les faces latérales de l'obélisque. Les noms et prénoms des morts de la Seconde Guerre mondiale ont été rajoutés, précédés de la date « 1939-1945 », sur la face antérieure de l'obélisque, sous l'inscription dédicatoire.

Plusieurs symboles ornent les façades du monument. Un motif en bronze est fixé sur la face antérieure du piédestal, sur le dé. Il se compose d'une branche de chêne, d'une branche de laurier et d'un casque Adrian. Un blason tricolore barré par les initiales de la République (« *R.F* ») est fixé au sommet de l'obélisque, sous la corniche supportant la croix. Une croix en pierre surmonte l'édifice. Sa forme adopte celle d'une croix latine. Les embouts de ses branches adoptent en revanche la forme d'une croix pattée (ressemblance avec la croix de Malte), qui n'est pas sans rappeler la croix de guerre (photographie ci-dessous).



□ Croix surmontant le monument aux "Morts pour la France" de Fontenay-les-Briis. Si la forme générale rappelle la croix latine, les extrémités des branches adoptent en revanche la forme d'une croix pattée (ressemblance avec la croix de Malte), qui n'est pas sans rappeler la croix de guerre

Forges-les-Bains

Population en 1911 : 1061 habitants

Population en 1921 : 1023 habitants

"Morts pour la France" : 41 noms (3,8%)

Monument (5 juin 1921 – ?)

Matériau : granit de Vire

Description : pilier sur piédestal et socle avec amortissement-figure sur corniche (croix de guerre)

Situation : dans le cimetière communal



C'est au cours de la délibération du 5 juin 1921 que le conseil municipal de Forges-les-Bains décide d'élever un monument à la mémoire des quarante-et-un habitants de la commune morts au cours de la Grande guerre. Un comité est semblé t-il formé en vue d'ériger ledit monument. Au cours de cette séance, l'assemblée annonce également que la souscription publique ouverte dans la commune a produit la somme de 6000 francs. Le coût du monument est quant à lui estimé à 10 000 francs. Pour compléter la somme, le conseil vote une somme de 4000 francs. Le même jour, le bureau de bienfaisance renonce à percevoir la part revenant

aux pauvres dans les quêtes et souscriptions faites. Le 20 juin, le maire adresse au préfet le plan et le descriptif du monument. Tout en granit de Vire, celui-ci doit être élevé dans le cimetière communal. Le 25 juin, le projet reçoit un avis acceptable de la part de la commission d'examen, « *sous réserve de la réduction de l'importance de la moulure qui couronne le socle* ». Il est ensuite transmis au ministre de l'Intérieur le 29 septembre 1921. L'édification du monument est autorisée par décret présidentiel en date du 12 novembre 1921. La date d'inauguration est inconnue.

Le monument aux morts est situé dans le cimetière communal. Il se présente sous la forme d'un obélisque sur piédestal avec amortissement figure (croix de guerre). L'entourage se limite à des massifs de fleurs disposés autour du monument.

La dédicace « *Forges-Les-Bains à ses héroïques soldats morts pour la France. 1914-1918* » est gravée sur la face antérieure du piédestal (dé). Les noms et prénoms des quarante-et-un habitants originaires de la commune morts au cours de la Grande Guerre sont gravés par ordre alphabétique sur la face latérale droite de l'obélisque. Pour certaines victimes, on a également indiqué le grade. Les noms et prénoms des morts de la Seconde Guerre mondiale et des autres conflits sont gravés par ordre alphabétique sur la face latérale droite du piédestal (dé). L'inscription « *pax* » est gravée sur la face antérieure de l'obélisque, sous la corniche supérieure.

Plusieurs symboles ornent les façades du monument. Un motif, composé d'une épée, d'un casque Adrian et d'une branche de laurier, est gravé en application sur la face antérieure de l'obélisque. Des motifs sont gravés sur la corniche. S'il est difficile de distinguer de quoi il s'agit, on peut penser qu'il s'agit d'un motif végétal, floral ou encore d'une flamme. Une croix de guerre en pierre surmonte le monument.

Gif-sur-Yvette

Population en 1911 : 991 habitants

Population en 1921 : 997 habitants

"Morts pour la France" : 45 noms (4,5%)

Monument (5 janvier 1919– 24 juillet 1921)

Matériau : pierre d'Euville ou en Chauvigny dure de marbrerie

Architecte : M. Colin

Entrepreneur : M. Auguste Monge

Description : "Obélisque-pilier" sur piédestal

Situation : dans le parc attenant à la mairie



Pour rendre hommage aux quarante-cinq habitants de la commune morts au cours de la guerre 1914-1918, la municipalité décide le 5 janvier 1919 d'élever un monument à leur mémoire sur la place de l'église¹. Le maire de la commune prend contact avec plusieurs architectes en vue d'établir les plans du monument. Parmi les projets établis, c'est celui présenté par M. Colin qui retient l'attention du conseil municipal. Le devis estimatif s'élève à 14300 francs. Le 2 septembre 1919, l'assemblée accepte le projet présenté par l'architecte et charge le premier magistrat de la ville de « *faire diligence pour la construction de ce monument devant la place de l'église*². » Elle désigne également M. François Pécard, conseiller municipal, pour recueillir le produit de la souscription ouverte dans la commune. En octobre, le projet est transmis pour approbation au préfet de Seine-et-Oise. Un mois plus tard, le 10 novembre 1919, le décret présidentiel autorisant l'édification du monument est promulgué. A la fin de l'année, le conseil municipal procède à la mise en adjudication des travaux, remportée en janvier 1920 par l'entrepreneur Auguste Monge. Huit obus de 270 mm sont également commandés pour servir d'ornement, reliés entre eux par une chaîne en fer. L'inauguration a lieu le 24 juillet 1921. A la fin de 1970, le monument est transféré de la place de l'Eglise, très encombrée, vers le parc municipal.

¹ FLOHIC Jean-Luc (dir.), *Le patrimoine des communes de l'Essonne*. Tome I, Flohic Editions, Paris, 2001, pp. 455.

² Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Gif-sur-Yvette, 2 septembre 1919. A.D. 2o 610 [1]



¶Gif-sur-Yvette. L'église et le monument. Noir & blanc. A.D. 2Fi 81/7

Situé dans le parc attenant à la mairie, le monument aux morts se présente sous la forme d'un obélisque ouvragé, posé sur un piédestal et surmonté par un pyramidion. L'édifice repose sur un socle en pierres blanches. La dédicace « *Aux soldats de Gif morts pour la France* » est gravée sur la face antérieure du piédestal. La date « *1914-1918* » est inscrite sur la face antérieure de l'obélisque (fût), sous la corniche. Le nom et l'initial du prénom des habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre sont gravés par ordre alphabétique sur les faces latérales et arrière du monument.

Plusieurs symboles ornent les façades de l'édifice. Sur les cotés des quatre faces de l'obélisque (fût) sont gravés, verticalement, deux palmes et une petite couronne mortuaire. Une branche de laurier est également apposée au bas de chaque face de l'obélisque (fût). Les autres symboles sont gravés sur la partie supérieure du fût, sur la partie de l'édifice comparable au gorgerin et à l'échine d'une colonne. On distingue, gravé sur le "gorgerin", un

casque entouré de branche de laurier. Le motif est répété sur les quatre faces de l'édifice. Au-dessus, une croix de guerre est gravée sur le "tailloir", à la base du pyramidion.



□ Monument aux morts pour la France de Gif-sur-Yvette (détail du "Gorgerin")

G ironville-sur-Essonne

Population en 1911 : 306 habitants

Population en 1921 : 284 habitants

"Morts pour la France" : 11 noms (3,6%)

Monument (13 septembre 1920– 20 mars 1921)

Entrepreneur : M. Miard (Milly)

Description : pyramide tronquée sur piédestal flanquée de deux urnes funéraires

Situation : sur la place de l'église Saint-Pierre



C'est au cours de la délibération du 13 septembre 1920¹ que le conseil municipal de Gironville-sur-Essonne décide d'élever un monument à la mémoire des dix habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre. Les travaux sont confiés à M. Miard, entrepreneur à Milly, qui établit le projet d'une pyramide sur piédestal flanquée de deux urnes funéraires. L'emplacement de l'édifice est fixé sur la place de l'église Saint-Pierre, à l'entrée du pays. Le 22 novembre 1920, la commission préconise de « *maintenir la hauteur totale de 4m en supprimant le premier socle couronné par les voutes* ». Le maire informe cependant le

¹Décret présidentiel autorisant l'édification d'un monument aux morts dans la commune de Gironville, 2 avril 1921. A.D. 2o 619 [9]

sous-préfet qu'il est dans l'impossibilité de faire modifier le monument, pour la simple raison qu'il a déjà été érigé le 28 septembre 1920, « *sur l'ordre de son prédécesseur* ». Le sous-préfet, transmettant l'information au préfet de Seine-et-Oise, regrette la manière de procéder de l'ancien maire. Il propose néanmoins d'approuver le marché établi entre M. Miard et la municipalité pour la fourniture et la pose du monument aux morts. L'édification du monument est finalement autorisée par décret présidentiel en date du 2 avril 1921. L'inauguration a déjà eu lieu le mois précédent, le 20 mars 1921, en présence du sous-préfet d'Etampes¹. A la suite de la sécheresse survenue à l'été 1921, la plupart des ifs qui entourent l'édifice commémoratif meurent. Le maire propose donc au conseil municipal, réuni en séance du 20 novembre 1921, « *de faire entourer le monument d'une grille de 14 mètres et qui, d'après les renseignements qu'il possède, occasionnera une dépense de 588 francs*². »

Le monument aux morts est situé à proximité de l'église, en surplomb par rapport à la route, à l'entrée du village. Prenant naissance près de la route, un escalier permet d'accéder au monument, qui se présente sous la forme d'une pyramide tronquée sur piédestal et socle, flanquée de deux urnes funéraires.

L'édifice comporte plusieurs inscriptions. La dédicace « *Aux enfants de Gironville morts pour la France. 1914-1918* » est gravée en lettres noires sur la face antérieure du piédestal. On notera que la face antérieure du monument est construite en symétrie. Il y a donc deux faces antérieures identiques. Les faces latérales sont vierges de toutes inscriptions. On peut toutefois considérer comme principale la face orientée vers la route, eu égard à la présence d'un symbole et à l'escalier menant à cette face de l'édifice.

¹ *L'Abeille d'Etampes*, n°13, samedi 26 mars 1921. A.D. JAL 19 [20]

² Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Gironville, 20 novembre 1921. A.D. 2o 619 [9]

Les noms et prénoms des dix habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre sont gravés en lettres noires sur la partie supérieure de la pyramide. Le classement retenu est difficile à déterminer. Il ne s'agit pas d'un classement alphabétique. Cependant, l'absence de toutes indications concernant la date du décès ne permet pas de conclure à un classement chronologique. Les noms et prénoms des morts de la Seconde Guerre mondiale sont gravés sur la face inférieure de la pyramide. Le classement retenu est difficile à déterminer. Il ne s'agit pas d'un classement alphabétique. Cependant, l'absence de toutes indications concernant la date du décès ne permet pas de conclure à un classement chronologique.

Plusieurs symboles ornent les façades de l'édifice. Une palme en bronze est fixée sur la face antérieure du monument, au sommet de la pyramide, et deux urnes funéraires en pierre sont disposées de part et d'autre du piédestal.

L'entourage du monument est soigné. La stèle est entourée par huit bornes de petite dimension, à base quadrangulaire et terminées par un pyramidion. Elles sont reliées entre elles par une chaîne en fer peinte en bleu clair "horizon". L'espace ainsi délimité par ces bornes est ceinturé par un massif de fleurs, disposés sur les faces latérales de l'édifice. L'ensemble est entouré par une grille en fer, peinte également en bleu clair "horizon". Deux portillons permettent d'accéder aux faces antérieures de l'édifice.

Gometz-la-Ville

Population en 1911 : 296 habitants

Population en 1921 : 304 habitants (4,7%)

"Morts pour la France" : 14 noms

Monument (31 août 1919 – ?)

Description : Colonne sur piédestal avec amortissement-figure (coq)

Situation : près du cimetière communal



C'est au cours de la délibération du 31 août 1919¹ que le conseil municipal de Gometz-la-Ville décide d'élever un monument à la mémoire des quatorze habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre. Contact est pris à cet effet avec un marbrier, qui soumet à l'assemblée les plans du monument ainsi qu'un devis de 2000 francs. Son projet est accepté et une souscription publique, complétée par des subventions accordées par la

¹ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Gometz-la-Ville, 31 août 1919. A.D. 2o 630 [4]

commune, est ouverte dans la commune pour subvenir à la dépense. Le 11 novembre 1919¹, l'édification du monument est approuvée par décret présidentiel. L'entourage du monument, décidé par une délibération du conseil municipal en date du 5 novembre 1922, est réalisé par M. Camuseaux, serrurier à Gometz-le-Châtel².

Situé à l'entrée de la ville, au niveau de l'angle extérieure du cimetière communal, le monument repose sur un socle fleuri bordé par un muret en pavé. Il se présente sous la forme d'une colonne sur piédestal avec amortissement figure (coq). Notons que le piédestal adopte également une forme circulaire, de section plus importante néanmoins que la colonne. L'espace vierge autour du cimetière, gravillonné, est bordé par une haie de buisson et une clôture en béton peinte en blanc.

La dédicace « *Aux enfants de Gometz-la-Ville morts pour la France* » est gravée sur le fût de la colonne, dans la partie supérieure de celle-ci.

Les noms et prénoms des quatorze habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre, précédés par la date « *1914-1918* », sont gravés, par ordre alphabétique et sur deux colonnes, sur la face antérieure du piédestal. Les noms et prénoms des morts de la Seconde Guerre mondiale, précédés par la date « *1939-1944* », sont gravés sur la corniche intermédiaire, au-dessus du piédestal. L'inscription « *Pax Gloria* » est gravée sur l'échine de la colonne. Plusieurs symboles sont apposés sur le monument. Un motif, composé d'une palme et d'une couronne de laurier et de chêne, est sculpté en application sur le fût de la colonne. Un coq au port altier en pierre, posé sur le "chapiteau" de la colonne, surmonte

¹ Décret présidentiel autorisant l'édification d'un monument aux morts dans la commune de Gometz-la-Ville, 11 novembre 1919. A.D. 2o 630 [4]. La date d'inauguration de l'édifice est inconnue.

² Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Gometz-la-Ville, 5 novembre 1922. A.D. 2o 630 [4]

l'édifice. L'attention n'a semble t-il pas été portée au réalisme des formes, qui sont simples et géométriques.

Gometz-le-Châtel

Population en 1911 : 469 habitants

Population en 1921 : 469 habitants

"Morts pour la France" : 28 noms (6%)

Monument (26 mars 1921– 6 novembre 1921)

Description : obélisque sur piédestal surmonté d'un chapiteau

Situation : dans le cimetière communal



C'est au cours de la délibération en date du 26 mars 1921¹ que le conseil municipal de Gometz-le-Chatel décide d'élever, dans le cimetière communal attenant à l'église, un monument à la mémoire des 28 habitants originaires de la commune morts pendant la guerre de 1914-1918. La dépense prévue est évaluée à 3300 francs. Or, Gometz-Le-Châtel est une petite commune aux moyens limités. Aussi, afin de subvenir, entre autre, aux dépenses

¹ Décret présidentiel autorisant l'édification d'un monument aux morts dans la commune de Gometz-le-Châtel, 16 juillet 1921. A.D. 2o 625 [4].

suscitées par son édification, l'assemblée contracte un emprunt de 28 000 francs auprès du Crédit Foncier, emprunt approuvé par le préfet de Seine-et-Oise le 13 juin de la même année. Elle sollicite également une subvention de l'Etat (500 francs) « *pour faire face à cette dépense qui est absolument indispensable*¹. » Le 25 juin, la Commission Départementale d'examen donne un avis favorable à l'exécution du projet, tout en précisant qu'il ne comporte aucun intérêt artistique. Un peu moins d'un mois plus tard, le 16 juillet 1921, l'édification du monument est autorisée par décret présidentiel. Son inauguration a lieu le 6 novembre 1921, sous la présidence de M. de Camaran, conseiller général du canton de Limours².

Le monument aux morts est situé dans l'ancien cimetière, attenant à l'église. Il s'agit d'un obélisque sur piédestal et surmonté d'un chapiteau. L'entourage est à la fois simple et esthétique : l'édifice baigne dans un épais massif de lavande. La dédicace « *Gomez Le Chatel à ses enfants morts pour la Patrie. 1914-1918* » est gravée sur la face antérieure du piédestal (dé). Les noms et prénoms des vingt-huit habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre sont gravés sur des plaques de marbre blanc fixées sur les faces latérales du piédestal (dé). Le classement retenu n'est pas de type alphabétique. Néanmoins, l'absence d'indications concernant la date du décès ne permet pas de conclure à un classement chronologique.

Quelques symboles ornent les façades de l'édifice. Une palme est gravée en application sur la face antérieure de l'obélisque. Les initiales de la République Française (« *R.F* ») sont gravées sur la partie supérieure de la face antérieure de l'obélisque. L'inscription est surmontée par un motif, composé de deux drapeaux entrecroisés et noués par un ruban, gravé en application sur la face antérieure de l'obélisque. Une croix de guerre est gravée en application sur le chapiteau, au sommet de l'obélisque.

¹ Lettre du maire adressée au préfet de Seine-et-Oise. Demande de Subvention pour l'érection du monument aux morts. 17 août 1921. A.D. 2o 625 [4]

² *La Gazette de Seine-et-Oise*, n°44, jeudi 10 novembre 1921. A.D. JAL 22 [2]

G rigny

Population en 1911 : 797 habitants

Population en 1921 : 835 habitants

"Morts pour la France" : 23 noms (2,9%)

Monument (14 novembre 1915– novembre 1920)

Matériau : pierre d'Euville et marbre

Architecte : M. Louis Aubert

Entrepreneur : M. Delalieu (Juvisy-sur-Orge)

Description : pyramide conique sur piédestal avec chapiteau

Situation : près de l'entrée du cimetière communal



A peine plus d'un an après le début de la guerre, le conseil municipal de Grigny – réuni en séance du 14 novembre 1915 – rejette la proposition d'un citoyen d'édifier un monument aux morts de la guerre. D'une part il estime que l'idée « *n'était pas sienne, car tous les membres du conseil avaient déjà songé que la commune devait s'acquitter de cette dette patriotique¹* ». D'autre part, elle juge la question prématurée. L'assemblée décide cependant qu'« *un monument sera élevé dans le cimetière communal, à la mémoire des enfants de Grigny morts au champ d'honneur.* » il est également prévu de recourir à la souscription publique pour financer sa construction. Après-guerre, en 1919, « *considérant que*

¹ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Grigny, 14 novembre 1915. A.D. 2o 642 [4]

le moment est venu de s'occuper de cette question », le conseil municipal confirme la délibération de 1915 et décide qu' « *un monument sera élevé par souscription publique parmi les habitants de Grigny, dans le cimetière*¹. » Au cours de la même séance, l'assemblée vote une somme de 500 francs comme « *part contributrice de la commune* » dans la dépense d'érection. La réalisation du monument est confiée à M. Louis Aubert, architecte, et à M. Delalieu, entrepreneur de monuments funèbres à Juvisy-sur-Orge. Dans une lettre du 8 février 1921 adressée au maire, celui-ci s'engage à fournir à la commune l'édifice en question et détaille sa composition. Le socle, en pierre d'Euville, est surmonté d'un double socle avec des « *panneaux de marbre pour inscription* ». L'ensemble supporte une pyramide conique en pierre de Savonnières, surmontée d'un chapiteau. Le 30 juillet 1921, la commission d'examen préconise de simplifier le couronnement de la pyramide. Dans une lettre datée du 24 août 1921, le premier magistrat de la commune transmet au préfet les pièces du projet pour approbation. Il lui signale également que l'inauguration du monument a eu lieu au mois de novembre de l'année dernière, soit en novembre 1920. Le décret présidentiel d'approbation est néanmoins promulgué le 12 novembre 1921².

Le monument aux morts, situé près de l'entrée du cimetière, se présente sous la forme d'une pyramide conique sur piédestal surmonté par un chapiteau. L'entourage est assez sommaire : trois poteaux de petite dimension, de base quadrangulaire et terminés par un pyramidion, sont disposés autour du monument. Deux massifs de fleurs/arbustes à la composition identique sont disposés de part et d'autre du monument.

¹ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Grigny, 20 février 1919. A.D.2o 642 [4]

² Ledit décret approuve la délibération du conseil municipal en date du 20 février 1921, non celle du 20 février 1919. Il peut s'agir d'une erreur de transcription.

L'édifice comporte plusieurs inscriptions. La dédicace « *A nos morts. La commune de Grigny* » est gravée sur la face antérieure de la colonne (fût). Notons que la date « *1914-1918* » est également gravée sur le fût de la colonne, sous l'astragale¹.

Les noms et prénoms des vingt-trois habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre sont gravés en lettres d'or, par ordre alphabétique, sur une plaque en marbre blanc insérée à l'intérieure d'un cartouche sur la face antérieure du piédestal (dé). Les noms et prénoms des morts de la Seconde Guerre mondiale sont gravés en lettres d'or sur une plaque en marbre blanc fixée sur le socle du piédestal (face antérieure). La liste des victimes est précédée par l'inscription « *Victimes de la guerre. 1939-1945* ». Deux plaques de couleur noire sont disposées de part et d'autre de cette plaque. Des inscriptions précisent les destinataires de l'hommage : « *Les anciens combattants UNC à leur camarade* », « *FNACA. Souvenir* ». Les noms et prénoms des morts du conflit d'Afrique du nord sont gravés en lettres d'or sur une plaque en marbre blanc fixée sur la partie inférieure du dé (face antérieure), sous la liste des victimes de la Grande Guerre.

Deux inscriptions rappellent le nom de l'architecte et de l'entrepreneur qui ont conçu et réalisé l'édifice. Le nom et le prénom de l'architecte du monument sont gravés sur le côté gauche du socle (face antérieure) : « *Louis Aubert. Architecte* ». Le nom et le prénom du marbrier qui a réalisé le monument sont gravés sur le côté droit du socle (face antérieure) : « *J. Delalieu. Marbrier* ».

Plusieurs symboles ornent les façades du monument. Une couronne de laurier² et une palme sont gravés en application sur la face antérieure de la colonne. Deux mats sont disposés devant le monument, supportant deux écus tricolores barrés par les initiales « *R.F* ». Une

¹ L'astragale est la moulure située à la jonction du fût et du chapiteau.

² La forme et l'aspect sont cependant proches de la couronne mortuaire.

branche de laurier et une branche de chêne en bronze sont fixées sur la face latérale droite du piédestal (dé). Une couronne de laurier en bronze est fixée sur la face latérale gauche du piédestal (dé).

G uibeville

Population en 1911 : 47 habitants

Population en 1921 : 80 habitants

"Morts pour la France" : 3 noms (6,4%)

Monument (16 janvier 1921 – 2 octobre 1921)

Matériau : pierre

Architecte : M. Louis Aubert

Situation : dans le parc attenant à la mairie

Description : obélisque sur piédestal avec amortissement-figure (feuilles de chêne et casque lauré)



Petite commune de moins de cent habitants, Guibeville ne peut financer seul l'édification d'un monument aux morts pour la France. Aussi, lorsque la ville voisine de Marolles-en-Hurepoix décide le 16 janvier 1921 de lever une souscription publique pour « édifier, sur la place communale de l'église, un monument aux morts de la guerre 1914-1918¹ », la municipalité de Guibeville propose de se joindre au projet. Un comité, présidé par M. Gustave Bourbonnais, maire de Marolles-en-Hurepoix, est nommé pour mener à bien l'érection de l'édifice. La réalisation du monument est confiée à M. Louis Maubert, entrepreneur-statuaire à Brétigny-sur-Orge qui présente au comité un devis de 3422 francs. A

¹ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Marolles-en-Hurepoix, 16 janvier 1921. A.D. 8R5

cette dépense s'ajoute 1243.20 francs pour le transport du monument, l'établissement du soubassement et l'inauguration du monument¹. Le monument est inauguré le 2 octobre 1921, sous la présidence de M. André Simon, conseiller général de Seine-et-Oise. Un article paru le 6 octobre 1921² dans les colonnes de *La Gazette de Seine-et-Oise* donne un compte-rendu de la cérémonie : « *Par un bel après-midi ensoleillé, la commune de Marolles a rendu hommage à ses morts en inaugurant le monument, œuvre du sculpteur M. Maubert de Brétigny, élevé à la mémoire de ses enfants morts pour la France.* » Le 1^{er} juin 1922, le comité peut remettre le produit de la souscription – soit 2943,55 francs – au receveur municipal. En juillet 1930, le monument est modifié et déplacé sur la place de la mairie.

Le monument aux morts est situé à l'origine sur la place de l'église. Il est déplacé en 1930 dans le centre-ville, devant la mairie de Marolles-en-Hurepoix. L'édifice – un obélisque sur piédestal avec amortissement figure (feuilles de chêne et casque lauré) – est implanté au centre d'une place pavée de forme circulaire bordée d'une pelouse. L'arrière plan du monument est occupé par des arbres au feuillage fourni.

Plusieurs inscriptions sont gravées sur les faces du monument. La dédicace est décomposée en deux parties, l'une gravée sur la face antérieure de l'obélisque, l'autre gravée sur la face antérieure du piédestal (dé). Sur la face antérieure de l'obélisque : « *La commune de Marolles-en-Hurepoix et de Guibeville à leurs enfants* ». Sur la face antérieure du piédestal (dé) : « *Morts pour la Patrie* ». La date « *1914-1918* » est quant à elle gravée au sommet de la face antérieure de l'obélisque.

Les noms et prénoms des morts des habitants des deux communes morts au cours de la Grande Guerre sont gravés sur les faces latérales de l'obélisque. Les victimes sont classées

¹ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Marolles-en-Hurepoix, 11 juin 1922. A.D. 8R5

² *La Gazette de Seine-et-Oise*, n°40, jeudi 6 octobre 1921. A.D. JAL 22 [2]

selon la commune d'appartenance³. Le classement interne retenu n'est pas alphabétique. Cependant, l'absence d'indications concernant la date du décès ne permet pas de conclure à un classement chronologique. Une liste supplémentaire de noms est gravée sur une plaque de marbre fixée sur la face latérale gauche du piédestal (dé).

On remarque plusieurs motifs et symboles gravés ou fixés sur le monument. Un motif en fer composé d'une branche de laurier et d'une branche de chêne nouées est fixé sur la face latérale droite du piédestal (dé). Des motifs sculptés représentant des grenades sont disposés à la base de l'obélisque, au niveau de ses quatre arrêtes. Partant de ces motifs, une branche de laurier remonte le long de l'arrête de l'obélisque. L'amortissement du monument est composé d'un casque lauré en pierre reposant sur un tapis de feuilles de chêne (photographie ci-dessous).



□ Casque lauré en pierre sur tapis de feuilles de chêne au sommet du monument aux morts de Guibeville et de Marolles-en-Hurepoix.



□ Motif représentant des grenades sculpté sur le monument aux morts de Guibeville et de Marolles-en-Hurepoix.

³ On en dénombre trois pour la commune de Guibeville.

G uigneville-sur-Essonne

Population en 1911 : 175 habitants

Population en 1921 : 160 habitants

"Morts pour la France" : 11 noms (6,3%)

Monument (? – 1921)

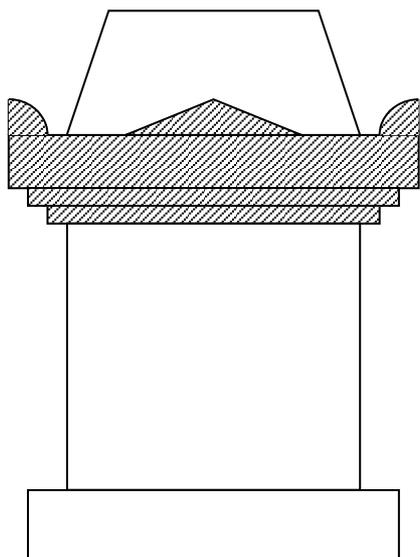
Matériau : pierre

Situation : dans le parc attenant à l'église

Description : obélisque sur piédestal et socle



Dédié aux onze habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre, le monument aux morts de Guigneville-sur-Essonnes se trouve dans le petit parc attenant à l'église. Une délibération du conseil municipal en date du 19 février 1922, par laquelle elle procède au solde des dépenses d'érection, laisse supposer que le monument a été édifié en 1921. L'édifice en question est un obélisque sur piédestal et socle. On notera l'architecture particulière de la corniche supérieure du piédestal, en forme de "couronne de pierre".



□ Schéma de principe
"Mouluration en forme de
couronne"



□ Monument aux morts de Guigneville-sur-Essonne. On remarque la forme particulière de la mouluration supérieure du piédestal, en forme de "couronne".

Plusieurs types d'inscriptions sont gravés sur les façades du monument. La dédicace « *La commune de Guigneville à ses enfants morts pour la France (1914-1918)* » est gravée sur la face antérieure du piédestal (dé). Les noms et prénoms des onze habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre sont gravés sur la face antérieure et latérale gauche du piédestal (dé). Le classement retenu est difficile à déterminer. Il ne s'agit pas d'un classement alphabétique. Néanmoins, l'absence d'indications concernant la date du décès ne permet pas de conclure à un classement chronologique.

L'ornementation du monument est relativement dépouillée. Un motif composé d'une palme et d'une couronne mortuaire est gravé sur la face antérieure de l'obélisque. Une branche de laurier en bronze est fixée sur la partie inférieure du piédestal (face antérieure). L'entourage n'est guère plus élaboré. Le monument aux morts est entouré par une grille en fer peinte en blanc fixée sur un petit muret. Une ouverture pratiquée au niveau de la face antérieure de l'édifice permet d'y accéder.

Guillerval

Population en 1911 : 542 habitants

Population en 1921 : 521 habitants

"Morts pour la France" : 26 noms (4,7%)

Monument (? – 27 juin 1920)

Matériau : pierre

Situation : près de l'église

Entrepreneur : M. A. Besnault (Etampes)

Description : obélisque sur piédestal avec croix de guerre



C'est en 1919 que le conseil municipal décide d'ériger, sur la place Chauval¹, un monument à la mémoire des vingt-six habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre. Un comité est constitué, présidé par M. Hautefeuille. Il reçoit pour fonction d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'édification du monument. A cet effet, il prend contact avec M. A. Besnault, marbrier à Etampes, en vue d'établir les plans et devis de l'édifice. La stèle imaginée par l'artisan est un obélisque en pierre sur piédestal avec croix de guerre. Le 29 juin 1919², le conseil municipal alloue une subvention de 1800 francs au

¹ *L'Abeille d'Etampes*, n°25, samedi 19 juin 1920. A.D. JAL 19 [20]. Il est indiqué que la commune compte 25 morts. Or 26 noms sont inscrits sur le monument.

² Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Guillerval, 29 juin 1919. A.D. 2o 656 [5]

comité. La dite subvention n'ayant pu être remise au trésorier de la commission, son versement est différé à la séance du 11 juillet 1920¹. Le 22 novembre de la même année, la Commission Départementale d'Examen émet un avis favorable à l'exécution du projet. Deux mois plus tard, le 27 janvier 1921, le décret présidentiel autorisant l'édification du monument est promulgué. La construction de l'édifice est cependant achevée depuis longtemps. Son inauguration a eu lieu voilà près de sept mois, le 27 juin 1920².



Le monument à selon toute vraisemblance été déplacé. Implanté à l'origine sur la place Chauval, il se dresse aujourd'hui à côté de l'église, à l'entrée du village. Il s'agit d'un obélisque sur piédestal avec croix de guerre et palmes. Le monument aux morts repose sur un dallage en pierre. Une petite allée gravillonnée permet d'accéder à celui-ci. L'espace délimité par le dallage et l'allée est ceinturé par un massif de fleurs.

¹ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Guillerval, 11 juillet 1920. A.D.2o 656 [5]

² *L'Abeille d'Etampes*, n°26, samedi 26 juin 1920. A.D.JAL 19 [20]

L'édifice comporte plusieurs inscriptions. La dédicace « *A la mémoire des enfants de Guillerval morts pour la France. Guerre de 1914-1918* » est gravée sur la face antérieure de l'obélisque. La date « 1939-1945 » a été rajouté en dessous de celle de la Grande Guerre. Les noms et prénoms des vingt-six habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre sont gravés par année de décès sur les faces latérales de l'édifice (face latérale gauche, année 1914 & 1915 ; face latérale droite, année 1916 à 1919). Les noms et prénoms des morts de la Seconde Guerre mondiale sont gravés par ordre alphabétique sur la partie inférieure de l'obélisque (face antérieure).

Plusieurs symboles ornent les façades du monument. Sur la face antérieure du monument : on remarque une palme en bronze (piédestal) et une croix de guerre gravée en application (sommets de l'obélisque). Une couronne de laurier en bronze est fixée sur la face latérale droite du piédestal (dé). Une croix de guerre, également en bronze, est fixée au centre de la couronne.

Lgny

Population en 1911 : 1420 habitants

Population en 1921 : 1620 habitants

"Morts pour la France" : 60 noms (4,2%)

Monument (10 janvier 1921 – ?)

Matériau : pierre et bronze

Situation : dans le cimetière communal

Description : obélisque sur piédestal avec amortissement figure (coq)



C'est le 10 janvier 1921¹ que le conseil municipal d'Igny décide d'ériger, dans le cimetière communal, un monument à la mémoire des soixante habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre. Le maire entre à cet effet en contact avec différents entrepreneurs. Le projet qui retient l'attention de la municipalité est un obélisque surmonté d'un coq en bronze et posé sur un piédestal. Les 10000 francs réclamés par l'entrepreneur pour la fourniture et la pose du monument sont recueillis au moyen d'une souscription publique ouverte dans la commune (8000 francs) et d'une subvention communale

¹ Décret présidentiel autorisant l'édification d'un monument aux morts dans la commune d'Igny, 10 janvier 1922. A.D. 2o 665 [3]

de 2000 francs¹. Transmis pour approbation au préfet de Seine-et-Oise, le projet est examiné par la Commission Départementale le 24 décembre 1921, qui émet un avis favorable à son exécution. Quelques semaines plus tard, le 10 janvier 1922, le décret présidentiel autorisant l'édification du monument est promulgué.

Le monument aux morts, situé au centre du cimetière communal, se présente sous la forme d'un obélisque sur piédestal surmonté d'un coq en bronze. Il est implanté au centre d'un espace délimité par un muret en béton. Quatre obus sont disposés au niveau des angles de la clôture, reliés entre eux par une chaîne. L'intérieur de l'espace est rempli par un épais massif de fleurs.

Plusieurs inscriptions sont gravées sur les faces du monument. La dédicace « *igny à ses morts glorieux. 1914-1918. 1939-1945* » est inscrite sur la face antérieure de l'obélisque. Le nom et l'initiale du prénom des soixante habitants de la commune morts au cours de la guerre 1914-1918 sont gravés par ordre alphabétique sur les faces latérales de l'obélisque. Une liste des professeurs d'une école morts au cours de la Grande guerre a également été établie et ajoutée à la suite de la liste des autres victimes. Le nom et l'initiale du prénom des morts de la Seconde Guerre mondiale sont gravés sur la face arrière de l'obélisque. Le classement retenu n'est pas alphabétique. Néanmoins, l'absence d'indications concernant la date du décès ne permet pas de conclure à un classement chronologique. Le nom d'une victime de la guerre d'Algérie est gravé au bas de la face latérale droite de l'obélisque.

Plusieurs symboles et sculptures ornent les façades de l'édifice. Un coq au port altier, en bronze, surmonte le monument. Il est vraisemblablement situé sur un amoncellement de bûches, à moins qu'il ne s'agisse de douilles de fusil ou d'obus. Un motif, composé d'une

¹ Note du maire adressée au préfet de Seine-et-Oise. Demande d'autorisation d'élever un monument commémoratif aux morts de la guerre & indication des voies et moyens de faire face à la dépense, décembre 1921. A.D. 2o 665 [3]

couronne en feuille de chêne et d'une croix de guerre, est gravé sur la face antérieure du piédestal (dé).

Une palme en bronze est fixée sur une plaque de marbre scellée sur la face arrière du piédestal (dé). Une inscription précise le destinataire de l'hommage : « *Hommage des familles à leurs sublimes héros morts pour la France* ».



□ Amortissement – coq en bronze – du monument aux morts pour la France d'Igny. Cimetière communal.

Une plaque fixée sur la face latérale gauche du piédestal (dé) rend hommage aux soldats morts en captivité. Notons que la plaque n'est pas datée, il semble probable que cette plaque concerne la Seconde Guerre mondiale. On peut lire l'inscription : « *Association des prisonniers de guerre d'Igny. A la mémoire de nos camarade morts en captivité* ».

Une plaque de marbre blanc est déposée au pied de la face antérieure du monument. Un motif en bronze, composé d'une branche de laurier, d'une branche de chêne et d'un casque Adrian, est fixé sur la plaque. Une inscription précise le destinataire de l'hommage : « *L'Union Nationale des Combattants. Hommage aux morts pour la France* ». Trois autres plaques, offertes par des associations d'anciens combattants, rendent hommage aux morts de la

seconde guerre mondiale. Deux mats (drapeaux) sont disposés de part et d'autre du monument, en léger retrait par rapport à celui-ci.

I

tteville

Population en 1911 : 903 habitants

Population en 1921 : 844 habitants

"Morts pour la France" : 51 noms (5,6%)

Monument (15 juin 1919 – 1^{er} août 1920)

Matériau : pierre d'Euville

Entrepreneur : M. Marin (Essonnes)

Description : obélisque sur piédestal et socle

Situation : près de l'église

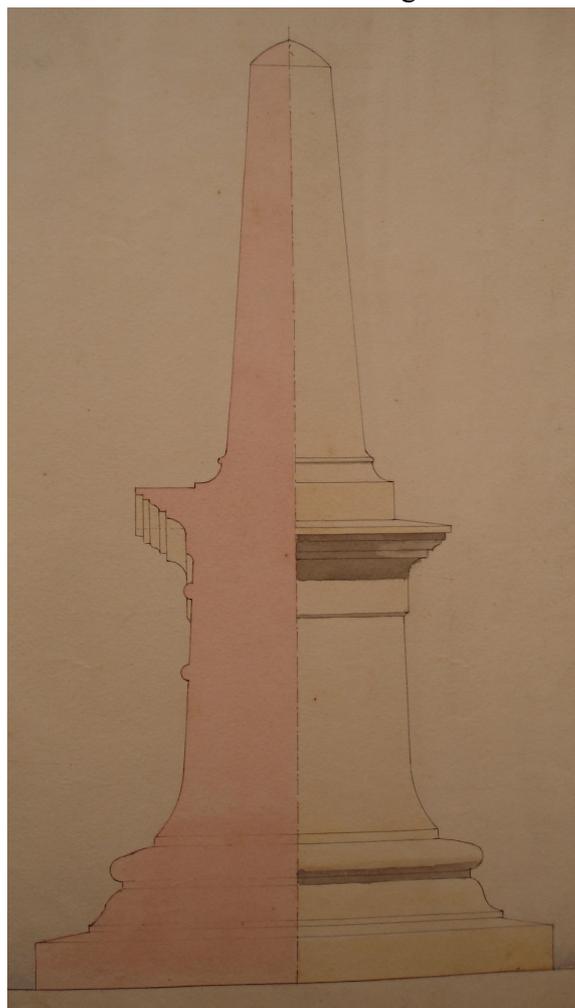


□ La patrie et la foi. Monument aux "Morts pour la France" élevé à l'ombre de l'église à Itteville.

Carte postale ancienne. A.D. 2Fi 91/7

Au cours de la délibération du 15 juin 1919, le maire d'Itteville propose au conseil municipal de procéder à la nomination d'un comité en vue d'ériger un monument à

la mémoire des cinquante-et-un habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre. Le projet, ajourné dans un premier temps, est de nouveau soumis à l'approbation de l'assemblée par M. Faron, conseiller municipal, lors de la séance du 17 août 1919. L'assemblée adopte la proposition de M. Faron, constitue un comité, et sollicite auprès du préfet de Seine-et-Oise l'autorisation de lever une souscription publique afin de subvenir aux dépenses¹. Le 4 janvier 1920, compte-tenu du montant du produit de la souscription, le conseil autorise le comité à faire édifier le monument et l'invite à désigner un emplacement à cet



□ Croquis du monument aux morts d'Itteville. S.d. A.D. Edépôt 54 1M2

effet. L'assemblée annonce également qu'elle « fera entourer d'un petit mur surmonté d'une grille, la partie de la place comprise entre les propriétés Wacheru et Lesieur². » Une somme de 3000 francs, prélevée sur les fonds libre de 1920, est votée pour financer la construction de

¹ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal d'Itteville, 17 août 1919. A.D. 2o 671 [4]

² Extrait du registre des délibérations du conseil municipal d'Itteville, 4 janvier 1920. A.D. 2o 671 [4]

l'édifice. Les travaux sont confiés à M. Marin, entrepreneur de monuments funèbres. Le monument, en pierre d'Euville, coûte 4000 francs, pose incluse. Les gravures, précise le devis, seront peintes en « *brun Van Dyck* ». L'entrepreneur s'engage à livrer l'édifice pour le 31 juillet 1920. Le 22 février 1920, Le maire présente à l'assemblée les plans du monument choisis par le comité. Il « *ajoute également qu'il a fait la demande de un ou deux canons pour rehausser le monument* ». Le conseil municipal approuve le projet adopté par le comité. L'édification du monument est autorisée par décret présidentiel en date du 12 mars 1920¹. Le 13 juin 1920, le conseil examine le devis estimatif établis par M. Fervaise², architecte à Etampes, pour l'entourage du monument aux morts. « *Considérant que les ressources de la commune ne sont pas, à l'heure actuelle, en état de faire face à la dépense³* », les membres de l'assemblée décident de ne faire, « *seulement qu'autour du monument commémoratif des enfants d'Itteville morts pour la France, un entourage approprié* ». Le 2 juillet 1920, un nouveau devis est adressé à la municipalité par M. Paul Clavier et M. A. Gervaise, architectes à Etampes. Au cours de la séance du 13 juillet 1920, le maire demande au conseil d'approuver le cahier des charges, le devis et le bordereau de prix relatifs aux travaux d'entourage du monument aux morts établis par les deux architectes étampois. Le monument est inauguré entre temps le 1^{er} août 1920, en présence de M. Charles Reibel, sous-secrétaire d'Etat à la présidence, M. Maurice Colrat, député de Seine-et-Oise et M. J. Chaleil, préfet de Seine-et-Oise. *Le Réveil d'Etampes* publie un compte-rendu de la cérémonie dans ses colonnes : « *sur un petit terre-plein, - qu'on croirait avoir été disposé exprès, - de la place de l'église, en face la porte principale de celle-ci, a été élevé le monument aux lignes sobres et impressionnantes. C'est une pyramide a quatre faces, surmontant un socle sur la façade duquel ces mots ont été gravés : "En l'honneur des enfants d'Itteville morts pour la Patrie" avec, en dessous, deux vers du poète Charles Peguy, tombé lui-même glorieusement au champ d'honneur, au début de la campagne :*

¹ Deux décrets ont été promulgués : l'un en date du 12 mars 1920, l'autre en date du 9 avril 1920.

² On trouve également le nom orthographié « Gervaise ».

³ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal d'Itteville, 13 juin 1920. A.D. 2o 671 [4]

"Heureux ceux qui sont morts dans une juste guerre

Heureux les épis mûrs et les blés moissonnés !"

Sur les quatre faces de la pyramide ont été gravés les noms des morts glorieux. [Suivent les noms des morts, classés par année de décès]. Une croix de guerre a été gravée au-dessus des noms, sur la face principale. L'ensemble de ce monument est vraiment impressionnant dans une grandiose simplicité¹. » Le 26 décembre 1920, le conseil municipal examine les plans et devis de la grille d'entourage établis par M. Conrad, serrurier à la Ferté-Alais, ainsi que le devis de maçonnerie présenté par M. Wachoru, entrepreneur à Itteville. Il autorise le maire à traiter de gré à gré avec ces entrepreneurs et « *prie M. le préfet de bien vouloir accorder la dispense d'adjudication pour ces travaux si peu importants* ». Le procès-verbal de réception définitive des travaux d'entourage du monument aux morts est dressé le 4 décembre 1921.

Le monument aux morts est situé dans le centre ville, à proximité de l'église (devant l'entrée de celle-ci). Reposant au centre d'un massif de fleur bordé par une bordure en béton, il se présente sous la forme épurée d'un obélisque sur piédestal. Quatre obus, peint en vert, sont disposés aux angles du monument. Une grille d'entourage, également peinte en vert, ceinture l'ensemble.

¹ *Le Réveil d'Etampes*, n°32, samedi 7 août 1920. A.D. JAL 91 [14]. Un compte-rendu de la cérémonie d'inauguration est également publié dans les colonnes de *L'Abeille d'Etampes*, n°33, samedi 7 août 1920. A.D. JAL 19 [20]



La dédicace « *En l'honneur des enfants d'Itteville morts pour la Patrie. 1914-1919* » est gravée sur la face antérieure du piédestal (dé). Notons l'originalité de la date, qui ne s'arrête pas à l'armistice mais vraisemblablement au traité de Versailles. Les noms et prénoms des cinquante-et-un habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre sont gravés par année de décès sur les faces antérieure (1914), latérale droite (1915-1916) et latérale gauche (1917-1918-1919) de l'obélisque. Les noms et prénoms des morts de la Seconde Guerre mondiale sont gravés par année de décès sur la face latérale droite du piédestal (dé).

Deux vers d'un poème composé par le poète Charles Peguy, habitant de la commune mort au champ d'honneur, sont gravés sur la face antérieure du piédestal (dé) :

« Heureux ceux qui sont morts dans une juste guerre

Heureux les épis murs et les blés moissonnés

Ch Peguy

Mort au champ d'honneur ».

Plusieurs symboles ornent les façades du monument. Une croix de guerre est gravée en application au sommet de la face antérieure de l'obélisque. Une plaque en pierre est disposée au pied de la face antérieure du monument. Un motif en bronze, composé d'une palme et d'une couronne (branche de laurier et branche de chêne), est fixé sur cette plaque. Une inscription est également gravée sur celle-ci : *« A nos camarade morts pour la France »*. Une plaque de marbre blanc est fixée sur la partie basse du piédestal. Elle comporte la date de la fin de la guerre d'Algérie : *« 19 mars 1962. Fin de la guerre d'Algérie »*.

J anville-sur-Juine

Population en 1911 : 646 habitants

Population en 1921 : 559 habitants

"Morts pour la France" : 29 noms (4,5%)

Monument (21 août 1921 – 23 octobre 1921)

Matériau : pierre d'Euville

Entrepreneur : M. G. Giraux et Rombaux-Roland (Jeumont)

Description : obélisque sur piédestal et socle

Situation : place de la mairie



C'est au cours de la délibération du 21 août 1921¹ que le conseil municipal de Janville-sur-Juine décide d'élever un monument à la mémoire des vingt-neuf habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre de la guerre. Un marché de gré à gré est conclu avec M. G. Giraux, entrepreneur de maçonnerie, pour la fourniture et la pose de l'édifice « *sur la place publique de la mairie et des écoles* ». Le 12 novembre de la même année, la commission d'examen émet un avis favorable au projet présenté par la municipalité et le 29

¹ Décret présidentiel autorisant l'édification d'un monument aux morts dans la commune de Janville-sur-Juine, 29 novembre 1921. A.D. 2o 679 [8]

novembre, le décret présidentiel autorisant l'édification du monument est promulgué. Le financement de l'édifice est assuré par une souscription publique (4172.75 francs) et deux crédits votés par le conseil municipal, l'un de 1500 francs et l'autre de 1192.65 francs¹. L'inauguration du monument a lieu le 23 octobre 1921, en présence de M. Périnard, député de Seine-et-Oise et de M. Léon Moine, sous-préfet d'Etampes. Le compte-rendu de la cérémonie est publié dans les colonnes du *Réveil d'Etampes* : « *Le monument, entouré d'une grille quadrangulaire, est érigé à gauche de la place, en face de l'église. [...] Au-dessus des emmarchements, un socle en granit, aux faces polies comme du marbre, immortalise les noms des braves tombés au champ d'honneur. Sur ce socle, quatre sphères supportent une colonne rectangulaire, au sommet de laquelle se détache, massive et légère en même temps, une croix de guerre. La face principale de la colonne présente une plaque commémorative et, sculptée au-dessous dans la pierre, en beau relief, une couronne avec deux glaives croisés. L'enceinte du monument, aux angles duquel se dressent quatre obus lourds, disparaît presque tout entière sous les plantes vertes et sous les fleurs. [...] La Marseillaise terminée, M. Pierre, maire de Janville, dont le fils est mort pour la France, prend la parole. Il dit que la population de Janville et le conseil municipal ont voulu glorifier les enfants du pays morts pour la Patrie et leur édifier un monument digne d'eux, digne aussi de la commune si aimée et si fréquentée et si aimée des villégiaturants². »*

Le monument aux morts est situé devant la mairie. Il faut signaler que la face antérieure n'est pas celle exposer en premier au regard du passant. Il s'agit en réalité de la face latérale gauche du monument. L'édifice se présente sous la forme d'un obélisque sur piédestal avec amortissement figure (croix de guerre). Quatre obus, peint en bleu outremer sont disposés au niveau des angles du monument. Un pot de fleur est posé devant la face antérieure du monument. Notons que l'obélisque repose sur des motifs sphériques en pierre, situés à la base

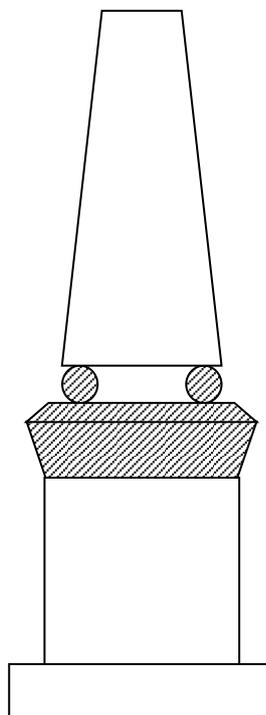
¹ Note du maire de Janville-sur-Juine. Indication des voies et moyens pour faire face à la dépense d'érection du monument aux morts, s.d. A.D. 2o 679 [8]

² *Le Réveil d'Etampes*, n°43, samedi 29 octobre 1921. A.D. JAL 91 [15]

de celle-ci. Cette architecture se retrouve également à Boussy-Saint-Antoine et aux Granges-le-Roi.



□ Monument aux "Morts pour la France" de Janville-sur-Juine .



□ Schéma de principe. "Sommet du piédestal en surélévation sur des boulets"

La dédicace « *Aux morts pour la France. Guerre de 1914-1918* » est gravée sur la face latérale droite de l'obélisque (partie supérieure).

Les noms et prénoms des vingt-neuf habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre sont gravés par année de décès (le sous-classement est alphabétique) sur les faces antérieure (1915), latérale droite (1914) et latérale gauche (1916-1917) et arrière (1918) du piédestal (dé). Les noms et prénoms des morts de la Seconde Guerre mondiale sont gravés,

précédés par la date « 1940-1945 » sur la face antérieure du piédestal (dé), à la suite de la liste des victimes de la Grande Guerre. Le classement retenu est vraisemblablement chronologique.

Une inscription gravée sur la partie basse du piédestal (face latérale gauche) rappelle le nom du fabricant du monument : « *Rombaux-Roland. Granits. Jeumont (nord)* ».

Plusieurs symboles ornent les façades de l'édifice. Un motif, composé d'une couronne de laurier au centre de laquelle s'entrecroisent deux épées, est gravé en application sur la face latérale droite de l'obélisque. Une palme est gravée sur un support en cuivre posé au pied de la face antérieure du monument. Une croix de guerre en pierre compose l'amortissement du monument.



□ Motif composé d'une couronne de laurier au centre de laquelle s'entrecroisent deux épées, gravé en application sur la face latérale droite de l'obélisque.



□ Amortissement en forme de Croix de guerre du monument aux morts de Janville-sur-Juine.

J anvry

Population en 1911 : 419 habitants

Population en 1921 : 372 habitants

"Morts pour la France" : 14 noms (3,3%)

Monument (? – 11 juillet 1920)

Matériau : pierre et marbre

Entrepreneur : M. Lecreux (Pantin)

Description : obélisque sur piédestal trapézoïdal et socle

Situation : au centre du village, près de la mairie et de l'église



Le 22 février 1920¹, examinant les devis et plans présentés par M. Lecreux, entrepreneur à Pantin, pour la fourniture et la pose d'un monument aux morts pour la France, le conseil municipal de Janvry autorise le maire à conclure un marché de gré à gré avec l'entrepreneur « *sous réserve de l'approbation préfectorale qu'il sollicite* ». Pour couvrir la dépense de 4400 francs, l'assemblée annonce l'ouverture d'une souscription publique de 1500 francs, complétée par une somme de 2000 francs prélevée sur le budget additionnel de 1919 et par une somme de 900 francs, obtenue par subvention ou prélevée sur les fonds libres.

¹ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Janvry, 22 février 1920. A.D. 2o 684 [6]

Le 31 juillet 1920, la commission d'examen se prononce favorablement à l'édification du monument, sous réserve néanmoins de simplifier le socle. Le 21 octobre, le décret présidentiel approuvant l'érection de l'édifice est promulgué. Un mois plus tard, le 21 novembre 1920, le conseil municipal « *reçoit définitivement les travaux et fournitures et dit que le paiement [de l'entrepreneur] peut avoir lieu¹.* » L'inauguration du monument, organisée avant même que ne soit prononcé le décret d'approbation, a lieu le 11 juillet 1920 : « *toute la population assiste à la cérémonie, M. le maire de la commune, M. le duc de Caraman, conseiller général, M. François conseiller d'arrondissement prononcèrent des discours et furent écoutés dans le plus religieux silence. Après eux, M. le docteur Testud, dans une vibrante allocution, parla au nom des anciens combattants².* » Le 12 février 1922, les travaux d'entourage du monument – d'un montant de 2800 francs – sont confiés à M. Renaud, entrepreneur de maçonnerie à Janvry, et à M. Mathieu, entrepreneur de serrurerie à Limours. Les plans et devis de l'entourage ont préalablement été établis par M. Bruyères, architecte à Monthléry.

Le monument aux morts est situé au centre du village, près de la mairie et de l'église. Il se présente sous la forme d'un obélisque sur piédestal et socle. On remarquera l'architecture du piédestal, en forme de vasque trapézoïdale. Le monument est entouré d'un petit muret en béton qui supporte une grille en fer de couleur grise. L'espace qui entoure l'édifice est un peu fleuri, quoiqu'apparemment laissé à l'abandon.

L'édifice comporte plusieurs inscriptions. La dédicace « *Aux enfants de la commune de Janvry morts pour la France* » est gravée sur une plaque de marbre fixée sur la face antérieure de l'obélisque. La date « *1914-1918* » est inscrite sur la corniche, au-dessus du piédestal.

¹ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Janvry, 21 novembre 1920. A.D. 2o 684 [6]

² *La Gazette de Seine-et-Oise*, n°29, jeudi 15 juillet 1920. A.D. JAL 22 [1]

Les noms et prénoms des quatorze habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre sont gravés sur une plaque de marbre blanc fixée sur la face antérieure de l'obélisque, sous la dédicace. Le classement retenu n'est pas alphabétique. Cependant, l'absence d'indications concernant la date du décès ne permet de conclure à un classement chronologique.

Les noms et prénoms des morts de la Seconde Guerre mondiale sont gravés sur une plaque de marbre blanc fixée sur la partie inférieure de l'obélisque (face antérieure). Le classement retenu n'est pas alphabétique. Cependant, l'absence d'indications concernant la date du décès ne permet de conclure à un classement chronologique.

Fixée sur la face latérale gauche de l'obélisque (partie inférieure), une plaque de marbre blanc rend hommage aux morts de la « *France d'Outre-mer* ». L'année du décès « 1955 » est indiquée devant le nom et le prénom de la victime.

Plusieurs symboles ornent les façades de l'édifice. Une branche de chêne en bronze est fixée sur le socle supérieur du piédestal (face antérieure). Une médaille de la croix de guerre en bronze est fixée au sommet de la face antérieure de l'obélisque.

Juvisy-sur-Orge

Population en 1911 : 4730 habitants

Population en 1921 : 6138 habitants

"Morts pour la France" : 190 noms (4%)

Monument (30 mai 1920 – 6 novembre 1921)

Matériau : pierre et marbre

Architecte : M. Aubert (Juvisy)

Entrepreneur : M. Delalieu

Description : obélisque épatée sur piédestal et socle

Situation : dans le cimetière communal



Le dimanche 30 mai 1920, la section "Juvisy et environs" de l'Union Nationale des Mutilés et Réformés organise sa réunion annuelle. Entre autres sujets, l'assemblée évoque la question du monument aux morts : « *La municipalité de Juvisy ayant refusé de souscrire à l'érection d'un monument pour les morts de la Grande guerre, l'assemblée générale prend acte de son refus et décide à l'unanimité d'assurer elle-même l'érection de ce monument au cimetière de Juvisy*¹ ». Le 24 juin 1920, un article paru dans la *Gazette de Seine-et-Oise* fait état de l'affaire : « *La section de l'UNMR a décidé d'assurer elle-même l'érection de ce monument. Un comité est d'ailleurs formé à cet effet depuis plusieurs mois ;*

¹ *L'Abeille de Seine-et-Oise*, dimanche 13 juin 1920. « Nouvelles régionales. Juvisy ». A.D. JAL 20 [30]

il faut qu'une commission soit chargée de recueillir les fonds nécessaires pour mener à bonne fin l'œuvre de glorification des enfants de Juvisy tombés au champ d'honneur ». Le reporter écrit également que « *M. Marais, maire, a donné l'assurance qu'il faciliterait, par tous les moyens en son pouvoir, la réalisation de ce projet. Personne n'en doute. Nous regrettons toutefois que ceux de nos édiles qui sont d'avis que notre assemblée municipale devait s'associer à l'hommage, n'aient pas cru devoir protester publiquement contre le vote de leurs collègues et se désolidariser avec eux*¹. » Le projet bénéficie donc, à défaut du soutien de la municipalité, de celui du maire et de quelques conseillers municipaux. Le 24 juillet 1920, un nouveau comité d'érection est constitué : « *M. Marais, maire, en a accepté la présidence ; M. Victor Lévy a été nommé vice-président ; M. Binant, directeur de l'école des garçons, a été élu trésorier, et M. le docteur Lissonde a bien voulu se charger des fonctions de secrétaire*². » L'emplacement du monument est fixé dans le cimetière communal. Dans sa réunion plénière du 2 août, le comité annonce que la souscription publique a produit à ce jour la somme de 5567,05 francs, somme à laquelle il faut ajouter une subvention de 3000 francs votée par le conseil municipal. L'assemblée arrête également les grandes lignes de la grande kermesse que le comité organise le 15 août dans le parc de Juvisy. Le 14 novembre, M. Binant, le trésorier du comité, annonce dans les colonnes de *l'Indépendant de Seine-et-Oise* que la souscription publique a produit la somme de 11 550, 45 francs. Le 23, le comité se réunit dans la salle de la mairie pour procéder au choix du monument. L'assemblée examine deux projets. L'un présenté par M. Eric de Nussy – président d'honneur des étudiants de Paris, président de la section générale des Beaux-Arts, sculpteur récompensé au Salon des artistes français – consiste en une « *gloire de 4 mètres de haut, taillée à même la pierre en haut relief*. » L'autre projet, présenté par M. Aubert, architecte de la ville de Juvisy et accessoirement membre du comité d'érection, consiste en un « *monolithe avec 4 plaques de marbres dont une sur chaque côté pour y inscrire les noms et sur la base plate-bande de gazon l'entourant*. » Par 16 voix

¹ *La Gazette de Seine-et-Oise*, n°26, jeudi 24 juin 1920. A.D. JAL 22 [1]

² *La Gazette de Seine-et-Oise*, n°28, jeudi 8 juillet 1920. A.D. JAL 22 [1]

contre une, le projet de M. Aubert est adopté. Ce choix s'explique par le fait que le comité « *recherche moins l'art ni la sculpture que le solide.* » Des doutes subsistent cependant sur la probité du comité. Dans son édition du 2 décembre 1920¹, La Gazette de Seine-et-Oise publie une lettre de M. Victor Lévy, Vice-président du comité, qui émet des doutes quant à la régularité du vote. Il réfute tout d'abord la justification avancé par le maire selon laquelle la solidité a prévalu sur les aspects esthétiques dans le choix du projet. Dans ce cas, objecte t-il, « *pourquoi après avoir émis le vote, un des membres du comité trouvant le monolithe trop nu a-t-il proposé de l'embellir en y ajoutant par exemple soit un médaillon représentant une tête de poilu ou une palme en bronze posé sur le monument.* » M. Lévy dénonce également le surcout provoqué par un tel ajout. En effet, compte-tenu du produit de la souscription publique, le budget initial alloué aux entrepreneurs pour réaliser le monument était fixé à 14 000 francs. Or, alors que le projet de M. De Nussy est évalué en deçà de cette somme, celui de M. Aubert est estimé à 14300, auquel il faut désormais ajouter près de 1500 francs pour l'ornementation supplémentaire. M. Lévy se montre d'autant plus perplexe que les dépenses ne s'arrêtent pas à la seule fourniture du monument. Il faut en effet y ajouter le prix des obus et des chaînes composant l'entourage de l'édifice ainsi que les dépenses d'inauguration, soit environ 20 000 francs. Le vice-président du comité s'interroge : « *le comité n'en possédant que 15000 francs au plus, comment se procurera t-il le reste ?* ». Son jugement est sans appel : le vote est illégal. Il avance trois arguments : tout d'abord, le comité n'a pas tenu compte du prix fixé. Ensuite, le comité aurait du consulter les souscripteurs et les familles endeuillées pour choisir le monument à élever. Enfin, la présence de M. Aubert au sein même du comité d'érection est peut compatible avec sa participation au concours. Le vice-président du comité achève sa lettre sur ces mots : « *Souscripteurs, qui m'avez donné votre argent pour avoir une œuvre d'art et non un simple monument funéraire si beau qu'il puisse être, je défends votre cause.* » Les suites de l'affaire sont incertaines. Le projet de M. Aubert est retenu en dépit des protestations émises par M. Lévy. Le 22 janvier 1921, le

¹ La Gazette de Seine-et-Oise, n°47, jeudi 2 décembre 1920. A.D. JAL 22 [1]

conseil municipal dresse un état des lieux des moyens de financement du monument. A la subvention communale de 3000 francs vient s'ajouter la subvention de l'Etat de 300 francs ainsi que le produit de la souscription publique d'environ 11700 francs, soit un total de 15000 francs. Le 29 janvier, la commission d'examen émet un avis favorable au projet. Un peu moins d'un mois plus tard, le 21 février 1921, le décret présidentiel d'approbation est promulgué. En mars 1921, une violente opposition éclate à propos de l'emplacement du monument aux morts. Une réunion de protestation contre l'emplacement choisi par le conseil municipal est organisée, présidée par M. Beyrlein. Les détracteurs du projet soutenu par la municipalité souhaitent que le monument soit édifié sur la place publique et non au cimetière communal. Le monument sera finalement élevé au cimetière, selon le vœu de la municipalité. Il est inauguré le 6 novembre 1921 sous la présidence du sous-préfet de Corbeil.

Le monument aux morts est situé au centre du cimetière communal. Il s'agit d'un obélisque "épaté" sur piédestal et socle, ceinturé à sa base par un massif de fleurs. Quatre obus de gros calibre, de couleur noire, sont disposés aux angles du piédestal (socle). Deux mats sont disposés de part et d'autre de l'édifice. L'ensemble est propre et de belle facture.

Plusieurs inscriptions figurent sur le monument. La dédicace « *A nos morts. La commune de Juvisy* » est gravée sur la face antérieure de l'obélisque. La date « *1914-1918* » est gravée au dessus de la dédicace, sur la partie supérieure de l'obélisque. Signalons la dédicace gravée sur la plaque de la face latérale droite de l'obélisque : « *Militaires de Juvisy-sur-Orge Morts pour la France à la guerre 1914-1918* »

Les noms et prénoms des habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre sont gravés par ordre alphabétique sur des plaques de marbres fixées sur les faces latérales de l'obélisque. La face latérale droite recense les victimes dont le nom commence par A à D. Cette première plaque comporte la dédicace : « *Militaires de Juvisy-sur-Orge Morts pour la*

France à la guerre 1914-1918 ». La face arrière comporte les noms commençant par D à M. La face latérale gauche comporte les noms commençant par M à W.

Les noms et prénoms des victimes de la Seconde Guerre mondiale sont gravés sur des plaques de marbre fixées sur la partie basse du piédestal. Les victimes sont différenciées entre les militaires, les civils, les déportés, les victimes du S.T.O, les personnes assassinées, les sapeurs-pompiers, les F.F.I et aux victimes civiles des bombardements.

Une plaque de marbre fixée sur la face antérieure du piédestal (partie basse) rend hommage aux victimes « *tombées en Afrique du nord. 1953-1960* ». Les noms et prénoms des morts sont gravés par ordre alphabétique sur deux colonnes.

Deux inscriptions rappellent le nom des concepteurs de l'édifice. L'une est gravée sur le montant droit qui supporte l'obus (face antérieure) : « *Delalieu. Entrepreneur* ». L'autre est gravée sur le montant gauche qui supporte l'obus (face antérieure) : « *Aubert. Architecte.* »

Plusieurs symboles ornent les façades du monument. Un motif en bronze, composé d'une palme de grande dimension, d'une couronne de laurier et d'un rameau de chêne est fixé sur la face antérieure de l'obélisque.

Une couronne de laurier est gravée en application au sommet de l'obélisque, formant une corniche autour de celle-ci. Une croix de lorraine tréflée (croix de la résistance) est fixée sur la face antérieure du piédestal (partie basse). Une rose en bronze est fixée au centre de la celle-ci.

L a Ferte-Alais

Population en 1911 : 948 habitants

Population en 1921 : 834 habitants

"Morts pour la France" : 27 noms (2,8%)

- Monument cantonal (? – ?)

Situation : à l'entrée de la ville

Description : obélisque sur piédestal et socle

- Monument communal (28 novembre 1920 - ?)

Matériau : pierre d'Euville

Sculpteur : M. Fiot

Situation : à coté de l'église

Description : statue de lion sur piédestal

- Plaque commémorative (19 juillet 1919 – 14 juillet 1920)

Situation : dans le cimetière communal, sur le monument aux morts de 1870-1871



Deux monuments aux morts de la Grande Guerre sont élevés sur le territoire de la commune de La Ferté-Alais, dans le sud de l'Essonne : un monument communal, situé près de l'église, et un monument cantonal, implanté à l'entrée du pays. Une plaque commémorative est également apposée sur le monument aux morts de 1870-1871, dans le cimetière communal.

Le 19 juillet 1919, le conseil municipal de La Ferté-Alais « décide qu'un tableau d'honneur serait placé à la mairie et sur lequel seront inscrits les noms de tous les combattants cités à l'ordre de l'armée, de la division, de la brigade ou du régiment pendant la guerre 1914-1918 ». L'assemblée décide également de « procéder à l'érection d'une plaque

commémorative où seront gravés les noms des héros morts au champ d'honneur ». La dite plaque doit être placée sur le monument élevé dans le cimetière de la ville, mais des difficultés matérielles empêchent la concrétisation du projet. L'activité commémorative de la petite commune du sud-Essonne est néanmoins particulièrement intense. Au cours de la délibération du 13 juin 1920, le conseil municipal souscrit ainsi au projet, proposé par un membre de l'assemblée, d'édification d'une plaque commémorative à la mémoire d'un instituteur décédé au cours de la guerre. Il vote également une somme de 20 francs pour le « *monument à élever à la mémoire des membres de l'enseignement tombés au champs d'honneur* ». Le projet de plaque commémorative élevée en mémoire des morts de la guerre, à placer sur le monument aux de la guerre Franco-prussienne du cimetière, est examiné et approuvé par la commission départementale le 19 mars 1920. Elle est inaugurée 4 mois plus tard, le 14 juillet 1920. Le compte-rendu de la cérémonie d'inauguration publié dans les colonnes du Réveil d'Etampes donne un descriptif relativement précis de la plaque : « *La plaque commémorative, œuvre de notre compatriote M. Boisseau, habile marbrier, consiste en un livre ouvert, en marbre, et sur les pages sont gravés les 26 noms de nos chers disparus. Cette plaque a été scellée au piédestal de la colonne tronquée du monument des soldats morts pour la patrie et en rehausse l'effet déjà saisissant*¹. » Le 28 novembre 1920, le conseil municipal décide d'ériger un monument à la mémoire des morts de la Grande Guerre. Sa décision est approuvée par décret présidentiel 5 mois plus tard, le 23 avril 1921. Un comité d'érection est constitué le 5 octobre 1924². Sa composition est pour le moins éclectique. Outre le maire et son adjoint, qui occupent respectivement les postes de président et vice-président du comité, il y a le président de la Cigale Fertoise, le percepteur communal, un secrétaire de mairie et le vice-président des sapeurs pompiers. Le comité d'honneur est quant à lui constitué de M. Amodru, député de Seine-et-Oise et maire de Chamarande et de M. Muret, conseiller général et maire de Torfou. Le comité reçoit pour mission de recevoir le produit de la

¹ *Le Réveil d'Etampes*, n°30, samedi 24 juillet 1920. Article « *Deux émouvantes cérémonies à La Ferté-Alais* ». A.D. JAL 91 [14]

² *L'Abeille d'Etampes*, n°42, samedi 11 octobre 1924. A.D. JAL 19 [21]

souscription publique ouverte dans la commune et d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'édification du monument. La suite du projet est floue. Près de 9 années plus tard, le 7 avril 1930, le projet est soumis à l'examen de la commission des bâtiments civils. La réponse de la commission parvient à la municipalité le 15 du même mois. L'avis est favorable, même s'il est précisé que le « *traité de gré à gré devra préciser "pierre d'Euville" car le terme "Pierre de Lorraine" manque de précision.* » La date d'inauguration de l'édifice est inconnue.



□ La Ferté-Alais, le monument aux morts cantonal. Carte postale ancienne. A.D. 2Fi 73/65

Le monument aux morts cantonal est situé à la sortie du village, à l'intersection de deux routes. Il se présente sous la forme d'un obélisque sur piédestal. La dédicace « *Les vétérans à leurs camarades du canton morts pour la Patrie* » est gravée sur la face antérieure du piédestal (dé).

Les noms des habitants du canton morts au cours de la Grande Guerre sont gravés par commune sur des plaques de marbre fixées sur les quatre faces de l'obélisque. Notons que de

nombreuses communes n'ont pas de noms inscrits alors que les communes en question ont eu des victimes au cours de ce conflit. Ce monument cantonal est donc un peu obsolète. Sur la base du piédestal, une inscription indique le mode de financement retenu pour édifier le monument : « *Par souscription publique* ». L'ornementation de l'édifice est sommaire. Une couronne mortuaire traversée par une branche de laurier est gravée par application sur la face antérieure du piédestal (dé), à côté de la dédicace.

Le monument aux morts communal est situé à côté de l'église. Il se présente sous la forme d'une statue de lion sur piédestal. La figure du lion – symbole de la force et de la justice – est originale. On ne la retrouve ainsi sur aucun autre monument aux morts de notre échantillon. L'édifice est situé au sommet d'un petit promontoire en pierre. L'espace immédiat du monument est clos par une grille noire en fer, fixée sur un petit muret. Un portillon situé au niveau de la face antérieure du monument permet d'y accéder. Un liserai de fleurs contourne le monument sur ses faces latérales et arrière. L'entrée délimitée par le portillon est encadrée par deux arbustes de taille moyenne.



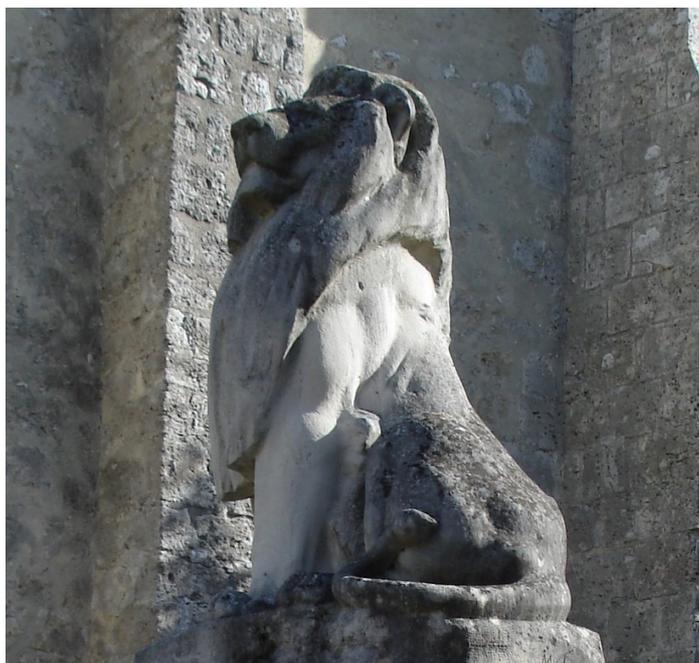
□ La Ferté-Alais, le monument aux morts communal, situé à côté de l'église.

La dédicace « La Ferté-Alais à ses morts » est gravée sur la face antérieure du piédestal. La date « 1914 » - « 1918 » est gravée sur les cotés inclinés de la face antérieure du monument. La date « 1939 » - « 1945 » est gravée de la même manière sous la date de la Grande Guerre.

Les noms et prénoms (seules les initiales des prénoms sont indiquées) des habitants originaires de la commune morts au cours de la Grande Guerre sont gravés par ordre alphabétique sur deux colonnes sur la face antérieure du piédestal. Les noms et prénoms (seules les initiales des prénoms sont indiquées) des morts de la Seconde Guerre mondiale sont gravés selon le même procédé à la suite de la liste des victimes de la Grande guerre.

Plusieurs symboles ornent les façades du monument. Un symbole en forme de croix de Saint André est gravé et peint en couleur ocre sous l'inscription dédicatoire, sur la face antérieure

du piédestal. Les deux branches inférieures de la croix forment chacune une croix inclinée vers le bas. Une statue de lion en position assise, le port altier, la crinière majestueuse, surmonte le monument. Une inscription gravée sur le socle de la statue, indique le nom de son réalisateur : « *M. Fiot* ».



□Symbole de force, de pouvoir et de justice, un lion majestueux – réalisé par le sculpteur Fiot – se dresse au sommet du monument aux morts de la Ferte-Alais.

L a Forêt-le-Roi

Population en 1911 : 277 habitants

Population en 1921 : 206 habitants

"Morts pour la France" : 15 noms (5,4%)

Monument (? – 3 juillet 1921)

Situation : dans le cimetière communal

Description : obélisque sur piédestal et socle



Dédié aux quinze habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre, le monument aux morts commandé en 1921 par la municipalité de La Forêt-le-Roi est situé dans le cimetière communal, à l'intersection des deux allées principales et dans l'axe de l'entrée principale. Inauguré le 3 juillet 1921¹, l'édifice se présente sous la forme d'un

¹ *La Gazette de Seine-et-Oise*, n°33, jeudi 18 août 1921. A.D. JAL 22 [2]

obélisque sur piédestal et socle. Des pots de fleurs de dimension et de coloris différents sont disposés devant les différentes faces du monument.

La dédicace « *La commune de La Forêt-le-Roi à ses enfants morts pour la France. 1914-1918* » est gravée sur la face antérieure de l'obélisque. Les noms et prénoms des quinze habitants originaires de la commune morts au cours de la Grande Guerre sont gravés par année de décès sur les faces latérales et antérieure du piédestal (dé). Pour chaque victime, on a également indiqué l'âge au moment du décès. Les noms et prénoms des victimes de la Seconde Guerre mondiale sont gravés sur une plaque de marbre fixée sur le socle supérieure du soubassement. Notons l'originalité de la périodisation retenue : « *1939-1944* ». Pour chaque victime, on a également indiqué l'âge au moment du décès. Sur la face arrière du piédestal (dé), on a gravé les noms et prénoms des victimes civiles de la Seconde Guerre mondiale et éventuellement la fonction exercée au sein de la commune, ici celle de « *conseiller municipal* ».

Plusieurs motifs sont sculptés ou apposés sur les façades du monument. Une palme en bronze est fixée sur la face antérieure de l'obélisque. Elle recouvre en partie l'inscription dédicatoire. Une croix à trèfle est gravée au sommet de la face antérieure de l'obélisque. Une couronne en bronze composée d'une branche de laurier et d'une branche de chêne maintenues ensemble à leur base par un médaillon est fixée sur la face latérale droite de l'obélisque. Un blason tricolore barré par les initiales de la République (« *R.F* ») est fixé sur la face latérale gauche de l'obélisque. Un support pour drapeaux est apposé au centre de l'écu.

L

a Forêt-Sainte-Croix

Population en 1911 : 120 habitants

Population en 1921 : 108 habitants

"Morts pour la France" : 8 noms (6,6%)

Monument (8 février 1920 – 9 juillet 1922)

Matériau : pierre dure d'Euville

Entrepreneur : Georges Pinturier (Etampes)

Description : obélisque sur piédestal et socle

Situation : près de l'église



C'est au cours de la délibération du 8 février 1920¹ que le conseil municipal de la petite commune de La Forêt-Sainte-Croix décide d'élever un monument à la mémoire des habitants morts au cours de la Grande Guerre. Une somme de 3000 francs est votée par l'assemblée pour financer sa construction, complétée d'autre part par une souscription publique. Le 12 février, un premier devis est présenté par M. Léon Comte, serrurier à la Forêt-Sainte-Croix, pour la fourniture et la pose de l'entourage du monument. L'ensemble des dépenses s'élève à 900 francs. Le 13 mars, M. Georges Pinturier, marbrier à Etampes,

¹ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de La Forêt-Sainte-Croix, 8 février 1920. A.D. 2o 592 [4]

présente les devis et plans du monument aux morts. L'édifice, en pierre dure d'Euville, est estimé à 2600 francs. Le 31 mars¹, un second devis est établi par M. Léon Comte, serrurier à la Forêt-Sainte-Croix, pour la fourniture et la pose de l'entourage du monument. L'ensemble, composé de 124 barreaux avec support dans le milieu de chaque face de l'entourage, est estimé à 900 francs. Le 30 avril 1920, le conseil municipal procède à la nomination d'un comité d'érection du monument aux morts et approuve les plans et devis proposés par MM. Léon comte et Georges Pinturier. L'emplacement du monument est fixé « *sur la place publique des fêtes de la commune* ». Le total des dépenses est évalué à 3500 francs, « *la souscription faite pour élever le monument s'élevant à la somme de 1079,15 francs, il reste donc : 3500 - 1079,15 à payer par la commune, soit 2420,85 francs*². » La municipalité décide donc de maintenir son premier vote de 3000 francs effectué au cours de la délibération du 8 février. Elle accepte également le don faire par le maire d'une plaque en marbre blanc à apposer dans la mairie. Examiné par la commission départementale le 13 juillet 1920, le projet reçoit un avis défavorable. A nouveau soumis à l'approbation de la commission réunie en séance du 21 octobre 1920, le projet est « renvoyé à une nouvelle étude à l'effet de « *supprimer le motif "socle" de proportions par trop malheureuses pour ne conserver que le motif pyramide paraissant suffisant*³. » Lors de la séance du 14 novembre, le conseil municipal prend connaissance des remarques de la commission d'examen et décide d'envoyer deux nouveaux croquis. Le 18 décembre, la commission se prononce en faveur du projet de la commune. Son édification est autorisée par décret présidentiel en date du 12 janvier 1921. Le monument est inauguré en présence de M. Léon Moine, sous-préfet d'Etampes, le 9 juillet 1922⁴.

Le monument aux morts, situé sur la place communale, derrière l'église, se présente sous la forme d'un obélisque sur piédestal et socle. Implanté sur un support gravillonné en légère

¹ Les croquis sont datés du 31 mars 1920, les devis sont datés du 12 avril 1920.

² Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de La Forêt-Sainte-Croix, 30 avril 1920. A.D. 2o 592 [4].

³ Avis de la Commission d'examen des projets, 21 octobre 1920. A.D. 2o 592 [4]

⁴ *Le Réveil d'Etampes*, n°28, samedi 15 juillet 1922. A.D. JAL 91 [15]

surélévation, l'édifice est clôturé par une bordure en pierre. Une grille en fer de couleur verte est fixée sur cette bordure.

La dédicace « *1914-1918. Aux enfants de La Forêt-Sainte-Croix morts pour la France* » est gravée en lettre d'or sur la face antérieure du piédestal (dé). Les noms et prénoms des huit habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre sont gravés, également en lettres dorées, par année de décès, sur la face latérale droite du piédestal (dé).

Plusieurs symboles ornent les façades du monument. Une palme et une médaille de la croix de guerre sont gravées puis peints en ocre-violacé sur la face antérieure de l'obélisque. Une médaille de la croix de guerre en bronze est fixée sur la partie basse du piédestal. Une demi-couronne en bronze composée d'une branche de laurier et d'une palme est fixée sur la partie basse du piédestal, sous la médaille de la croix de guerre. Un petit encadré situé à la base du motif précise le destinataire de l'hommage : « *Amicale des combattants* ».

